

Rapport de recherche

Les violences envers les enfants dans le Perche ornais :

Une approche par les réseaux personnels de la parentalité en difficulté

Dominique Beynier, Professeur de sociologie, Université de Caen-Normandie (directeur scientifique)

Gillonne Desquesnes, Maître de conférences en sociologie, Université de Caen-Normandie

Annie Lochon, Doctorante en sociologie, Université de Caen-Normandie

Avec la participation d'étudiants :

Didier Belviso, Dominique Chanteloup, Georges Diaz, Dominique François, Christiane Gervis, Estelle Guillou, Claire Martin, Benoît Morice, Malika Regaïa, Magali Salmon et Joanna Staës.

Juillet 2015

Sommaire

SOMMAIRE	2
REMERCIEMENTS	6
RAPPEL DE LA COMMANDE	8
PARTIE 1 PROBLEMATIQUE, HYPOTHESES ET DEMARCHE DE LA RECHERCHE	12
I. MALTRAITANCE : HISTOIRE DE LA NOTION ET TENTATIVE DE DECONSTRUCTION	13
II. AXES DE RECHERCHE ET HYPOTHESES	15
II. 1. L'INCIDENCE DE LA LOI 2007 SUR LES REPRESENTATIONS ET LES PRATIQUES DES PROFESSIONNELS.	16
II. 2. DE LA CONTRIBUTION DES RESEAUX PERSONNELS A LA COMPREHENSION DE LA MALTRAITANCE ET DE LA NEGLIGENCE ENVERS LES ENFANTS.....	18

II. 3. REFLEXION COLLECTIVE SUR LES PRATIQUES	26
III. METHODOLOGIE DE L'ENQUETE.....	27
III. 1. LES ENTRETIENS AVEC LES PROFESSIONNELS	27
III. 2. LA CONSULTATION DES DOSSIERS	28
III. 3. LA COLLECTE DES DONNEES CHIFFREES.....	29
III. 4. LES ENTRETIENS AVEC LES FAMILLES.....	31
III. 4. 1. Modalités d'accès aux familles	31
III. 4. 2. Le questionnaire réseau.....	32
III. 5. LE TRAITEMENT DES DONNEES RELATIONNELLES	34
<u>PARTIE 2 DONNEES CHIFFREES ET REPRESENTATIONS DES PROFESSIONNELS.....</u>	36
I. L'ANALYSE DES DONNEES CHIFFREES SUR LA VIOLENCE FAITE AUX ENFANTS DANS LE PERCHE ORNAIS.....	37
I. 1. QUELQUES DONNEES GENERALES RELATIVES A LA PROTECTION DE L'ENFANCE DANS LE DEPARTEMENT DE L'ORNE.....	37
I. 2. ANALYSE DES MOTIFS DES INFORMATIONS PREOCCUPANTES.....	38
I. 2. 1. Quelques précautions méthodologiques	38
I. 2. 2. Les signalements judiciaires recueillis.....	39
I. 3. LES DONNEES FOURNIES PAR LE SERVICE SOCIAL DE L'INSPECTION ACADEMIQUE DE L'ORNE : UNE VIOLENCE PHYSIQUE EN HAUSSE... 50	
I. 4. LES DONNEES DE LA GENDARMERIE (FICHIER 4001) : DES VIOLENCES SEXUELLES PLUS PRESENTES DANS LE PERCHE QUE DANS LE RESTE DE L'ORNE	51
II. MALTRAITANCE : LES REPRESENTATIONS DES PROFESSIONNELS.....	53
II. 1. LE RESSENTI MAJORITAIRE D'UN ACCROISSEMENT DES IP ET DES DEMANDES D'ENQUETE	54
II. 2. VISIONS DU TERRITOIRE ET DES FAMILLES	56
II. 2. 1. Une vision persistante du Perche comme « territoire à problématiques incestueuses »	56
II. 2. 2. Des représentations binaires des familles percheronnes	57
II. 2. 3. Des représentations différenciées des territoires d'intervention : Mortagne versus Bellême.....	59
II. 3. LES DEFINITIONS DE LA MALTRAITANCE ET DE LA VIOLENCE : L'USAGE DE CATEGORIES FLOUES ET SUBJECTIVES.....	60
II. 3. 1. Les violences psychologiques, l'enfant témoin de violences conjugales et les carences.....	63
II. 3. 2. Les difficultés à penser les abus sexuels	66
II. 4. LES CAUSES PERÇUES DE LA MALTRAITANCE ENVERS LES ENFANTS : LE PRIMAT DE L'HISTOIRE PERSONNELLE.....	68
II. 5. AMALGAME, GLISSEMENT ET SUBSTITUTION DES NOTIONS DE DANGER ET RISQUE DE DANGER.....	71
II. 5. 1. Le risque de danger : une notion du travail social bien imprécise.....	74
II. 6. LE REPERAGE DES SITUATIONS DE MALTRAITANCE : UNE HISTOIRE D'ANTENNES ET DE CLIGNOTANTS.....	76
II. 7. LES INFORMATIONS PREOCCUPANTES ET LEUR TRAITEMENT	83
II. 7. 1. Des définitions hétérogènes de l'IP, des conséquences sur les pratiques.....	83
II. 7. 2. Instrumentalisation de l'IP, obtention d'un nouveau mandat et renforcement du contrôle social exercé sur les familles	86
II. 7. 3. Une CRIP réduite et un fonctionnement vu comme obscur	87

II. 8. RETOUR SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES ASSISTANTES SOCIALES : L'IMPORTANCE CRUCIALE DE LA REUNION D'EQUIPE, DES ESPACES DE PAROLE ET DU PARTENARIAT	90
CONCLUSION	93
<u>PARTIE 3 LES RESEAUX PERSONNELS</u>	97
I. ELEMENTS BIOGRAPHIQUES ET CONTEXTES DE VIE DES FAMILLES : DES FACTEURS DE RISQUE VARIES.....	98
I. 1. UNE ENFANCE RAREMENT HEUREUSE	105
I. 1. 1. Les violences subies dans l'enfance.	105
I. 1. 2. Regard porté sur l'enfance.....	111
I. 2. DES DETERMINANTS SOCIAUX PEU AIDANTS	112
I. 2. 1. Des interviewés peu diplômés et souvent inactifs.....	112
I. 2. 2. La mobilité physique et psychique.....	113
I. 3. DES PROBLEMES DE SANTE DANS LE CERCLE FAMILIAL	114
I. 3. 1. La forte présence de handicap et de maladie graves.....	115
I. 3. 2. Les problèmes d'addictions	116
I. 4. CONJUGALITE, PARENTALITE ET VIE FAMILIALE.....	116
I. 4. 1. Les grossesses non programmées et les difficultés parentales	116
I. 4. 2. Les violences conjugales	118
I. 4. 3. La monoparentalité et les multi-recompositions.....	120
I. 5. L'AFFIRMATION DE LEUR ENGAGEMENT DANS L'ÉDUCATION DE LEURS ENFANTS : LES COMPÉTENCES PARENTALES, L'ÉDUCATIF ET LE QUOTIDIEN	121
I. 5. 1. L'affirmation de l'amour et de compétences parentales.....	121
I. 5. 2. Fêter les anniversaires	122
I. 5. 3. La relation à l'autorité, obéissance et recours à la violence éducative	123
I. 5. 3. La prise de décision dans la famille en partie liée à l'âge des enfants.....	125
CONCLUSION	126
II. LES FORMES DES RESEAUX PERSONNELS	128
II. 1. TYPOLOGIE DES RESEAUX.....	133
II. 1. 1. Des réseaux restreints mais soudés.....	133
II. 1. 2. Des réseaux avec des acteurs centraux	137
II. 1. 3. De larges réseaux désunis avec des cliques	142
II. 2. LES RESEAUX PERSONNELS DES COUPLES.....	146
CONCLUSION	147
III. LES RESEAUX DE SOUTIEN	151
III. 1. VISION D'ENSEMBLE DES LIENS DANS LES RESEAUX.....	152
III. 2. TYPOLOGIE DES RESEAUX DE SOUTIEN ET D'ÉCHANGE	154
III. 2. 1. Des réseaux démunis en soutien	158

III. 2. 2. De l'aide tournée vers les autres	161
III. 2. 3. Des réseaux épaulants parsemés de relations conflictuelles.....	163
CONCLUSION	164
<u>PISTE D' ACTIONS</u>	<u>171</u>
I. LA CREATION D'UN CAFE DES PARENTS OU DE GROUPE DE PAROLES POUR ACCOMPAGNER LA PARENTALITE.....	173
II. L'APPROPRIATION DE « L'OUTIL RESEAU » POUR TRAVAILLER AVEC LES FAMILLES	174
III. UNE RESTITUTION SIMPLIFIEE DE LA RECHERCHE DANS UNE VISEE PEDAGOGIQUE CONCERNANT LES RESEAUX PERSONNELS AUX FAMILLES INTERESSEES.....	178
<u>CONCLUSION GENERALE</u>	<u>179</u>
<u>BIBLIOGRAPHIE</u>	<u>184</u>
<u>TABLE DES MATIERES.....</u>	<u>194</u>
<u>ANNEXES.....</u>	<u>199</u>
<u>ANNEXE I GUIDE D'ENTRETIEN A DESTINATION DES PROFESSIONNELS</u>	<u>200</u>
<u>ANNEXE II QUESTIONNAIRE RESEAU</u>	<u>204</u>
<u>ANNEXE III CARTES DU PERCHE</u>	<u>210</u>
<u>ANNEXE IV ARTICLE DE PRESSE</u>	<u>212</u>
<u>ANNEXE V COURRIER DESTINE AUX FAMILLES SUIVIES PAR LE SERVICE D'AEMO DE MORTAGNE.....</u>	<u>213</u>
<u>ANNEXE VI INVITATION A LA JOURNEE D'ETUDE.....</u>	<u>214</u>
<u>ANNEXE VII TABLEAUX DES CONTRIBUTIONS DES INDIVIDUS ET DES VARIABLES A LA FORMATION DES AXES DES DIFFERENTES ACP</u>	<u>215</u>
<u>ANNEXE VIII DONNEES TRANSMISES PAR L'EDUCATION NATIONALE ET LA GENDARMERIE.....</u>	<u>236</u>

Remerciements

Nous aimerions remercier ici tout spécialement le Conseil départemental¹ de l'Orne pour nous avoir accordé sa confiance dans la mise en œuvre de cette recherche. Nos remerciements s'adressent en particulier à Martial Milaret, ancien directeur enfance famille au Conseil départemental de l'Orne et initiateur de cette recherche ainsi qu'à Donatienne Castel-Chapelais, directrice adjointe du pôle sanitaire et social.

Une mention particulière à l'Ecomusée du perche (en particulier à Evelyne Wander, directrice et Florence Chaligné-Lepareur, ingénieure de recherche), partenaire de cette recherche depuis son commencement, et à tous les professionnels de la circonscription d'action sociale de Mortagne-au-Perche dirigée par Ingrid Lefèvre, responsable de circonscription et Florence Bisson, responsable adjointe, pour nous avoir toujours fort gentiment reçu dans leurs locaux et facilité l'accès aux données. Merci à l'ensemble du personnel du service de l'Aide sociale à l'enfance et à Céline Lecourt, directrice, ainsi qu'au service de Protection maternelle infantile dirigée par le docteur Armelle Adam.

D'autres institutions ont été impliquées dans cette recherche et ont contribué à sa réalisation : la Gendarmerie nationale et l'Education nationale. Nos remerciements s'adressent tout notamment au colonel René Delaval du groupement de Gendarmerie départemental de l'Orne et aux professionnels de la compagnie de Gendarmerie de Mortagne-au-Perche, à Sylvie Legrand Robardey, conseillère technique à l'Inspection académique de l'Orne ainsi qu'aux professionnels du service santé- social et aux professeurs des écoles dont nous avons pu recueillir le témoignage. Nous sommes également reconnaissants aux professionnels du soin et de la santé de nous avoir reçus en entretien de recherche. Enfin, nos remerciements s'adressent au magistrat du Tribunal d'Alençon, aux représentants du Pays du Perche et aux responsables des structures Petite enfance, Jeunesse et loisirs.

Cette recherche a été également possible grâce à la collaboration des étudiants du département IUP Management du social et de la santé de l'IAE Caen, qu'ils soient ici remerciés pour leur travail d'enquête sur le terrain.

Enfin, nous souhaiterions exprimer également notre gratitude aux familles qui ont accepté d'être interviewées.

¹ Avant 2015 Conseil général de l'Orne.

Rappel de la commande

Le projet de recherche proposé par le Centre d'études et de recherche sur les risques et les vulnérabilités (CERReV), équipe d'accueil 3918 de l'université de Caen Normandie, à l'appel d'offres de l'Observatoire national de l'enfance en danger (ONED) intitulé « *Les maltraitances en 2013 : Comprendre les évolutions (conceptuelles, cliniques, juridiques, professionnelles...)* pour mieux y répondre », s'appuie sur une recherche-action commandée par le Conseil départemental de l'Orne. La commande a pour origine le malaise ressenti par les travailleurs sociaux d'une antenne de la circonscription d'action sociale de Mortagne-au-Perche, celle de Bellême, face au constat d'une augmentation des cas de violences sexuelles envers les enfants (constat dressé dans un rapport de stage effectué par une assistante sociale en formation). Relayée par le responsable de la circonscription d'action sociale puis par la direction Enfance-famille, la demande portait à l'origine sur la volonté de comprendre « *l'ampleur de la problématique des*

abus sexuels sur le secteur du Perche ». Au constat d'une hausse des violences sexuelles s'ajoute le sentiment plus diffus d'une augmentation des cas de violences envers les enfants sur le territoire du Perche, traduite notamment par une hausse des informations préoccupantes en 2010. Dans l'énoncé de la commande, il est également mentionné qu'un certain nombre d'indicateurs dans cette circonscription sont inquiétants : il y aurait une hausse des dépôts de plainte, des procès d'assises et des placements d'enfants. A la suite de la création d'un groupe de travail intitulé « Violences intrafamiliales » s'est constitué un Comité de pilotage composé de professionnels d'institutions diverses et de l'Ecomusée du Perche pour mettre en place une recherche-action. Confiée au CERReV, cette recherche a pour objectif de comprendre le sens de ce qui est présenté comme une augmentation des cas de violences intrafamiliales (envers les enfants) dans cette circonscription. Il est aussi attendu des préconisations en matière de pratiques de prévention et d'accompagnement des familles à destination des travailleurs sociaux.

La recherche proposée vise d'abord à s'interroger sur le sens de l'augmentation des cas de violences envers les enfants sur le territoire du Perche ou ce qui est présenté comme une augmentation. Il ne s'agit pas de rejeter d'emblée l'hypothèse de la « lourdeur », supposée ou perçue par les acteurs sociaux de la circonscription objet de l'enquête. Il convient de rappeler que le département de l'Orne possède un fort taux de pauvreté, cependant la circonscription d'action sociale de Mortagne-au-Perche n'a pas le taux de pauvreté le plus haut (13,9%, taux le moins élevé sur le Perche *versus* 18,9% pour le territoire d'Argentan, taux le plus élevé)². L'Orne est aussi un département avec un taux très élevé de placements judiciaires d'enfants. La circonscription de Mortagne-au-Perche présente en effet le plus fort taux de judiciarisation du territoire et fait état d'informations préoccupantes en plus grand nombre que les trois autres circonscriptions, notamment durant l'année 2010. Tout en tenant compte des vulnérabilités présentées par ce territoire, notre questionnement s'est plutôt porté sur la manière dont la maltraitance à l'égard des enfants est définie et perçue par les différents professionnels, puis traitée *via* les informations préoccupantes et dénombrée par la Cellule de recueil de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes (CRIP).

Cette commande faite au CERReV constitue ensuite une opportunité intéressante pour la poursuite de nos propres travaux dans le domaine de la maltraitance envers les enfants. Nous avons en effet, dans le cadre d'une thèse de doctorat en sociologie, développé une approche de la maltraitance à partir de l'analyse de réseaux sociaux et en particulier des réseaux personnels. Le réseau personnel permet d'accéder à la représentation que se fait un individu de la façon dont il est inséré dans le tissu social. C'est une autre manière de comprendre l'émergence et le maintien de la violence dans la famille, l'analyse des

² Source : Conseil départemental de l'Orne, 2008.

réseaux personnels ou réseaux égocentrés offre une grille de lecture originale et innovante, voire une nouvelle proposition théorique et méthodologique des sciences sociales pour penser la violence. En cela cette approche répond à ce qu'appelle de ses vœux Michel Wievorka³. Pour comprendre les phénomènes sociaux, l'analyse des réseaux sociaux prend pour objet d'étude, non les attributs des individus mais les relations présentes ou absentes entre les individus. Cette présence ou absence de relations revêt des formes qui influencent les comportements individuels. La maltraitance est précisément affaire de présence ou d'absence de relations. Celles-ci peuvent être porteuses ou traces de conflits entre des personnes (adultes/adultes et adultes/enfants), mais aussi de soutien, d'amour, de tendresse... Les relations s'étendent à la famille étendue, aux amis, collègues, voisins, etc. C'est l'inventaire des liens qui détermine la taille et la forme du réseau personnel et non pas une idée de ce que seraient les contours d'une famille.

Outre une description de la structure du réseau, l'analyse des réseaux sociaux permet d'avoir accès au contenu des relations et notamment au soutien social soit l'ensemble des ressources de nature différente transmises par les liens avec les autres, surtout les liens forts : soutien informationnel (conseils, avis), instrumental (prêts d'argent, de matériels, services divers) et émotionnel (réconfort moral et confidences). Ce dernier type de soutien se réfère aux notions d'amour, de réconfort, d'écoute, de compréhension, il dissimule des aspects plus psychologiques comme l'estime de soi et l'identité personnelle. Différents travaux depuis les années 1970 ont montré que comprendre le soutien social est un facteur primordial pour expliquer comment un individu fait face aux événements de vie difficiles ou traumatiques quels qu'ils soient (décès, maladie, violence) et comment il joue un rôle-clé en matière de santé et de bien-être. C'est cette « approche réseau » de la maltraitance envers les enfants que nous souhaitons de nouveau mettre à l'épreuve dans cette recherche.

Dans une première partie, on présentera les trois grands axes qui structurent la réponse à l'appel d'offres et les hypothèses sous-jacentes autour desquelles s'articule cette recherche : 1/ l'incidence de la loi 2007 sur les représentations des situations de danger/maltraitance et les pratiques professionnelles, 2/ le réseau personnel des familles comme contribution à la compréhension de la maltraitance et de la négligence envers les enfants et 3/ la réflexion collective des différents professionnels sur les pratiques. Cette partie sera suivie d'une présentation de la démarche d'enquête, des outils utilisés et du traitement des données. Dans la seconde partie de ce rapport seront exposés l'analyse des données chiffrées récoltées afférentes à la violence envers les enfants en milieu familial ainsi que les représentations de la maltraitance selon les divers professionnels interviewés. Les réseaux personnels des familles feront l'objet de la troisième partie : seront d'abord présentés les résultats concernant la structure des réseaux, accolés

³ Entretien avec Michel Wievorka in *Les mécanismes de la violence, Etats-institutions-individu*, Paris, Editions sciences humaines, 2007

à une description de la sociabilité des enquêtés, puis seront étudiés les réseaux de soutien. Enfin, une dernière partie sera consacrée aux pistes d'actions dégagées par les professionnels suite à la restitution de la recherche, ces pistes d'actions seront reprises et commentées.

Partie 1

Problématique, hypothèses et démarche de la recherche

I. Maltraitance : histoire de la notion et tentative de déconstruction

Penser la maltraitance envers les enfants de façon sociologique est une entreprise peu fréquente. La sociologie ne s'est pas emparée de cet objet et l'a plutôt laissé aux médecins, psychiatres et psychologues. Thématique fortement chargée émotionnellement, la maltraitance est rarement abordée de façon distanciée. Retracer l'histoire, l'émergence et la construction de cette notion ne remet aucunement en question la réalité des actes vécus comme le rappellent les sociologues Laurence Gavarini⁴ et Franz Schultheis⁵.

C'est à partir de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle qu'on commence, en France, à étudier, d'un point de vue médical, ce qu'on appelle les sévices et mauvais traitements envers les enfants. Plus généralement, une nouvelle sensibilité à la condition de l'enfant émerge, et l'historien Georges Vigarello évoque une « *vigilance à une souffrance*⁶ ». Le 24 juillet 1889, la première loi relative à la protection des enfants maltraités ou moralement abandonnés est promulguée. Bien que sans lien avec les études cliniques du professeur de médecine légale Ambroise Tardieu, elle n'en est pas moins concomitante. Elle est motivée à la fois par la pitié à l'égard des victimes et par la volonté de protéger la société des enfants pouvant devenir dangereux, elle permet de punir sévèrement les parents auteurs de mauvais traitements sur leurs enfants et de prononcer la déchéance des droits paternels. De façon progressive, l'Etat commence à intervenir dans les familles populaires, alors considérées comme incapables d'élever et d'éduquer leurs enfants, et menaçant l'ordre social. Selon Catherine Rollet⁷, « *L'enfant devient un être à protéger parce que l'avenir de la société passe par lui.* ».

Partant de la catégorie d'enfants victimes de sévices et de mauvais traitements à la fin du XIX^{ème} siècle, en passant par les travaux de médecins nord-américains à la fin de la Deuxième Guerre mondiale sur l'hématome sous-dural du nourrisson, le dévoilement de fractures multiples inexplicables grâce aux rayons X, et la redécouverte des enfants battus au début des années 1960 (le *battered-child syndrome* du professeur de pédiatrie de l'université de Denver, Henry Kempe), on arrive, au cours de la décennie 1980-1990, au substantif et néologisme « *maltraitance* ». Vouloir retracer l'histoire de la maltraitance envers les enfants, qui est avant tout une histoire se jouant dans le champ médical - ce qui a donné naissance au

⁴ Gavarini L., *La Passion de l'enfant*, Paris, Hachette-Denoël, 2001

⁵ Schultheis F., Frauenfelder A., Delay C., *Maltraitance, contribution à une sociologie de l'intolérable*, Paris, L'Harmattan, 2007.

⁶ Vigarello G., « L'intolérable de la maltraitance infantile. Genèse de la loi sur la protection des enfants maltraités et moralement abandonnés en France », in Fassin D., Bourdelais P., *Les Constructions de l'intolérable. Etudes d'anthropologie et d'histoire sur les frontières de l'espace moral*, Paris, La Découverte, 2005, 111-127.

⁷ Rollet C., « L'enfance, un bien national ? Approche historique », in Singly de F., *La Famille. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 1992, 310-319.

paradigme médico-psychologique⁸ - c'est d'abord retracer l'histoire de la maltraitance physique et suivre l'amalgame⁹ qui s'est opéré dans les années 1970 entre la notion d'abus sexuels sur les enfants puis, plus tard, celle de notion de maltraitance psychologique dont les dénominations et les acceptions sont variées. Quant à la négligence, on peut dire qu'elle est d'emblée plus ou moins accolée aux mauvais traitements physiques, il s'agit de privations de nature diverse. Ainsi, le philosophe Ian Hacking¹⁰, affirme que la notion de maltraitance, qui est une métonymie (l'enfant battu a souvent été la figure majeure représentant la maltraitance), a connu une extension sémantique considérable et que cet élargissement conduit aujourd'hui à en chercher les limites¹¹. Rajoutons que la plupart des définitions qui sont données dans la littérature scientifique met l'accent sur les effets préjudiciables ou les conséquences négatives sur toutes les sphères de développement de l'enfant plus que sur le contenu des actes incriminés, leur fréquence dans le temps et leur intentionnalité. De manière générale, l'expression nord-américaine *child abuse* consubstantielle d'inégalité des statuts et de transgression, traduite par le terme français maltraitance voit son sens original modifié car cette dernière est d'abord définie comme une violence¹², dont la nature peut être diverse, exercée à l'encontre des enfants.

Dans les années 1980-1990, de nombreuses lois, circulaires ministérielles et interministérielles ont balisé le vaste domaine de l'enfance maltraitée, celle-ci devient un « *mal social* »¹³ et fait l'objet d'une politique publique. Aucun de ces textes législatifs ou réglementaires n'a donné une définition de la maltraitance. Littéralement « *traiter mal* », la maltraitance, n'est pas une notion juridique, elle relève plutôt des champs social, éducatif et moral écrit Paul Durning. Votée après des affaires publicisées de

⁸ Dans le cadre de ce paradigme, les causes de la maltraitance sont à rechercher dans la personnalité du parent ou dans la psychodynamique individuelle. Ce paradigme, à l'inverse du modèle explicatif sociologique, délaisse les différents facteurs sociaux comme les conditions de vie qui ne sont pas sans exercer des tensions et des contraintes sur les parents.

⁹ Dans leur avant-propos à *L'Enfant maltraité*, Straus et Manciaux disent eux-mêmes « qu'il a paru arbitraire de dissocier les sévices corporels de toute une série de comportements parentaux plus difficiles à mettre en évidence car ne laissant pas de trace physique » mais qui ont des conséquences néfastes sur le développement psychoaffectif de l'enfant (Manciaux M. (dir.), *L'Enfant maltraité. A la mémoire de Pierre Straus*, Paris, Editions Fleurus, 1993).

¹⁰ Hacking I., « La fabrication d'un genre : le cas de l'enfance maltraitée », in Hacking I., *Entre science et réalité, la construction sociale de quoi ?*, Paris, La Découverte, 2001, 171-220 ; Hacking I., « L'abus sur l'enfant », in Hacking I., *L'âme réécrite. Etude sur la personnalité multiple et les sciences de la mémoire*, Paris, Institut Synthélabo, 1998, 91-111.

¹¹ Comme le montre l'analyse réalisée par Colette Somerhausen des différents congrès de la Société internationale pour la prévention des mauvais traitements et négligences envers les enfants (ISPCAN en anglais) tenus en Europe entre 1976 et 1982 où les mauvais traitements sont sans cesse élargis (Somerhausen C., « Les enfants maltraités. Approche sociologique du phénomène », *Revue de l'institut de sociologie*, Université libre de Bruxelles, 1984, 1-2, 199-212).

¹² Par conséquent, les problèmes définitionnels de ces deux notions, que nous utiliserons comme synonymes dans cette recherche, sont communs : il s'agit d'une notion vague et élastique, il existe ensuite une multiplicité des formes de violence/maltraitance et, enfin, violence et maltraitance font toujours l'objet d'une interprétation ou d'un jugement (dans lesquels interviennent les normes et les valeurs d'une société ou d'un groupe social). « Une définition objective de la violence est introuvable » dit Michel Wievorka (in *Les mécanismes de la violence*, *op. cit.*, p. 143).

¹³ Somerhausen C., « Les enfants maltraités. Approche sociologique du phénomène », *op. cit.*

maltraitance fortement médiatisées¹⁴ à l'instar de la loi 2007, la loi de 1989 demeure une référence, il s'agit de la première grande loi de lutte et de prévention contre les mauvais traitements envers les enfants : elle confie la responsabilité du dispositif au président du Conseil départemental, organise au plan départemental le recueil des signalements et la liaison avec l'autorité judiciaire, met en place le 119 (numéro d'appel gratuit) entre autres. Dans l'Education nationale, la circulaire de Ségolène Royal en 1997, année où la maltraitance est déclarée grande cause nationale, insiste sur la nécessité de lutter contre le phénomène, l'école se voit dévolue un rôle majeur celui de signaler les cas de maltraitance, ne pas signaler pour un enseignant comme pour toute autre personne est passible de poursuites pénales.

Laurence Gavarini insiste sur le flou sémantique lié à la notion de maltraitance qui fait partie de la réalité à interpréter. Le flou, le chaos ou la confusion des liens affectifs et éducatifs sont supposés être présents dans les familles où se produit la maltraitance, rappelle l'auteure. Cette notion doit finalement être comprise comme un tout. C'est aussi ce que disent Paul Durning et Gérard Boutin : la maltraitance « *rassemble en un tout (...) l'ensemble des dysfonctionnements éducatifs*¹⁵ ». De même, pour Laurence Gavarini, « *ce terme assemble, dans une même qualification négative, des signes, des évènements, des pratiques, des conduites jusqu'ici radicalement hétérogènes, comme les psychopathologies comportementales (cruauté, inceste, pédophilie), mais aussi les inconduites sociales ainsi que les déviances ou des déficiences parentales marquées par des carences affectives, un abandon éducatif*¹⁶ ». Pour cette auteure, le succès et l'extension sémantique du terme maltraitance révèle avant tout un nouveau rapport à l'enfance, qu'elle conceptualise sous l'expression de « *passion pour l'enfance* », à l'image de la passion du Christ : l'enfant est devenu objet d'amour fou, sujet de droits et interlocuteur à part entière de ses parents dans le cadre d'une famille démocratique dont les règles sont en partie négociées et discutées avec l'enfant. Dans ce contexte, la maltraitance à l'égard des enfants représente un intolérable.

II. Axes de recherche et hypothèses

Compte tenu de la nouvelle loi réformant la protection de l'enfance, s'interroger sur la manière dont la maltraitance à l'égard des enfants est définie et perçue par les différents acteurs institutionnels, puis traitée *via* les informations préoccupantes et enfin dénombrée par les institutions est nécessaire. Ce premier axe de recherche s'inscrit dans le cadre des deux premières questions posées par l'appel d'offres

¹⁴ Ce qui fait dire à Delphine Serre que les médias en dénonçant les faits divers liés à la maltraitance infantile ont joué un rôle crucial dans la formation et la reconnaissance de la maltraitance comme problème social de grande ampleur (Serre D., « La judiciarisation » en actes. Le signalement « d'enfants en danger », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 136, 37, 2001, 70-82).

¹⁵ Boutin G., Durning P., *Enfants maltraités ou en danger. L'apport des pratiques socio-éducatives*, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 30.

¹⁶ Gavarini L., *La Passion de l'enfant*, *op. cit.*, p. 168-169.

de l'ONED portant respectivement sur les évolutions de vocabulaire, introduites par la loi 2007 et les biais liés à la mesure quantitative de la maltraitance.

II. 1. L'incidence de la loi 2007 sur les représentations et les pratiques des professionnels.

La loi n° 2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance s'inscrit dans un contexte particulier. Tout d'abord l'Observatoire national de l'action sociale décentralisée (ODAS)¹⁷ faisait le constat depuis le début des années 2000 d'une augmentation du nombre des enfants en danger. En second lieu, le rapport annuel paru en 2004 de Claire Brisset, alors défenseure des enfants¹⁸, déclencha de vifs débats en mettant en avant nombre de faiblesses du système de protection de l'enfance en France. Un an plus tard, « l'Appel des 100 pour le renouveau de la protection de l'enfance » en septembre 2005 demanda « l'élaboration d'une loi d'orientation qui traduise une vision d'ensemble et permette la refonte d'un système »¹⁹. Enfin, la loi du 5 mars 2007 fit suite à divers rapports²⁰ sur le dispositif de protection de l'enfance comportant des propositions d'amélioration, aux observations et préconisations de l'ONED et entre autres aux affaires extrêmement médiatisées d'Outreau (2004) et d'Angers (2005) qui ont mis sur la place publique un certain nombre de dysfonctionnements relatifs au système de protection de l'enfance en danger en France.

La loi 2007 réformant la protection de l'enfance est axée sur un triptyque : renforcement de la prévention, amélioration du dispositif de signalement et diversification des prises en charge. Elle place le Conseil départemental au cœur du dispositif de protection de l'enfance aux dépens du juge des enfants. Dans ce texte, les notions d'enfants maltraités et d'enfants en danger ont été réorganisées (remplacement systématique des expressions « *enfants maltraités* » par celle de « *mineurs en danger ou qui risquent de l'être* » et « *mauvais traitements* » par « *situations de danger* »). Ces changements sémantiques, loin d'être neutres, montrent que la notion de danger se substitue à celle de maltraitance²¹ qui est, elle, abandonnée. Non définie par la loi, la notion de danger demeure difficile à cerner²², elle met sur le même plan le danger

¹⁷ http://odas.net/IMG/pdf/200711_protection_enfance_2007.pdf

¹⁸ http://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/dde_ra_2004.pdf

¹⁹ <http://www.reforme-enfance.fr/documents/appeldes100.pdf>

²⁰ Citons entre autres les rapports Navès et Cathala sur les accueils provisoires et les placements d'enfants et d'adolescents (2000), Roméo sur l'évolution des relations parents-enfants-professionnels (2001), de Broissia sur l'amélioration de la prise en charge des mineurs protégés (2005), Nogrix sur l'amélioration des procédures de signalement (2005).

²¹ Le terme « maltraitance » avait été introduit par la loi 89-487 du 10 juillet 1989 dite loi Dhorlac relative à la prévention des mauvais traitements à l'égard des mineurs et à la protection de l'enfance. Egalement votée après des affaires dramatiques fortement médiatisées, cette loi instaure le SNATEM et organise le signalement à l'autorité judiciaire. Elle traite aussi des dispositifs de prévention et de la formation des professionnels.

²² En 2005, le rapport Boissia sur *L'amélioration des la prise en charge des mineurs protégés* notait que « la notion de danger reste particulièrement difficile à cerner et la jurisprudence n'a guère apporté de précisions quant à son contenu, la cour de cassation estimant qu'il s'agit d'un élément relevant de l'appréciation souveraine des juges du fond » (cité par Navès P., *La réforme de la protection de l'enfance. Une politique publique en mouvement*, Paris, Dunod, 2007).

et le risque de danger entre lesquels la frontière est floue, le danger comporte en lui même le risque d'une issue néfaste. Il s'en suit pour la protection de l'enfance une acception large, ce qui se traduit par une variabilité importante de l'appréciation des situations de danger. Pour affiner les critères d'appréciation du danger, définis dans le Code civil comme une atteinte à « *la santé, la sécurité, la moralité, l'éducation* », la loi 2007, dans l'article L. 221-1 du Code de l'action sociale et des familles (CASF), pose « *le développement physique, affectif, intellectuel et social* » de l'enfant comme une dimension de l'intérêt de l'enfant, et comme un « *concept mesurable* » même si aujourd'hui il n'existe pas d'outil d'évaluation utilisable par tous les professionnels. On peut également penser que le législateur a été influencé par les écrits des auteurs d'*Enfances en danger*, pour qui les mauvais traitements se présentent de manière large comme « *autant de réponses inadaptées ou d'absence de réponses aux besoins des enfants en vue d'un développement harmonieux* »²³. La maltraitance pose dans ce cadre la question des besoins de l'enfant. De quoi ce dernier a-t-il besoin pour se développer ? Ce qui peut prendre la forme de la question qu'est-ce qu'être un bon parent ? la réponse renvoyant à la définition de la notion actuelle de bientraitance.

Outre celles de danger, de risque de danger et de développement de l'enfant, la loi 2007 introduit une autre notion floue et difficilement définissable, celle de « *l'intérêt de l'enfant* ». Ce terme est emprunté à la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) signée à Genève en 1989. Visant la protection et le respect de tous les enfants et exigeant que les pays signataires mettent en conformité leurs lois nationales avec ce texte international, la CIDE a joué un rôle majeur dans l'évolution du dispositif de protection de l'enfance en affirmant que l'enfant est sujet de droits et non plus un « *objet passif d'une politique publique* » comme le dit Dominique Youf²⁴. Cette convention écrit Pierre Navès définit l'intérêt de l'enfant à travers un « *contenu concret qui précise les conditions d'un développement harmonieux de l'enfant* »²⁵. La loi de 2007 qui crée un nouvel article L.112-4 du CASF affirme que « *l'intérêt de l'enfant, la prise en compte de ses besoins et le respect de ses droits doivent guider toute décision le concernant et constituent des principes fondamentaux sur lesquels doit reposer notre dispositif* ». Il avait été proposé de définir l'intérêt de l'enfant comme : « *la prise en compte de ses besoins fondamentaux, physiques, intellectuels, sociaux et affectifs ainsi que le respect de ses droits* »²⁶ mais cette proposition n'a pas été retenue au moment de la rédaction de la loi. En France, le choix a été fait de ne pas « *enfermer l'intérêt de l'enfant dans une définition juridique* »²⁷ en justifiant cette décision par le fait que « *notre société connaît*

²³ Manciaux M., Gabel M. et al., *Enfances en danger*, Editions Fleurus, Paris, 2002, p. 151.

²⁴ Youf D., « Protection de l'enfance et droits de l'enfant », *Études*, 12/2011, Tome 415, 617-627. www.cairn.info/revue-etudes-2011-12-page-617.htm, consulté le 24 mai 2015.

²⁵ Navès P., *La réforme de la protection de l'enfance...*, op. cit., p. 51.

²⁶ Proposition d'Henriette Martinez in Navès P., *La réforme de la protection de l'enfance...*, op. cit., p. 52.

²⁷ Navès P., *La réforme de la protection de l'enfance...*, op. cit., p. 53

une évolution accélérée de ses modèles familiaux, de ses principes éducatifs, et qu'il appartient à la jurisprudence de préciser la notion²⁸ ». Alors même que dans les débats préliminaires à la loi avait été mis en avant qu' « il était du ressort de la loi et non de celui des travailleurs sociaux de définir l'intérêt de l'enfant²⁹ ».

Enfin, le texte législatif de 2007 introduit la notion d'Information préoccupante (IP) et crée, au plan départemental, une Cellule de recueil, de traitement et d'évaluation de l'information préoccupante (CRIP) relative aux mineurs en danger ou qui risquent de l'être. La notion d'IP demeure large et imprécise, chaque département comme le montre l'enquête réalisée par l'ONED a sa manière de définir ce qu'est une IP³⁰ et sa propre composition de la CRIP. Ainsi avons-nous posé l'hypothèse de recherche mettant en relation la supposée augmentation des cas de violences envers les enfants sur le territoire du Perche ornais et l'incidence qu'aurait la loi 2007 sur la définition large et subjective des situations de danger/maltraitance et sur une évolution des pratiques professionnelles de repérage et de comptage de ces situations. A cette hypothèse générale, nous en rajoutons une seconde : depuis l'instauration des informations préoccupantes, leur nombre est en augmentation³¹ mais cet accroissement des IP ne reflèterait pas pour autant une augmentation des cas de maltraitance. L'augmentation des IP reflèterait plutôt une acceptation de moins en moins importante d'une « *non-bientraitance* » des enfants et une augmentation des inquiétudes des professionnels pour les enfants d'une part (augmentation des situations prétendant à la rédaction d'un IP) mais aussi pour leur responsabilité (augmentation des « IP parapluie »). En effet, comme le dit Laurence Gavarini, l'attention portée sur l'enfant maltraité a eu pour conséquence un changement dans les relations adultes-enfants qui se traduit par un climat de soupçon généralisé, l'adulte y compris le parent, est vu comme un « *abuseur potentiel* ». C'est ce que nous rapporte un professionnel parlant du Parquet : « *Pour eux, tout ce qui est mineur est égal à danger* », autrement dit, le statut même d'enfant fait de lui un être potentiellement en danger.

II. 2. De la contribution des réseaux personnels à la compréhension de la maltraitance et de la négligence envers les enfants

Le deuxième axe de la recherche répond à la cinquième question de l'appel d'offres sur la compréhension des schémas relationnels des familles où se produit la maltraitance envers les enfants. Il vise à continuer, dans la lignée de nos propres travaux, l'exploration des réseaux personnels, autrement dit

²⁸ *Ibid.*, p. 53.

²⁹ Chourfi F., « La construction de la loi du 5 mars 2007. Pour une analyse sociopolitique des mutations de la protection de l'enfance », *Sociétés et jeunesses en difficulté*, n°9, printemps 2010. <http://sejed.revues.org/6715>, consulté le 21 juin 2015.

³⁰ ONED, *Enquête nationale informations préoccupantes*, octobre 2011.

³¹ *Ibid.*

du « *petit monde* » qui constitue l'entourage des familles où se produit la violence envers les enfants et des ressources qui y circulent. Cette approche demeure originale et peu utilisée, avec Bidart, Degenne et Grossetti³², on peut la qualifier de sociologie des dynamiques relationnelles. Plus largement, cette approche s'enracine d'une part dans la *Social network analysis* et en particulier dans l'analyse des réseaux personnels telle qu'elle fut élaborée dans les travaux princeps de Barnes, Mitchell et Bott et d'autre part dans la série de travaux menés par les médecins dans les années 1970 sur les réseaux et le soutien social relatifs aux problématiques de santé. Revenons rapidement sur cet ensemble de travaux.

D'origines diverses et loin de constituer un paradigme unifié, la *Social network analysis* correspond à un ensemble de courants, théories, méthodes et outils qui s'intéressent aux relations entre les individus. Pour Alain Degenne et Michel Forsé³³, il s'agit d'un changement complet de perspective car le regard se focalise sur les rapports individuels et la forme que revêtent ses rapports et non plus sur les attributs individuels (qui constituent les variables sociologiques classiques). L'approche en terme de réseau personnel (*egocentric network* ou *personal network*) est issue des travaux anthropologiques de l'école de Manchester dans les années 1950 et s'oppose au paradigme structuro-fonctionnaliste longtemps dominant en anthropologie³⁴. John Barnes³⁵, à qui l'on attribue souvent dans la littérature la primauté de l'usage de l'expression réseau social (*social network*), a mis à jour le système de relations sociales des habitants dans l'île de Bremnes. Dans les mêmes années, Elizabeth Bott³⁶ a étudié les réseaux personnels de couples ouvriers à Londres. Clyde Mitchell³⁷ utilise la notion de réseau social pour saisir la multi appartenance des individus dans les sociétés africaines en changement rapide. Adopter l'approche des réseaux personnels consiste finalement à étudier le réseau du point de vue d'*ego* (la personne interviewée), à partir de la perception qu'il a de ses relations (ce qu'on appelle aussi en analyse des réseaux l'étoile) et des relations que les autres ou *alters* ont entre eux (ce qu'on nomme la zone).

Terrain privilégié de l'analyse des réseaux sociaux, la sociabilité est un objet de recherche qui tend à s'autonomiser jusqu'à se confondre avec l'analyse des réseaux, on parle aujourd'hui volontiers de « *réseaux de sociabilité*³⁸ ». Dans son sens sociologique, la sociabilité désigne l'ensemble des relations qu'un individu entretient avec les autres et les formes que prennent ces relations, voire le contenu des

³² Bidart C., Degenne A., Grossetti M., *La vie en réseau. Dynamique des relations sociales*, Paris, PUF, 2011.

³³ Degenne A., Forsé M., *Les Réseaux sociaux*, Paris, Armand Colin, 1994.

³⁴ Boissevain J., "Network analysis : a reappraisal", *Current anthropology*, juin 1979, vol. 20, n°2, 392-394, p. 392.

³⁵ Barnes J.A., « Class and committees in a Norwegian island parish », *Human relations*, 1954, VII, 39-58.

³⁶ Bott E., *Family and social network*, London, Tavistock publications LTD, 1971, 2nd édition.

³⁷ Mitchell C.J., « The concept and use of social networks », in Mitchell C.J., *Social networks in urban situations. Analysis of personal relationships in central African towns*, Manchester, Manchester University Press, 1969, 1-50.

³⁸ Voir Rivière C.-A., « La spécificité française de la construction sociologique du concept de sociabilité », *Réseaux*, 2004/1, 123, 207-231.

relations. En France, différents travaux vont traiter des réseaux et/ou de la sociabilité, ce sont d'abord les recherches de Catherine Gokalp³⁹ sur le réseau familial. Dans son exploitation de l'enquête INSEE/INED « *Contacts entre les personnes* » (1982-1983), Héran⁴⁰ montre que la sociabilité varie en fonction des âges de la vie et croît en volume avec le statut social, particulièrement en fonction du niveau de diplôme. Cette tendance se retrouve aussi dans l'enquête « *Proches et parents* » faite, dans la prolongation de l'enquête de Catherine Gokalp, par Catherine Bonvalet en 1990⁴¹. Aux Etats-Unis, à la fin des années 1970, Claude Fischer⁴², à partir d'une analyse des réseaux personnels, a cherché à étudier les effets de l'urbanisation sur la sociabilité des individus à partir d'un échantillon de plus de mille personnes issues de métropoles et de villes de différentes tailles de Californie. Fischer montre que les réseaux égocentrés varient en taille et en composition en fonction du niveau d'éducation. Ensuite, l'auteur met en évidence que le nombre de personnes significatives pour le répondant est compris entre quinze et dix-neuf. Fischer écrit que les réseaux les plus denses sont ceux qui contiennent le plus de membres de la famille, il précise que c'est plutôt la diversité de contexte social qui entraîne une densité du réseau moins importante : les réseaux denses sont ainsi plus fréquents dans les milieux sociaux plus démunis culturellement et économiquement et sont associés à un sentiment de bien-être accru. Dans les années 1960-1970, s'interrogeant sur la manière dont fonctionnent et se développent les systèmes de soutien et les réseaux au sein des communautés, Wellman⁴³ a mené une série d'études sur les liens communautaires (ou relations informelles avec des personnes autres que celles vivant au foyer) des habitants d'East York dans la région de Toronto. Les réseaux personnels qu'il obtient contiennent en moyenne douze liens actifs, soit cinq liens intimes et sept liens dits significatifs. Sur les douze liens actifs, presque la moitié (44 %) sont des liens de parenté et quasiment la moitié (47 %) des liens intimes sont des liens de parenté immédiate (frères et sœurs notamment). Seulement 30 % des liens actifs apportent du soutien en cas d'urgence et 22 % fournissent du soutien pour les affaires de tous les jours. Enfin, 29 % des liens actifs n'apportent aucun soutien. Enfin, citons les travaux d'Eric Widmer et ses collaborateurs en Suisse qui se sont intéressés aux formes et aux frontières des familles contemporaines. A partir d'une approche en termes de réseau personnel auprès d'un échantillon d'étudiants, Widmer et La Farga⁴⁴ montrent l'existence, au-delà de la

³⁹ Gokalp C., « Le réseau familial », *Population*, 1978, 6, 1077-1094.

⁴⁰ Héran F., « La sociabilité, une pratique culturelle », *Economie et statistique*, 1988, 216, 3-22.

⁴¹ Bonvalet C., Maison D., Le Bras H., Charles L., « Proches et parents », *Population*, 1993, 1, 83-110.

⁴² Fischer C.S., *To dwell among friends. Personal networks in town and city*, Chicago, The University of Chicago Press, 1982.

⁴³ Wellman B., « Studying personal communities », in Marsden P.V., Lin N., *Social structure and network analysis*, Beverly Hills, Sage publications, 1982, 61-80 ; Wellman B., Wortley S., « Brothers' keepers : situating kinship relations in broader networks of social support », *Sociological perspectives*, 1989, 32, 3, 273-306.

⁴⁴ Widmer E., La Farga L.-A., « Boundedness and connectivity of contemporary families : a case study », *Connections*, 1999, 22, 2, 30-36 et Widmer E., La Farga L.-A., « Family networks : a sociometric method to study relationships in families », *Field methods*, 2000, 12, 2, 108-128.

famille nucléaire, de personnes significatives⁴⁵. La taille moyenne des réseaux personnels est de 8,6 membres. Les auteurs s'attachent aussi à montrer que les relations entre les membres de la famille sont globalement transitives. Pour les auteurs, la famille d'aujourd'hui est vue comme un réseau personnel lâche et ouvert plutôt qu'un petit groupe dense.

Dans les années 1970 se développe aux Etats-Unis une série d'études empiriques traitant du soutien social (*social support*), notion qui apparaît dans des recherches menées par des médecins (épidémiologistes, psychiatres) et des psychologues sur les effets positifs des relations sociales sur la santé mentale et physique. Multidimensionnelle et conceptualisée différemment selon les auteurs⁴⁶, la notion de soutien social renvoie habituellement au soutien émotionnel (écoute, compréhension), à l'aide matérielle et aux services divers (prêt d'argent, garde des enfants, effectuer un transport, etc.) et à l'information (avis, conseils), ces ressources transmises par les relations avec les autres permettent à la personne de s'adapter à différentes situations de la vie quotidienne. En 1976, le psychiatre Sydney Cobb⁴⁷ élabore son hypothèse sur l'effet tampon du soutien social (*stress buffering effect*) en particulier dans les situations de crise ou de stress (liées à un évènement de vie). La même année, l'épidémiologiste John Cassel⁴⁸ évoque les liens forts des individus et le soutien comme moyens de prévenir les maladies, ces deux auteurs ont véritablement stimulé la recherche sur le lien entre les relations sociales et la santé des individus. Plusieurs de ces auteurs estiment que le soutien le plus important lors d'un évènement difficile est le soutien émotionnel, qui constitue à la fois l'expression de l'affection, l'empathie, la bienveillance. Le soutien social, qui donne lieu à une somme considérable de travaux en Amérique du Nord et à de nombreux débats dans la littérature spécialisée, est aussi relié aux variables de réseau social et à ses caractéristiques structurales, l'approche des réseaux sociaux apparaît pour de nombreux chercheurs comme un nouveau cadre d'analyse fécond et prometteur. Un certain nombre de travaux (souvent basés sur des échantillons cliniques) se saisissent alors de ces concepts de soutien social et de réseaux sociaux pour mieux comprendre une diversité de problématiques sociales et de santé, tout notamment les troubles psychiatriques.

⁴⁵ Dans la littérature, en fonction des auteurs, on trouve ce terme utilisé comme équivalent de personnes importantes ou personnes qui comptent.

⁴⁶ Pour une synthèse des différentes définitions de la notion de soutien social ainsi que des diverses classifications, voir Beauregard L., Dumont S., « La mesure du soutien social », *Service social*, 1996, vol.45, n°3, 55-76 ; voir aussi pour les problèmes théoriques et méthodologiques posés par le concept Carpentier N., White D., « Le soutien social. Mise à jour et raffermissement d'un concept » in Dorvil H., Mayer R. (dir.), *Problèmes sociaux*, vol. 1, Théories et méthodologies, Québec, Presses de l'université de Québec, 2001, 277-304.

⁴⁷ Cobb S., « Social support as a moderator of life stress », *Psychosomatic medicine*, 1976, 38, 300-314.

⁴⁸ Cassel J., "The contribution of the social environment to host resistance", *American journal of epidemiology*, 1976, vol. 104, n°2, 107-123 https://campus.fsu.edu/bbcswebdav/institution/academic/social_sciences/sociology/Reading%20Lists/Mental%20Health%20Readings/Cassel-AmEpid-1976.pdf

En matière de désordre mental, les travaux de Tolsdorf⁴⁹ et à sa suite Hammer et al.⁵⁰, Mueller⁵¹ et Guay⁵² ont notamment montré que la taille du réseau, le nombre de liens forts (intimes) et la réciprocité des relations (les personnes reçoivent plus qu'elles ne donnent) étaient des facteurs importants permettant de différencier le soutien social d'une population dite « normale » de celui d'une population clinique (atteinte de troubles psychiatriques). Pour Hammer et al.⁵³, le mécanisme permettant de comprendre la relation entre le réseau personnel et la schizophrénie est celui du *feed back* ou de la rétroaction provenant des relations et de la communication avec les autres. Autrement dit, les membres du réseau « échouent à fournir un *feed back* adéquat pour le maintien et le développement de mode de comportement congruent avec le comportement et les attentes du groupe social »⁵⁴. La diversité et la multiplicité des sources de *feed back*, donc l'accès à d'autres cercles sociaux, garantiraient à l'individu une meilleure santé et/ou des comportements plus adéquats. Finalement, le réseau personnel aurait aussi une fonction de régulation sociale que certains auteurs⁵⁵ distinguent du soutien social. La régulation sociale renvoie aux normes sociales véhiculées par le réseau. Plus récemment, Wellman et coll.⁵⁶ évoquent le capital réseau (*network capital*) pour présenter la variété des ressources intégrées dans un réseau personnel et transmises par les liens sociaux, le soutien social comme le capital social sont des ressources.

Parallèlement, signalons qu'une autre série de travaux effectués par des psychologues du développement, à partir de l'approche écologique du développement de Belsky, mêlant réseau social et soutien social, s'est centrée plus spécifiquement sur l'influence des relations sociales sur la relation parent-enfant, le développement de l'enfant et les pratiques parentales⁵⁷ (à la fois les pratiques d'élevage et d'éducation).

⁴⁹ Tolsdorf C.C., « Social networks, support, and coping : an exploratory study », *Family process*, 1976, 15, 4, 407-417.

⁵⁰ Hammer M., Makiesky-Barrow S., Gutwirth L., « Social networks and schizophrenia », *Schizophrenia bulletin*, 1978, vol. 4, n°4, 522-545.

⁵¹ Mueller D.P., « Social networks : a promising direction for research on the relationship of the social environment to psychiatric disorder », *Social sciences and medicine*, 1980, vol. 14A, 147-161.

⁵² Guay J., « Le réseau social de l'ex-patient psychiatrique », *Revue québécoise de psychologie*, octobre 1981, vol. 2, n°3.

⁵³ Hammer M., « Parenthood and social networks. A preliminary view », *Social sciences and medicine*, 1982, vol. 16, 2091-2100 ; Hammer M., « Core and extended social networks in relation to health and illness », *Social sciences and medicine*, 1983, vol. 17, n°7, 405-411.

⁵⁴ Hammer M. et al., « Social networks and schizophrenia », *op. cit.*, notre traduction, p. 538.

⁵⁵ Voir Carpentier N., White D., « Le soutien social. Mise à jour et raffermissement d'un concept », *op. cit.*

⁵⁶ Plickert G., Côté R.R., Wellman B., « It's not who you know, it's how you know them : who exchanges what with whom », *Social networks*, 2007, 29, 405-429.

⁵⁷ Cochran M., Brassard J.A., « Child development and personal social networks », *Child development*, 1979, 50, 601-616 ; Riley D., Cochran M., « Naturally occurring childrearing advice for fathers : utilization of the personal social network », *Journal of marriage and the family*, 1985, 47, 2, 275-286 ; Cochran M., « Personal networks in the ecology of human development », in Cochran M., Larner M., Riley D., Gunnarson L., Henderson C.R., *Extending families. The social networks of parents and their children*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990, 3-33.

Peu de travaux abordent la question de la maltraitance et/ou de la négligence envers les enfants sous l'angle des réseaux personnels⁵⁸, c'est-à-dire à partir de la structure des liens sociaux et de leur fonction. Des études, plutôt anciennes, s'intéressent aux différentes propriétés ou caractéristiques des réseaux (taille, diversité des membres, interconnexion entre eux, contenu des activités engagées, proximité géographique...) et au rôle du soutien social. Cependant, toutes les recherches ne prennent pas en compte les relations des *alters* entre eux. Il est important de signaler enfin que quasiment toutes les recherches recensées étudient des groupes sociaux de bas niveaux socio-économiques, comme si la question du milieu social était donnée comme un acquis, toutes également utilisent un groupe contrôle. Certaines de ces recherches ne font qu'étudier le réseau social des familles, d'autres, plus récentes, se situant dans le cadre d'une approche écologique ou écosystémique, prennent en compte différentes mesures pour tenter de circonscrire l'ensemble des facteurs qui interagissent dans la relation parent/enfant y compris le réseau de soutien.

En pensant qu'il y avait un lien probable avec la maltraitance, les recherches se sont centrées sur l'isolement social (*social isolation*) des familles et se sont attachées à décrire les aspects structuraux du réseau, la perception du soutien social (fréquence des contacts, satisfaction à l'égard du soutien, sentiment de solitude, etc.) et les types de ressources que les personnes donnent ou reçoivent. En fait, la notion multidimensionnelle d'isolement social a été conceptualisée de manières diverses et l'isolement a été mesuré de différentes façons⁵⁹, ce qui contribuerait à expliquer la variation des résultats trouvés. Sans prétendre à l'exhaustivité, on peut commencer cette revue de travaux par l'étude pionnière menée par Elizabeth Elmer⁶⁰ à fin des années 1960, étude visant à recenser les caractéristiques psychologiques, sociales et démographiques communes aux familles « *maltraitantes* ». L'auteure, à partir d'un petit échantillon d'enfants maltraités (maltraitance physique et négligence) vus à l'hôpital pour enfants de Pittsburgh entre 1949 et 1962, a, la première, construit une échelle pour récolter les informations données en entretien sur l'intégration sociale des mères. Les items étaient du type : quantité de temps passé en dehors des enfants, étendue de la participation à des groupes, vie sociale, nombre d'amis proches et sentiment de la mère à l'égard des adultes de la famille étendue dont elle pourrait dépendre. Les résultats ont montré que les mères « *maltraitantes* » sont socialement moins intégrées, de loin plus isolées des sources extérieures de compagnie et d'aide, et que leur isolement résulte en partie de l'hostilité de longue date entre elles et leurs parents proches, surtout avec leur propre mère. A la même époque, en comparant

⁵⁸ La revue de littérature qui suit n'a aucune prétention à l'exhaustivité.

⁵⁹ Voir à ce sujet la revue critique de Raymond Massé sur l'isolement social (Massé R., « Evaluation critique de la recherche sur l'étiologie de la violence envers les enfants », *Santé mentale au Québec*, 1990, 15, 2, 107-128).

⁶⁰ Elmer E., *Children in jeopardy. A study of abused minors and their families*, Pittsburgh, University of Pittsburgh Press, 1968, 2nd édition.

un groupe de familles pauvres reconnues comme négligentes avec un groupe de familles pauvres reconnues comme « *adéquates* » ou « *non sérieusement négligentes* », Giovannoni et Billingsley⁶¹, puis à leur suite Wolock et Horowitz⁶², ont montré que les mères « *négligentes* » se trouvent dans un environnement socio-économique plus stressant⁶³ et ont moins de ressources et de soutien pour faire face à ces stress que les autres mères. Il apparaît que les mères « *négligentes* » sont beaucoup plus isolées de leurs voisins et des membres de leur famille. Les auteurs ont trouvé également une corrélation entre négligence et foyer monoparental. Dans les années 1980, Polansky et ses collaborateurs⁶⁴ vont mener une série de travaux sur la négligence dans les familles pauvres de milieu urbain et rural et mettent en relief un lien plus étoffé entre l'isolement social et la négligence. A partir d'une démarche originale, mener des entretiens auprès des mères, des enfants et des voisins, l'auteur montre que l'isolement et le sentiment de solitude (*loneliness* c'est-à-dire se sentir seules ou, pour certaines mères, vivre avec un partenaire avec lequel elles ne sont pas particulièrement heureuses) sont plus fréquents chez les mères « *négligentes* » que chez les mères du groupe contrôle vivant dans des conditions socioéconomiques similaires. Alors que leur voisinage ne leur apporte pas moins de soutien que celui des mères non négligentes, le voisinage est néanmoins décrit comme moins amical et moins soutenant. Moins ancrées dans des réseaux d'aide informelle et socialement moins participatives, ces mères sont identifiées par la communauté comme demandant de l'assistance mais n'en offrant pas et leur manque de réciprocité tendrait à les stigmatiser. Une des hypothèses explicatives proposées à cette solitude est que ces mères sont reconnues par les autres comme déviantes, et donc, que les autres prendraient leur distance par rapport à elles. Les auteurs expliquent aussi que ces mères, qui vivent plus dans la solitude, recherchent un remède à travers leur enfant. Enfin, Susan Salzinger et ses collaborateurs⁶⁵ ont montré que des mères prises en charge dans le cadre d'un programme de soin pour maltraitance sont plus isolées (peu de personnes dans leur réseau et faible fréquence des contacts) que celles du groupe contrôle. Ces mères sont aussi « *insularisées* » (*insularity*), autrement dit coupées de l'influence d'un pan du réseau. Elles ont moins de contact avec des

⁶¹ Giovannoni J.M., Billingsley A., « Child neglect among the poor : a study of parental adequacy in families of three ethnic groups », *Child welfare*, 1970, 49, 4, 196-204.

⁶² Wolock I., Horowitz B., « Child maltreatment and material deprivation among AFDC-recipient families », *Social service review*, 1979, 53, 175-194.

⁶³ Les recherches de l'époque puis celles effectuées des années plus tard ont de fait mis en évidence un lien étroit entre la pauvreté et la négligence, ce que dit aussi le dernier rapport de la Haute autorité de santé consacré au repérage de la maltraitance chez l'enfant (Haute autorité de santé (HAS), *Maltraitance chez l'enfant : repérage et conduite à tenir. Rapport d'élaboration*, 09/2014). http://webcache.googleusercontent.com/search?q=cache:LeM2Ck-KSz0J:www.has.sante.fr/portail/jcms/c_1775439/fr/maltraitance-enfant-rapport-d-elaboration+&cd=1&hl=fr&ct=clnk&gl=fr

⁶⁴ Polansky N.A. and al., « Loneliness and isolation in child neglect », *Social casework : The journal of contemporary social work*, 1985, 66, 38-47 ; Polansky N.A., « Determinants of loneliness among neglectful and other low-income mothers », *Journal of social services research*, 1985, 8, 3, 1-14.

⁶⁵ Salzinger S., Kaplan S., Artemyeff C., « Mothers' personal social networks and child maltreatment », *Journal of abnormal psychology*, 1983, 92, 68-76.

modèles adéquats d'éducation des enfants que les autres mères, elles sont en quelque sorte confinées dans leur famille immédiate, celle qui partage les mêmes valeurs qu'elles. Pour Salzinger et *al.*, le réseau a différentes fonctions. Outre l'accès au monde et le rôle tampon, autrement dit le réseau réduit le stress en cas d'évènements difficiles et plus largement dans la vie quotidienne, il a deux autres fonctions importantes : celle de la transmission des attitudes, des valeurs, des normes (en matière d'élevage et d'éducation des enfants) et celle de feedback, renvoyé par les membres, qui assure un renforcement du comportement, dans un sens positif ou négatif, fonction qui semble fondamentale.

De cet ensemble de travaux, diverses explications sur l'isolement social des familles présentant de la maltraitance et/ou de la négligence ont été fournies. La première est que les familles « *maltraitantes* » ou « *négligentes* » s'isolent du reste de la société parce qu'elles reconnaissent que leur comportement à l'égard de leurs enfants est transgressif, hors normes. Elles éviteraient les contacts avec l'extérieur pour éviter d'être contrôlées et détectées par les services sociaux. La seconde déplace la cause de l'isolement sur la présence d'un stigmate autre : les familles maltraitantes peuvent être isolées du reste de la communauté parce qu'elles présentent des caractéristiques particulières (drogue, alcool, problèmes mentaux, dépendance à l'égard des services sociaux, *etc.*) qui inspireraient du rejet chez les autres. Enfin, pour d'autres auteurs, hormis l'hypothèse d'une difficulté à établir des liens sociaux, ce sont les conflits entre les parents maltraitants et la famille étendue qui génèrent de l'isolement.

Dans les années 1990 et 2000, on distingue une autre série de travaux, essentiellement ceux menés par Carol Coohy⁶⁶ sur les familles présentant de la négligence et/ou de la violence physique. Ses travaux abordent la question du réseau en prenant en compte un ensemble de facteurs de risque mais se distinguent surtout par la volonté de prendre en considération les différentes dimensions du soutien social. En fait, l'auteure passe de l'étude de l'isolement social à l'étude du soutien social. Carol Coohy, critique à l'égard de la thèse de l'isolement social, affirme que la taille du réseau personnel et la qualité des relations sont les deux caractéristiques qui distinguent les mères « *maltraitantes* » des autres. D'après les résultats de ses recherches, ces femmes ont moins de membres dans leur réseau personnel et des relations plus pauvres (estimées moins positives et « *soutenantes* »). Elles reçoivent moins de soutien émotionnel

⁶⁶ Sans être exhaustif, citons : Coohy C., « The relationship between mothers' social networks and severe domestic violence : a test of the social isolation hypothesis », *Violence and victims*, 2007, 22, 4, 503-512 ; Coohy C., « Social networks, informal child care and inadequate supervision by mothers », *Child welfare*, 2007, 86, 6, 53-66 ; Coohy C., « The role of friends, in-laws, and other kin in father-perpetrated child physical abuse », *Child welfare*, 2000, 79, 4, 373-402 ; Coohy C., « Child maltreatment : testing the social isolation hypothesis », *Child abuse and neglect*, 1996, 20, 3, 241-254 ; Coohy C., « Neglectful mothers, their mothers, and partners : the significance of mutual aid », *Child abuse and neglect*, 1995, 19, 8, 885-895 et Coohy C., *Child maltreatment : an exchange theoretic approach*, Dissertation submitted to the faculty of the school of social service administration in candidacy for the degree of doctor of philosophy, University of Chicago, Illinois, 1993.

(expressions de confiance, d'empathie) et d'aide dans leurs tâches éducatives. Pour cette auteure, avoir un réseau familial autour de soi est une garantie pour assurer à l'individu tous les soutiens dont il a besoin.

Les résultats des recherches menées antérieurement⁶⁷ montrent que les formes des réseaux personnels mises à jour apparaissent diverses⁶⁸ et on ne peut distinguer une seule forme de réseau associée à la maltraitance. À dominante familiale, à l'image des réseaux des personnes souffrant de maladies mentales⁶⁹ ou plus ouverts sur le monde extérieur, les constellations relationnelles, constituées de liens forts, peuvent être restreintes ou étendues, closes ou fragmentées, denses ou lâches. Parmi les différents types de réseaux obtenus, les configurations dites « *disloquées* », les plus nombreuses, sont particulières sur le plan de leur forme et de leur composition. De taille restreinte, elles se caractérisent par des liens manquants, l'inclusion de personnes décédées et d'intervenants sociaux, par ailleurs pourvoyeurs de soutien émotionnel ; ce sont également les réseaux dont les liens véhiculent le moins de support. De manière générale, dans ces recherches antérieures a été mis en exergue le peu de soutien de la part des personnes qui comptent ou, ce que l'on a appelé en référence aux travaux de Granovetter⁷⁰, une faiblesse et une certaine ambiguïté des liens forts. Ces liens forts ont aussi des aspects négatifs (conflits, manque de confiance, critique) comme le soulignent Normand Carpentier et Deena White dans leur revue sur le concept de soutien social⁷¹. Enfin, il a été noté que le personnage le moins représenté dans les constellations est celui du conjoint, le lien conjugal apparaît pauvre en soutien et ce résultat ne peut manquer d'interroger la nature de la relation conjugale. Nous posons ainsi l'hypothèse selon laquelle les réseaux personnels dits « *disloqués* » devraient se retrouver dans les familles suivies par les administrations sociales du Perche ; cela devrait être plus souvent le cas pour les plus désaffiliées.

II. 3. Réflexion collective sur les pratiques

Le troisième et dernier axe de la recherche, relève de la méthode de la recherche-action, il a pour objet, à partir de la restitution des résultats de l'enquête et en collaboration avec les acteurs volontaires de

⁶⁷ Desquesnes G., *Sociabilité, réseau, « vulnérabilité relationnelle » et contexte social de familles dites dysfonctionnelles par les services de protection de l'enfance : une approche de la maltraitance*, Thèse pour le doctorat de sociologie, sous la direction de Beynier D., Université de Caen Basse-Normandie, 2009 ; Desquesnes G., Beynier D., « Les réseaux personnels de soutien de couples dits maltraitants : une faiblesse des liens forts », *Dialogue. Revue de recherches cliniques et sociologiques sur le couple et la famille*, 2011, n°194, 137-150 ; Desquesnes G., Beynier D., « Parcours de vie et réseaux personnels de familles dites maltraitantes », *La Revue internationale de l'éducation familiale*, 2012, n° 31, 97-121.

⁶⁸ Il en est de même dans l'étude d'Ortega qui fait état, auprès de mères à faibles revenus mais pas nécessairement suivies par les services de protection de l'enfance, de formes de réseaux personnels variées (Ortega, D. M., "How much support is too much? Parenting efficacy and social support", *Children and Youth Services Review*, 2002, 24, 11, 853-876).

⁶⁹ Tolsdorf C.C., « Social networks, support, and coping : an exploratory study », *op. cit.*

⁷⁰ Granovetter M., « The strength of weak ties », *The American journal of sociology*, 1973, 78, 6, 1360- 1380.

⁷¹ Carpentier N., White D., « Le soutien social. Mise à jour et raffermissement d'un concept », *op. cit.*

la protection de l'enfance du territoire, une réflexion sur l'évolution des pratiques et des postures professionnelles.

III. Méthodologie de l'enquête

Diverses techniques de recueil de données ont été mobilisées dans cette recherche pour chaque axe :

Axe 1 : collecte et analyse des données chiffrées relatives à la protection de l'enfance, consultation et analyse de dossiers, tirés de façon aléatoire sur la période 2008-2012, d'enfants victimes de violences de tout type au sein de leur famille (dont la situation est stabilisée et non en cours de traitement) et ayant entraîné une saisine judiciaire ; réalisation d'entretiens semi-directifs avec différentes catégories de professionnels dans diverses institutions en lien avec la protection de l'enfance (ASE, PMI, AEMO, circonscription d'action sociale, petite enfance, Gendarmerie, Education nationale, magistrats, élus locaux).

Axe 2 : réalisation d'entretiens semi-directifs auprès de familles ayant présenté tout type de comportements de violence et/ou de négligence et volontaires pour participer à l'étude. Ces entretiens comprennent deux parties : une partie centrée sur les éléments du parcours et du contexte de vie et une seconde autour du réseau personnel et du contenu des relations.

Axe 3 : réalisation de réunions-discussions avec tous les professionnels impliqués dans l'étude et désireux de réfléchir aux pratiques à développer. La recherche-action est ici entendue dans son sens lewinien à la fois comme recherche pour l'action : pour éclairer les professionnels sur la situation-problème (ici le repérage, la prise en charge et la prévention de la maltraitance) et comme recherche sur l'action des travailleurs sociaux (pour améliorer ses effets, son efficacité auprès des usagers).

III. 1. Les entretiens avec les professionnels

Une cinquantaine d'entretiens semi-directifs ont pu être réalisés auprès d'interlocuteurs occupant des niveaux hiérarchiques différents dans les diverses institutions impliquées de près ou de loin dans la protection de l'enfance. Préalablement aux entretiens avec les professionnels, un courrier présentant la recherche était envoyé et l'accord du supérieur hiérarchique demandé. Les entretiens ont eu lieu entre avril 2012 et mai 2014. Les structures enquêtées sont les suivantes :

- Conseil départemental (dont les services de l'ASE, de la PMI et de la Circonscription d'action sociale de Mortagne-au-Perche et l'antenne de Bellême) : 20 entretiens.
- Gendarmerie : 3 entretiens.
- Syndicat intercommunal Pays du Perche : 1 entretien.
- Tribunal de grande instance : 1 entretien.
- Education nationale (écoles maternelles, élémentaires et collèges situés dans différentes villes du Perche ornais) : 10 entretiens.

- AEMO (ADSEAO) : 5 entretiens.
- Petite enfance, jeunesse et centre de loisirs : 5 entretiens.
- CAF : 2 entretiens.
- Médical - prévention - soins psychiques : 4 entretiens

L'ensemble des médecins généralistes ayant leur cabinet dans le Perche ornaïen ont été contactés par voie postale puis relancés par téléphone, un seul s'est montré disponible pour répondre à l'enquête. Certains élus, « débordés », n'ont pu nous recevoir, il en est de même pour le Procureur de la République. De manière générale, tous les entretiens se sont bien déroulés, ils ont eu lieu sur le lieu de travail des enquêtés et durent entre 45 minutes et 2h30.

La grille d'entretien (voir annexe I) est constituée de six grands thèmes : description de l'activité professionnelle, représentations de la maltraitance et de ses causes, dépistage, procédures et traitement institutionnel de la maltraitance, formation des professionnels, préconisations en matière de prévention et de lutte contre la maltraitance, propositions d'amélioration des pratiques professionnelles. Tous les entretiens ont été retranscrits et une grille d'analyse construite. Celle-ci comprend les dix thématiques suivantes :

- L'évolution des situations de maltraitance
- La difficulté à caractériser la maltraitance
- Les caractéristiques des situations de violence ou de maltraitance avérées
- La loi 2007, ce que les professionnels en disent
- Les difficultés à identifier les situations
- Les facteurs de risque
- L'origine des informations préoccupantes
- Les acteurs, les professionnels, les structures
- La pauvreté, l'emploi des personnes, les structures familiales, l'isolement
- Les représentations du Perche

III. 2. La consultation des dossiers

La consultation des dossiers d'enfants victimes de violences intrafamiliales et ayant entraîné une saisine judiciaire sur la période 2008-2012 (échantillon tiré de manière aléatoire) a nécessité une demande de dérogation aux règles de communicabilité des archives publiques auprès du Service interministériel des Archives de France. Cette consultation des dossiers avait préalablement obtenu un avis favorable du Conseil départemental de l'Orne. Une quarantaine de dossiers ont pu être consultés dans les locaux de la circonscription d'action sociale de Mortagne-au-Perche. S'agissant d'archives sous dérogation, les photocopies étaient interdites.

Pour mettre à jour les représentations des professionnels à propos des familles dans lesquelles se produisent des actes de violence, la manière dont ceux-ci sont qualifiés et les suites institutionnelles

données, une grille d'analyse des dossiers, garantissant l'anonymat, a été construite puis réajustée. Elle comprend quatre grandes catégories thématiques :

- Caractéristiques du foyer (type et composition de la famille, liens entre les enfants, antécédents de violence subie par les parents, et par les enfants, réseau-isolement, conditions de vie et ressources)
- Informations préoccupantes (type de violence, date de la saisine, type de décision et de mesure, description des actes de maltraitance)
- Enfant victime (sexe, âge, place de l'enfant dans la fratrie, santé-déficience éventuelle, scolarité, observation comportement, dires des professionnels et des parents)
- Agresser(s) (lien familial, âge, niveau d'étude, profession, santé-déficience, addiction)

Les informations utiles parmi les diverses pièces composant les dossiers ont été classées dans ces quatre grandes catégories. L'analyse d'archives, ici de dossiers de familles d'enfants suivis par le service social, a soulevé un certain nombre de questions : la multiplicité et la diversité des documents contenus dans ces dossiers (rapports des services sociaux, ordonnances judiciaires, courriers des professionnels et des parents, comptes rendus d'expertise, formulaires administratifs d'enfant en danger, *etc.*) Par ailleurs la durée couverte par le dossier et le nombre d'enfants influent sur son contenu. Si au départ, un enfant est concerné par une IP, il arrive que plus tard d'autres faits de maltraitance aient été révélés et que plusieurs enfants soient concernés. Comme le mentionne très justement Liora Israël⁷², l'archive ne « *parle* » pas d'elle-même, « *elle ne s'exprime que dans une relation dialogique avec son lecteur* » en fonction d'une problématique et du mode de traitement mis en œuvre.

III. 3. La collecte des données chiffrées

Les données chiffrées colligées sont celles de l'Education nationale : statistiques du service social scolaire de l'Orne concernant les enfants en danger pour les années 2008-2012. Ensuite, ont été recueillies sur les mêmes années, les données de la Gendarmerie (fichier 4001⁷³) qui rassemblent les atteintes physiques et sexuelles commises sur les mineurs. Après moult relances téléphoniques et courriels auprès du Procureur de la République pour obtenir les statistiques concernant les enfants en danger et les mesures judiciaires sur la période d'enquête (tableaux de bord du tribunal) et malgré un accord de principe, l'accès à ces données n'a pas été possible.

Concernant les données chiffrées du Conseil départemental de l'Orne en matière de protection de l'enfance, la première demande formulée auprès du responsable ASE concernait l'accès, sur la période 2008-2012, à l'ensemble des mesures de protection de l'enfance (AEMO, AED et placements) ayant pour

⁷² Israël L., « L'usage des archives en sociologie » in Paugam S., *L'enquête sociologique*, Paris, PUF, 2010, 167-185.

⁷³ Le fichier 4001 est un fichier statistique qui collecte les crimes et les délits constatés par la Gendarmerie et qui sont ensuite transmis au Parquet. Le principe de comptabilité est un fait égal une victime.

motif toute forme de violence envers les enfants. Cette demande a paru extrêmement complexe à satisfaire pour les différents services sollicités (circonscription d'action sociale et ASE) signalant que dans tous les cas un fichier unique n'existait pas et qu'il fallait retourner aux dossiers papiers archivés pour consulter les motifs des mesures, rubrique non informatisée. Finalement, ont été obtenus, outre les statistiques générales faites depuis 2010 seulement par le responsable de la CRIP, deux types de fichiers informatiques Excel :

- Un fichier contenant l'ensemble des IP traitées par le Conseil départemental de l'Orne sur les années 2008-2013. Ce fichier ne contient pas les motifs des IP, rubrique malheureusement non informatisée qu'il nous a fallu aller consulter dans les dossiers papier. Dans ce fichier, ont été sélectionnés les IP du secteur de Mortagne-au-Perche (à partir du lieu d'habitation de l'enfant et en excluant le secteur de l'Aigle).
- Les IP transmises à la justice constituent un autre fichier (dit « fichier signalement »), ce fichier recense tous les signalements directement adressés au Procureur de la République. Ces derniers ne sont synthétisés dans un fichier informatique que depuis 2011. Dans le temps imparti, seul la récolte des données des années 2011 à 2012 a été possible. Ce fichier qui ne contenait que deux années n'a pas été traité.

Le recueil des IP s'est fait à deux endroits. Un premier relevé pour les années 2010 à 2012 a été réalisé à la circonscription d'action sociale de Mortagne-au-Perche (voir rapport intermédiaire), il s'agissait des IP ayant donné lieu à une évaluation par la CAS. Puis l'accès aux données informatisées et aux dossiers du service de l'ASE de l'Orne sur les années 2008-2012 a enfin été possible.

Une base de données *ad hoc* a été constituée à partir des fichiers Excel du service de l'ASE d'Alençon concernant les IP du secteur de Mortagne-au-Perche et à partir des données récoltées à la CAS de Mortagne-au-Perche sur les années 2010-2012. Pour éviter les erreurs et pouvoir retourner éventuellement dans les dossiers, un numéro a été attribué à chaque famille sur un document à part laissé au responsable de l'ASE puis détruit à la fin de la recherche. La base de données se compose des rubriques suivantes : mois et année de l'enquête sociale, service d'origine de l'IP, motif de l'enquête, nombre d'enfants, sexe et âge de l'enfant concerné, suites données à l'IP ou à l'enquête, date de la conclusion et autre information relative à l'IP.

Le travail de collecte a été compliqué par : la multiplicité des fichiers informatisés, le côté partiel des données contenues et la multiplicité des types et lieux de rangement des dossiers papiers : armoire pour les IP classées sans suite rangées par ordre alphabétique, armoire pour les IP ayant entraîné un suivi secteur (rangement par ordre alphabétique) et armoire pour les IP ayant donné lieu à une mesure éducative avec classement par numéro attribué à la famille. Les données sont dispersées et compartimentées, il est difficile d'accéder au parcours complet de la famille.

Signalons enfin deux freins au recueil des données. D'abord, le responsable de l'Observatoire départemental de l'enfance et de la famille, structure qui a vocation à rassembler les données dans un but statistique, a quitté son poste en 2012. Ensuite, l'informatisation des recommandations de l'ONED ne date que de 2011. La saisie informatique des données du service de l'ASE, par manque de moyens humains et financiers, ne s'est faite que très progressivement puisque durant plusieurs années, le responsable de l'ASE a travaillé seul. Enfin, la collecte des données a également été interrompue suite à la séquestration de deux agents du Conseil départemental (voir annexe). Le fonctionnement du service suite au choc émotionnel a été interrompu durant l'été 2014.

L'ampleur du travail d'analyse et de saisie des dossiers sur le Perche n'a pu être reconduite sur les autres secteurs géographiques de l'Orne, ce qui a rendu impossible la comparaison du nombre des cas de violences intrafamiliales avec les autres territoires ornais.

III. 4. Les entretiens avec les familles

L'axe 2 de la recherche concerne l'investigation du réseau personnel de familles ayant présenté tout type de violence envers les enfants et volontaires pour participer à la recherche. Vingt personnes ont été interviewées dont deux couples, tous se sont bien déroulés et ont eu lieu au domicile des familles (un a été effectué dans les locaux de l'antenne de Bellême). La population interviewée est présentée au début de la troisième partie.

III. 4. 1. Modalités d'accès aux familles

L'accès aux familles n'a pu se faire qu'en passant par les services de la circonscription d'action sociale (dans le cadre du suivi social ou dit en prévention ou bien encore dans le cadre du suivi des mesures de protection de l'enfance pour les familles résidant sur le secteur). Les services de l'AEMO, service géré par l'Association de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence de l'Orne ont aussi été sollicités.

Pour mener à bien cette phase de la recherche, une réunion avec les travailleurs sociaux de la circonscription d'action sociale de Mortagne-au-Perche a eu lieu pour rappeler les objectifs, les différents axes de la recherche-action et la méthode utilisée. Cette rencontre a permis de préciser comment la recherche devait être présentée aux familles suivies, d'insister sur l'absence de lien entre la participation à cette recherche, basée sur le volontariat, et le suivi opéré par l'institution, de faire savoir qu'aucun retour

d'entretiens ne serait fait vers les services. A l'instar des précédents travaux menés⁷⁴, la consigne mentionnait que la recherche s'adressait aux familles suivies par les services sociaux dans le cadre de la protection de l'enfance et s'intéressait « à la vie des gens en famille, aux liens qui existent dans les familles et aux différents problèmes qui peuvent se poser ». Le terme maltraitance, connoté négativement et stigmatisant, n'était pas évoqué, comme dans nombre de recherches menées sur le sujet. Le critère principal d'inclusion était qu'il s'agisse de situations familiales « apaisées », car d'un point de vue éthique, il est peu acceptable d'effectuer des entretiens lors d'un moment de crise quelle qu'elle soit (dépression, conflit conjugal aigu, deuil, etc.) ou de début/fin de placement difficile. Quand ils présentaient la recherche aux familles, les travailleurs sociaux mentionnaient que les résultats de cette recherche pourraient ensuite les aider à mieux comprendre les familles, donc à mieux les accompagner. Les familles étaient d'abord pressenties par les travailleurs sociaux puis la présentation de l'étude s'effectuait dans le cadre des entretiens de suivi effectués par les assistantes sociales. Une fois l'accord des familles obtenu pour participer à la recherche et communiquer leurs coordonnées téléphoniques aux chercheurs, il leur revenait de les contacter pour fixer un rendez-vous pour l'entretien.

Cette manière de procéder a entraîné des réticences. Les responsables et des personnels de l'AEMO rencontrés lors d'une réunion de présentation. Il a été proposé de procéder *via* un courrier adressé aux familles suivies dans l'année par l'AEMO (voir annexe). Du fait de cette procédure, cette phase de la recherche a duré plus longtemps que prévu (avril 2014 à janvier 2015).

III. 4. 2. Le questionnaire réseau

La première partie du questionnaire réseau traite de l'histoire, des événements et du contexte de vie de l'interviewé. Outre le recueil des éléments sociodémographiques (sexe, âge, diplôme obtenu, situation par rapport à l'emploi, ressources, couverture sociale), il vise à déterminer les principaux facteurs de risque identifiés par la littérature en matière de maltraitance à enfants, présents dans l'univers sociofamilial.

La démarche permet de recueillir :

- la situation familiale actuelle, le parcours matrimonial et les enfants (nombre, âge, sexe, position dans la fratrie, lieu de résidence des enfants) ;

⁷⁴ Desquesnes G., *Sociabilité, réseau, « vulnérabilité relationnelle » et contexte social de familles dites dysfonctionnelles par les services de protection de l'enfance...*, op. cit. Voir aussi Elmer E., *Children in jeopardy. A study of abused minors and their families*, op. cit. ; Fréchon I. et coll., *Les politiques sociales à l'égard des enfants en danger, trajectoires des prises en charge par la protection de l'enfance dans deux départements d'une cohorte de jeunes ayant atteint 21 ans*, Rapport de recherche INED-CNRS-université de Caen, mars 2009 ; Jaspard M., Brown E., Condon S., Fougeyrollas-Schwebel D., Houel A., Lhomond B., Maillochon F., Saurel-Cubizolles M.-J., Schiltz M.-A., *Les Violences envers les femmes en France. Une enquête nationale*, Paris, La Documentation française, 2003.

- le désir d'enfant, les problèmes durant et après la grossesse ainsi qu'à l'accouchement ;
- les disputes et la violence conjugale ;
- les événements stressants rencontrés dans la vie quotidienne (problèmes financiers, de santé, deuil) ;
- le type de punition mise en œuvre lors d'une bêtise commise par l'enfant et l'usage de la force physique ;
- la place de l'enfant dans la famille ;
- la dépendance à l'alcool ou à la drogue des parents ;
- le vécu de dépression et la prise de médicaments psychotropes ;
- les antécédents de maltraitance, de placement (ou autre mesure éducative) et les raisons du placement ;
- le logement (propriétaire ou locataire de l'habitation, promiscuité) ;
- le nombre de déménagements dans la vie (depuis l'installation en couple).

Focalisé sur le réseau personnel, le second volet de l'entretien structuré se divisait en deux sous-parties. En accord avec la littérature sur le sujet, cela a permis de distinguer d'un point de vue tant conceptuel qu'empirique comme le fait House⁷⁵, ce qui relève de l'intégration sociale d'un individu ou ce que nous appelons en France la sociabilité (existence de personnes qui comptent, rôle occupé par rapport à *ego*, fréquence des contacts, dispersion géographique, ancienneté du lien, *etc.*), de la structure formelle du réseau (densité et autres propriétés) et ce qui relève de la fonction ou du contenu des relations (soutien social, conflits).

- La description du réseau du point de vue d'*ego* était introduite par le générateur de noms « Quelles sont les personnes qui sont, ou qui ont été, importantes pour vous dans votre vie ? ». Très utilisé dans les enquêtes il permet d'avoir accès aux personnes avec qui *ego* est dans une proximité affective (*core network* de Fischer) et de délaissier les liens faibles. Cette première question servait ainsi à recenser les liens qui comptaient pour *ego*. Mais en aucun cas, le générateur de noms, ne permet d'identifier le réseau personnel total, seulement un pan. Etaient relevés les prénoms des personnes citées, la nature du lien avec *ego* (membre de la famille, ami, collègue, voisin, *etc.*) et collectées, pour chacune des personnes notées, diverses informations sociodémographiques (sexe, âge, situation matrimoniale, profession exercée et éloignement géographique par rapport à la résidence d'*ego*). Le réseau personnel a été réduit aux relations significatives pour les personnes interviewées, donc le réseau dit primaire, sans tenir compte de l'aspect contraint des relations par exemple les personnes qui vivent à la maison (enfants), dont on partage la vie (conjoint)⁷⁶. Différents indicateurs, destinés à saisir les pratiques de sociabilité ont été utilisés : la fréquence, le mode des contacts et les activités réalisées avec chacun des membres du réseau. Pour appréhender

⁷⁵ House J.S., Umberson D., Landis K.R., "Structures and processes of social support", *Annual review of sociology*, 1988, 14, 293-318, p. 302.

⁷⁶ Dans son enquête sur les relations personnelles selon l'urbanisation du lieu de vie, utilisant comme générateur de noms les personnes importantes pour *ego*, C. Fischer précise que le fait d'inclure ou d'exclure les membres du foyer introduit quelques différences dans l'évaluation du soutien de type conseil-discussion de choses personnelles (Fischer C., 1982, *op. cit.*, p. 128). Dans son étude sur les liens sociaux des femmes de bas niveau socio-économique dans la région de Boston, avec le même générateur de noms, Deborah Belle a rencontré le même effet : les femmes ont listé leur mari ou petit ami ainsi que leurs enfants. Pour l'auteur, il s'agit d'une question d'interprétation de la consigne et elle a par conséquent exclu du réseau les enfants cités (Belle D., « Social ties and social support », in Belle D., *Lives in stress : women in depression*, Beverly Hills, Sage publications, 1982, 133-144, p. 136).

le concept d'isolement social, nous demandions à la personne si, d'une part, elle participait à une ou plusieurs associations locales. La participation à une association, vue comme l'ensemble d'activités d'un groupe formel, a été utilisé comme indicateur d'ancrage social (*social anchorage*). D'autre part, était demandé à la personne si elle avait le sentiment d'être seule, c'est un critère d'ordre subjectif contrairement aux indicateurs objectifs de réseau recueillis.

- L'étude des fonctions des relations au sein du réseau : après consultation de la littérature anglo-saxonne sur les fonctions des liens et des questionnaires réseaux plus classiques, différents contenus de relation ont été retenus : le soutien moral, la relation de confiance, la relation de conseil, l'aide financière et les services divers et concrets dans quatre domaines principaux : garde de la maison en cas d'absence, aide au déménagement, aide au transport et garde des enfants. Pour chacune de ces aides, relationnelle/informationnelle, financière et domestique/matérielle, la question réciproque a été posée, soit : « *A qui demandez-vous du soutien lors d'un problème grave ?* » suivie de « *Qui vous demande du soutien moral lors d'un problème grave ?* » Ces questions permettent d'accéder à la perception d'*ego* quant au soutien social qu'il reçoit et qu'il donne. Les interviewés se sont référés à leurs expériences vécues pour répondre aux questions. Le dénombrement du nombre et du type d'actes de soutien sur une période donnée n'a pas été recherché mais cela a permis de savoir qui, dans l'environnement des interviewés, était perçu comme soutenant. Avec cette méthode, seule la dimension soutien perçu (*perceived support*) est enregistrée. Pour saisir le rôle d'influence d'*ego* au sein de son réseau, il était demandé qui *ego* était capable de faire changer d'avis et *a contrario* qui pouvait le faire changer d'avis). Ces entretiens une fois intégralement retranscrits ont été soumis, pour la partie biographique et contextuelle à une analyse de contenu thématique.

III. 5. Le traitement des données relationnelles

Dans un premier temps, ont été construites des matrices d'adjacence, qui ont en colonne et en ligne les mêmes acteurs. A l'instar d'Eric Widmer, nous avons fait le choix de conserver *ego* dans les matrices et dans l'analyse des propriétés structurales des réseaux. Nos données relationnelles sont binaires : 1 dans la case à la jonction des deux acteurs quand il y a une relation et 0 en cas d'absence comme pour la relation d'un acteur avec lui-même. Les matrices adjacentes sont donc symétriques. De la même façon sont codées 0, les relations d'*ego* avec les personnes décédées incluses dans le réseau, *idem* pour les relations où un conflit important entre *ego* et un alter a généré une rupture totale de relation (cas de certains des interviewés avec leurs enfants). Sur un plan méthodologique, les enfants placés (en institution ou en famille d'accueil) sont considérés comme n'ayant des relations qu'avec leurs parents (qui conservent des droits de visite et/ou d'hébergement) mais pas ou plus de relation avec le reste de la famille ni de la fratrie. Les enfants placés ensemble sont considérés comme ayant des relations entre eux.

Dans un second temps, les réseaux sont décrits par différents indices structuraux ; ont été retenus ceux qui nous semblaient les plus pertinents pour caractériser une structure et qui font l'objet d'un relatif consensus scientifique :

- La densité : désigne le nombre de relations existantes dans un réseau rapporté au nombre de relations possibles. C'est un indicateur de la cohésion du groupe et de l'interconnaissance dans un réseau.

- Le nombre de cliques : désigne les sous-groupes au sein d'un réseau.
- La distance géodésique : correspond au plus court chemin entre deux individus.
- La transitivité : correspond à la « situation telle que si A a une relation directe avec B et avec C, B et C ont aussi une relation directe entre eux⁷⁷ ».
- La centralité. Nous avons retenu les trois types de centralité tels que les a développés Freeman : la centralité de degré (*degree centrality*), de proximité (*closeness centrality*) et d'intermédiarité (*betweenness centrality*) :
 - La centralité de degré mesure les capacités de communication ou d'échange de chaque individu, elle correspond au « nombre total de relations directes qui relient un acteur donné aux autres acteurs d'un ensemble de relations sociales⁷⁸ ». Un individu sera d'autant plus central qu'il est fortement connecté aux autres individus ; faiblement connecté, il sera périphérique. Ce type de centralité est souvent mis en lien avec la capacité d'autonomie de l'individu, plus un individu est central et moins il est dépendant des autres dans ses relations.
 - La centralité de proximité, reposant sur le calcul de la somme des distances géodésiques reliant un individu aux autres, mesure en fait l'éloignement (dans les termes de V. Lemieux) de chaque individu aux autres membres du réseau.
 - La centralité d'intermédiarité mesure la capacité d'un individu à être un relais ou à se situer sur le chemin reliant deux acteurs. Un individu sera central-intermédiaire quand il est un « passage obligé » sur le chemin menant à d'autres individus, ce qui lui confère un certain contrôle sur son environnement relationnel.

Le logiciel *R* a été utilisé pour les traitements statistiques des matrices d'adjacence⁷⁹. Nous avons effectué avec SAS® en recourant à la macro-commande développée par Olivier Sautory⁸⁰ plusieurs analyses en composantes principales (ACP) suivies de classifications ascendantes hiérarchiques (CAH). Une première porte sur les indices structuraux caractérisant les réseaux, pour ce faire une base comportant en colonne les 7 indices décrits ci-dessus et en ligne les 19 réseaux personnels a été constituée. Une seconde comporte en colonne les relations d'échange et de soutien (le soutien moral, les relations de confidences, les conseils, les échanges monétaires et de services – transports, garde d'enfants, gardiennage de la maison, les influences-, les conflits – colères, brouilles- emanant d'ego et dont ego est l'objet ; en lignes les 19 réseaux. Les représentations graphiques des réseaux ont été effectuées à l'aide du logiciel de traitement et d'analyse des réseaux Ucinet v6.

⁷⁷ Lemieux V., Ouimet M., *L'Analyse structurale des réseaux sociaux*, Laval, Presses de l'Université de Laval, 2004, p. 101.

⁷⁸ *Ibid.*, p. 101.

⁷⁹ <http://www.rechercheisidore.fr/search/resource/?uri=10670/1.jvyjw9>

⁸⁰ http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=outils/analyse_donnees/accueil_analyse.htm

Partie 2

Données chiffrées et représentations des professionnels

I. L'analyse des données chiffrées sur la violence faite aux enfants dans le Perche ornais

Parmi les données chiffrées afférentes à la violence envers les enfants issues des diverses institutions et de sources diverses, certaines montrent une augmentation des cas de violences envers les enfants sur la période 2008-2012 sur le Perche ornais, alors que d'autres font état d'une relative stabilité voire d'une diminution.

La délimitation du territoire retenue dans cette recherche est celle du pays du Perche telle qu'elle a été définie par le syndicat intercommunal⁸¹, c'est-à-dire le pays du Perche ornais⁸² qui correspond à la partie occidentale du Perche historique. Systématiquement, sont exclues les données relatives au pays d'Ouche (territoire autour de L'Aigle⁸³) qui constitue une antenne de la circonscription d'action sociale (CAS) de Mortagne-au-Perche. Il existe dans le département de l'Orne, trois autres circonscriptions d'action sociale : Alençon, Argentan, Flers alors que le département n'est lui constitué que de trois arrondissements : Alençon, Argentan et Mortagne-au-Perche. Pour des brigades de Gendarmerie et de l'Inspection académique de l'Orne, le pays d'Ouche est bien une circonscription séparée. Mais, dans la circonscription de L'Aigle, certaines communes du sud (comme Moulins la Marche et Randonnai entre autres), font partie du Perche ornais.

I. 1. Quelques données générales relatives à la protection de l'enfance dans le département de l'Orne

En 2008, le taux d'enfants pris en charge par l'ASE (mesures de placements et actions éducatives) pour l'Orne était de 2,8%⁸⁴ des personnes de moins de 20 ans, ce qui plaçait l'Orne au quatrième rang des départements français (outre-mer comprise) avec la part la plus importante des enfants pris en charge par l'ASE, la proportion moyenne française métropolitaine était alors de 1,8%. En 2012, ce taux a à peine baissé (2,7%), cette proportion est toujours nettement au-dessus de la moyenne française métropolitaine qui est de 1,9%.

⁸¹ Le Syndicat intercommunal pour le développement du territoire du Perche (SIDTP) fédère 111 communes et 7 communautés de communes, il agit pour la promotion de l'emploi, de l'économie locale et de la qualité de vie.

⁸² Il existe également un Pays du Perche d'Eure-et-Loir.

⁸³ Rappelons que le secteur de l'Aigle quoique compris dans la circonscription d'action sociale de Mortagne, ne fait pas partie du pays du Perche ornais qui correspond au Grand Perche, nom donné au Perche ornais à la suite de la restructuration de la province du Perche par l'Assemblée constituante en 1790 (Gouin P., *Le Perche ornais, de la région homogène à l'émergence de pays*, Thèse pour le doctorat nouveau régime sous la direction de Bertrand J.R., Département de géographie, Université du Mans, 1992, p. 16).

⁸⁴ Source : INSEE-Action sociale départementale

http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/default.asp?page=dossiers_web/action-sociale-departementale/action-sociale-departementale.htm

En 2010, dans l'Orne, la part des mineurs dont le juge est saisi en assistance éducative s'élevait à 9,6⁸⁵ pour mille (*versus* 7,1 pour mille pour la France métropolitaine). En 2012, la part des mineurs dont le juge est saisi en assistance éducative a légèrement baissé (9,2 pour mille *versus* 7,1 pour mille pour la France métropolitaine). Quant au nombre de placements judiciaires dans ce département, globalement en baisse depuis le début des années 2000, il connaît une hausse en 2008 puis de nouveau une baisse en 2010⁸⁶. Selon *Le Schéma de l'Enfance et de la Famille 2011-2016*, « *des divergences importantes sont à noter entre les territoires. Celui d'Alençon qui affiche une part importante d'enfants confiés se caractérise par un taux de judiciarisation inférieur de près de dix pour cent par rapport à tous les autres territoires* ». Le Perche est le territoire qui a le plus fort taux de judiciarisation de l'Orne. L'évolution de ce fort taux de judiciarisation est paradoxal car il reste constant (très légère augmentation de 0,7 point entre 2005 et 2008) et semble reculer à partir de 2009 (-2,8 points de 2008 à 2009). Cette plus forte judiciarisation, comme cela a été indiqué dans le projet de recherche, peut être à l'origine de l'angoisse des professionnels et de leur représentation du Perche comme territoire de forte maltraitance.

I. 2. Analyse des motifs des informations préoccupantes

Les IP analysées sont les IP entrantes à la CRIP, c'est-à-dire les IP classées directement par la CRIP, celles transmises au procureur et celles pour lesquelles une enquête sociale est demandée. Une IP est comptée comme distincte si elle est d'auteurs ou de date différentes même si les faits évoqués sont les mêmes. Cette façon de compter ne correspond pas toujours à la pratique des attachées territoriales⁸⁷.

I. 2. 1. Quelques précautions méthodologiques

Pour chaque IP, un motif principal a été identifié, il a été codé à partir des catégories déterminées par Isabelle Fréchon⁸⁸. Il est parfois difficile d'opérer le classement, surtout quand plusieurs motifs motivent l'IP. Dans ce cas, nous avons retenu celui qui nous apparaissait comme le plus grave au regard des faits énoncés. Par ailleurs, quelques items ont été ajoutés pour correspondre au contexte local. Il en est ainsi des motifs liés à la mobilité des familles ou encore à l'absentéisme scolaire. Par ailleurs le tableau dressé par les auteurs dans les motifs liés à la maltraitance indiquait l'item « négligences lourdes ». Cet item a été remplacé par le mot « négligences » qui nous semblait davantage correspondre aux situations traitées tant par leurs diversités que par leur gravité plus ou moins importante.

⁸⁵ *Ibid.*

⁸⁶ *Diagnostic infradépartemental*, Conseil départemental de l'Orne, 2011.

⁸⁷ Ce qui permet probablement d'expliquer l'écart, quoique peu élevé, entre les chiffres du service de l'ASE et les nôtres pour les années 2010 à 2012.

⁸⁸ Fréchon I. et al., *Les politiques sociales à l'égard des enfants en danger, trajectoires des prises en charge par la protection de l'enfance dans deux départements d'une cohorte de jeunes ayant atteint 21 ans*, op.cit.

Les dossiers comportent un nombre important de situations non renseignées pour les années 2008 à 2010, ces dernières ont été classées dans la catégorie « *autres motifs* ». Tous les éléments n'étant pas informatisés, il a fallu nous référer au dossier papier. Or, quand le jeune est devenu majeur, le dossier est archivé. La justice utilise elle aussi l'IP et les services de l'Aide sociale à l'enfance comme auxiliaire afin de lui apporter des informations supplémentaires. Cela est particulièrement marquant pour les années 2010 et 2011. Par ailleurs, il est notable qu'un certain nombre de situations relèvent plus de la compétence du juge des affaires familiales (qui peut toutefois informer la CRIP d'un éventuel danger pour l'enfant). La juriste Laure Dourgnon⁸⁹ craint une confusion des pouvoirs en ce domaine.

Deux points sont à retenir : la complexité du dispositif et la difficulté qu'il y a à distinguer les IP entrantes des autres documents de transmission faisant suite à l'IP (voir schéma page suivante) : demandes d'enquête, retour d'évaluation, transformation de l'IP en signalement, copie de signalement, retour d'information, *etc.* A cela il faut ajouter que les professionnels utilisent parfois des dénominations semblables pour des étapes différentes du traitement de l'IP, ce qui introduit de la confusion, par exemple une enquête égale une IP. La notion d'IP recouvre donc des réalités distinctes : dans un certain nombre de cas de la maltraitance mais dans d'autres des inquiétudes relatives soit à la situation de la famille, soit au comportement général de l'enfant dans ses interactions ou au comportement de l'enfant à l'école.

1. 2. 2. Les signalements judiciaires recueillis

Le secteur du Perche ornais comptabilise 30 signalements en 2011, 30 en 2012 et 42 en 2013. L'augmentation du nombre de signalements entre 2012 et 2013 concerne tout le département. Les trois années recueillies sont insuffisantes pour établir une tendance. Les signalements ne sont rédigés que lorsque les faits sont graves ou quand la famille ne coopère pas. Dans l'analyse des dossiers d'enfants victimes de violences ou de négligences qui ont entraîné une saisine de l'autorité judiciaire sur la période 2008-2011, apparaissent de fait des maltraitances protéiformes « *plus sévères* » que les signalements qui restent dans la sphère administrative: « *recevait des coups par son père et sa belle-mère* », « *sodomie répétée par un autre beau-père* », « *viol de la jeune mineure par un frère aîné au domicile familial* », « *l'enfant déclare avoir subi des violences sexuelles à l'âge de huit ans* », « *l'enfant présente des griffures profondes au visage* », « *séquestration pendant le week-end, interdiction de boire, de manger et d'uriner* ».

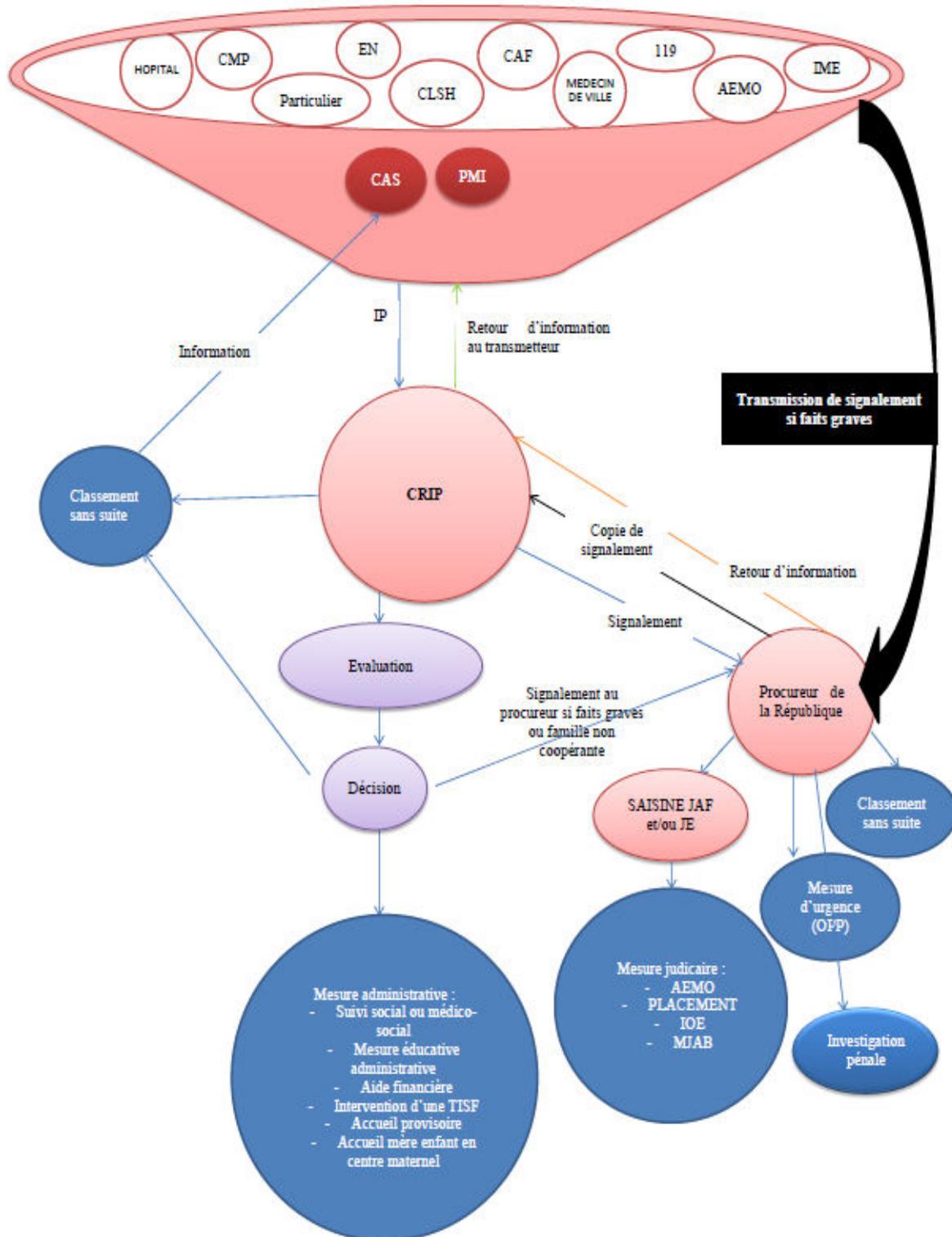
Si les faits sont moins graves ou si la famille « *coopère* », « *admet ses difficultés* », c'est la voie administrative qui est privilégiée. Franz Schultheis remarque que « la manière de donner des conseils aux

⁸⁹ Dourgnon L., « Inquiétantes informations préoccupantes : le glissement des institutions vers la confusion des pouvoirs », *Journal du droit des jeunes*, 2012, n°317, 26-32. www.cairn.info/revue-journal-du-droit-des-jeunes-2012-7-page-26.htm , consulté le 25/05/2015.

guichets des officines (sous forme douce ou plus contraignante) dépend essentiellement de la bonne ou mauvaise collaboration parentale »⁹⁰. Ce constat se retrouve dans la pratique ornaise. Ajoutons que le croisement des IP et des signalements a permis de constater la complexité de certains dossiers. Il arrive qu'une IP soit adressée à la CRIP qui décide de signaler les faits relatés dans cette première IP au procureur de la République, l'IP de départ devient un signalement. Le procureur peut de son côté renvoyer une IP à la CRIP pour une demande d'enquête. Cette deuxième IP est ensuite transmise à la circonscription d'action sociale. Dans ce cas pour une même situation, il existe 2 IP pour un même signalement.

⁹⁰ Franz Schultheis, *Familles dangereuses ou familles vulnérables ? Analyse sociologique des transformations du rapport social à l'enfance*, <https://www.alexandria.unisg.ch/export/DL/38508.pdf>, consulté le 25 mai 2015.

Parcours de l'information préoccupante ou du signalement



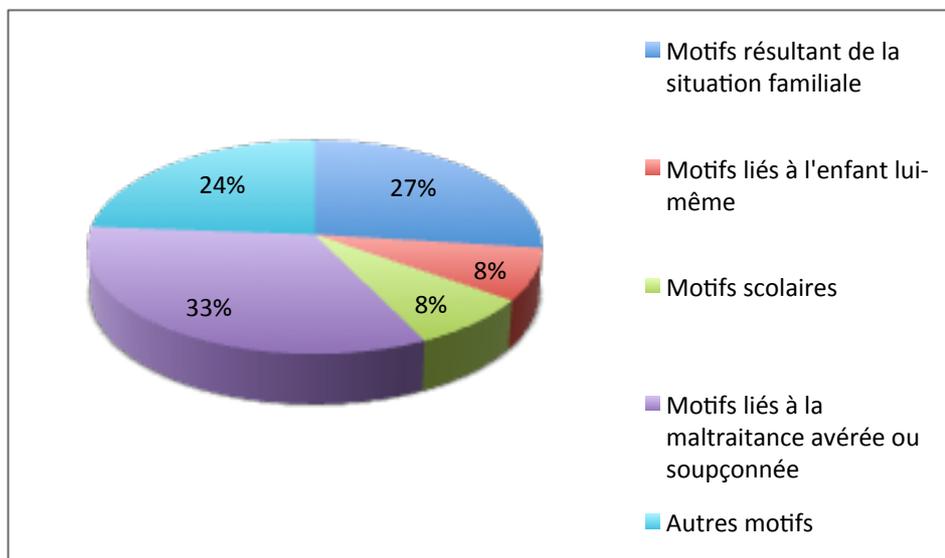
La famille est informée à chacune des étapes du processus, sauf en cas de violence sexuelle intrafamiliale ou de mise en danger de l'enfant

	2008	2009	2010	2011	2012
Motifs résultant de la situation familiale (total)	17	38	33	31	27
Conflits et/ou violences conjugales (parfois liés à la garde des enfants). Conflits de garde	4	12	10	7	5
Mobilité de la famille suivie (déménagement ou changement d'école, parents dans deux départements, accueil par un tiers)	4	6	10	7	5
<i>Conditions d'éducation défailtantes ou compromises (total)</i>	<i>9</i>	<i>20</i>	<i>13</i>	<i>19</i>	<i>17</i>
dont conduites addictives (alcool, drogues, etc.) et trafic	1	4	5	6	8
dont handicap, maladie ou difficultés psychiques, maladie grave, hospitalisation	2	5			4
dont précarité de la situation résidentielle (plus problèmes d'hygiène)	1	1	1	1	
dont parents en difficulté (parfois liés aux conflits de garde, jeunesse des parents, demande AED, difficultés de prise en charge, handicap ou maladie enfant, etc.)	4	10	6	8	5
dont difficultés financières	1		1	1	
dont parents non coopératifs				1	
Motifs liés à l'enfant lui-même (total)	5	9	7	16	9
Conflit familial (parents-enfants, enfants entre eux)	3	1	2	3	3
Demande de contrat jeune majeur				1	
<i>Problèmes de comportements (total)</i>	<i>2</i>	<i>8</i>	<i>5</i>	<i>12</i>	<i>6</i>
dont délits et crimes		1	1	3	1
dont situation de danger résultant du comportement de l'enfant lui-même (fugues, alcoolisations, automutilations, signes de mal-être, fausses accusations, etc.)	2	7	4	9	5
Motifs scolaires (total)	5	7	25	11	10
Niveau scolaire insuffisant					
Absentéisme scolaire, défaut de scolarisation	2	2	6	3	
Plusieurs motifs dont absentéisme scolaire	2	1	8	5	6
Comportement de l'enfant dans l'institution scolaire inadapté et parents non coopératifs		1	4	2	1
Comportement de l'enfant en classe inadapté (propos, gestes violents, fatigue)	1	3	7	1	3
Motifs avérés ou soupçonnés liés à la maltraitance (total)	21	35	44	24	29
dont abus, attouchements ou violences sexuelles intrafamiliales	1	1	7	3	
dont violences physiques	10	14	19	13	17
dont négligences	7	11	7	3	9
dont violences psychologiques	3	8	7	3	3
Harcèlements, abus, attouchements ou violences sexuelles par autres personnes que membres de la famille ou auteurs non précisés		1	4	2	

	2008	2009	2010	2011	2012
Autres motifs (total)	15	26	36	20	7
Non renseigné (absence de l'IP mais une ou plusieurs feuilles relatives à la situation, jeune devenu majeur, renseignements qui ne permettent pas de caractériser la situation)	11	13	13	2	3
Pas de suites aux mesures et/ou rendez-vous non honorés		7	2	1	
Demande d'enquête, d'évaluation, d'actualisation ou d'informations supplémentaires de la justice ou transmission d'informations à la justice (ouverture AED, retour d'enquête, fin de mesure)	4	4	15	10	3
Demande d'évaluation ou d'informations autres départements		2	2	6	1
Copie de signalement ou d'IP à la CRIP			3	1	
IP rédigée dans le cadre de la vigilance secteur (auto-saisine ou fin de mesure)			1		
Total IP examinés pour le secteur du Perche	63	115	145	102	82

Pour les années 2008 à 2012, les principaux motifs des IP qui ressortent, sont liés soit à la maltraitance avérée ou soupçonnée, soit liés à la situation familiale. Quelques légères fluctuations interviennent au cours de ces années.

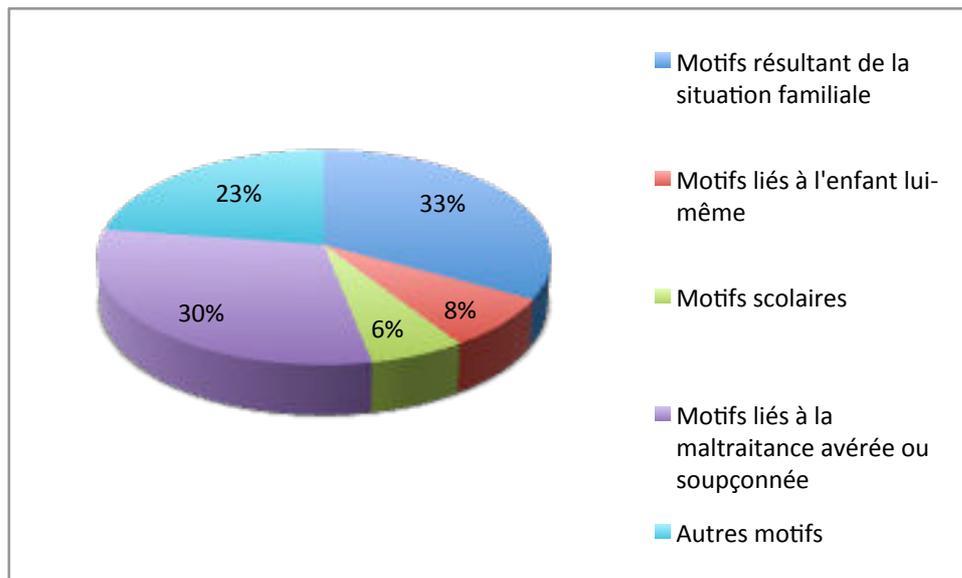
Motifs des 63 IP pour Bellême et Mortagne-au-Perche 2008



La prédominance des motifs liés à la maltraitance pour l'année 2008 est manifeste. Un tiers des IP ont pour origine une maltraitance. Les violences physiques sont la première cause de rédaction d'une IP dans cette catégorie. Il s'agit ici des motifs classiques de la protection de l'enfance. Ainsi, une IP d'octobre 2008 précise : « *L'institutrice indique que l'enfant a été frappé par son père parce qu'il embêtait sa sœur. L'institutrice décrit l'enfant avec "le visage tuméfié, la paupière boursouflée, joue violacée"* ». Dans trois cas sur dix, il est spécifié dans l'IP que les violences physiques sont couplées à des violences verbales. Par ailleurs, les violences physiques ne constituent jamais le seul motif indiqué dans l'IP. Les négligences représentent en importance le deuxième motif lié à la maltraitance en 2008. Les enfants livrés à eux-mêmes et les problèmes d'hygiène sont regroupés dans cette catégorie.

Parmi les motifs relatifs à la situation familiale, l'item « *conditions d'éducation défailtantes ou compromises* » caractérise neuf situations. Les emménagements, dans cette zone à la frontière de quatre départements, ainsi que les violences conjugales ou conflits de garde apparaissent chacun à plusieurs reprises comme motifs les plus importants de l'IP.

Motifs des 117 IP pour Bellême et Mortagne-au-Perche 2009



Les motifs liés à la situation familiale apparaissent cette fois en premier. Il représente un tiers des IP enregistrées. L'année 2009 est celle où on trouve le plus de violences conjugales et de conflits de garde parmi les cinq années étudiées pour la circonscription d'action sociale de Mortagne-au-Perche. « *Les parents sont divorcés, la garde des deux garçons étant au père. La cohabitation avec la belle-mère est très difficile. Le plus jeune est parti vivre avec sa mère, celle-ci attend l'aide juridictionnelle pour saisir le JAF afin d'obtenir la résidence de ses deux garçons* », précise une IP de juin 2009.

Les motifs avérés ou soupçonnés liés à la maltraitance forment la deuxième catégorie en importance en 2009. Les violences physiques sont le motif le plus grave dans quatorze IP. On trouve onze situations de négligence. Une IP de février 2009 rédigée pour une fille de 9 ans raconte notamment que « *les tenues vestimentaires de fille ne seraient pas adaptées à la saison. L'enfant serait livrée à elle-même (absence de la mère)* ». Dans cette catégorie entre également le non-respect des vaccinations.

Dans la catégorie « *autres motifs* », les IP non renseignées constituent la majorité des réponses. Dans ce cas là, le document évoque l'IP mais ne décrit pas l'IP elle-même. Malgré des recherches dans les dossiers informatisés et papiers, nous n'avons pas pu compléter ces dossiers. Dans onze de ces treize situations, les jeunes sont devenus majeurs et les dossiers ont été confiés aux Archives départementales. Dans cette même catégorie, sept IP sont des demandes d'informations supplémentaires formulées par la justice. Par

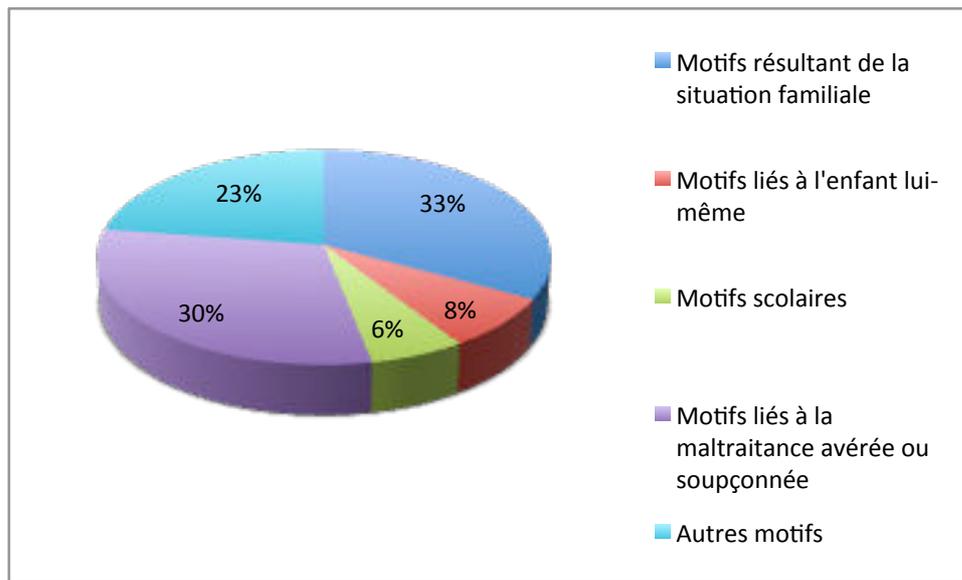
exemple, cette demande de septembre 2009 pour deux enfants de 8 et 4 ans : « *Après avoir pris connaissance du rapport social, le parquet souhaiterait obtenir quelques précisions. De quand date la séparation du couple et où résident-ils maintenant ? Où les enfants sont-ils scolarisés ? Ont-ils été rencontrés par le service social ? Voir avec la PMI comment s'organisent maintenant les relations du père avec ses enfants. Une procédure auprès du JAF est-elle entreprise ?* ». Ces questions relatives à la situation familiale n'évoquent pas immédiatement de danger ou de risque de danger.

Les motifs liés à l'enfant lui-même représentent neuf IP en 2009. Les situations de danger relevant de l'enfant lui-même apparaissent à sept reprises. Ainsi pour cette jeune fille de 15 ans en août 2009, l'IP fait état de « *fugue, conflit au niveau des sorties et des fréquentations* ». Cette IP débouche sur la mise en place d'une AED en décembre 2009. Un rapprochement s'impose avec la fugue de Rosa, une des interviewées qui a relaté avoir fugué pour des raisons similaires quand elle avait 17 ans. Cette dernière n'avait alors pas bénéficié d'une AED mais était restée quelques jours dans un foyer de l'enfance. La comparaison entre ces deux situations peut-elle pour autant évoquer une transformation des pratiques vers un renforcement des accompagnements dans l'Orne ? Selon Schultheis, l'émergence de cette nouvelle sensibilité à l'égard de la maltraitance et les nouvelles manières de la repérer vont de pair.

Les comportements de danger des jeunes mentionnés dans les IP sont multiples. David Le Breton considère que « *la confrontation à soi et aux autres est une mise à l'épreuve dans la quête de soi* ». Il pointe son origine dans « *l'abandon, l'indifférence familiale, mais aussi, à l'inverse dans la surprotection, notamment maternelle* »⁹¹. Pour les tentatives de suicide et les fugues, l'auteur parle de « *passion de vertige* » qui permet de reprendre un « *instant l'initiative* ». De manière sous-jacente ces mêmes origines diversifiées se retrouvent dans les IP de cette catégorie, à la nuance près que le travailleur social n'y voit pas une manière de reprendre l'initiative mais plutôt un appel au secours.

⁹¹ Le Breton D., « Les conduites à risque des jeunes », *Agora débats/jeunesses*, 2002, n°27, 4-45. web/revues/home/prescript/article/agora_1268-5666_2002_num_27_1_1995, consulté le 21 mai 2015.

Motifs des 145 IP pour Bellême et Mortagne-au-Perche 2010

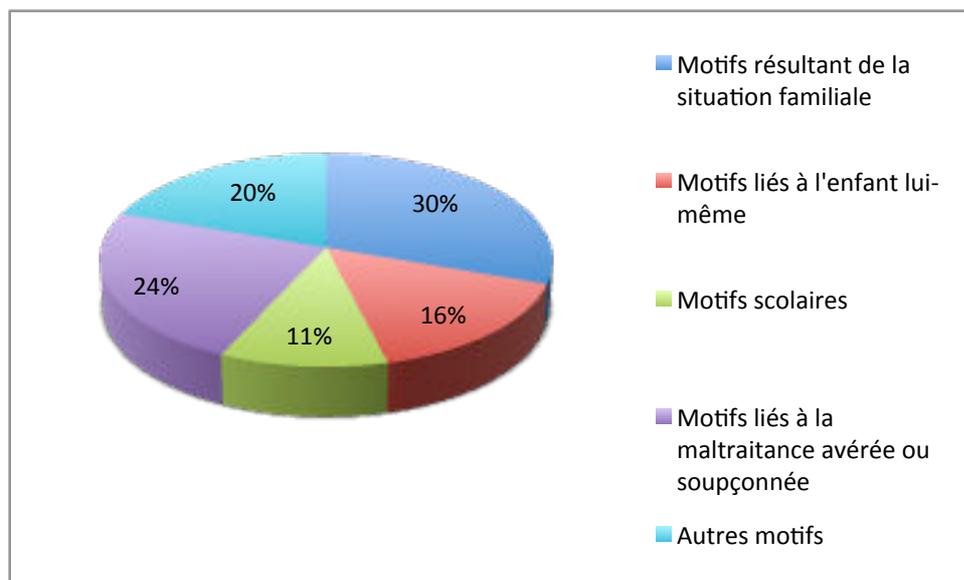


L'année 2010 est celle où le nombre d'IP examinées est le plus important (145). Peu de temps après nous étions sollicités pour cette étude. Les motifs les plus présents sont ceux liés à la maltraitance (30%) et ceux liés à la situation familiale (23%). Pour ces deux catégories de motifs examinés les années précédentes, ce sont les mêmes types de situations qui reviennent.

Les motifs scolaires prennent de l'importance en 2010. Ils représentent 17% de l'ensemble des motifs identifiés et regroupent vingt-cinq situations. Parmi celles-ci, près d'un tiers ont pour cause plusieurs motifs dont l'absentéisme scolaire. Ce motif suffit pour justifier l'interpellation des services de l'Aide sociale à l'enfance de l'Orne. Le Conseil départemental (CG à l'époque) a signé avec de nombreux partenaires dont l'Education nationale un *Protocole protection enfance* en septembre 2009. L'enquête nationale *informations préoccupantes* réalisée par l'ONED en octobre 2011 signalait que vingt-quatre départements avaient signé des protocoles avec trois partenaires (Education nationale, hôpitaux, association). L'Orne compte parmi ces départements. Cela montre la volonté de l'interlocuteur de l'Education nationale de communiquer un maximum d'informations sur la situation de la famille afin d'en permettre une compréhension plus rapide par les services de l'Aide sociale à l'enfance. Pour les sept IP rédigées en raison d'un « *comportement de l'enfant inadapté dans l'établissement scolaire* », on trouve des propos ou des gestes violents, le travail scolaire insuffisant, le refus de travail mais aussi de la fatigue. Cette dernière est rapportée par les professeurs des écoles comme nuisible aux apprentissages.

Cependant, l'attitude des parents fait également l'objet des reproches évoqués dans l'IP. Ainsi, cette IP de juin 2010 pour une fille de 8 ans pour laquelle nous avons les éléments suivants : « *Régression du travail scolaire, problèmes comportement et difficultés relationnelles avec les pairs. La mère est dépassée par comportement de sa fille. Celle-ci ne répond pas aux propositions d'AED. L'instit demande la reprise d'une aide éducative* ». L'évaluation a conduit à un classement en raison de l'absence de danger.

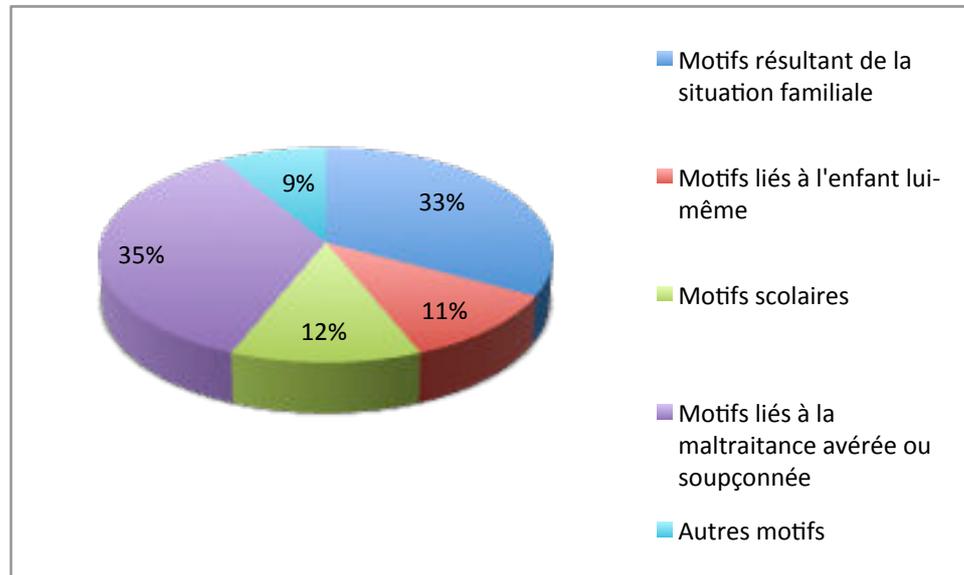
Motifs des 94 IP pour Bellême et Mortagne-au-Perche 2011



Les premiers motifs des IP pour l'année 2011 concernent la situation familiale suivie de maltraitements. En 2011, les motifs liés à l'enfant lui-même, qui se situaient entre 5 et 8% les années précédentes, ont quasiment doublé. Une petite moitié des IP de cette catégorie a pour origine une inquiétude concernant des situations de danger résultant du comportement de l'enfant lui-même. Ainsi, cette adolescente de 14 ans pour laquelle on apprend qu'elle « *fume, boit et fugue* ». A côté de la consommation d'alcool par les adolescents, d'autres IP rapportent des délits ou des crimes commis, sont utilisés les termes « *actes de petite délinquance* », « *passages à l'acte délinquants* », ou encore de « *violences* ». S'il existe une certaine gradation, il n'en est pas moins vrai que ces termes restent flous. Par ailleurs, que penser de la sollicitation des services de l'Aide sociale à l'enfance pour des actes dont la nature peut relever d'une judiciarisation. Enfin, des conflits familiaux sont relatés succinctement dans quelques IP. « *Jeune hébergée par les parents de son petit-ami, les parents ne souhaiteraient plus prendre en charge leur enfant* », lit-on par

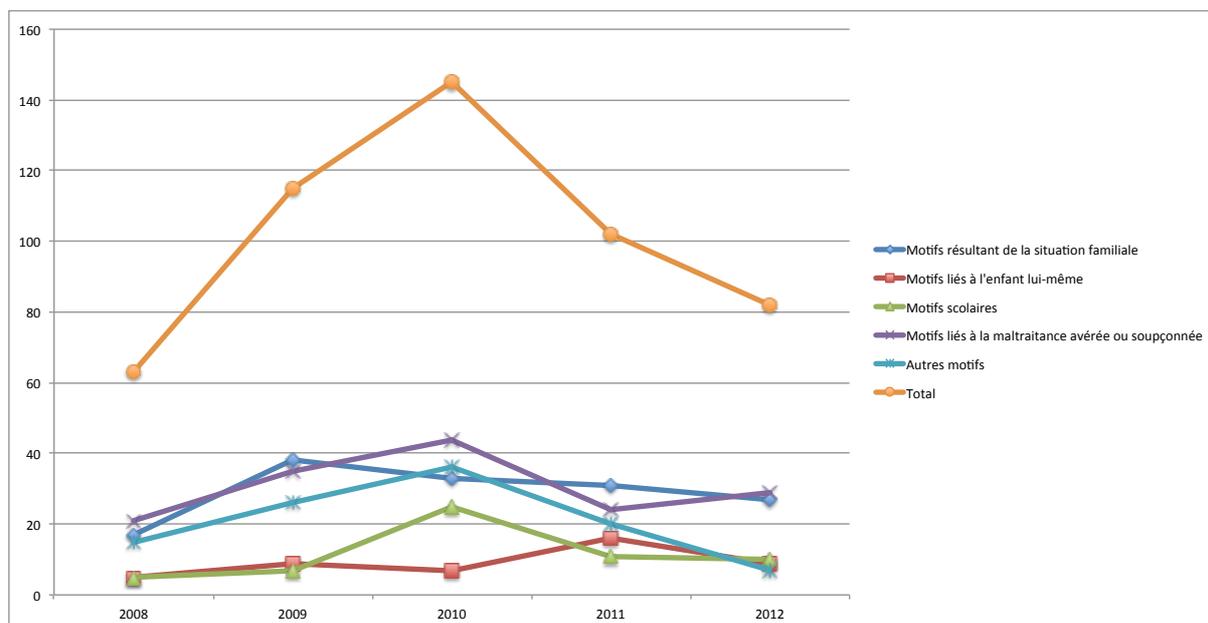
exemple. Les motifs scolaires diminuent de 6 points en pourcentage et de plus de la moitié en nombre entre 2010 et 2011.

Motifs des 117 IP pour Bellême et Mortagne-au-Perche 2009



De nouveau en 2012, les motifs liés à la maltraitance avérée ou soupçonnée arrivent en tête, ils sont suivis des motifs liés à la situation familiale. Les vingt-quatre IP liées à la maltraitance en 2011 passent à vingt-neuf en 2012. Près de six sur dix des IP de cette catégorie ont pour motif une violence physique. Deux types de champ lexical sont repérables dans les IP. Le premier est relatif aux coups donné : « *coups de martinet* », « *tape* », « *frappe* », « *coup de pied* », « *coups au visage à la jambe et au ventre* », « *mauvais traitements* », « *plaqué la tête contre un mur* », « *tenté de l'étrangler* », « *pincé très fort* », « *enfant secouée* », « *des claques et des fessées* », « *coups à l'aide d'une chaussure renforcée* ». Le second aux constatations de coups : « *traces rouge sur son visage* », « *traces de coups* », « *marques de coups* », « *un gros hématome sur le front* ».

Evolution du nombre d' IP et de leurs motifs pour Bellême et Mortagne-au-Perche 2008-2012



A partir de ces données partielles, sans aucune donnée fournie par le secteur de la justice, une conclusion évoquant une augmentation des maltraitances sur le territoire du Perche ne peut être retenue. Il faudrait pouvoir comparer avec les IP des autres circonscriptions du département pour dire s'il y en a plus dans le Perche qu'ailleurs, ce travail de grande ampleur n'a pu être réalisé. En 2010, on constate effectivement une « explosion des chiffres » il s'agit là d'un artefact : c'est la première année entière de fonctionnement de la CRIP. Par ailleurs les statistiques données dans les rapports d'activité montrent aussi une augmentation pour la même année dans d'autres départements (Manche et Maine et Loire entre autres).

I. 3. Les données fournies par le service social de l'Inspection académique de l'Orne : une violence physique en hausse

Les données fournies par le service social de l'Inspection académique de l'Orne ont été élaborées à partir du motif des IP (classé par type de violence : psychologique, physique et sexuelle) dans les établissements relevant de l'enseignement primaire et secondaire. Ces IP ont été transmises à la CRIP et/ou au Parquet.

Sur le secteur de Mortagne-au-Perche, les chiffres relatifs aux IP transmises à la CRIP et au Parquet montrent une augmentation toute violence confondue de 2008 à 2012 (chiffres arrêtés au 11/05/2012), de 8 cas en 2008, on passe à 17 cas en 2012. La

comparaison avec les autres secteurs, toutes violences confondues (transmises à la CRIP et au parquet), montre que cela augmente aussi à Argentan (8 cas en 2008 et 11 cas en 2012) et à Alençon (11 cas en 2008 et 15 cas en 2012). En revanche, cela ne double pas. Si on détaille les violences plus précisément, le nombre de cas de violence physique sur le secteur de Mortagne-au-Perche (transmis à la CRIP et au Parquet) a augmenté, on passe de 5 cas à 11 cas. Le magistrat interviewé, dont le territoire d'intervention s'étend sur tout l'est du département de l'Orne, semble confirmer cette tendance :

« C'est un sentiment que j'ai mais qui semble se confirmer, c'est que depuis à peu près un an [2012], je trouve que l'on a de plus en plus de nouveau des faits de maltraitances physiques, voilà des parents qui sont maltraitants physiquement avec leur enfants (...) la maltraitance physique, je ne sais pas si c'est une recrudescence ou si c'est toujours le cas, ou les modalités de signalements se sont plus affinées, je ne sais pas, en tout cas, moi je constate que dernièrement, au cours de la dernière année, j'ai eu plus de cas de dossiers de maltraitance physique que je n'avais les autres années, alors après c'est compliqué de pouvoir en connaître les raisons ».

Les cas de violences sexuelles (transmises à la CRIP et au Parquet) sur le secteur de Mortagne-au-Perche ont en revanche ni baissé ni augmenté : on passe de 3 cas en 2008 à 2 cas en 2012. Cependant, on constate une hausse en 2009-2010 des violences sexuelles (qui doublent), cette augmentation se retrouve aussi sur les secteurs d'Alençon et d'Argentan. Pour le magistrat interviewé, les violences sexuelles ne sont pas en augmentation mais constituent une problématique propre au secteur du Perche :

« Et ça, c'est un fait, également beaucoup de violences sexuelles, de la maltraitance sexuelle, beaucoup de problématiques notamment dans le Perche (...) »

I. 4. Les données de la Gendarmerie (fichier 4001) : des violences sexuelles plus présentes dans le Perche que dans le reste de l'Orne

Le fait que le Perche soit un territoire dans lequel les violences sexuelles sont plus nombreuses que dans les autres territoires de l'Orne semble en effet confirmé par les chiffres donnés par le Groupement de Gendarmerie de l'Orne (fichier 4001).

Sur la période 2008-2011, les viols commis sur des mineurs (index 47) constatés par la compagnie de Mortagne⁹² ont augmenté passant de 21 à 30 (avec un pic en 2010 : 51

⁹² La compagnie de Mortagne-au-Perche comprend les communautés de brigades de L'Aigle, Mortagne-au-Perche, Bellême et Longny au Perche.

faits). Cependant, il s'agit de viols sur mineur sans distinction des auteurs, cette augmentation a pu aussi constituer un élément inquiétant à l'origine de cette recherche. Pour cette même catégorie de faits, lorsque l'auteur est un membre de la famille (père, beau-père, grand-père, oncle, frère, grand-oncle, cousin, beau-frère), on passe de 1 fait en 2008 à 2 faits en 2011 (et 3 faits en 2010), on est donc sur des tout petits effectifs qui demeurent à peu près stables. En ce qui concerne les harcèlements sexuels contre des mineurs, on constate là aussi une légère augmentation : de 42 faits en 2008, on passe à 45 en 2011, un grand nombre de cas sont situés sur les secteurs de Bellême et Longny au Perche. L'examen des faits en fonction de l'auteur (membre de la famille), s'établit à 4 en 2008, on passe à 3 en 2011 sur la même période et sur le même secteur, ce qui signifie une baisse relative compte-tenu des effectifs en jeu. Enfin, en ce qui concerne les atteintes sexuelles contre mineurs (autres que des violences comme la corruption de mineurs par des images pornographiques) commises par un membre de la famille, aucun fait n'est collecté sur la circonscription de Mortagne-au-Perche. Il n'existe pas véritablement d'augmentation des violences sexuelles envers les mineurs commises par un membre de la famille sur le secteur de Mortagne-au-Perche.

La comparaison des crimes et délits d'un territoire administratif à un autre (Argentan - Alençon et Domfront), montre que les atteintes sexuelles commises par un membre de la famille envers les mineurs sont quasiment toujours plus nombreuses dans le Perche : sur 4 faits en 2008, un seul a lieu sur la circonscription de Mortagne, 2 sur 3 en 2009, 3 sur 6 en 2010 et 2 sur 3 en 2011. Il en est de même pour les harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre mineurs. Dans le Perche plus qu'ailleurs dans le département, les viols et agressions sexuelles sur mineurs commis par un membre de la famille sont plus nombreux. Ces faits sont très localisés, ils concernent surtout les brigades de Bellême et Longny au Perche. Ce phénomène s'expliquerait, selon un professionnel interviewé, par la répétition de comportements de familles « *qui posent problèmes* » : des parents ayant subi eux-mêmes des maltraitances sexuelles et placés, enfants, dans des villages du sud Perche où ils se sont ensuite installés à l'âge adulte, reproduiraient à leur tour ces violences sur leurs enfants. Les faits se répèteraient aussi au sein même de la fratrie. Même si le nombre de faits de violences sexuelles commis sur des mineurs par un membre de la famille est peu élevé, stable et/ou en baisse, les représentations que les professionnels ont du territoire du

Perche sont toujours empruntées de ce préjugé : le Perche est vu comme un territoire avec des problématiques sexuelles comme le montre la partie suivante.

Enfin, les chiffres de la Gendarmerie concernant les coups et blessures (index 52 du fichier 4001 où sont comptabilisés selon l'officier tous les signalements pour faits de violence physique avérée) commis par un membre de la famille sont restés innaccessibles. De manière globale, sans distinction du type d'auteur, les chiffres concernant les violences correctionnelles ou criminelles sur mineurs de moins de 15 ans montrent plutôt une diminution sur le secteur de Mortagne-au-Perche (36 affaires en 2008 *versus* 30 en 2011). L'index 51 qui répertorie les homicides de mineurs de moins de 15 ans (dont les infanticides) fait état de 3 faits commis sur le secteur de Mortagne-au-Perche en 2010, aucun fait n'est répertorié les autres années.

II. Maltraitance : les représentations des professionnels

L'hypothèse générale posée met en avant une incidence de la loi 2007 sur les représentations (maltraitance assimilée à danger, élargissement des situations comprises sous ces deux termes) et sur les pratiques des professionnels (rédaction des IP pour des motifs variés, définition floue de l'IP) qui se traduit par une augmentation des situations perçues de danger/maltraitance.

L'exposé qui suit développera d'abord les différents points de vue sur l'évolution du phénomène de maltraitance, puis les représentations qu'ont les différents professionnels, impliqués de près ou de loin dans la protection de l'enfance, quoique les professionnels du Conseil départemental soient les plus nombreux, des situations de maltraitements intrafamiliales envers les enfants. Nous préciserons comment ces différents professionnels définissent la maltraitance-violence et les notions connexes de danger et risque de danger, le sens qu'ils donnent à ces termes. Ensuite, seront examinés les causes envisagées à la maltraitance et ses modes de repérages. Enfin l'exposé présentera le traitement institutionnel de la maltraitance, à savoir ce que constitue pour les intervenants sociaux une information préoccupante et comment celle-ci est traitée par la cellule de recueil et de traitement des informations préoccupantes.

II. 1. Le ressenti majoritaire d'un accroissement des IP et des demandes d'enquête

Parmi l'ensemble des professionnels interviewés, seulement quelques-uns (assistantes sociales de secteur et professionnels de la Gendarmerie) ont le sentiment d'un accroissement des cas de violences envers les enfants. Cela étant, pour ces derniers, il y aurait davantage de faits certes, mais des faits moins graves.

« J'ai quand même l'impression que c'est...c'est...il y a une augmentation, moi j'ai ce sentiment-là ». (E1)

« On a des faits, peut-être un peu plus réguliers, plus euh...un peu plus de faits en volume mais c'est plus minimisé, on a moins de faits graves ». (E6)

Le personnel de la Gendarmerie estime en effet avoir plus fréquemment connaissance de faits qui auparavant étaient cachés. Les situations de violences envers les enfants sont selon eux repérées tôt et plus facilement dénoncées, autrement dit avant que la situation ne dégénère.

« Dans le temps non, on attendait que les gosses aient vraiment des bleus ou que ce soit le médecin de l'hôpital qui fasse un signalement ».

Pour d'autres professionnels, plus nombreux, ce sont précisément les informations préoccupantes et les demandes d'enquêtes qui augmentent, ce qui ne signifie pas pour autant une réelle augmentation des faits de maltraitance. Selon eux, cet accroissement date de la mise en place de la loi 2007. Un professionnel relate :

« Personnellement, j'ai plus de demandes d'enquêtes effectivement que quand je suis arrivée, après je ne sais pas si le nombre de violences augmente, si les signalements sont faits de façon plus spontanée, du coup, on est au courant de plus de situations » (E14).

De son côté, le magistrat évoque également une augmentation du nombre de dossiers en assistance éducative.

Certains professionnels ont le sentiment que, grâce aux diverses campagnes d'informations et de sensibilisation à l'égard de la maltraitance, il y aurait davantage de détection. A cela s'ajoute le fait que depuis la loi de 1989, il y a obligation de signaler les mauvais traitements envers les enfants, ne pas signaler constitue un délit et engage leur responsabilité. Par conséquent, certains travailleurs sociaux s'interrogent sur le nombre croissant d'informations préoccupantes et d'enquêtes qui ne semblent pas toujours justifiées.

« Moi, je trouve qu'il y a beaucoup plus de demandes d'enquêtes qu'auparavant, quelques fois pour pas grand-chose ». (E4)

« Moi, ce que je sais, c'est qu'on nous signale plus facilement, alors des fois à tort et à travers mais on nous signale plus facilement des situations ». (E7)

Enfin, deux autres points de vue sont exprimés sur l'évolution des situations de maltraitance dans le Perche ornais. Le premier consiste à dire qu'il y a une stagnation, voire une baisse de ces situations. Cependant, certains professionnels précisent que les situations auxquelles ils sont confrontés présentent davantage de complexité comme les cas d'abus sexuels ou d'incestes.

« Il n'y a pas d'augmentation mais dans beaucoup de situations, on voit ces problématiques là, c'est tout le temps des violences sexuelles. » (E17)

Le dernier point de vue exprimé par les professionnels consiste à dire qu'il est difficile pour eux de déterminer s'il y a une augmentation ou une baisse des situations de maltraitance sur le secteur du Perche ornais, soit par manque d'éléments de comparaison, soit en raison de leur arrivée récente dans leur poste de travail.

« Augmentation ? Je n'arrive pas à me positionner, je ne sais pas ». (E1)

« Je ne sais pas, là, je n'ai pas le recul pour dire, ça fait cinq ans, je pense qu'il faut plus d'expérience que ça pour voilà... se positionner là-dessus ». (E14)

Les points de vue sur cette évolution des situations de maltraitance dans le Perche ornais sont donc très partagés parmi les professionnels interviewés. Ces *verbatim* mettent en évidence l'assimilation des IP, voire des demandes de placement, à la maltraitance alors que la question se référait explicitement aux situations de maltraitance. L'IP, comme le placement, peuvent concerner un autre motif que la maltraitance envers les enfants. Souvent, dans la description des « problématiques familiales », les professionnels se réfèrent soit aux causes supposées de ce qui est perçu comme un dysfonctionnement familial, soit aux symptômes constatés et dans l'élaboration de grilles d'analyse des motifs d'entrée dans le dispositif de protection de l'enfance, on est obligé de tenir compte de ces deux niveaux d'appréhension⁹³. Ce mélange de niveaux traduit aussi une extension à tout va de la notion de maltraitance comme l'écrit Laurence Gavarini⁹⁴.

⁹³ Voir la grille d'analyse construite par Isabelle Fréchon, *Les politiques sociales à l'égard des enfants en danger...*, *op. cit.*

⁹⁴ Gavarini L., *La Passion de l'enfant*, *op. cit.*

II. 2. Visions du territoire et des familles

II. 2. 1. Une vision persistante du Perche comme « territoire à problématiques incestueuses »

De manière générale, les représentations des intervenants sociaux du territoire du Perche ornais sont relativement homogènes : pour eux, il s'agit d'un territoire rural peu peuplé⁹⁵ voire « désertifié », perçu comme « enclavé »⁹⁶, « reculé par rapport au reste du département », avec des gens vivant « dans la campagne profonde » et qui se déplaceraient peu. « Faire déménager un Bellêmois à Mortagne, c'est le bout du monde ! » (E21) racontent les professionnels de secteur. Les problèmes de mobilité de ses habitants sont souvent mentionnés par les différents intervenants sociaux et expliqués, outre par l'absence de permis de conduire, par un manque de transport en commun.

Ensuite, le Perche ornais, selon les interviewés, souffre d'une image de territoire à problématique incestueuse. « L'histoire du Perche, quand même la problématique sexuelle est surreprésentée par rapport au reste du territoire, c'est pas une légende ! » (E50). L'idée même de « gens aux mœurs particulières (...) qui dormaient tous ensemble avec les animaux » (E18) est évoquée par un des enquêtés. La vivacité de ce qui apparaît persister sous la forme d'un stigmat est encore forte. Les professionnels associent volontiers milieu rural et inceste et invoquent des causes variées. Parmi celles-ci, des causes dites historiques sont connues des enquêtés : dans cette région agricole caractérisée par un habitat isolé, autrefois toute la famille dormait dans la même pièce qui souvent constituait l'unique pièce de la ferme, conditions qui favoriseraient l'inceste. Ensuite et depuis de longues années, le Perche est une région de placement d'enfants issus d'Ile de France⁹⁷.

⁹⁵ 31,3 habitants au kilomètre carré selon l'INSEE (2013), soit une des densités de population parmi les plus faibles en Basse-Normandie.

⁹⁶ Aucune ligne SNCF ne traverse le pays du Perche ornais hormis la ligne Paris-Le Mans qui passe à la limite du territoire (Bretoncelles et Condé sur Huisne). Il y a également peu de grands axes routiers (voir carte en annexe).

⁹⁷ Dans le Perche (ornais et d'Eure et Loir), selon Claude Cailly, l'industrie nourricière s'est mise en place, vers le milieu du XVIII^{ème} siècle. L'activité de nourrice s'est particulièrement développée dans cette région dans la seconde partie du XIX^{ème} siècle pour palier la misère croissante d'une population affectée par la crise de l'industrie textile. Les « petits Parisiens », soit abandonnés, soit issus de milieux pauvres ou modestes, étaient placés, par l'intermédiaire de bureaux municipaux ou privés ou directement par leurs parents, chez des nourrices à la campagne pour y être élevés. Aujourd'hui encore, l'ASE de Paris travaille avec le Conseil

Selon les professionnels, il y aurait « *une grande concentration d'enfants qui vivent là avec leur problématique familiale et qui répètent une fois adultes* » (E15). Le paradigme de la reproduction ou de la transmission intergénérationnelle est, (*cf. infra*), quasi systématiquement mobilisé dans les explications naïves du phénomène par un grand nombre d'interviewés.

L'analyse que nous avons effectuée des représentations de la maltraitance à travers les faits divers d'un journal local (*Le Bellêmeois*)⁹⁸ à la fin du XIX^{ème} siècle ne montre pourtant pas une prédominance des abus sexuels dans les articles analysés mais plutôt un mode de traitement particulier.

II. 2. 2. Des représentations binaires des familles percheronnes

Dans leurs discours, les professionnels opèrent une distinction parmi la population percheronne entre deux types de familles : les familles « *de souche* » du Perche ou bien encore « *ancrées* » dans le territoire et des familles qui ne sont pas originaires du Perche mais, plus mobiles, issues des régions limitrophes (essentiellement Eure-et-Loir, Sarthe et Ile-de-France⁹⁹). Les données de l'INSEE indiquent de fait que durant les années 2000, la population francilienne est venue augmenter la population locale, notamment dans l'est du Perche ornais¹⁰⁰. A cette représentation sur la double origine de la population percheronne s'en ajoute une seconde : des ménages extrêmement précarisés et « *démunis culturellement* » opposés à des ménages très aisés : le Perche a la part la plus importante (19% des logements) de résidences secondaires du département de l'Orne¹⁰¹.

Les familles percheronnes dites de souche sont perçues par les travailleurs sociaux comme « *autarciques* », « *claniques* » avec un « *ancrage* » fort à la terre. Evoquant une situation d'expulsion d'une famille, un professionnel de secteur raconte le périmètre envisagé pour faire des propositions de logement à un usager : « *Il est né à Longny, il y*

départemental de l'Orne. (Cailly C., « L'industrie nourricière dans le Perche aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles », *Cahiers percherons*, 174, 2^{ème} trimestre 2008, 1-26).

⁹⁸ Cette analyse a fait l'objet d'un article soumis à la *Revue d'histoire de l'enfance irrégulière*, en cours d'évaluation.

⁹⁹ Paris n'est qu'à 150 kilomètres du Perche, territoire bas-normand le plus proche de la capitale.

¹⁰⁰ Suivie ensuite de l'Eure-et-Loir. INSEE, « L'attractivité du pays du Perche ornais », *Cent pour cent*, novembre 2013.

¹⁰¹ *Ibid.*

mourra, on ne pourra pas aller au-delà » (E21). Ces familles « *de souche* » seraient attachées à leur lieu de naissance et de vie. Parmi ces familles, quelques unes, selon les travailleurs sociaux, ne seraient par exemple « *jamais sorties de Bellême* » (E21).

Parmi la population mobile, dans le discours des enquêtés, « quelques familles » s'installent dans le Perche pour travailler dans les usines implantées dans le territoire, d'autres installent leurs familles dans le Perche pour aller travailler à Paris¹⁰² ou bien encore il peut s'agir de « *bobos de la région parisienne [qui] viennent [...] réinvestir les monuments du Perche* » (E5). Les familles d'origine étrangère sont très peu nombreuses excepté à Mortagne-au-Perche, où il existe une communauté turque implantée depuis plusieurs années.

Dans la population mobile, certains professionnels distinguent les « *accourus* », soit des familles issues des départements frontaliers qui s'installent dans le Perche pour fuir la ville, « *se mettre au vert* », et échapper au contrôle des services sociaux. Cette stratégie d'évitement ne porterait pas ses fruits puisque, selon les intervenants sociaux, ces familles arrivent « *avec leur sac à dos de problèmes et y'en a encore plus en arrivant dans le Perche* » (E5). Certains interlocuteurs évoquent ainsi « *des cas importés* » (E29). Ces familles qui s'installent dans le Perche le font aussi pour des problèmes de logement : « *On récupère souvent des gens qui posaient déjà problème en région parisienne et qui arrivent chez nous parce qu'ils ne peuvent pas se loger autrement et c'est moins cher* » (E5). Cependant, avec la loi du 5 mars 2012 relative au suivi des enfants en danger par la transmission des informations, ces familles qui changent de département seront d'emblée étiquetées¹⁰³, même si la notion de danger n'est pas avérée pour l'enfant et qu'elles bénéficient d'actions préventives. Certains professionnels expriment leur désaccord concernant ce « *marquage au fer rouge* » (E5) des familles qui tentent, cahin-caha, de mettre en place des stratégies de contournement. Enfin, le déménagement dans le Perche, vers ce qui est perçu comme un

¹⁰² L'INSEE distingue, depuis quelques années, une nouvelle catégorie d'actifs issus d'Ile de France vivant dans le Perche mais continuant leur activité professionnelle en région parisienne, essentiellement des cadres ou professions intermédiaires.

¹⁰³ Canovas S., « *Enfance en danger : des acteurs sociaux sous influence* », <http://www.les-seminaires.eu/enfance-en-danger-des-acteurs-sociaux-sous-influence/> mis en ligne le 20 octobre 2013.

« ailleurs » à partir d'une vision urbaine idéalisée assimilant campagne et nature¹⁰⁴, se fait aussi selon certains professionnels du soin pour résoudre une crise familiale.

Les causes perçues de la maltraitance sont toutefois les mêmes pour les familles, qu'elles soient originaires du Perche ou pas (problèmes d'alcool, isolement géographique et social). Ces familles sont pour l'ensemble des professionnels interviewés vues comme « repliées sur elles-mêmes », « avec peu d'ouverture sur l'extérieur » ou bien encore dans « l'entre soi », facteur qui constitue pour les professionnels une des explications attribuées aux abus sexuels notamment.

II. 2. 3. Des représentations différenciées des territoires d'intervention : Mortagne versus Bellême

Les représentations du secteur de Bellême semblent particulièrement ambivalentes : d'un côté, sont affichées la « lourdeur »¹⁰⁵ et la difficulté de ce secteur d'intervention : « Quand on a une urgence, on l'a 7 fois sur 10 sur Bellême, quand on a une réquisition de dossier par la Gendarmerie, on l'a 10 fois sur 10 à Bellême, quand on a à intervenir tard dans la nuit, 8 fois sur 10 c'est à Bellême » (E21). Lorsque les professionnels parlent d'elle sur le territoire du Perche, l'antenne de Bellême est considérée comme l'endroit (le sud du Perche) où se concentrent les histoires d'abus sexuels. Une professionnelle raconte cette focalisation et la difficulté pour les équipes de cette antenne à faire face aux problématiques d'abus sexuels : « c'est rempli, rempli, rempli que de ça et ils n'en peuvent plus, ils n'en peuvent plus, ils mangent des gâteaux et des gâteaux et plein de chocolat tellement sinon ils ne vont pas survivre ! Voilà. Mais le paquet, c'est ça. Toutes les réunions d'équipe et ça dure des heures, mais c'est que ça ! » (E1). Un autre ajoute : « une réunion d'équipe à Bellême, on peut ne traiter que des situations de prévention inceste, toute une matinée donc, quand on ressort de là, on n'en peut plus franchement, on se pose des questions » (E15). Une des assistantes

¹⁰⁴ Voir Berque A., « Le rural, le sauvage et l'urbain », *Etudes rurales*, janvier-juin 2011, 187, 51-62. Vision d'une campagne « authentique » que l'on retrouve chez un de nos interlocuteurs évoquant l'arrivée de familles d'Île de France dans la campagne percheronne : « il est moins compliqué, moins inhumain de vivre dans des petits villages à la campagne que de rester quelques fois en région parisienne en étant mis dehors, en ayant des difficultés, en subissant la violence des villes. Il y a un côté un peu plus calme, nous on est une vraie campagne, on n'est pas une fausse campagne, on est une vraie campagne où c'est calme quand même ! » (E29).

¹⁰⁵ Comme le dit Delphine Serre, « un secteur lourd est un secteur où la charge de travail est importante : il est à la fois difficile et très valorisant » (Serre D., *Les coulisses de l'Etat social. Enquête sur les signalements d'enfant en danger*, Paris, Raisons d'agir, 2009, p. 246).

sociales confie que, selon elle, les violences sexuelles envers les enfants représentent 95% des situations qu'elle a à traiter. Paradoxalement, à la question « *Pourriez-vous me raconter une situation de danger / violence / maltraitance à enfant, fréquemment rencontrée ?* », aucun des professionnels de Bellême interviewés n'a évoqué une situation de violence sexuelle.

Si à Bellême, « *on leur dit souvent : vous voyez du sexe partout vous !* » (E21), à Mortagne, cela semble moins le cas, négligences et violences psychologiques sont décrites comme les violences « *ordinaires* » même si des « *problématiques sexuelles* » peuvent aussi être traitées. La fréquence de traitement des abus sexuels sur le secteur de Bellême entrainerait chez les assistantes sociales de polyvalence de secteur à Mortagne une sorte de rivalité, autrement dit, elles auraient aussi à prouver qu'elles ont des situations difficiles à vivre sur leur propre territoire d'intervention. Dans tous les cas, « *l'invasion* »¹⁰⁶ des histoires de violences sexuelles envers les enfants dans les réunions d'équipe ressort nettement des entretiens et pose la nécessité de la supervision, aujourd'hui disparue.

II. 3. Les définitions de la maltraitance et de la violence : l'usage de catégories floues et subjectives

Les divers professionnels utilisent sans distinction les termes violence et maltraitance bien que le premier terme soit plus utilisé par le personnel de la Gendarmerie et de la CRIP, la PMI et le magistrat. Ce dernier estime que le terme maltraitance fait précisément violence aux parents alors qu'il se doit de rechercher leur adhésion à la future décision. Comme on l'a vu dans la partie précédente, le terme maltraitance est empreint d'un jugement moral. Parfois, le terme violence est compris dans la maltraitance. Les différentes formes ou dimensions de violence sont cependant dans l'ensemble bien identifiées (physique, verbale, psychologique ou émotionnelle, sexuelle ainsi que la violence faite par omission).

Cette violence, qui sidère et empêche de penser, les professionnels espèrent de manière générale qu'elle n'existe pas dans les familles qu'ils suivent, ils la redoutent et déclarent ne jamais s'y habituer. La violence à enfant a en effet quelque chose

¹⁰⁶ Terme utilisé par les enquêtés. Cette impression d'invasion des histoires d'abus sexuels envers les enfants est d'autant plus perceptible pour les professionnels que les locaux de Bellême sont aménagés en *open space* (chacun entend ce que fait ou dit l'autre) contrairement à ceux de Mortagne-au-Perche où les bureaux sont individuels.

d'insupportable pour les professionnels, la maltraitance « *n'est pas dans l'admissible* » (E3) ou bien « *c'est l'horreur quelle qu'elle soit* » (E3). Immanquablement, elle les renvoie à leur propre expérience de parent :

« A partir du moment où ça touche un enfant, ça choque parce que bon, on a tous, quasiment tous des enfants, inconsciemment, on projette ça sur nos propres enfants. » (E6)

« Moi, j'ai des jeunes enfants, il y a par moment... voilà on aurait besoin de parler sur des situations ponctuelles [...] on a quand même des situations plus lourdes que d'autres » (E14)

Compte tenu de l'écho parental qu'a la maltraitance chez les professionnels en tant que parents, elle produit des effets et du malaise lors des prises en charge de ces situations. Ils traduisent leur état d'esprit en laissant transparaître, dans leurs propos la nécessité d'un espace de parole. C'est le cas de la professionnelle citée plus haut.

D'emblée, les vocables violences-maltraitements renvoient pour eux à deux formes particulières : d'une part à la violence-maltraitance physique et d'autre part à la violence-maltraitance psychologique, dimension aujourd'hui bien reconnue.

« Pour moi, violence, la représentation que j'en ai, c'est physique, c'est vraiment la violence physique » (E14). La violence physique désigne les coups, les brutalités, facilement repérables par les marques laissées sur le corps. « *Maltraitance physique* » dit un professionnel de la Gendarmerie, « *c'est, entre guillemets, c'est simple, vous emmenez l'enfant à l'hôpital et le médecin établit un certificat médical qui montre les violences que l'enfant a pu subir* » ou bien « *c'est direct, ça se voit, [c'est] un enfant sur lequel on constate des bleus* » relate un professionnel en polyvalence de secteur. Ce type de violence est vu comme étant en recrudescence par certaines assistantes sociales à l'instar du magistrat interviewé. Celle-ci est notée par l'ensemble des professionnels comme très souvent en lien avec une consommation excessive d'alcool chez le parent. Pour les professionnels de la Gendarmerie, la violence physique, « *c'est là-dessus qu'on intervient* », est aussi vue comme une pratique de correction dans l'éducation des enfants¹⁰⁷. Chez les travailleurs sociaux, on note qu'elle est immanquablement inscrite dans des « *histoires de répétition* ». Cela étant, la

¹⁰⁷ Dans l'étude menée dans le cadre de l'appel d'offres annuel de l'ONED en 2006, sous la direction de Pierre Coslin et intitulée *Influence des théories implicite d'intervenants professionnels dans la perception et l'analyse des situations d'enfants en danger*, il ressort que le groupe professionnel des gendarmes « *exprime une relative tolérance vis à vis de la violence envers les enfants* » (p. 5). De même dans notre enquête, les gendarmes sont plus prompts à penser qu'une claque n'a jamais fait de mal à personne.

situation maltraitante archétypique de l'enfant battu ou de l'enfant non chéri, dont la littérature sur l'enfance malheureuse du XIX^{ème} puis celle de la première moitié du XX^{ème} ont fait florès¹⁰⁸, ne correspond pas, dans le discours des assistantes sociales en particulier, à ce qu'elles voient quotidiennement : « *La maltraitance, c'est pas si simple, c'est pas un gamin tabassé, c'est tellement simple, sa mère qui l'aime pas, son père qui l'aime pas, c'est jamais ça les situations qu'on rencontre* » (E13). Les situations familiales sont en effet souvent qualifiées de « *complexes* » ou bien de « *difficiles* » parce que, mal définies (une partie de l'information est manquante), les professionnels ont alors du mal à se faire une représentation du problème.

Une partie des professionnels, notamment ceux du secteur médical et psychologique, définissent différemment le concept de violence. Ce dernier est compris comme ce qui porte atteinte à l'intégrité de l'enfant, il peut s'agir d'un non-respect ou d'une non-reconnaissance de son identité « *tout ce qui vient attaquer l'image de soi, d'un sujet* » (E30), de ses droits ou bien encore de son développement « *tout ce qui vient empêcher un gosse de se construire* » (E28). C'est aussi à l'aune de ces notions et dans ce cadre que sont pensées les situations des familles. Deux situations pensées comme génératrices de violence pour l'enfant, sont particulièrement mises en avant par les professionnels, notamment en circonscription d'action sociale : les séparations conjugales et les conduites addictives des parents. Dans les situations où les parents sont dépendants à la drogue, les professionnels notent que « *les enfants n'existent plus* » (E3). Ce sont donc des situations où les parents n'assument plus leur fonction de parents. En ce qui concerne les séparations conjugales, les professionnels constatent une instrumentalisation de l'enfant qui évoque pour eux un enfant pris en otage par chaque parent. Avec la séparation et la constitution d'un nouveau groupe familial du côté de la mère comme du côté du père, il peut être difficile pour l'enfant de trouver sa place au sein de ces diverses fratries recomposées. La séparation conjugale considérée comme une violence pour les enfants est aussi mise en avant par certains professionnels de l'Éducation nationale. Tous reconnaissent pour autant que l'enfant n'est pas en danger vital. On voit donc ici qu'un nouveau champ de violences s'ouvre avec les répercussions sur les

¹⁰⁸ Citons par exemple les figures de *Jack* dans le roman éponyme d'Alphonse Daudet, Jacques Vingtras dans *L'Enfant* de Jules Vallès ou plus tard Guillou dans *Le Sagouin* de François Mauriac.

enfants des divorces et autres conflits de couple accompagnés de leurs corollaires : droits de garde et maintien du lien avec le parent séparé, motifs fréquents des IP comme on l'a vu.

En dernier lieu, il faut décrire les conceptions de la maltraitance selon les professionnels de la petite enfance et de l'Éducation nationale. Ces derniers pratiquent l'extension sémantique de la notion de maltraitance.

Les professionnels de la petite enfance évoquent d'abord la maladie psychique de certains parents comme une maltraitance indirecte. Ensuite, c'est le désengagement du rôle de parent qui est considéré comme une forme de maltraitance et de négligence. Ce désengagement correspond à une absence à la fois de limites posées aux enfants et d'autorité, une « *forme de laisser-aller* » (E44). Ce qui est ici mis en avant, c'est la liberté de choix laissée aux tout-petits qui se comportent selon les professionnels comme des enfants-rois. Ce point de vue est repris par certains enseignants qui, de même, évoquent comme forme de maltraitance des enfants livrés à eux-mêmes, que l'on n'aide pas pour les devoirs le soir, qui se couchent tard et se lèvent très tôt, bref, « *il y a des situations de maltraitance des parents qui ne s'occupent pas assez de leurs enfants* » (E39). Il s'agit donc ici d'une maltraitance qui relève d'une non-conformité aux rôles attendus des parents et qui, en reprenant la classification de Delphine Serre¹⁰⁹ correspond à un « *désordre familial positif* »¹¹⁰, autrement dit qui correspond à tous les manques dans les relations parents-enfants, à ce qui devrait exister (aspect prescriptif de ce désordre).

II. 3. 1. Les violences psychologiques, l'enfant témoin de violences conjugales et les carences

En ce qui concerne la violence psychologique, les définitions données varient d'un professionnel à l'autre et sont loin d'être unanimes, elle semble nettement plus délicate à cerner tout en étant décrite comme une violence courante avec les négligences et l'enfant témoin de violences conjugales, catégorie qui tend à s'autonomiser dans le discours des acteurs (comme dans certaines classifications savantes d'Outre atlantique). Dans les IP analysées qui portent sur ce motif, nombreuses sont celles qui indiquent les conséquences délétères que le climat de violence conjugale peut avoir sur l'enfant.

¹⁰⁹ Serre D., *Les coulisses de l'Etat social...*, op. cit.

¹¹⁰ Concept que l'auteure reprend à Durkheim dans *Les formes élémentaires de la vie religieuse*.

Pour une professionnelle, la violence psychologique « *est celle qui est la plus difficile à discerner (...), disqualification, dénigrement, empêchement de relations avec d'autres* » (E10) ou « *maltraitance psychologique, c'est dans la nuance* » ou bien « *c'est plus subtil, plus complexe* » (E7). De même pour l'officier de Gendarmerie, la maltraitance psychologique, « *c'est difficile à définir et à matérialiser* » et de rajouter que, de ce fait, elle est rarement poursuivie. Pour d'autres professionnels de l'action sociale, la définition donnée se réfère d'abord à la violence de la parole ou des mots : ce sont « *les phrases prononcées soit contre l'enfant, soit en sa présence* » (E16). Sont aussi rangées dans ces violences psychologiques pour les professionnels du soin psychique, les promesses jamais tenues faites à l'enfant ou un fonctionnement familial qualifié de pervers, d'autres encore évoquent des « *torpillages relationnels* » (E29). Enfin, pour d'autres encore, la violence psychologique est celle qui a des conséquences néfastes sur la santé mentale des enfants, ce qui engloberait toutes les formes de violences. Ce point de vue est aussi défendu dans la littérature¹¹¹. Dans tous les cas, la violence psychologique, selon les interviewées, passe par le verbe ou certaines attitudes et relève d'une certaine malveillance, l'intentionnalité n'est toutefois pas toujours reconnue. Pour certaines professionnelles, le rôle de l'assistante sociale est précisément de détecter cette maltraitance psychologique grâce aux différents signes (car l'enfant n'exprime pas toujours son mal être) et à l'aide des multiples partenaires.

Finalement, la maltraitance psychologique, comme les abus sexuels, constituent un phénomène « *caché* », d'où le travail sur les signes comme on le verra un peu plus loin. Ces deux formes de violence s'opposeraient à la maltraitance physique, phénomène « *visible* » voire qualifié de « *plus objectif* » (pas de doute sur le sens des signes). Plus que pour toute autre violence, la maltraitance psychologique ne fait pas consensus, les définitions sont extensives à partir de tout ce qui peut nuire à la santé morale et psychologique des enfants. On retiendra ici qu'elle est souvent perçue comme un effet ou une conséquence d'évènements de vie comme les séparations conjugales. Les divergences dans l'appréhension de ce type de violence par les professionnels interviewés permettent aussi de

¹¹¹ Durning P., Fortin A., « La maltraitance psychologique : quatrième modalité ou dimension essentielle de tout mauvais traitement ? » in Gabel M., Lebovici S., Mazet P. et al., *Maltraitance psychologique*, Paris, Editions Fleurus, 1996, 53-76.

mieux comprendre le sentiment d'augmentation des cas de violences envers les enfants dans le Perche. L'étude menée par Gagné et Bouchard¹¹² visant à comparer les conceptions de la violence psychologique faite aux enfants dans la famille que se construisent des professionnels et des parents avec les définitions trouvées dans la littérature scientifique, montre bien que, sous le terme de violence psychologique, on trouve un panel de comportements parentaux des plus vastes et à degré de sévérité variable. Cela étant, si, selon les auteurs, l'intérêt de l'étude est d'obtenir une vision « *plus complète de l'étendue du phénomène* », aucune information n'est donnée sur le seuil où la violence psychologique cause des dommages au développement de l'enfant.

A côté des violences physiques et psychologiques, les professionnels du travail social distinguent une autre catégorie, celle des « *carences éducatives* », terme fourre-tout, qui renvoient au manque, à l'absence de connaissances ou de réponses en matière d'éducation de l'enfant. Elles sont considérées comme une forme de négligence par les travailleurs sociaux tout en étant séparées car la négligence¹¹³, dans les propos des travailleurs sociaux, est plutôt assimilée à la notion de danger.

Ainsi, les définitions de la violence ou de la maltraitance qui nous sont données sont-elles subjectives et sujettes à interprétation personnelle. Or, ces expressions, du registre phénoménologique pour l'une et relevant du jugement moral pour l'autre, ne sont en aucun cas définies par la loi, et sont couramment utilisées dans le travail social dont on retrouve les références et les emprunts majeurs à la psychologie, à la psychanalyse et à l'analyse systémique. La notion de maltraitance à la fois floue et complexe renvoie à un phénomène qui suscite certes un « *fort consensus moral* » mais qui est « *fausseté évident* » comme l'a montré récemment la recherche de Schultheis et *al.*¹¹⁴. Comme le rappelle Laurence Gavarini, « *la maltraitance ne saurait désigner une catégorie de délit univoque, aisément identifiable et identifiée*¹¹⁵ ». Ces représentations ont fort probablement une influence sur les décisions, jugements et pratiques des professionnels.

¹¹² Gagné M.-H., Bouchard C., « Validation sociale du construit « violences psychologiques » dans le cas des enfants maltraités », *Revue canadienne de service social*, 2000, vol. 17, n°2, 225-244.

¹¹³ Les professionnels accolent le plus souvent les adjectifs « *lourdes* » ou « *graves* » aux négligences, terme qui, comme la maltraitance, comporte un jugement moral.

¹¹⁴ Schultheis F., Frauenfelder A., Delay C., *Maltraitance, contribution à une sociologie de l'intolérable*, *op. cit.*.

¹¹⁵ Gavarini L., « Où se niche la prévention ? », *La lettre de l'enfance et de l'adolescence*, 2006/3, n° 65, p. 67.

II. 3. 2. Les difficultés à penser les abus sexuels

Les situations de violences sexuelles (*cf. supra*) envers les enfants seraient plutôt associées au sud du Perche (Bellême, Le Theil). Les contextes de vie des familles où se produisent les abus sexuels, décrits par l'ensemble des professionnels, sont systématiquement les mêmes : « *isolement* », « *peu d'ouverture sur l'extérieur* », « *fonctionnement en vase clos* ». Ensuite, les parents-auteurs sont décrits comme « *carencés* », « *n'ayant pas intégré les interdits* » ou bien encore « *pas structurés en tant qu'adultes* ». Certains professionnels (assistantes sociales et gendarmes) mentionnent que ce sont souvent les mêmes familles dans des lieux bien identifiés.

La violence sexuelle pose un grand nombre de questions aux travailleurs sociaux. Ce qui choque d'abord les professionnels, c'est le fait qu'elle serait aussi commises par des enfants sur des enfants (frères, sœurs, cousins, cousines). Parallèlement à l'extension sémantique du terme maltraitance, on note que la catégorie des auteurs a également tendance à s'étendre : des parents, on passe à la fratrie (ou à d'autres liens horizontaux). Ensuite, les violences sexuelles sont présentées comme faisant partie de la culture de certaines familles, elles seraient transgénérationnelles :

« A une époque ben le père, le beau-père (...) abusaient des enfants et maintenant on arrive, on a les frères, les frères, les cousins, c'est des enfants qui dénoncent des frères ». (E1)

Ces violences sexuelles peuvent constituer une forme de répétition d'actes déjà vécus par le parent. Un professionnel déclare :

« On a beaucoup d'enfants maltraités sexuellement : quand on fait l'arbre généalogique, on s'aperçoit que dans la famille... voilà... [c'est déjà arrivé]. Et puis, il y a eu des faits connus par tout le monde » (E11).

Dans ces propos se retrouve la tension propre à l'inceste entre le dire et le taire : plusieurs membres de la famille savent mais le silence règne autour de la situation comme l'explique très bien l'anthropologue Dorothee Dussy¹¹⁶. Selon l'auteure, l'absence de parole autour des abus sexuels, norme familiale apprise, contribue à créer un ordre social. L'inceste, pour l'auteure, ne correspond pas à la situation de désordre décrite dans la littérature « *psy* ».

¹¹⁶ Dussy D., *Une première approche de l'inceste d'un point de vue anthropologique*, 2005, <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00004140/document>

Tous les professionnels du Conseil départemental et de la circonscription d'action sociale de Mortagne ont dit être confrontés au phénomène des violences sexuelles, situations compliquées, chargées émotionnellement et qui soulèvent de nombreuses questions. Les représentations de la fréquence du phénomène sont cependant contradictoires : pour certains, les incestes et abus sexuels sont fréquents, pour d'autres moins. Au sein même d'un entretien, les représentations de l'importance des abus sexuels dans le portefeuille des assistantes sociales peuvent varier.

Les professionnels sont en effet confrontés à un sujet tabou, une violence impensable, qui sidère, qui envahit autant leur vie psychique que les temps de réunion et les temps de travail avec la famille. « *Un gros problème de protection de l'enfant... notamment problématiques sexuelles : la réunion d'équipe tous les quinze jours sur Bellême, c'est impressionnant, très impressionnant !* » relate une assistante sociale de secteur. L'angoisse principale des professionnels réside dans la possible répétition des actes d'une génération à une autre dans les familles qu'ils suivent. La fascination et les fantasmes provoqués par les situations incestueuses et l'angoisse de la répétition nous semblent à l'origine du malaise et de la souffrance exprimés par les travailleurs sociaux de ce territoire et repose la question de la supervision pour aider les professionnels à sortir de la sidération et à gérer les fantasmes de l'équipe, qui produit « *une réalité psychique propre au groupe et à sa vie imaginaire*¹¹⁷ ».

Enfin, outre l'angoisse provoquée par la confrontation aux situations d'abus sexuel intrafamilial, soulignons l'effet ou le risque de contagion qu'elle peut provoquer. Habités à voir et à traiter de la violence sexuelle, le travailleur social serait ainsi plus enclin à la suspecter. Parlant des abus sexuels, un professionnel déclare « *C'est vrai que parfois ça étouffe tout ça. On se dit : 'Oh ! oh ! et ah ! faut pas non plus qu'on voit que ça' !* » (E21). Ici on peut comprendre la sensation d'étouffement à la fois comme une impression de suffocation, d'oppression individuelle mais aussi comme ce qui empêche de parler d'autres situations.

Pour tous, ces violences sexuelles sont difficiles à détecter. Le médecin interviewé raconte avoir été confronté une fois dans sa carrière à une situation d'inceste qualifiée

¹¹⁷ Mélier D., « L'équipe, c'est aussi un groupe », *Enfances et psy*, n°19, 2002/3, 22-28.
<http://www.cairn.info/revue-enfances-et-psy-2002-3-page-22.htm>, consulté le 22 juin 2015.

comme telle *a posteriori* par l'inspecteur ASE, qu'il n'a pas su voir, invoquant dans l'après coup son manque d'expérience et de formation. La porte d'entrée de ce type de violence subie est entre autres constituée des manifestations sexuelles présentées par les enfants : les enfants peuvent tenir des propos et/ou exprimer des comportements inadaptés sur la sexualité au regard de leur âge. Toutefois, la difficulté pour le professionnel, quel qu'il soit, est bien de prouver, ce qui peut représenter un travail de longue haleine. Une fois prouvée, la situation continue d'envahir le travailleur social : *« assistante sociale, ce n'est pas une profession où quand on rentre chez soi, on ferme la porte et on oublie quoi »*.

II. 4. Les causes perçues de la maltraitance envers les enfants : le primat de l'histoire personnelle

A travers le discours des différents professionnels interviewés, on peut distinguer deux grands types d'explications à ce phénomène : des raisons internes ou endogènes à la famille qui comprennent aussi les caractéristiques des parents, mentionnées le plus fréquemment, et des raisons externes ou exogènes à la famille, moins nombreuses. Cependant, dans leur ensemble, les professionnels s'accordent sur une vision plurifactorielle de la maltraitance. On peut distinguer deux niveaux dans ces représentations, ceux qui relèvent de facteurs ou de causes et ceux qui relèvent de symptômes.

L'histoire personnelle des parents est le facteur explicatif de la maltraitance envers les enfants le plus fréquemment mentionné : *« ce que le parent a vécu lui-même », « leur parcours compliqué », « la souffrance des parents »*. Dans plusieurs entretiens, il est apparu que certaines familles sont suivies par les services sociaux depuis plusieurs générations. On retrouve alors le modèle de la répétition ou de la reproduction à travers les générations, paradigme le plus souvent mobilisé par les acteurs pour tenter de comprendre les violences :

« Je pense que malheureusement, c'est un héritage, quand vous avez les parents qui sont socialement, qui ont un niveau social pas très élevé, ça se reporte sur les enfants et je veux dire le schéma se reproduit. [...] les enfants grandissent et reproduisent le même schéma et rencontrent des personnes qui sont dans les mêmes problèmes et voilà ça perdure » (E18).

Les raisons internes à la famille permettant de comprendre la maltraitance dans le discours des interviewés relèvent aussi des relations et des ruptures de couple. En effet, la plupart des travailleurs sociaux ont expliqué que les familles sont très fragiles et instables dans leur composition. D'après les professionnels, ce sont des familles où le couple

« *dysfonctionne* », ce qui conduit à des séparations, des histoires de « *couples en pointillés* ». Un professionnel explique que la fragilité des couples « *c'est quand même le facteur numéro un dans lequel on intervient et dans lequel les ruptures de couple, euh, les familles décomposées, recomposées archi recomposées, alors nous, des fois, on est obligé de faire un tableau tellement on s'y retrouve pas* » (E5). Dans ces contextes de séparation, les tensions peuvent s'accumuler et dériver rapidement vers la maltraitance, comme l'explique un professionnel : « *souvent dans les conflits de couples où les enfants se retrouvent entre les deux, notamment quand il y a séparation où l'enfant peut être balloté avec le père, la mère et ça devient un objet instrumentalisé. [...] C'est plus l'environnement qui n'est pas très sain pour l'enfant et cela représente un risque de danger* » (E8).

Enfin, sont cités les comportements et certaines caractéristiques des parents : la consommation excessive d'alcool ou de drogue, décrites par les professionnels comme autant de « *portes d'entrée* » du travailleur social dans la famille. Selon les travailleurs sociaux, la consommation d'alcool lève les inhibitions et favoriserait les passages à l'acte de tous types. La déficience intellectuelle des familles a aussi été mise en avant. A côté du handicap intellectuel, nombre de familles selon les professionnels, n'ont pas bénéficié d'une éducation suffisante, les Percherons sont décrits comme des gens « *frustes* » (discussion informelle avec un professionnel du Conseil départemental). En utilisant l'expression « *carences éducatives* », un peu comme le résultat de tous ces facteurs, les professionnels construisent une explication globale de la maltraitance. Enfin, d'autres caractéristiques sont citées comme l'âge précoce des parents, le nombre élevé d'enfants et des caractéristiques psychologiques comme « *l'intolérance à la frustration* », le « *désœuvrement des parents* ».

Les raisons externes à la famille citées par les interviewés sont l'absence d'emploi des parents, l'isolement, tant social que géographique et la « *culture du Perche* » (notamment pour les abus sexuels). Dans la chaîne des relations causales perçues, l'absence d'emploi ou le chômage ajouté à l'isolement géographique et social viendraient accentuer le « *repli sur soi* » ou « *l'enfermement* » des familles. Les travailleurs sociaux évoquent un enchaînement parfois rapide des diverses causes : « *alcool, violence, répercussions sur les enfants, dépression et pouf patate* » (E26). Tous les travailleurs sociaux ne font pas le lien entre milieu social démuné et maltraitance envers les enfants, ils sont assez partagés. Pour eux, cette dernière est nettement plus visible dans les milieux les moins favorisés qu'ils côtoient.

Dans leur discours, ils disent être amenés à voir de plus en plus de familles du fait des inégalités sociales croissantes et de la précarisation des conditions d'existence. L'impression qu'ont les travailleurs sociaux de la circonscription d'action sociale d'une augmentation des cas de violence envers les enfants peut alors se comprendre par l'impression de suivre de plus en plus de dossiers. En même temps, les professionnels de l'action sociale estiment que toutes les catégories sociales peuvent être touchées par la maltraitance, vision médicale du phénomène, vue comme une épidémie. Pour d'autres professionnels comme ceux de l'Education nationale et de la Gendarmerie, la maltraitance est plutôt liée aux milieux défavorisés. Les professionnels de la Gendarmerie utilisent l'expression de « *détresse sociale* » comme cause de la maltraitance par ailleurs associée dans le constat de leurs interventions aux violences conjugales.

En bref, dans les causes externes, on distingue ce qui relève de la précarité financière, du manque de travail, du chômage, de l'isolement et de l'absence de soutien. A cela s'ajoutent ce que les intervenants sociaux appellent des facteurs déclenchants comme les « *barbecues et soirées arrosées l'été* » et différents symptômes comme l'absentéisme scolaire, les fugues, « *les changements successifs d'établissements* » ou « *les difficultés à suivre une scolarité* ».

L'importance accordée aux causes plutôt internes qu'externes de la maltraitance montre d'une part la psychologisation de l'objet ou encore l'importance de l'explication psychologique qui renvoie au déterminisme individuel : la maltraitance est due entre autres à la consommation excessive d'alcool ou de drogue, elle se transmet de génération à génération, *etc.* D'autre part, cette psychologisation s'étend au traitement de la maltraitance. Ce problème social est traité par les travailleurs sociaux en utilisant un vocabulaire psychologique et en mobilisant le plus souvent l'outil génogramme, « *preuve en est dit Catherine Sellenet¹¹⁸ que c'est bien dans la trame de ces vies défaites que l'on pense trouver la cause des problèmes actuels* ». Selon Sellenet, les intervenants sociaux se considèrent plus comme des « *thérapeutes de la relation* »¹¹⁹. Les facteurs liés au milieu, aux circonstances, ne sont toutefois pas oubliés mais les travailleurs sociaux donnent

¹¹⁸ Sellenet C., *L'enfance en danger. Ils n'ont rien vu ?*, Paris, Belin, 2006. p. 64.

¹¹⁹ Ce qui pose fort justement selon l'auteure la question de la formation des professionnels à la « clinique de la relation ».

l'impression de se sentir impuissants quand ils y sont confrontés. Le contexte de vie précaire et délétère (perte d'emploi, chômage longue durée, manque de ressources financières, endettement, etc.) n'est pourtant pas sans exercer une violence sociale sur les individus. Ainsi se dessine ici une représentation sociale de la maltraitance envers les enfants comme ensemble organisé d'informations d'opinions, d'attitudes et de croyances à propos d'un objet donné qui serait constituée, pour reprendre les termes de Jean-Claude Abric¹²⁰, d'un noyau central composé des éléments les plus fréquemment cités et d'éléments secondaires ou périphériques : l'objet maltraitance envers les enfants est à la fois un phénomène visible (coups, brutalités) et invisible (violence psychologique, abus sexuels), elle est principalement due à des facteurs familiaux, relationnels et/ou personnels (histoire du sujet, reproduction intergénérationnelle, recompositions conjugales et conflits de couples, alcool, drogue) et secondairement de contexte (chômage, précarité, isolement). Dans la représentation de la maltraitance qui a cours chez les intervenants sociaux du Perche ornais, on retrouve une grande part des éléments de la littérature sur le sujet. Cette représentation sociale de la maltraitance envers les enfants, en lien avec les normes et les valeurs d'un groupe social donné (assistantes sociales et enseignants font partie des classes moyennes salariées), renvoie aussi à l'expérience acquise et aurait pour fonction d'aider le travailleur social à catégoriser les situations familiales complexes auxquelles il est confronté et à mieux les maîtriser.

II. 5. Amalgame, glissement et substitution des notions de danger et risque de danger

Le danger renvoie majoritairement pour les professionnels interrogés aux vocables « gravité », « avéré », « urgence » et « immédiateté ». Un enfant en danger est un enfant dont la survie peut être compromise dans sa famille : « c'est en terme vital » (E12), « c'est un enfant pour qui la vie et le développement sont actuellement en danger » ou bien « on a presque peur pour sa vie » (E16). Parler de danger désigne une situation de violence ou maltraitance avérée quelle qu'elle soit, ce qui signifie que la preuve a été établie par un autre service ou institution et qu'il faut protéger immédiatement l'enfant. Cependant, on ne

¹²⁰ Abric J.-C., *Pratiques sociales et représentations*, Paris, PUF, 2003.

peut s'empêcher de noter que là encore, les professionnels ont des définitions différentes de ce que constitue le danger. Pour certains, le danger, « *c'est pas forcément de la violence, on a parlé d'atteinte à l'éducation* » (E4). Pour d'autres, le danger est différent de la maltraitance et fait plutôt référence aux abus sexuels, sur une échelle de gravité, il serait placé au-delà de la maltraitance. Pour d'autres encore, « *le danger, j'y mets plein de choses quoi, j'y mets le risque, j'y mets tout quoi* » (E9) ou bien « *danger-risque de danger, je ne même sais pas s'il y a une distinction* » (E21). Pour les travailleurs sociaux comme pour les professionnels de l'Education nationale, la séparation entre danger et risque de danger n'est pas très claire comme nous allons le voir dans la suite de ce travail.

Sur le terrain, le terme danger est plus utilisé par les assistantes sociales de secteur dans le cadre d'une saisine du juge, un mot-clé utilisé pour transmettre la nécessité de réagir vite, face à une situation familiale intolérable, à la hiérarchie qui se charge de transmettre au juge. Si le danger représente une situation grave qui doit cesser, l'apposition du terme de danger sur une situation demeure la responsabilité du travailleur social qui est en contact avec la famille, et donc relève de sa propre sensibilité par rapport à ce qui peut atteindre un enfant dans sa santé, sa sécurité, sa moralité et son développement.

Ensuite, en évaluation à la CRIP, les professionnels utilisent finalement peu le terme de danger au profit de celui de violence ou maltraitance. Une des professionnelles précise que « *le terme de danger peut être flou voire large et c'est pour ça qu'il est peu utilisé en début de procédure, il l'est davantage en fin car il fait référence au code civil, aux éléments juridiques demandés par le parquet pour motiver par exemple une saisine du juge des enfants.* ». Il ajoute que « *Cela se voit plus au terme de l'évaluation, quand l'attachée ASE diligente son enquête sociale, on ne parle pas encore de danger ou de risque de danger, ces termes-là arrivent dans le rapport de l'AS en fin d'évaluation. C'est à ce moment que les choses sont caractérisées de façons plus précises par rapport à la loi de 2007* ». Le terme de danger est donc un terme juridique comme le note le magistrat pour enfant qui n'utilise lui que ce vocable dont il reconnaît toutefois le caractère vaste : « *ce qui fonde notre intervention, nos saisines et nos modalités d'intervention, c'est l'article 375 du code civil qui pose de façon très large et on va dire très, très flou ce que doit être un danger ; donc ça peut à la fois concerner la santé, la moralité etc. l'intégrité, donc ça recouvre un grand nombre de situations* ». Clairement, pour le magistrat, la maltraitance, protéiforme, fait partie du

danger qui par ailleurs doit être caractérisé pour justifier tant la saisine que l'instauration d'une mesure. Ce mot danger est, rappelons-le, un choix du législateur pour ne pas enfermer ce qui est défini comme un danger afin d'avoir une marge d'intervention plus grande mais qui en même temps la brouille.

L'attitude des familles quant à l'intervention des travailleurs sociaux en protection de l'enfance est aussi importante. Une des professionnels raconte qu'elle a caractérisé une situation de dangereuse lorsque « *le travail qui aurait été fait possiblement en amont, euh pour permettre une prise de conscience de la famille (...) n'aura pas eu de répercussion... si les parents n'ont pas effectivement changé, n'ont pas repéré les difficultés que ça a sur l'enfant* » (E10). La résistance des parents à l'intervention sociale est ainsi l'élément utilisé pour basculer du risque au danger, cette famille qui fuit les travailleurs sociaux, non demandeuse d'aide incarne alors « *la mauvaise famille* »¹²¹.

En aval, lors de la mise en œuvre des mesures éducatives par l'AEMO, la notion d'enfant en danger est également utilisée. En AEMO, le danger est présenté comme le critère fondant l'intervention éducative et est présenté comme tel aux parents, alors que le risque, dans le discours des travailleurs sociaux de l'AEMO, entrainerait plutôt une AED. De même, un certain flou demeure quant à ce que représentent ces notions-clés de la protection de l'enfance :

- « Que recouvre pour vous les termes de danger, risque de danger, violence, maltraitance ?

- *Cela fait partie de la loi 2007. Il y a les enfants à risque donc c'est tout enfant susceptible d'être mis à mal dans son développement par cause de danger ou risque de l'être donc encore une fois, on passe par les maltraitements physiques, morales. Des enfants qui sont en difficulté pour bien grandir au regard des carences ou des manquements parentaux ».*

Enfin, les professionnels de l'Education nationale qui s'estiment de manière générale bien informés sur l'enfance en danger (fascicule, site Internet de l'Inspection académique) ne font pas pour autant une différence très nette entre les deux termes : « *le danger et le risque de danger, c'est pareil* » déclare une enseignante. Pour d'autres, le danger est repris dans une acception à la fois large et normative : « *c'est à partir du moment où on s'occupe*

¹²¹ Eloi M., *Du silence à l'indignation : la découverte de l'enfant maltraité. Pratiques et normes de l'Aide sociale à l'enfance d'hier et d'aujourd'hui en Dordogne (1960-2000)*, Thèse pour le doctorat de sociologie sous la direction de Cuin C.-H., Université de Bordeaux 2, 2007, p. 177.

pas de l'enfant comme on devrait s'en occuper, on est responsable de quelqu'un, on doit s'occuper de lui et si on ne le fait pas comme il faut, il est en danger » (E39). D'autres enfin évoquent « *des enfants à protéger* » (E33), expression vaste qui englobent le risque et le danger.

II. 5. 1. Le risque de danger : une notion du travail social bien imprécise

De manière générale, les personnes interviewées ne savent pas exactement quelles situations relèvent du risque de danger. Cette notion est celle qui rassemble le moins les professionnels. Plusieurs ne tentent même pas de la définir : « *ce n'est pas clair* » ou « *je ne sais pas* ». Pour d'autres, risque de danger et danger constituent finalement la même chose : « *le risque de danger, c'est ce qui... ce sont des attitudes ou des comportements qui... volontaires ou pas qui sont...qui mettent vraiment... qui mettent en danger la bonne évolution de l'enfant* » (E4).

Pour le magistrat, ce terme appartient « *au jargon des travailleurs sociaux* », et ne relève pas de sa situation, le risque n'étant pas selon lui posé dans les textes législatifs¹²². De cette analyse il ressort que, contrairement à une situation de danger où la réaction doit être immédiate, le risque de danger laisse du temps à l'assistante sociale pour évaluer la situation. La caractéristique majeure du risque de danger selon les professionnels, il semble là y avoir un relatif consensus, c'est la possibilité de faire de la prévention, expression qui renvoie clairement à un modèle médical¹²³, d'intervenir avec et auprès de la famille avant que la situation ne se dégrade et que « *l'on tombe dans la maltraitance* ». Pour une partie des professionnels, la différence entre le danger et le risque de danger se situe précisément dans les résultats d'une action de prévention. Si cette intervention (de type suivi social, suivi PMI par exemple¹²⁴) a eu lieu mais qu'elle n'a pas eu les conséquences escomptées, il s'agit

¹²² Les critères de saisine du juge des enfants selon la loi 2007 sont : 1/ un suivi en prévention a eu lieu mais il demeure inefficace, 2/ une proposition de suivi a été faite à la famille qui a refusé et 3/ une absence d'évaluation de la situation et un refus des parents.

¹²³ Autrement dit le danger serait clairement défini (comme apparition d'une maladie par exemple), le lien entre l'action et l'évitement de la maladie serait démontré et, enfin, le patient ne peut qu'être d'accord ; ces trois aspects sont nettement plus problématiques en matière de prévention en protection de l'enfance (Barbe L., « Pour un usage raisonné du concept de prévention », *Journal du droit des jeunes*, avril 2005, n°244).

¹²⁴ Comme le note Laurent Barbe, les interventions ou actions regroupées sous ce terme générique sont extrêmement variées, elles sont faites par des institutions et des acteurs divers, elles ont pour point commun de se situer « *en amont d'interventions plus intrusives au sein de la famille* », ce qui fait dire de façon

pour elles d'un danger, mais s'il n'y a pas encore eu de travail avec la famille, alors il s'agit d'un risque de danger. Cela étant, se posent pour les professionnels la question du seuil de tolérance face à ce risque : quel comportement accepter ? Quel comportement signale-t-on comme susceptible d'être préjudiciable pour l'enfant ? Là aussi il nous semble que ce seuil dépend de chacun des professionnels, de leur expérience et de leur trajectoire sociale¹²⁵. Catherine Sellenet ¹²⁶le dit fort bien : « *A force de naviguer en eaux troubles, de vivre auprès de familles très en difficulté, le seuil de tolérance augmente à bas bruit. La vigilance s'émousse, ce qui hier choquait devient doucement l'ordinaire. Ce phénomène est naturel et tout intervenant peut en avoir fait l'expérience. (...) L'habitude est à la fois positive et négative. Positive dans les sens d'un apprivoisement de l'autre et de ses différences ; négative dans le sens où elle endort comme le bruit d'une sonnerie qui ne vous réveille plus à force d'être entendu. Il faut dire que l'on s'habitue à la misère, y compris celle des enfants ; que l'on s'habitue à la saleté, aux poux qui reviennent inlassablement, aux carences multiples. Le dire ne signifie pas abdiquer, mais lutter pour que la vigilance demeure* ». C'est aussi à cela, réfléchir collectivement aux situations avant d'agir et ainsi éviter « *l'accoutumance* », rajoute Sellenet, que servent les temps d'analyse des pratiques.

Ensuite, le risque de danger s'oppose au danger dans le sens où les faits ne sont pas avérés mais soupçonnés. Les professionnels ont des doutes envers une situation familiale concernant le sens des symptômes. « *Le risque de danger, c'est quand on a une puce à l'oreille, on se dit il y a quelque chose, il y a plein d'éléments qui nous font penser que...* » (E20) ou bien « *le risque de danger, c'est quand il n'y a pas de faits avérés et qu'on est dans la suspicion et dans plein de petits éléments comme ça* » (E21). Il apparaît à la lecture de ces deux verbatim, que les sentiments et l'intuition du professionnel sont au cœur de cette qualification de risque de danger. D'où le rôle des collègues avec qui l'assistante sociale peut échanger de manière informelle ou plus formelle (lors de la réunion d'équipe par exemple).

Bref, le danger et le risque de danger demeurent des notions floues, ce qui s'explique en partie par le fait que ni le législateur, ni l'institution ne se sont positionnés en faveur

humoristique à l'auteur qu'elles sont finalement de la « *prévention de l'intervention des autres* » (Barbe L., « Pour un usage raisonné... », *op. cit.*).

¹²⁵ Serre D., *Les coulisses de l'Etat social...*, *op. cit.*

¹²⁶ Sellenet C., *L'enfance en danger...*, *op. cit.*, p. 121-122.

d'une définition commune. Auparavant et en théorie, l'usage était de parler de maltraitance avérée et de maltraitance soupçonnée ou suspectée et la différence entre les deux termes se faisait aussi par rapport à la différence de traitement des situations : la maltraitance avérée était de la compétence du juge des enfants alors que la maltraitance soupçonnée était de la compétence des services de l'ASE. À présent, même en termes de traitement, la différence est moins nette : c'est l'adhésion ou non des parents à l'intervention de prévention proposée par le Conseil départemental qui détermine si le juge doit statuer sur la situation et qui vient finalement majorer la gravité de la situation. A l'inverse, la coopération viendrait relativiser le danger¹²⁷. Les situations de risque de danger, peuvent recouvrir des situations diverses et variées allant de la suspicion de mauvais traitement jusqu'à de la négligence, en passant par le refus ou les difficultés de collaboration des parents avec les services sociaux, il s'agit dans ce dernier cas, comme le note Sellenet¹²⁸, d'un danger non plus lié à des faits mais « *subjectif de perte de la relation* ». Comme le souligne Marc-Henri Soulet¹²⁹, parler de risque de danger, soit d'exposition à un danger de forme diverse et non réalisé, permet d'élargir les populations ciblées par les politiques sociales publiques. Le fait que le risque de danger soit plus ou moins assimilé au danger vient complexifier ce à quoi renvoie la notion de danger mais cette assimilation permet aussi de comprendre le sentiment d'augmentation des situations de violence-maltraitance envers les enfants appréhendées à travers les informations préoccupantes et les signalements.

II. 6. Le repérage des situations de maltraitance : une histoire d'antennes et de clignotants

Certains signes amènent les professionnels à se poser des questions sur certaines situations familiales : ils évoquent alors « leurs antennes et des clignotants ». Les antennes désignent dans un sens métaphorique « *un sens aigu qui permet à une personne de deviner, sans indices précis, une situation, un sentiment, etc.*¹³⁰ ». Le terme clignotant, issu de l'économie et également utilisé de façon métaphorique, renvoie à un « *signal qui traduit un*

¹²⁷ Eloi M., *Du silence à l'indignation : la découverte de l'enfant maltraité. Pratiques et normes de l'Aide sociale à l'enfance d'hier et d'aujourd'hui en Dordogne (1960-2000)*, op. cit.

¹²⁸ Sellenet C., *L'enfance en danger...*, op. cit.

¹²⁹ Soulet M.-H., « La vulnérabilité, nouvel opérateur des politiques publiques », Communication au Séminaire Vulnérabilités, identification des risques et protection de l'enfance, ONED, 2013.

¹³⁰ <http://www.cnrtl.fr/lexicographie/antenne>

*certain danger ou une certaine perturbation appelant des mesures correctives*¹³¹ ». « Vous savez on a des antennes qui poussent, je crois » ou bien « on a des antennes, nos petites antennes s'agitent » (E3). Un autre professionnel évoque quant à lui les clignotants comme : « ce qui va nous alerter dans une situation, qui va faire que l'on va se poser des questions sur ce que vit l'enfant (...), c'est l'accumulation de tous ces clignotants qui va faire qu'on va se dire, est-ce que là le gamin, il est en risque de danger ou il est en danger ? Quand tous les clignotants sont allumés, je pense qu'on est dans du danger » (E7). Ce sont ces clignotants regroupés, qui donnent à penser qu'un enfant peut être en danger, l'idée du cumul des signes est fondamentale comme le note aussi Delphine Serre¹³². Autrement dit, ces clignotants pris isolément n'indiquent pas forcément un problème, c'est leur association, « un tas de clignotants », qui questionne le professionnel. Cette manière de penser se retrouve dans la littérature médicale qui met en avant l'absence de signe pathognomonique de la maltraitance¹³³. Les antennes et les clignotants reposent sur le « *ressenti, la sensibilité* », ce feeling selon l'expression de Laurence Gavarini¹³⁴, il « *s'aiguise, se travaille et s'expérimente* » affirment les professionnels de circonscription, il permet de cheminer dans la compréhension et l'interprétation des situations. Le ressenti s'acquiert avec l'expérience (métaphore de la croissance des antennes dans les propos qui précèdent), expérience qui renvoie d'une part à l'ancienneté et d'autre part aux effets des apprentissages (avoir été confronté à des situations similaires, en connaître l'évolution et les résultats des actions menées).

La présence de signes chez l'enfant et l'intuition du professionnel se retrouve de même au niveau des enseignants : « on le [l'enfant] sent en danger » (E36); « tel enfant, on

¹³¹ <http://www.cnrtl.fr/lexicographie/clignotant>

¹³² Serre D., *Les coulisses de l'Etat social...*, op. cit.

¹³³ Par exemple, dans l'article de J.-J. Benichou, « Reconnaissance et prise en charge aux urgences des enfants victimes de mauvais traitements » (*Annales de pédiatrie*, 1996, 43, 6, 416-419), l'auteur s'attarde sur le caractère peu aisé, « délicat » et comportant une part de subjectivité du diagnostic de maltraitance. Comment reconnaître la maltraitance ? A partir de quels signes ? Des paramètres retiennent l'attention comme l'âge de l'enfant, le type de lésion (parfois évocateur de leur cause même), le siège de ces lésions, la présence de lésions d'âges différents et la coexistence de lésions de causes différentes. Tous ces éléments pris isolément n'ont pas de spécificité, c'est leur association qui est importante souligne l'auteur ; ensuite, le fait que l'enfant et les parents fournissent ou non une explication sur les causes des lésions est à prendre en compte ; enfin, le fait que les lésions régressent au moment de l'hospitalisation de l'enfant.

¹³⁴ Gavarini L., Petitot F., *La Fabrique de l'enfant maltraité. Un nouveau regard sur l'enfant et la famille*, Ramonville Saint-Agne, Erès, 1998.

voit bien qu'il est fatigué, il doit se coucher tard, il y a personne chez lui » (E39), « on voit des tas de choses » (E37). Différents signes chez l'enfant attirent leur attention : absence, silence, changement de comportement brusque, tristesse, inattention, etc. Ces signes sont discutés principalement entre collègues et avec la hiérarchie, éventuellement avec le médecin scolaire. Le service social de l'Inspection académique leur apporte également des conseils et de l'aide à la caractérisation du danger.

Si le feeling est à la base du repérage, en amont, il est notable que même au niveau du traitement de la situation par le magistrat ainsi qu'en aval, lors de mise en œuvre concrète de la mesure éducative par l'AEMO, se loge l'importance de ce ressenti dans l'identification du danger ou de la maltraitance. Pour le magistrat qui travaille à partir des écrits et des analyses des travailleurs sociaux aux prises avec les familles, la subjectivité, qui s'oppose à la rigueur du raisonnement juridique, entre aussi en ligne de compte : *« les critères, c'est beaucoup de subjectivité [...] après c'est une appréciation d'ensemble qui fait qu'on considère si le danger est caractérisé ou pas [...] mais il reste quand même une sensibilité qui intervient dans notre travail qui est importante »*. Pour les professionnels de l'AEMO, le danger ou la maltraitance peuvent aussi être repérés en cours de mesure, pour un autre membre de la fratrie par exemple : *« Souvent on est en difficulté quand on ressent qu'il y a quelque chose qui tourne pas rond, qu'on soupçonne des violences physiques, psychologiques » (E50).*

D'autres professionnels utilisent le terme symptôme dans le sens de signe ou de manifestation d'un état, d'une maladie¹³⁵. Ainsi le médecin généraliste interviewé, quoique très rarement confronté au phénomène, évoque des *« symptômes d'alerte »* de la maltraitance comme par exemple un enfant qui se laisse difficilement examiner et/ou un développement psychomoteur retardé. *« On travaille »,* raconte un professionnel de secteur, *« à partir des symptômes (vandalisme, échec, déscolarisation, insolent, n'écoute pas...) parce que si l'enfant fonctionne dans ce registre, on peut supposer qu'il y a quelque part un dysfonctionnement quoi, un malaise, on dira ce qu'on voudra, en tout cas, c'est un symptôme » (E4).* Les propos de ce professionnel sont congruents avec ce que dit Delphine

¹³⁵ <http://www.cnrtl.fr/definition/symptome>

Serre¹³⁶ de la norme familialiste à l'œuvre dans l'activité cognitive des assistantes sociales. Dans son étude sur les pratiques et le raisonnement de ce corps professionnel, l'auteure a montré que les assistantes sociales imputent systématiquement une causalité familiale aux comportements des enfants¹³⁷, raisonnement, qui selon l'auteure, relève d'un « *bricolage intellectuel* ». En effet, tous les indices ou clignotants notés (parole, geste, évènement, voire même des détails) trouvent un sens dans la configuration d'ensemble. Replacer la problématique présentée par l'enfant dans sa dimension familiale et établir un lien causal entre symptômes des enfants et famille prendrait, selon Delphine Serre, essentiellement ses sources dans la psychanalyse qui a longtemps influencé les schèmes de pensée de l'ensemble du secteur de l'enfance inadaptée.

Cela étant un écueil majeur demeure dans le raisonnement des professionnels en polyvalence de secteur. Ces clignotants, qui doivent être multiples pour alerter le professionnel, peuvent avoir plusieurs sens : « *une maman fatiguée, le petit qui à l'école est triste, c'est pas forcément un enfant en danger* » (E7). « *Chaque symptôme* » dit encore un professionnel, *va être différent, avec une connotation différente. Le symptôme, comment dire, veut heu... dire autre chose ; bien souvent hein c'est parce qu'il y a un dysfonctionnement au niveau familial, j'ai envie de dire heu parfois, ça peut-être parental, au niveau des parents mais ça peut-être aussi l'enfant qui est malheureux par rapport à quelque chose qui appartient à quelqu'un de sa fratrie* » (E4). La polysémie des signes est donc à prendre en compte dans l'activité de repérage de ce qui est supposé être un dysfonctionnement familial ou une maltraitance. Dans tous les cas, on note que les mêmes signes peuvent aussi bien renvoyer à un risque de danger qu'à un danger.

Pour comprendre la façon dont s'opère cette activité de repérage et ensuite d'interprétation de ces indices, donc d'évaluation ou de jugement, la référence à la notion de probabilité subjective¹³⁸ peut être avancée parce qu'elle fait de la probabilité d'apparition d'un phénomène dans l'environnement, ici la maltraitance, l'expression d'une croyance

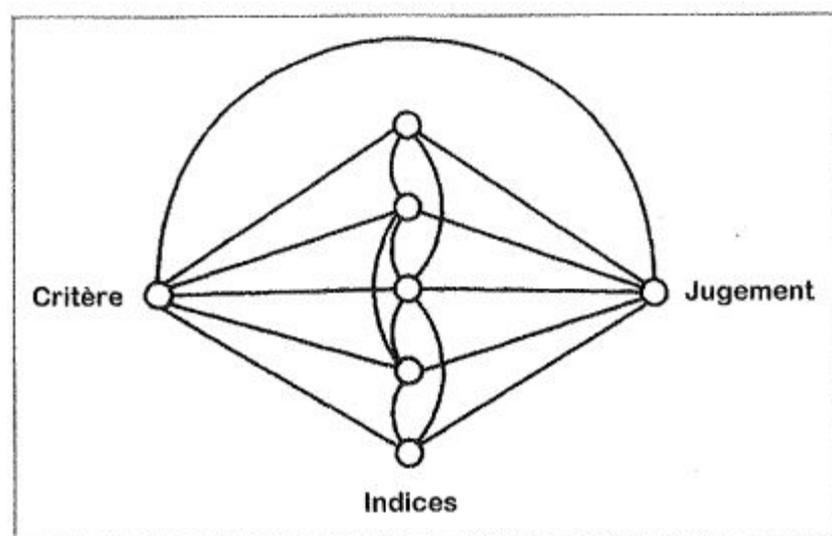
¹³⁶ Serre D., *Les coulisses de l'Etat social...*, op. cit.

¹³⁷ « *Le raisonnement assistantiel repose sur un schème familialiste qui cherche à faire le lien entre l'enfant et sa famille. Le familialisme désigne ici une façon de considérer la famille comme la cellule élémentaire qui détermine le comportement de tous ses membres : 'il s'agit d'une vision du monde social qui fait de la famille le principe de toute chose' (Lenoir)* ». Serre D., *Les coulisses de l'Etat social...*, op. cit., p.73.

¹³⁸ Nous souhaitons ici remercier Bernard Cadet, Professeur émérite de psychologie, pour nous avoir fait découvrir ces notions ainsi que le modèle présenté ci-après de la lentille.

subjective. Cette probabilité subjective, qui s'oppose à la probabilité fréquentiste, se base sur les connaissances antérieures du sujet. Ensuite, dans le jugement et la décision d'une éventuelle maltraitance, pour mieux comprendre les opérations cognitives en jeu, on peut s'appuyer sur le modèle de la lentille proposé par Brunswik. A gauche du schéma ci-dessous, on distingue les critères qui en fait correspondent au phénomène tel qu'il apparaît. Les indices sont en lien avec le phénomène mais entretiennent avec lui des relations complexes et incertaines (les mêmes indices peuvent renvoyer à un autre phénomène). Sur la partie droite du schéma, est représentée l'opération de jugement, en fait une inférence, sur le phénomène à partir des indices. De même, les relations entre les indices et le jugement sont incertaines. Un arc relie le critère au jugement, il représente la performance ou la réussite du jugement qui peut être calculée par une corrélation¹³⁹.

Schéma du modèle de la lentille



140

Lors de cette activité de repérage, les collègues et les autres partenaires de travail ont un rôle-clé : ils ont pour fonction, lors des discussions, qu'elles soient formelles ou informelles, de mettre en évidence certains clignotants, non vus par le professionnel. Quand le professionnel doute, le recours à un collègue lui permet d'obtenir des compléments d'information confirmant, ou pas, le sens des signes, ce que nous nommions dans nos précédents travaux une sorte de validation collective de la maltraitance.

¹³⁹ Cadet B., Chasseigne G., *Psychologie du jugement et de la décision. Des modèles aux applications*, De Boeck, Bruxelles, 2009.

¹⁴⁰ *Ibid.*, p. 50.

« Donc il y a à la fois mon regard mais heu c'est intéressant de le partager soit durant une synthèse mais aussi si moi aussi je suis devant une question, je peux interpeller tel ou tel partenaire lui demander son avis, quel est son regard sur cette même question, un symptôme d'un gamin ou un fonctionnement des parents, donc ça permet aussi d'objectiver un peu le regard quoi » (E4).

Même si les partenaires comme les enseignants sont reconnus comme jouant un rôle important dans le repérage des dysfonctionnements familiaux parce qu'ils sont en relation quotidienne avec l'enfant, cette activité de décryptage ou d'interprétation des signes présentés par l'enfant, demeure la mission et le domaine d'expertise revendiqués par les assistantes sociales. Comme le montre cette anecdote racontée par une professionnelle, l'assistante sociale de secteur, quoique son raisonnement soit basé sur le ressenti et son expérience, est finalement la seule légitime dans l'attribution du sens :

« Alors un jour, il y avait une petite absente de l'école depuis un moment en maternelle, où l'école n'est pas obligatoire, la petite était absente depuis plusieurs jours et la directrice s'en était inquiétée et m'en avait informée euh bon je dis : écoute, sachant que c'est une famille repérée déjà à l'école et moi aussi, avec certains clignotants, néanmoins il faut être vigilant et je dis je ne comprenais pas bien où voulait en venir la directrice mais elle me dit elle est où cette petite, ben attendez elle est peut-être malade mais la maman ne nous a pas informés ben non moi je piste pas les familles comme ça, je suis pas enquêtrice de police, je vais pas voir euh, bon je dis...voyant qu'elle était inquiète, je lui dis que je voulais bien contacter la maman pour savoir ce qui se passait mais je comprenais pas bien et en fait euh elle finit par me lâcher la directrice, c'était au moment euh où il y avait une affaire très médiatisée... des enfants...enfin bref, c'était à ce moment-là en tout cas...je voudrais pas qu'on m'accuse de pas avoir signalé que la petite n'était pas à l'école, je voudrais pas que ce soit un enfant, genre les enfants du congélateur, qu'elle me sort !...c'était grave quoi, je lui dis mais vous vous rendez compte de ce que vous êtes en train de me dire, ah ben elle me l'a jamais redit deux fois ! J'étais très en colère parce que, derrière il y avait une grosse angoisse d'une maman qui aurait pu subtiliser l'enfant, commettre un crime abominable, en fait il y avait tout ça dans la tête de la directrice, bon on l'avait finalement décrypté de façon un peu abrupte, j'en conviens mais moi, je n'étais pas du tout là-dedans, et elle était dans un truc, dans un phénomène d'affolement, elle avait fantasmé totalement sur la situation de cette famille, elle avait des représentations incroyables de cette famille et elle s'imaginait des choses terribles ». (E1)

Finalement, seule l'assistante sociale sait quand la situation commence à être inquiétante et quand il y a lieu de rédiger une IP.

L'autre difficulté lors du repérage et de l'identification de situations de maltraitance concerne la parole des parents comme celle des enfants. Le professionnel peut avoir des doutes au sujet de ce qui peut être rapporté par l'adulte présumé auteur, le témoignage peut être difficile à établir : *« Souvent c'est nié, quand même, souvent c'est nié, c'est pas*

vrai » (E1) ou bien « *Souvent c'est banalisé : c'est ben non, ben il a dû voir un truc à la télé ou je sais pas quoi, c'est pas nous* » (E1). Du côté de l'enfant, c'est toute la question de sa parole (modalités de recueil, véracité, influence d'autrui, âge de l'enfant, etc.) qui est posée. Si l'on considère avec Darya Vassigh¹⁴¹ que la découverte de la mythomanie a longtemps empêché de penser l'existence des maltraitances vécues par l'enfant puisque l'enfant était jugé menteur et affabulateur, à l'inverse aujourd'hui, le primat et le statut de vérité absolue accordé à la parole de l'enfant fait qu'il est possible de croire à l'existence de maltraitances dans toutes les familles. Le procès d'Outreau est à cet égard exemplaire¹⁴² même si toutes les dérives enregistrées ne peuvent se résumer à cette croyance dans la vérité du dire des enfants.

Enfin, quand le professionnel estime qu'il y a un risque de maltraitance ou de danger, c'est la question de l'évaluation du risque qui est posée, autrement dit, il s'agit de s'interroger sur les conditions de réalisation de ce risque : comment ce risque peut-il être mesuré si tant est qu'il soit mesurable et avec quels outils ? Risque également pour le professionnel qui a, depuis la loi de 1989, une obligation à dénoncer les situations de maltraitance, qui deviennent une priorité, sous peine de sanctions.

« Parfois, on peut partir sur une piste et puis avec un peu de ressenti, mais attends, faut pas tout fantasmer, faut faire avec les faits, avec ce que les gens nous montrent, faut être vigilants quoi (...) Quel risque on prend aussi, c'est ça, quel risque ? Quel risque on prend à laisser l'enfant dans sa famille ? » (E1)

En résumé, la perception de clignotants vient pallier le manque de définition de danger ou de risque de danger. L'intuition, le sens pratique selon Schultheis et al.¹⁴³, leurs antennes permettent aux assistantes sociales de s'approprier ce vocabulaire. Face au manque de clarté et de consensus au regard des notions de danger, maltraitance, violence, le *feeling*, soutenu par l'expérience, occupe une place prépondérante dans l'évaluation que les professionnels font de certaines situations¹⁴⁴ et constitue finalement une unité de pratiques chez les professionnels « *du front* », en prise avec les familles.

¹⁴¹ Vassigh Darya D., *Les relations adultes-enfants en France dans la seconde moitié du XIXe siècle. Etude discursive des écrits autobiographiques, éducatifs, juridiques et médico-légaux relatifs à cette question*, Thèse pour le doctorat d'histoire sous la direction de Perrot M., Université Paris VII, 1996.

¹⁴² Voir l'analyse faite par Mélina Eloi (Eloi M., *Du silence à l'indignation : la découverte de l'enfant maltraité...*, *op. cit.*).

¹⁴³ Schultheis F. et al., *Maltraitance, contribution à une sociologie de l'intolérable*, *op. cit.*

¹⁴⁴ *Ibid.*

II. 7. Les informations préoccupantes et leur traitement

Les travailleurs sociaux interviewés ont de l'IP une représentation toute verticale, celle-ci reste « *un écrit qu'on va faire remonter* » (E12), « *le truc qui remonte* » (E15) en accord avec la vision très hiérarchisée qu'ils ont de leur institution. Ils déclarent écrire une IP lorsqu'ils ont une inquiétude « *grave ou moins grave* » (E12) relative à une situation familiale. L'IP doit être appuyée par des « *éléments factuels* » ou « *consistants* » (E7) laissant apparaître « *un danger ou un risque de danger potentiel pour le mineur* » (E4). L'IP se doit de comporter des éléments précis et objectifs, elle est pensée comme ayant une fonction probatoire, ce qui n'est pas dit dans la loi. Pour une professionnelle, l'IP regroupe ce qu'elle nomme « *un recueil de clignotants* » (E7), c'est donc bien un ensemble de signes suscitant une inquiétude sur le devenir d'un enfant qui va être à l'origine de l'IP. Celle-ci est, encore, basée sur « *ce petit ressenti* » (E9).

II. 7. 1. Des définitions hétérogènes de l'IP, des conséquences sur les pratiques

A la question sur ce qu'est une IP, certains professionnels du Conseil départemental ont répondu en utilisant le terme signalement, qui lui est envoyé au procureur de la république (et pour copie à la CRIP) et est réservé, selon la loi 2007, aux faits graves. Le signalement est précisément défini à partir de ce critère de gravité : « *c'est quand on voit entre guillemets que ça craint vraiment* » (E20), ou bien « *quand c'est une violence psychologique, une maltraitance physique, un abus sexuel, c'est le signalement, c'est la proc* » (E20). Cependant, on s'aperçoit que pour certains professionnels, l'IP se définit de la même manière que le signalement : « *L'IP, c'est souvent quand y a de la maltraitance, c'est souvent quand y a un risque... il y a trop de risque de ... il y a un risque ... il y a trop de danger pour l'enfant* » (E26). La différence entre les termes signalement et IP ne semble donc pas claire pour tous¹⁴⁵, ce constat est aussi à mettre en lien avec la relative méconnaissance qu'ont les professionnels de la loi 2007. Quand le professionnel souhaite l'intervention de l'instance judiciaire, son contenu comme sa rédaction, dans le discours des assistantes sociales, sont différents : « *Il faut charger la barque pour que ça arrive devant le proc* » (E21),

¹⁴⁵ Dans la consultation des dossiers, on a pu remarquer que l'expression information préoccupante commence à apparaître à partir de février 2009 ; sur la quarantaine de dossiers, entre 2008 et 2011, le syntagme n'est utilisé que six fois, le terme signalement continue d'être employé. Nous n'avons pas non plus retrouvé les fiches types d'informations préoccupantes mises à disposition par le Conseil départemental.

autrement dit ici le ressenti ne suffit plus. L'assistante sociale se trouve alors soumise à la décision du magistrat qui peut, ou pas, se saisir de la situation. Le personnel de Gendarmerie lui n'utilise que le terme signalement.

Le personnel de l'Education nationale dispose d'un formulaire particulier, le RIP (Recueil d'information préoccupante) et la procédure semble bien connue, l'IP repose sur « *un évènement ou les dires des enfants, un comportement, quelque chose qui n'est pas habituel* » (E32) et on voit bien comment ici l'école, sollicitée dans la prévention et la lutte contre la maltraitance, est devenue un observatoire de la non-conformité des comportements enfantins. Par ailleurs, certains professionnels (enseignants, responsables de structure de loisirs) déclarent ne pas toujours avoir connaissance des suites données aux IP qu'ils sont amenés ponctuellement à effectuer. Les IP demeurent l'outil des assistantes sociales de secteur, même si elles déclarent en faire peu, et dans une moindre mesure, celui de l'Education nationale. Certains enseignants déclarent en faire régulièrement (deux RIP sur une année pour une directrice d'école maternelle par exemple), d'autres très peu, aucun enseignant n'a évoqué être mal à l'aise dans cette procédure alors que les autres acteurs déclarent avoir cette impression. Les autres professionnels (médecins, responsable de structure petite enfance) n'en font pas ou extrêmement rarement (rédaction d'un signalement il y a quinze ans pour le médecin interviewé pour constater des coups et blessures, deux situations en douze ans pour le responsable du centre de loisirs, un signalement en 20 ans pour le responsable du multi accueil).

La notion d'IP est loin de faire consensus tant au niveau des travailleurs sociaux que des autres professionnels, d'où la mise en place en 2012 d'un groupe de travail au sein du Conseil départemental sur cette notion. La définition de l'IP finalement retenue par la CRIP est celle du Guide ministériel : « *tout élément d'information, y compris médical, susceptible de laisser craindre qu'un enfant se retrouve en situation de danger ou risque de danger et puisse avoir besoin d'aide* ».

Certains professionnels fustigent l'absence de véritable motif d'inquiétude des IP :

« Ben il y a rien (...) mais il y a rien ! Il y a même des fois où je me dis pourquoi il y a une enquête ? Le petit garçon a baissé sa culotte devant les petites filles, 4 ans. Ça se reprend à l'école ça ! On fait des jeux. Et puis on a tous fait ça et ça continuera à se faire et puis heureusement que ça se fait, et c'est pas dramatique, imaginez aller dans une famille pour ça. Elles ont raison des fois les professionnelles de dire

ras-le-bol des enquêtes ! À la fois on signale des broutilles comme ça et ce que l'on devrait voir, on le voit pas, on ne veut pas le voir ». (E21)

Dans les propos rapportés ci-dessus, apparaît, chez l'enseignante, l'affolement provoqué par les manifestations sexuelles de l'enfant et le déni de toute la sexualité infantile, ce qui amène Laurence Gavarini¹⁴⁶ à émettre l'hypothèse aujourd'hui d'un retour à une conception préfreudienne de l'enfant.

Certains professionnels ont de fait le sentiment que « *tout part en IP* » (E15) ou bien « *que, sur le secteur de Mortagne, les gens font des signalements à outrance* » (E28). Par conséquent, ce qui remonte à la CRIP, « *c'est tout et n'importe quoi* » selon certains. Un certain mécontentement apparaît chez certaines assistantes sociales en ce qui concerne les IP effectuées par l'Education nationale qui ne « *portent pas sur les bonnes choses* » (E28). En même temps, une certaine contradiction apparaît dans leur discours puisqu'elles estiment que les écoles ont encore des difficultés à signaler et qu'elles les considèrent comme un partenaire dans le repérage des situations de maltraitances.

Bref, la rédaction de l'IP n'est pas un acte facile pour les professionnels mais bien un acte professionnel problématique comme le note Delphine Serre¹⁴⁷. Les travailleurs sociaux en particulier disent être confrontés à un grand nombre de situations où ils hésitent : « *C'est pas évident de savoir à quel moment on signale* » (E8). Ils se posent sans cesse la question de la « *bonne décision* » couplée à la question de leur responsabilité. Là encore signalons l'importance de la réunion d'équipe qui permet aux professionnels d'échanger sur les situations difficiles qu'ils rencontrent, de discuter sur le risque ou le danger présent dans telle ou telle famille. A cela s'ajouterait la nécessité d'un espace de parole dédié aux professionnels hors présence du responsable hiérarchique (type analyse des pratiques ou supervision).

Une information préoccupante peut donc être rédigée pour des raisons extrêmement diverses et on note que l'IP ne concerne pas seulement la situation dans laquelle se trouve l'enfant mais fait aussi référence à l'attitude de la famille à l'égard de l'intervention sociale, comme c'est le cas pour certaines familles « *rétives* » au suivi. Si la famille n'adhère pas ou

¹⁴⁶ Gavarini L., « Les configurations familiales : objet sociologique, dispositif psychique et point de friction éthique », in Ouellette F.-R., Joyal R., Hurtubise R. (dir.), *Familles en mouvance : quels enjeux éthiques*, Laval, Les Presses de l'Université de Laval, 2005, 41-65.

¹⁴⁷ Serre D., *Les coulisses de l'Etat social...*, op. cit.

plus à l'aide proposée, la rédaction d'une IP semble inévitable. Ce qui alors est mis en avant sont les « *risques à long terme pour l'enfant d'être encore aux prises avec la même situation* » (E12).

Certains services, comme la PMI qui a un rôle de conseil et de soutien à la parentalité notamment auprès de populations repérées comme étant en difficulté (quoique la loi 2007 leur demande d'intervenir auprès de tout public), ont décidé d'une position à l'égard de l'IP : en faire le moins possible et favoriser le travail de prévention avec les parents : « *je dirais que globalement quand on est à l'origine nous d'une information préoccupante, c'est qu'on approche du danger immédiat pour un enfant* » (E14). Le personnel qui effectue des visites à domicile estime ne pas avoir « *cette connotation service social* », l'entrée dans les familles se fait *via* le soin ou le conseil médical envers la mère et/ou l'enfant. Les membres de ce service disent aussi posséder leurs « *clignotants sur les situations* » comme l'âge de la mère, la monoparentalité, le suivi secteur ou bien encore une déclaration de naissance tardive. Comme leurs collègues de secteur, il arrive que « *ça clignote trop vite des fois* » notamment pour tout ce qui a trait au sexe du nourrisson ou de l'enfant.

II. 7. 2. Instrumentalisation de l'IP, obtention d'un nouveau mandat et renforcement du contrôle social exercé sur les familles

Dans le cadre du suivi en prévention des parents en difficulté, toutes les familles ne sont pas prêtes, et/ou n'ont pas envie, de collaborer avec les travailleurs sociaux. Devant le flou définitionnel, les assistantes sociales qui sont dans l'incertitude ou dans le doute, n'arrivent pas toujours à définir si un enfant est en danger ou en risque de danger. Elles rédigent une information préoccupante qui redescend ensuite souvent sur la circonscription sous forme de demande d'enquêtes. Même si cette façon de faire n'est pas automatique, les IP sont parfois rédigées de façon à obtenir ce mandat d'enquête : « *Ça nous arrive même de faire des notes d'information préoccupante pour avoir cette fameuse enquête pour pouvoir entrer en relation avec la famille* » (E8). Le diplôme d'État d'assistante de service social est pourtant en soi un mandat de l'État pour accompagner les familles en difficulté et intervenir. La première mission de l'assistante sociale en polyvalence de secteur est de fait la protection de l'enfance. Les enquêtes sont donc finalement utilisées comme des clefs ouvrant la porte des familles et l'IP se trouve instrumentalisée. Débordées par le nombre croissant de dossiers et contraintes par le temps, les familles sont forcées à collaborer avec les services

sociaux, pour l'intérêt ou le bien-être de l'enfant, au détriment de la dignité de la famille comme l'écrivent Schultheis et coll¹⁴⁸.

Les professionnels utilisent l'enquête pour pénétrer dans les familles qui refusent d'ouvrir leurs portes aux travailleurs sociaux. Quand le travailleur social arrive avec une demande d'enquête dans une famille connue et déjà suivie, on peut penser que celle-ci est d'emblée placée dans une position de « *présomption de culpabilité*¹⁴⁹ », position d'autant plus dommageable au lien créé (confiance, compréhension, écoute) et à la continuité du travail entamé. Un professionnel déclare ainsi : « *C'est que la rencontre avec la famille n'est plus du tout la même. C'est violent, puis c'est surtout que nous, ça nous met dans une position de contrôle et puis du coup ça ne facilite pas le lien* » (E14). Certaines assistantes sociales s'arrangent alors pour de ne pas avoir à réaliser cette enquête, « *pour ne pas justement parasiter une relation établie avec la famille* ». La famille peut en effet se sentir trahie par l'assistante sociale et les actions sont ensuite, selon les professionnelles, beaucoup plus compliquées à mettre en œuvre. La mission de l'assistante sociale apparaît alors plus sous son versant de surveillance, ou pour reprendre l'expression bien connue de Donzelot de « *police des familles* » que sous celui d'accompagnement. Il en est de même pour les familles qui ne sont pas connues des services sociaux. Après l'enquête, il peut être proposé aux parents des mesures de prévention. Si l'évaluation a été vécue comme un contrôle, l'action de prévention peut dans ce cas être perçue comme une sanction, là aussi la relation avec les parents peut être mise à mal.

II. 7. 3. Une CRIP réduite et un fonctionnement vu comme obscur

La CRIP de l'Orne a été mise en place en septembre 2009. Après différents essais d'organisation, l'attaché ASE demeure l'interlocuteur pour son secteur géographique et traite toutes les situations de son secteur, de l'IP jusqu'au placement¹⁵⁰. Avant 2007, le travail réalisé par les trois attachés ASE et le responsable de l'ASE était effectué par une seule personne.

¹⁴⁸ Schultheis F. et al., *Maltraitance, contribution à une sociologie de l'intolérable*, op. cit.

¹⁴⁹ *Ibid.*

¹⁵⁰ A l'heure où nous écrivons ce document, l'organisation de la CRIP a de nouveau été modifiée.

Il ressort de l'enquête de terrain que la CRIP fonctionne de manière particulière. En théorie, la CRIP peut revêtir deux formes : la CRIP et la CRIP élargie. Trois attachés ASE constituent la CRIP de l'Orne, ils traitent les IP et peuvent à tout moment demander aide ou conseil au responsable ASE. La CRIP se réunit pour traiter les dossiers qui posent problème une fois la semaine. La CRIP élargie est composée du directeur Enfance-famille, du chef de service PMI, du chef de service des circonscriptions d'action sociale. Sur demande des attachées ASE en accord avec leur responsable, cette CRIP a la possibilité de se réunir une fois par semaine pour apporter des réponses aux questions ou éclairer certains points. La CRIP élargie peut inviter d'autres acteurs à titre d'experts. Dans les faits, la CRIP élargie se réunit assez rarement, ce qui entraîne nombre de critiques selon lesquelles, par exemple, les professionnels de la CRIP ne sont pas en mesure d'émettre un point de vue sur la psychodynamique individuelle.

Les professionnels interviewés au sujet de la CRIP, aussi bien les assistantes sociales que les enseignants, ont des représentations particulièrement floues de cette instance, ils méconnaissent sa composition exacte et sa façon de fonctionner. Les assistantes sociales ont majoritairement répondu qu'elles ne connaissent pas la CRIP, qu'elles transmettent les informations préoccupantes et les rapports des enquêtes sociales à leur hiérarchie qui les relit et les valide (la situation familiale est aussi discutée lors de la réunion de l'équipe pluriprofessionnelle). Cette méconnaissance de la CRIP, « *ça a l'air d'être une nébuleuse* », se retrouve aussi auprès des représentants de la Gendarmerie qui travaillent essentiellement avec le secteur judiciaire. Certains professionnels estiment qu'il n'y a pas de CRIP dans l'Orne ou du moins qu'elle ne fonctionne pas comme elle devrait puisque ce sont simplement les attachés qui traitent, seuls, les IP :

« La CRIP déjà elle n'existe pas, ce sont les attachés, donc les attachés elles sont comme nous toutes, elles ont plein de travail donc, à mon avis, dès qu'elles reçoivent un truc, elles le lisent de travers, je ne jette pas la pierre, elles ne font pas de tri, il n'y a pas d'étude. C'est-à-dire qu'une CRIP pour moi, telle que la loi l'a prévu, c'est une instance multi-partenariale, qui se pose sur les éléments qu'elle reçoit et qui déjà jette un regard professionnel d'évaluation et qui établit quelle action ou pas on va mener. Ça peut être une enquête, ça peut être interpellé le secteur, ça peut être classé, un courrier. Pour moi, c'est ça une CRIP, là, c'est pas ça, c'est une courroie de transmission. C'est un problème : une enquête, donc c'est pas une CRIP » (E26).

La CRIP apparaît donc plutôt comme une cellule interne à l'ASE plus qu'une cellule faisant intervenir des partenaires extérieurs.

Certains professionnels critiquent la CRIP et mettent en avant le manque de recherche sur les antécédents des situations, le manque d'étude approfondie des situations et, finalement, la demande d'enquête comme ultime réponse à l'IP. La circonscription peut en effet recevoir à plusieurs reprises de la CRIP une demande d'enquête pour une situation familiale déjà connue et suivie. Cette manière de faire s'apparente pour certains à une « *maltraitance institutionnelle* » des familles et décourage les travailleurs sociaux chargés du suivi des familles à qui il est redemandé de réaliser une nouvelle enquête pour des difficultés déjà signalées. Enfin, ce mode de fonctionnement a tendance à emboliser la CRIP.

Par ailleurs, suite à la loi 2007 qui l'a mise en place, l'IP est un outil utilisé par les professionnels du Conseil départemental mais aussi par ceux de l'Education Nationale qui s'est employée à formaliser la procédure d'enfant en danger (RIP) et à la faire connaître auprès de ses agents¹⁵¹. Par conséquent, il arrive que des enquêtes se recoupent entre les services, « *on a des demandes d'enquêtes qui sont très justifiées puis d'autres, on se demande pourquoi on intervient à la limite, parce qu'il y a déjà eu enquête par la Gendarmerie, parce qu'il y a déjà eu enquête par d'autres services et on nous demande encore notre avis* » (E4). Cette manière de faire crée une surcharge de travail pour les travailleurs sociaux du Conseil départemental alors que la situation a souvent déjà été évaluée par l'assistante sociale de l'Education nationale et permet de comprendre le ressenti d'un accroissement des demandes d'enquêtes par les professionnels. Il semblerait qu'aujourd'hui un accord ait été trouvé entre la circonscription d'action sociale et l'Education nationale afin de ne pas procéder à la réévaluation des mêmes situations.

Le traitement des IP : où l'on retrouve de nouveau le rôle du ressenti

A réception d'une IP, la CRIP en prend connaissance et effectue un premier tri. Un certain nombre d'IP peuvent être classées sans suite (exemples : lettre calomnieuse sans élément, aucun élément pouvant caractériser un danger, informations qui ne sont pas du ressort de l'ASE, courrier reçu par la CAF de voisins dénonçant la mauvaise utilisation des allocations). L'IP est alors renvoyée à titre d'information à la circonscription d'action sociale concernée. Si l'IP n'a pas été classée sans suite, elle est quasi systématiquement renvoyée

¹⁵¹ Voir le *Guide à l'usage des chefs d'établissement, des directeurs d'école et des équipes éducatives. L'enfance à protéger* établi par la Direction des services départementaux de l'Education nationale, Alençon.
http://webcache.googleusercontent.com/search?q=cache:jYzGikP6c0AJ:www.ac-caen.fr/mediatheque/ia61/eleves/sante_social/plaquette_protection_enfance.doc%3F1431666796+&cd=1&hl=fr&ct=clnk&gl=fr

sous forme de demande d'enquête ou d'évaluation aux assistantes sociales du secteur. Parfois, elle est directement transmise au procureur (signalement) et dans certains cas, envoyée parallèlement au tribunal tout en faisant l'objet d'une demande d'évaluation. Rendues anonymes, toutes les IP sont ensuite saisies dans un fichier statistique qui sert d'outil de suivi et qui est également destiné à l'ODPE.

Dans la lecture et l'analyse de l'IP qu'effectue seul le professionnel de la CRIP pour évaluer et prendre une décision rapidement, on retrouve l'importance des échanges informels avec les collègues : « *on a besoin de parler avec quelqu'un* » (E4) afin de mieux comprendre les situations familiales compliquées et parfois très chargées émotionnellement, prendre du recul et bénéficier de l'expérience et des conseils des pairs ou anciens pairs. Souvent l'attaché doute, se pose des questions, cette activité est toujours vue comme positive. Comme chez les assistantes sociales, « *il y a des signaux qui s'allument* ». Lors de la prise de décision, notamment d'une orientation vers le judiciaire, deux éléments semblent fondamentaux : d'une part l'âge de l'enfant (nourrisson par exemple) et d'autre part, « *le ressenti* » : « *le ressenti, ça joue énormément* » ou bien « *c'est le ressenti de tout le monde qui pèse dans la balance* » (E20).

II. 8. Retour sur les conditions de travail des assistantes sociales : l'importance cruciale de la réunion d'équipe, des espaces de parole et du partenariat

Toutes les assistantes sociales interviewées signalent que leurs conditions de travail ont changé. L'assistante sociale en polyvalence de secteur a diverses missions : outre la protection de l'enfance, mission principale, elle a en charge la mise en œuvre du RSA, du relogement et des aides d'urgence. Le nombre de situations contenues dans le portefeuille des AS serait en augmentation et, sur celles-ci, il y aurait un nombre important de situations « *lourdes* » ou « *qui flambent tout le temps* », autrement dit des familles qui cumulent différents problèmes ainsi que des familles où se produisent des abus sexuels, considérés comme « *la pire des choses* ». Dans le cadre de la protection de l'enfance, certaines professionnelles disent avoir entre 40 et 45 enfants à suivre. Les réponses aux demandes d'enquête qui doivent aussi être rapides (délais de deux mois) « *avec une pression autour* » accaparent selon elles tout leur temps, certains professionnels évoquent même un excès de demandes d'enquêtes, alors qu'il s'agit de situations familiales déjà connues ou suivies. Elles

déclarent ainsi se sentir « *débordées* » et « *asphyxiées* ». Face à ce que l'on pourrait qualifier de souffrance professionnelle, les professionnels insistent sur la nécessité d'un équilibre psychologique, le « *bon mental* », et les ressources qu'elles peuvent trouver à l'extérieur de leur travail (présence d'un conjoint, vie de famille, loisirs, etc.). Dans ce travail dominé par les sentiments de devoir tout faire vite et de ne pas être reconnues par leur institution, elles estiment ne plus avoir de temps pour penser.

Des réunions d'équipe existent en circonscription, au sein de la PMI et en AEMO qui permettent *a minima* pour les professionnels de discuter des situations familiales qui posent problème. En circonscription, l'aide (écoute, conseil, éclairage clinique) apportée par l'encadrement direct et le psychologue est souvent mentionnée. Quoique des points de vue positifs soient très majoritairement exprimés par les professionnels de secteur, on distingue aussi des opinions négatives sur la réunion d'équipe où les avis des pairs peuvent parfois être tranchés et manquer de soutien. Les professionnels de secteur s'arrangent finalement pour se trouver des temps informels de discussion entre eux ou bien encore avec les secrétaires. Tous les professionnels au Conseil départemental qui sont en prise directe avec des cas difficiles voire des décès d'enfants, qui s'interrogent sur le bien-fondé des décisions qu'elles sont amenées à prendre, souhaiteraient la mise en place d'une supervision.

« On en aurait besoin. Là je pense que oui... oui. Il faudrait mais on n'en a pas alors on se débrouille entre nous. On fait et bien voilà on se parle entre nous. On essaye de se soutenir entre nous parce ça arrive qu'on revienne avec des situations avec des larmes, des jeunes et des moins jeunes qui craquent et c'est logique. Mais c'est là que l'on aurait besoin effectivement d'évacuer. Parce qu'on est confronté ... [...] à tout ». (E3)

En PMI, le besoin de supervision est également exprimé. Pour les assistantes sociales en polyvalence de secteur et celles de l'Education nationale, la supervision est pensée comme indispensable (en individuel ou en équipe mais sans la présence du responsable hiérarchique). Une supervision avait déjà été mise en place en 2010-2011 mais celle-ci n'a pas fonctionné car elle reposait sur un recrutement transversal, autrement dit-elle mélangeait les différents personnels du Conseil départemental et se déroulait en outre à Alençon.

Dans la Gendarmerie, il n'existe pas de réunions pour échanger sur les situations rencontrées, même avec les collègues : « *En Gendarmerie, on ne partage pas* ». Il n'y a pas de supervision, il existe, selon les professionnels interviewés, une peur du jugement du

groupe. Un psychologue peut être mis à disposition des professionnels s'ils en ressentent le besoin. « *En Gendarmerie, il faut s'habituer à se détacher de ce que l'on gère... on le pose quand on rentre et on reprend notre vie normale en dehors de la Gendarmerie* ».

En ce qui concerne le magistrat, il est amené à prendre seul une décision pour une famille. Même s'il peut s'appuyer sur les écrits des travailleurs sociaux, le magistrat reconnaît qu'un psychologue qui viendrait l'aider à éclaircir certaines situations difficiles, serait utile. Le magistrat estime mettre en œuvre cette pratique de façon informelle et toujours rapide avec ses collaborateurs : « *on débriefe quand même entre collègues ... mais on fait ça un peu en bricolage* ».

A l'Education nationale, seul le conseil de cycle est mentionné comme instance de discussion et de réflexion pour les membres de l'équipe pédagogique. Cette structure qui a vocation à traiter de la progression des enfants dans les différents apprentissages, permet aux professionnels de se rencontrer et d'échanger à plusieurs sur les éventuels cas de violence envers les enfants.

Enfin, on constate un développement et une démultiplication du partenariat en matière de protection de l'enfance suite aux divers textes de lois depuis 1989 : par exemple la circonscription d'action sociale travaille de plus en plus avec la Gendarmerie¹⁵², avec l'Education nationale (protocole) et le Centre médicopsychologique. Les structures de la petite enfance œuvrent en étroite collaboration avec la PMI, le CAMPS, la PMI a aussi les mêmes partenaires auxquels se rajoutent les médecins de ville. Les professionnels de la Gendarmerie reconnaissent par exemple que la mise à disposition d'une assistante sociale à mi-temps dans leurs locaux permet de « *dégonfler les situations* », et de faire lien avec les services sociaux.

De manière générale, les professionnels expriment leur satisfaction envers ce partenariat. Le développement de ce partenariat qui engendre progressivement un décloisonnement des institutions permet une meilleure communication entre les différents professionnels et par conséquent permet une meilleure compréhension et réflexion sur les situations familiales, chacun n'en voyant qu'une facette et le repérage s'en trouve facilité.

¹⁵² Rappelons qu'il existe dans chaque brigade, au sein de la gendarmerie départementale, des « référents VIF » (Violences intrafamiliales) qui sont des agents de la gendarmerie accompagnés, depuis 2010, par une assistante sociale de la circonscription d'action sociale de Mortagne-au-Perche.

C'est ici que se pose la question du secret professionnel, notamment médical car non partagé.

Conclusion

Sur les données chiffrées, on retiendra d'abord qu'elles sont de source variée : Gendarmerie, Education nationale et Conseil départemental. Sur la période 2008-2012, les données de l'Education nationale, qui sont en fait les IP émanant des établissements scolaires sur le secteur du Perche, montrent une hausse des cas de violences dans leur ensemble et de la violence physique en particulier. La violence sexuelle *via* les IP traitées par l'Education nationale et à destination du Parquet est en augmentation en 2009-2010 puis chute. En revanche, l'observation des données chiffrées issues du fichier 4001 ne permet pas véritablement de parler d'augmentation des violences envers les enfants sur le secteur de Mortagne-au-Perche : même si les violences sexuelles (viol, harcèlement et atteinte sexuelle) commises par un membre de la famille envers les mineurs sont plus nombreuses sur ce secteur, elles n'ont pas véritablement augmenté et nous n'avons pas les informations détaillées (c'est-à-dire par type d'auteurs) pour les coups et blessures (index 52). Pour les années 2008 à 2012, les principaux motifs des IP traitées par le Conseil départemental qui ressortent, sont liés soit à la maltraitance avérée ou soupçonnée soit liés à la situation familiale. Dans les motifs liés à la maltraitance, la violence physique ressort nettement, suivie des négligences. A partir de ces données, on ne peut pas dire qu'il y ait augmentation des maltraitances. De plus, il nous faudrait pouvoir comparer avec les autres circonscriptions du département pour affirmer qu'il y a plus de situations de maltraitance dans le Perche qu'ailleurs.

En nous appuyant sur les discours des divers professionnels, nous avons montré combien, en amont, sont floues et élastiques les notions-clés de la protection de l'enfance : danger, risque de danger, maltraitance, maltraitance psychologique. Ces notions font l'objet de définitions plurielles et subjectives et connaissent une extension sémantique considérable. Maltraitance et danger sont dans le discours des professionnels plus ou moins assimilables, la notion de maltraitance se dilue dans celle de danger, le risque est quant à lui mal défini. Outre les formes prototypiques (violence physique et abus sexuels), aujourd'hui la maltraitance peut être vue comme le résultat d'évènements de vie (cas des séparations conjugales et des conflits de couple, des parents qui pour diverses raisons ne remplissent

pas ou plus leur fonction de parents). Ce sont donc aussi, dit Martine Segalen¹⁵³, les familles qui sont en danger. La maltraitance ne s'entend plus dans un sens retreint (physique). Les situations d'abus sexuels et la hantise de la répétition suscitent chez les professionnels à la fois un malaise et un sentiment d'impuissance. Quant à la maltraitance psychologique, elle pourrait recouvrir une grande partie des situations familiales traitées par les services sociaux, on entre ainsi dans l'ère « *du tout est maltraitance* »¹⁵⁴. La maltraitance est enfin à mettre en lien avec les normes de ceux qui la repèrent. Avec Delphine Serre¹⁵⁵, force est de constater que les professionnels en charge de ce problème, les assistantes sociales, dans leur évaluation des situations, se réfèrent à des normes familiales qui sont celles de leur classe (moyenne salariée), ces normes se fondent, dans une optique bourdieusienne, sur leur capital culturel et leurs conditions de vie. Elles valorisent entre autres la norme « du gouvernement par la parole » (« *c'est une famille où on ne parle pas* »), le dialogue et la communication dans la famille comme au sein du couple doit régner. Or les familles auxquelles elles ont à faire n'ont pas les mêmes conditions d'existence ni le même capital culturel. De même les normes « d'individualisation et d'investissement parental » dominant dans leur discours : les deux parents doivent s'occuper des enfants, partager des activités communes, les enfants sont considérés comme des êtres autonomes et sujets de droits, leur parole est toujours à prendre en compte.

Ensuite se posent les difficultés dans le repérage des situations d'enfants en risque de danger, en danger ou victime (ou suspectée) de maltraitance qui repose essentiellement sur le ressenti ou le feeling des acteurs. Les professionnels utilisent des signes ou des indices qu'ils acquièrent par l'expérience et qui sont discutés et validés par les pairs (en réunion d'équipe, de façon informelle, lors du travail à domicile en binôme ou bien encore par les partenaires). Dénommés clignotants, ces derniers peuvent toutefois être polysémiques, donc donner lieu à des interprétations différentes. Le développement du travail en partenariat ou en réseau accroît également le repérage des enfants en danger. Le feeling, comme on l'a vu se retrouve à toutes les étapes du traitement de la maltraitance : en amont par les assistantes sociales et les professionnels de l'Education nationale, lors de son

¹⁵³ Segalen M., *A qui appartiennent les enfants ?*, Paris, Tallandier, 2010, p. 136.

¹⁵⁴ Eloi M., *Du silence à l'indignation : la découverte de l'enfant maltraité...*, op. cit.

¹⁵⁵ Serre D., *Les coulisses de l'Etat social...*, op. cit.

traitement en CRIP, même le magistrat y a recours. En aval, lors de la mise en œuvre d'une mesure éducative, des maltraitances peuvent aussi être dévoilées et on retrouve le rôle prépondérant de l'intuition.

La notion d'IP n'est pas non plus très claire pour les professionnels y compris ceux du Conseil départemental. Les IP concernent aussi bien le risque de danger que le danger. Derrière la rédaction d'une IP, on a pu distinguer diverses stratégies : la protection du travailleur social contre la non-assistance à personne en danger ou « IP parapluie » que l'on peut aussi qualifier de sur-signallement, et l'obtention d'un « *nouveau mandat* » pour les assistantes sociales : l'IP qui débouche sur une enquête permet finalement au travailleur social d'évaluer les situations familiales potentiellement en danger sans le consentement des personnes, donc de contourner la résistance des familles. Dans un sens foucauldien, l'IP est bien un moyen de contrôle disciplinaire des familles. Ainsi utilisé, cet outil a pour effet de rendre plus difficile le travail de prévention en protection de l'enfance et de renforcer le contrôle social exercé sur les familles. De même, le recours à la justice peut avoir lieu quand les faits sont graves mais c'est aussi l'attitude de la famille (adhésion ou pas à l'aide proposée) qui est mise en avant. Donc l'IP ou le signalement peuvent renvoyer à d'autres aspects que le danger.

Cette notion d'IP recouvre des réalités distinctes, dans un certain nombre de cas de la maltraitance. De manière générale, tout ce qui touche au sexe fera l'objet d'une IP, surtout pour les tout-petits mais aussi des inquiétudes relatives à la situation de la famille, ou encore au comportement de l'enfant. L'IP est en passe de devenir « *toute information sur tout comportement* »¹⁵⁶. Comme on l'a vu, il existe une certaine complexité du circuit ou du parcours de l'IP : on utilise parfois des dénominations semblables pour des étapes différentes du traitement de l'IP, ce qui introduit de la confusion (enquête égale IP).

La question du risque est omniprésente dans les pratiques des assistantes sociales : à la fois risque pour l'enfant et risque pour elles en cas de non-signallement d'une situation susceptible de s'aggraver, les médias se chargeant alors immanquablement d'accuser les services sociaux. Elles sont soumises finalement à une injonction contradictoire forte : il

¹⁵⁶Hardy G., Darnaud T., Entras P., « Travailler les compétences à l'aune du signalement et de l'information préoccupante », *Journal du droit des jeunes*, 2009, n°284, 15-19. www.cairn.info/revue-journal-du-droit-des-jeunes-2009-4-page-15.htm, téléchargé le 25 mai 2015.

s'agit de privilégier le travail en prévention mais elles sont dans le même temps dans l'obligation de signaler tout enfant potentiellement en danger, mission impossible à tenir comme le dit fort bien Delphine Serre¹⁵⁷.

¹⁵⁷ Serre D., *Les coulisses de l'Etat social...*, *op. cit.*

Partie 3
Les réseaux personnels

I. Éléments biographiques et contextes de vie des familles : des facteurs de risque variés

Avant d'évoquer les réseaux personnels, nous allons dans cette section passer en revue les différents facteurs de risque de la maltraitance dans quatre grands domaines de la vie des interviewés : l'enfance, les conditions de vie socio-économiques, la santé ainsi que la vie parentale et familiale. L'exposé qui suit, illustré par des extraits d'entretien, est issu des informations contenues dans les deux tableaux ci-après : un premier présentant les différents facteurs de risque présents dans les trajectoires de vie des enquêtés et un second exposant à grands traits les motifs de suivi ou de prise en charge par l'ASE des familles rencontrées.

Dans les familles que nous avons interviewées (20 personnes dont deux couples), les enfants sont soit placés, soit suivis en AED, ou bien bénéficient d'une AEMO ou encore d'un suivi secteur. Plus des deux tiers des familles expriment une seule forme de danger. Les motifs de suivi tiennent à la situation familiale, aux négligences, au comportement des enfants, aux violences physiques ou psychologiques. Parmi les familles qui manifestent plusieurs formes de danger ou de risque de danger, la négligence ou l'alcool apparaissent majoritairement comme le second motif de suivi.

Tableau des facteurs de risque et des caractéristiques sociodémographiques des familles interviewées

Prénom emprunté	Handicap ou maladie grave y compris famille élargie	Difficultés scolaires dans la famille (CLIS, IME, SFGPA)	Dépression/ problèmes psychologiques	Grossesses surprises / déni de grossesse	Ne se sentait pas prêt à être parent	Moins de 20 ans au moment de la naissance du 1 ^{er} enfant	Enfant décédé	Alcoolisme d'un des conjoints	Autre addiction	Violences conjugales avec au moins un des conjoints	Monoparentalité / multi-recomposition	Décès d'un parent ou perte de contact dans l'enfance	Violences subies dans l'enfance	Placement ou au moins une mesure ASE dans l'enfance	Rapport au travail / niveau d'instruction	TOTAL facteurs de risque
Alicia	X	X		2/3				X			X	X	X		CFG / au foyer	7
Aurélie	X					X		X		X	X	X	X	X	BEP / au foyer	8
Carole		X						X			X				CFG / au foyer	3
Christian	X	X						X	X		X			X	SQ ¹⁵⁸ / chômage	7
David	X	X						X			X				CAP/in validité	5
Estelle	X	X		1/4		X				X	X		X		CAP / au foyer	7

Prénom emprunté	Handicap ou maladie grave y compris famille élargie	Difficultés scolaires dans la famille (CJIS, IMF, SEGPA)	Dépression/ problèmes psychologiques	Grossesses surprises / déni de grossesse	Ne se sentait pas prêt à être parent	Moins de 20 ans au moment de la naissance du 1 ^{er} enfant	Enfant décédé	Alcoolisme d'un des conjoints	Autre addiction	Violences conjugales avec au moins un des conjoints	Monoparentalité / multi-recomposition	Décès d'un parent ou perte de contact dans l'enfance	Violences subies dans l'enfance	Placement ou au moins une mesure ASE dans l'enfance	Rapport au travail / niveau d'instruction	TOTAL facteurs de risque
François	X		X								X				CAP/ longue maladie	3
Ghislaine			X	3/5			X	X	X	X	X		X		CAP / mi-temps	8
Gilbert	X										X				SQ / retraite	2
Laure	X	X		1/2	X	X									BTS / temps plein	5
Loïc	X	X		1/2	X								X		CAP / temps plein	5
Maria	X		X		X	X	X	X		X	X		X		BEP / invalidité	9
Maud			X	1/2	X					X	X		X		CAP / intérim	6

Prénom emprunté	Handicap ou maladie grave y compris famille élargie	Difficultés scolaires dans la famille (CLIS, IMF, SEGPA)	Dépression/ problèmes psychologiques	Grossesses surprises / déni de grossesse	Ne se sentait pas prêt à être parent	Moins de 20 ans au moment de la naissance du 1 ^{er} enfant	Enfant décédé	Alcoolisme d'un des conjoints	Autre addiction	Violences conjugales avec au moins un des conjoints	Monoparentalité / multi-recomposition	Décès d'un parent ou perte de contact dans l'enfance	Violences subies dans l'enfance	Placement ou au moins une mesure ASE dans l'enfance	Rapport au travail / niveau d'instruction	TOTAL facteurs de risque
Olivier	X		X	1/1	X				X		X		X		Bac +3 /temps plein	7
Pierre	X			2/3				X		X	X		X		Bac +2 / invalidité	5
Rosa	X	X			X	X				X	X		X	X	Bac / intérim	8
Sabrina				1/5		X				X	X		X		CFG / Intérim	5
Séverine	X							X							CAP / intérim	2
Stéphane	X							X				X	X		SQ / intérim	4
Sylvie			X				X	X	X	X	X		X	X	SQ / intérim	8
TOTAL /18	15	8	6	9	6	6	3	11	4	9	16	5	13	4		Moyenne 5.7

Présentation des familles enquêtées

Prénom d'emprunt	Statut professionnel	Age	Nombre d'enfant(s)	Motif(s) du suivi ASE et type(s) de violence(s)	Situation matrimoniale au moment de l'entretien	Situation des enfants et type de mesure en protection de l'enfance
Alicia	Au foyer	37 ans	3	Handicap intellectuel, Carences éducatives (négligences)	Vie seule	Assume l'éducation des 3 enfants, suivi social
Aurélié	Au foyer	32 ans	3	Violences physiques du père sur la mère, carences éducatives (violences conjugales plus négligences)	Vie seule	Deux des enfants sont placés en famille d'accueil, retour prévu dans quelques semaines
Carole	Au foyer	44 ans	2	Relation entre la mère et la grand-mère très fusionnelle. Viol de la fille devant le frère. (Problèmes de comportement)	Carole	Au foyer
Christian	Au chômage	46 ans	4	Alcool, confusion des places, groupe d'amis envahissants (violences psychologiques)	Christian	Au chômage
David	Invalidité	60 ans	7	Longue maladie (fatigabilité), a eu problème d'alcool, mère des deux plus jeunes enfants décédée (négligences)	Vie seul	Deux habitent chez le père, Deux autres enfants placés en famille d'accueil. Suivi TISF pour dernière enfant
Estelle	Au foyer	41 ans	4	Maladie dégénérative, santé psychique fragile, mère victime de violences sexuelles dans son enfance (non révélées), suspicion abus sexuels sur une des filles, aîné et une des filles ont des problèmes de comportements, alcoolisation du père, elle est menacée par l'ex-mari et la grand-mère paternelle des enfants	Mariée (3 ^{ème} conjoint)	Les enfants vivent chez elle AED
François	Longue maladie	39 ans	2	Conflit parental, enfants refusent autorité du père en raison des « attentes de leur mère », dépression, tentatives de suicide. (violences psychologiques)	Divorcé, Vie seul	Les enfants vivent chez leur mère. Il voit ses enfants lors de visites médiatisées. AEMO

Prénom d'emprunt	Statut professionnel	Age	Nombre d'enfant(s)	Motif(s) du suivi ASE et type(s) de violence(s)	Situation matrimoniale au moment de l'entretien	Situation des enfants et type de mesure en protection de l'enfance
Ghislaine	Ouvrière, temps partiel	42 ans	5 (dont une est décédée)	Séparation en 2011. La mère a eu la garde des enfants en raison de problèmes de santé grave du père (greffe). Mère demande changement de la garde, ce qui est le cas dans les faits, en raison de problèmes de santé (physiques et psychiques), difficultés éducatives de la mère avec l', décès d'un enfant en 2008.	Vie seule	Le père a la garde. Elle les voit essentiellement le week-end. Quand un des parents est saturé, l'autre prend le relais. AED
Gilbert	Retraité	62 ans	1	En 2005, problèmes de santé de la mère qui nécessite une hospitalisation longue, accueil enfant difficile au domicile du père, mère victime de violences sexuelles dans son enfance. Fille a vu sexe du conjoint grand-mère (exhibitionnisme intentionnel), difficultés financières, violences physiques (violences physiques)	Vie seul	A la garde de sa fille. AED
Laure (épouse de Loïc)	Commerçante	37 ans	2	Aîné intellectuellement précoce, problèmes de comportements, déscolarisation de l'aîné, mère demande aide, père semble désinvesti, cousins placés	mariés	Les enfants vivent chez leurs parents. Thérapie familiale, AED
Loïc (époux de Laure)	Ouvrier qualifié	40 ans				
Maria	Au foyer	40 ans	4 dont un est décédé	Violences verbales et physiques de mère sur fille ; feu dans appartement, peu de réactions de la mère qui reste prostrée dans une des chambres avec fille, prise de médicaments pour dépression. (violences physiques et psychologiques)	Vie seule	Le père a la garde des enfants. Elle les voit tous les jours car elle les prend le midi et le soir. AEMO
Maud	Demandeuse d'emploi	39 ans	2	Déni de grossesse, violences conjugales, demande admission en centre maternel (violences conjugales)	Vie seule	Une fille chez le père, une autre placée en attente du jugement pour le retour
Olivier	Enseignant	50 ans	1	Conflit parental massif, pressions parentales sur enfant, prise de décisions non concertées, ce qui nuit à l'intérêt de l'enfant, souffrance psy de l'enfant (violences psychologiques)	Marié (deuxième conjointe)	A la garde de son fils, il est en internat la semaine AEMO en cours

Prénom d'emprunt	Statut professionnel	Age	Nombre d'enfant(s)	Motif(s) du suivi ASE et type(s) de violence(s)	Situation matrimoniale au moment de l'entretien	Situation des enfants et type de mesure en protection de l'enfance
Pierre	Invalidité	59 ans	3, Les deux grands sont autonomes	Alcool, problèmes de santé (situation familiale)	Divorcé, Vie seul	Sa sœur en tant que tiers digne de confiance à la garde de sa fille AEMO
Rosa	Au foyer	27 ans	3	Envie de bien faire de mère freinée par besoin de soutien, fragilité psychologique, difficultés d'apprentissages de l'aîné, handicap du second, vêtements des enfants pas toujours adaptés à l'âge et à la saison, agression du père par la mère avec un couteau. Elle sera incarcérée pendant plusieurs mois. (négligences)	Vie seule	Vois ses enfants placés en famille d'accueil en présence d'une TISF
Sabrina	Au foyer	35 ans	5	Alcool, violences conjugales, a vécu à la rue pendant plusieurs mois, carences éducatives (violences conjugales plus négligences)	En concubinage, 3 ^{ème} mise en couple	Les deux aînées vivent chez leur père. Deux autres enfants placés en famille d'accueil
Séverine (épouse de Stéphane)	Au foyer + intérim	40 ans	4	Période d'alcoolisation forte des parents au moment du placement. Femme violée sous les yeux du mari. Carences éducatives (absence de repères des parents) Handicap intellectuel Violences entre les deux plus jeunes enfants (négligences)	Mariée	Les deux plus jeunes sont placés au moment de l'entretien Les autres enfants vivent avec les parents
Stéphane (époux de Séverine)	Intérim	43 ans				
Sylvie	Intérim	43 ans	4	Violences conjugales, difficultés de prise en charge des enfants par la mère, père s'alcoolise et se drogue (négligences)	Vie seule	Aîné en internat. Les 3 plus jeunes sont placés. Elle les voit 2 fois par semaine en présence d'une TISF

I. 1. Une enfance rarement heureuse

Une large majorité de nos enquêtés ont subi des violences de différentes natures pendant leur enfance. Ces violences ont un impact sur le regard qu'ils portent aujourd'hui sur leur enfance.

I. 1. 1. Les violences subies dans l'enfance.

Les deux tiers des enquêtés ont subi différents types de violence pendant leur enfance. Alicia évoque à demi-mot un événement douloureux : « *On va dire que j'ai dû mal de parler d'un truc... donc, j'en parlerai pas* ». Estelle utilise une litote pour nous faire comprendre qu'elle a été victime de violences sexuelles : « *et puis quand j'ai avoué ce qui m'était arrivé plus jeune, bon, elle [ma mère] n'a pas voulu me croire* ». Sabrina, elle met des mots sur les violences subies chez l'assistante maternelle : « *Quand il m'a fait des attouchements, je devais avoir 6 ans. Et j'en ai jamais parlé à papa et maman, mais du jour au lendemain, j'ai plus voulu aller là-bas et j'ai voulu protéger ma petite sœur* ». Le point commun entre ses trois histoires est la difficulté à dire ou à être entendue. Dans leur article « *Devenir mère après avoir été abusée sexuellement dans l'enfance* », Dominique Chabert et Annick Chauvin¹⁵⁹ révèlent que, « *pour la majorité [...] ces agressions sont restées secrètes* ». Nos enquêtés ne font pas exception à cette règle.

Pierre et Olivier ont reçu une éducation à l'ancienne. Pierre décrit d'ailleurs la différence d'éducation entre lui et ses demi-sœurs qui sont nées après 1968. Il raconte une éducation stricte, mais ne fait pas part de violence. A propos de son enfance, il dit : « *je ne vais pas dire malheureuse, parce que je pense qu'il y a pire que moi. Mais bon* ». Ces deux derniers mots décrivent pour Pierre une situation qui n'était pas idéale. Pour Olivier, les violences sont verbalisées : « *On prenait des beignes [...] Ouais, le patriarce à l'ancienne. Il te dit quelque chose, si tu ne le fais pas dans la seconde qui suit, t'en prends une* ». La mère d'Olivier était enseignante. On est plus dans un milieu social où la violence envers les enfants n'est pas la règle. Celle-ci ne le frappait pas. Sabrina a comme Olivier connu ce type de violence : « *avec papa, quand je n'écoutais pas, oui. Une fois, ça a dû m'arriver parce que*

¹⁵⁹ Chabert D., Chauvin A., « *Devenir mère après avoir été abusée sexuellement dans l'enfance* », *Neuropsychiatrie de l'Enfance et de l'Adolescence*, vol. 53, n°1-2 Le temps du bébé, février-mars 2005, 62-70. <http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0222961704001692>, consulté le 30 avril 2015.

vraiment, j'ai dû le mettre à bout ou le martinet ». Laure comme Olivier utilisent l'expression « chef de famille » pour décrire leur père. Néanmoins Laure affirme : « papa n'a jamais été violent, mais on le craignait effectivement. Il suffisait qu'il lève la voix pour que tout le monde se taise ». Le recours à la violence se fait ici dans un cadre éducatif. Les débats contemporains sur le recours à la violence éducative montrent bien toute la difficulté de distinguer dans la société ce qui relève d'un moyen de coercition éducatif de ce qui relève de la maltraitance. Ces méthodes perdurent : « Selon La Fondation pour l'Enfance, aujourd'hui, en France, 85% de parents donnent un coup pour réprimander leurs enfants et 50% estiment qu'il s'agit d'une punition "éducative"¹⁶⁰ ». Stéphane lui aussi évoque les claques, les « beignes » de son père ainsi que le martinet utilisé par sa mère.

Certains de nos enquêtés ont subi des violences physiques. C'est le cas d'Aurélié qui a été placée à 6 ans à la suite de la découverte de ces violences. : « J'en ai eu beaucoup [des fessées], j'ai même eu un traumatisme crânien, moi... De mon papa. Moi, j'ai eu beaucoup de fessées ». Elle lie en partie ces violences au placement, même si elle affirme ne pas en connaître les raisons exactes : « d'après ce que j'ai entendu parler, c'est que ma maman était dépressive, donc elle ne pouvait pas apparemment nous élever. Donc elle aurait fait un papier pour nous placer jusqu'à la majorité. Après, je ne sais pas si c'est vrai ou pas. J'ai pas trop posé de questions ». Ce qui est étonnant c'est qu'elle-même dit que ses enfants ont été placés en raison des gifles et fessées données alors que les motifs donnés par les travailleurs sociaux sont les violences conjugales et les carences éducatives.

Maud est la personne qui décrit le plus de formes de violences : « J'ai eu un papa très très violent. J'ai eu des attouchements sexuels par mon père, par mon frère. Et ma mère a tout vu mais m'a pas protégée ». La violence physique était aussi présente : « C'est elle [ma chienne] qui a pris les coups que j'ai eu par mon père ». A ces deux types de violence, s'ajoute un sentiment de rejet profond en raison de la violence psychologique : « Et moi, y'a eu un moment que je me disais que j'étais le vilain petit canard. Même du côté de la famille de ma mère comme de la famille de mon père, de toute façon, je n'ai jamais été aimée par mes deux familles [...] Quand vous avez une grand-mère qui vous laisse derrière la barrière,

¹⁶⁰ «Gifle, fessée : une campagne choc pour interdire les "violences éducatives" », <http://www.terrafemina.com/vie-privee/famille/articles/27197-gifle-fessee-une-campagne-choc-pour-interdire-les-violences-educatives.html>, consulté le 5 mai 2015.

vous faites quoi. Elle ne voulait même pas me voir. La mère de mon père ne voulait même pas me voir ». Ces violences trouvent une petite explication quant à leur origine : « *mon père, à mes 18 ans, il m'a dit heureusement ta mère elle était là, parce que... Ça veut dire, je ne te voulais pas* ». L'enfance de Maud fut ponctuée par la violence et l'indifférence de sa mère.

Carole décrit une enfance solitaire. Ce qui peut à l'aune des références actuelles être associée à de la violence psychologique. Carole ne déclare pas avoir souffert de cette solitude. Ce qui semble faire écho à cette habitude de solitude, c'est son agacement devant les sollicitations de l'assistante sociale qui l'encourage à faire des activités. La relation entre Carole et sa mère est plutôt fusionnelle. L'isolement de Carole est constant dans sa vie, même pendant les périodes où elle vivait loin de sa mère. Quand elle sort, c'est pratiquement toujours avec sa mère. Elle n'a pas le permis, ce qui limite son autonomie.

Ghislaine parle de violences physiques et verbales. Elle décrit en particulier une scène où sa mère lui a mis la carabine sur la tempe. A 13 ans, quand Ghislaine annonce à sa mère qu'elle veut habiter avec son père, celle-ci la frappe avec une paire de sabot en bois. Après cet épisode, elle n'a pas voulu revoir sa mère pendant plusieurs années. Elle dit d'ailleurs à propos de son enfance passée avec sa mère et son beau-père : « *moi, tout ce que je me rappelle, c'est les mauvais côtés* ». Elle raconte les différences faites entre sa fratrie et les enfants de son beau-père : « *moi, j'avais ma sœur, elle avait des têtes à coiffer, des poupées* ». Alors qu'elle avait « *le paquet de clémentine avec les espèces de croquettes à la noix* ». Aujourd'hui, celle-ci ne confie pas ses enfants à sa mère : « *Elle ne les gardera pas si elle n'est pas ici [...] Elle nous en a fait [du mal], pourquoi elle en ferait pas aux autres ? [...] Mais je ne veux pas qu'elle lève la main sur mes gosses* ».

Sylvie a connu des violences psychologiques. Elle raconte, comme Ghislaine, des différences au sein de la fratrie entre elle et les enfants de son beau-père : « *Après, y'avait l'aîné de 12 ans, y'en avait que pour elle* ». A cela s'ajoute de la violence physique : « *Et quand vous avez un beau-père qui vous tape à coup de ceinturon, qui vous donne des coups de règles en ferraille, comme on avait dans le temps, quand vous bougez à table* ». Sylvie a été placée à une période de sa vie. Elle lie cet événement à une maladie de sa mère et non aux violences qu'elle a subies. Sylvie et Ghislaine ont un certain nombre de points communs dans leur enfance ainsi que dans leur parcours professionnel. Toutes deux ont eu un premier emploi de jeune fille au pair en région parisienne.

Les violences subies n'ont pas toujours été accompagnées par des mesures de protection de l'enfance. Seule Aurélie est dans cette situation. Sylvie a été placée quelques temps, mais semble-t-il pour un autre motif. Christian, placé à 10 jours, ne connaît pas son histoire. Rosa a fait l'objet d'une courte mesure à la suite d'une fugue à l'âge de 17 ans en raison de pression exercée par ses parents. Ceux-ci ne la laissaient pas ou peu sortir avec ses amies. Elle a fugué, ce qui a motivé son hébergement en structure collective pour mineur pendant sept jours. Pour échapper à cette situation, elle a décidé de se marier¹⁶¹.

Les parents maltraitants auraient eux-mêmes été maltraités. Souvent le terme « reproduction » est utilisé pour caractériser ce processus. Cette explication simpliste cache en fait un décalage entre leurs expériences et leurs représentations. En effet, les parents rencontrés ne soumettent pas leurs enfants aux mêmes types de violences que celles qu'ils ont pu subir dans leur enfance (voir tableau ci-après). Dans le discours d'une partie d'entre eux, il y a une volonté de faire mieux que leurs parents. C'est le cas de Ghislaine ou de Séverine. Pourtant, les familles rencontrées n'ont pas su s'approprier des codes de la parentalité moderne. Ces parents qui ont été maltraités gardent une fêlure dans leur histoire de vie. Cette fêlure est en contradiction avec l'image qu'ils se font de la famille (deux parents et les enfants pour Aurélie, Carole et Sabrina notamment) ou avec ce qu'ils croient que la fondation de leur propre famille va pouvoir leur apporter, guérir, apaiser ou combler (Estelle). Ainsi, forts de leurs mauvaises expériences, ils croient ou espèrent pouvoir la dépasser et proposer un cadre de vie meilleur à leur famille. Mais, « *les travaux sur les violences physiques ou psychologiques infligées par les parents montrent également un lien avec le risque de violences ultérieures*¹⁶² ». Leurs possibilités d'éduquer autrement sont limitées par leurs savoirs et connaissances, dans un contexte socio-économique et familial peu aidant. « *L'enfant ayant connu la violence dans son histoire, s'identifie pour une part à l'agent maltraitant et présente alors une auto et une hétéro-agressivité*¹⁶³ ». Ainsi, Emmanuel de Becker se demande si nous avons « *la liberté de transmettre ce que nous*

¹⁶¹ Nous verrons plus loin que son mari lui fera subir cette même situation d'enfermement.

¹⁶² Jaspard M. et al., « Reproduction ou résilience : les situations vécues dans l'enfance ont-elles une incidence sur les violences subies par les femmes à l'âge adulte ? », *Revue française des affaires sociales*, 2003, n°3, 157-190. www.cairn.info/revue-francaise-des-affaires-sociales-2003-3-page-157.htm, copié le 29 mai 2015.

¹⁶³ Becker de E., « Transmission, loyautés et maltraitance à enfants », *La psychiatrie de l'enfant*, 2008, vol. 51, n°1, 43-72. www.cairn.info/revue-la-psychiatrie-de-l-enfant-2008-1-page-43.htm, consulté le 29 mai 2015.

*souhaitons*¹⁶⁴ ». Les incompréhensions et difficultés s’amoncellent devant certains sans qu’is puissent les identifier, y faire face et/ou les résoudre. La recherche de conseils auprès de proches se trouve limitée par la blessure intérieure et relationnelle entre les membres de la famille du parent maltraitant ainsi que du niveau socioculturel de l’entourage.

D’autres facteurs peuvent jouer dans l’histoire des familles comme le niveau de qualification, et le dénuement psychique ou intellectuel. Ces caractéristiques sociales et psychologiques ont un impact sur les conditions socio-économiques des personnes rencontrées. Pour certains, le travail sur soi et la compréhension de son histoire participent de la restauration de la parentalité comme pour Maud et Laure. D’autres ne sont pas encore arrivés à ce degré d’analyse et gardent des maladresses, qui ne sont pas sans conséquences pour leurs enfants. Différents types de freins existent à cela. Par exemple, le handicap intellectuel de Séverine ne lui permettra sans doute jamais de réaliser ce travail de compréhension.

¹⁶⁴ *Ibid.*

Comparaison des violences subies par les interviewés pendant l'enfance avec les violences commises envers leurs enfants

	Violences évoquées rencontrées dans l'enfance	Motif principal du suivi ou violences évoquées lors de l'entretien
Alicia	N'évoque pas de violence dans son enfance	Négligences, violences psychologiques
Aurélie	Violences physiques	Violences psychologiques et négligences
Carole	N'évoque pas de violence dans son enfance	Problèmes de comportement des enfants
Christian	N'évoque pas de violence dans son enfance	Violences psychologiques
David	N'évoque pas de violence dans son enfance	Négligences
Estelle	Violences sexuelles, violences psychologiques	Situation familiale et problèmes de comportement des enfants
François	Différences dans la fratrie	Violences psychologiques
Ghislaine	Violences physiques et psychologiques	Difficultés éducatives
Gilbert	N'évoque pas de violence dans son enfance	Violences physiques
Laure	N'évoque pas de violence dans son enfance	Situation liée à l'enfant
Loïc	Violences physiques	Situation liée à l'enfant
Maria	Violences psychologiques	Violences physiques et psychologiques
Maud	Violences sexuelles, physiques et psychologiques	Violences psychologiques
Olivier	Violences physiques	Violences psychologiques
Pierre	Violences psychologiques	Alcool
Rosa	Violences psychologiques	Négligences
Sabrina	Violences sexuelles et violences physiques	Violences psychologiques et négligences
Séverine	Ne sais pas décrire	Négligences
Stéphane	Violences physiques	Négligences
Sylvie	Violences physiques et psychologiques	Violences psychologique

En conclusion, treize des vingt parents rencontrés ont subi de la violence dans leur enfance. Cette violence a pour auteur une personne connue dans quasiment tous les cas. Si la maltraitance dans l'enfance est un des facteurs les plus présents dans notre population, il ressort que d'autres facteurs interviennent comme le soutien de la famille (voir la partie réseau). Il apparaît d'ailleurs que pour les sept personnes qui n'ont pas déclaré de violence dans leur enfance, la maladie grave ou le handicap sont présents dans leur vie.

I. 1. 2. Regard porté sur l'enfance

Le regard que portaient sur leur enfance les interviewés est l'une des méthodes que nous avons utilisée pour approcher les représentations. Sabrina, malgré la violence sexuelle jamais révélée à son entourage pendant son enfance et l'évocation d'un martinet à la maison, qualifie son enfance d'heureuse. Il en est de même pour David qui n'évoque pas de violence mais un climat de méfiance profonde avec un des fils de son beau-père, il a su trouver d'autres repères après la mort de son père.

Trois groupes se dégagent :

- **Les enfances heureuses** : ils sont six à déclarer avoir eu une enfance heureuse : Alicia, Carole, David, Gilbert, Laure et Sabrina. Carole et Laure déclarent simplement avoir eu une enfance heureuse sans détailler. David est un peu plus précis : « *C'est même moi qui suis parti le dernier de la maison* ». Gilbert est dans la même veine : « *On était heureux, on s'en foutait, on jouait dehors, on ne pensait même pas à regarder la télé* ». Sabrina a pris conscience de ce qu'elle a eu, mais qu'elle n'a pas forcément donné à ses enfants : « *heureuse. Ils n'ont jamais loupé de fête d'anniversaire, jamais loupé de fête de Noël. Jamais de ça* ». Alicia est un peu dans la contradiction : « *une enfance heureuse. Mes parents étaient divorcés donc j'ai eu une enfance heureuse. J'allais en vacances chez mon père, mais à la fin, il ne voulait pas me prendre à cause de ma belle-mère. Mais autrement, j'ai eu une belle enfance* ».
- **Les enfances malheureuses** : cinq n'hésitent pas à qualifier leur enfance de malheureuse. Pour Christian : « *c'était assez difficile* ». Maria comme Christian n'utilise pas le mot malheureux(e), mais elle nous présente ce qui la chagrinait particulièrement : « *En fait, je dirai que je n'ai pas eu l'amour de mes parents. Moi, j'ai eu une enfance très difficile avec peu d'amour. Par exemple, je n'ai jamais été dans les bras de mon père. Je n'ai jamais été dans les bras de ma mère. Je n'ai jamais eu un câlin* ». Les propos de Maria relatent une forme de négligence affective. Ghislaine arrive à nous dire « *je n'ai pas été heureuse moi* ». Maud, probablement grâce au travail psychologique qu'elle a réalisé, arrive à poser des mots précis sur son vécu : « *Plutôt malheureuse. Parce que quand j'étais à l'âge de 9 ans à la maison, il fallait que je prépare mon manger, tout ça. Il fallait que je fasse mes devoirs tout ça, je n'avais pas mes parents. Il me manquait quand même quelqu'un à la maison. Même pour faire mes devoirs, même pour me coucher et ça, je ne l'ai pas eu* ». Sylvie aussi porte un regard perçant sur son enfance : « *J'ai été malheureuse [...] J'étais mis de côté, à part. J'étais en trop dans la pièce. Je gêtais* ».
- **Heurts et malheurs dans l'enfance** : ils sont neuf à hésiter dans leur réponse, ne pas savoir ou ne pas pouvoir dire. Stéphane ne sait pas vraiment. Pour lui, il y a « *un peu des deux* ». Séverine n'y a jamais réfléchi. Elle acquiesce quand je lui demande si penser à son enfance la rend triste. Pierre, comme nous l'avons souligné plus haut, ne peut pas dire ni qu'il a eu une enfance heureuse, ni qu'il a eu une enfance vraiment malheureuse. Aurélie arrive à faire un peu la part des choses : « *Je serais restée dans ma famille, ma vraie famille, j'aurais dit une enfance malheureuse. Là, actuellement, on va dire que j'ai eu une enfance malheureuse au début et une enfance heureuse à la*

fin ». Rosa a également une vision mitigée : « *Moyen, ni bien, ni mauvais. Y'a des moments bien, y'a des mauvais moments. Je ne peux pas dire malheureuse, parce que j'ai eu des moments très bien, aussi. Parce que j'étais très très proche de ma grand-mère, très proche de mon père, j'avais beaucoup été entourée aussi. Y'a eu des bons moments aussi* ». C'est la naissance de son petit frère qui a perturbé François : « *j'étais le dernier avant qu'il y ait Alain [ils ont 7 ans d'écart]. Alors, j'étais le chouchou. Et après, c'est Alain qui est devenu le chouchou des parents. Alors, ça a tout changé, ça m'a chamboulé complètement* ». Olivier se sent comme « *un écorché vif* ». Pour lui, il n'y avait pas de logique dans les réactions de son père et face à la violence de son père, l'autorité de sa mère n'était pas respectée. Estelle et Loïc connaissent une forme de résilience. La première nous confie « *y'a deux fois pire [...] C'est la vie de tous les jours* ». Concernant l'enfance de Loïc, elle est aussi marquée par des coups, même si selon sa femme : « *quand il parle de son enfance, c'est toujours que des bons moments, ouais. Enfance heureuse. Il avait un père quand même très autoritaire. Mais au jour d'aujourd'hui, alors, peut-être qu'avec le décès précoce de son père, il ne serait pas forcément objectif, mais il dirait que ça lui a fait du bien. Parce que son père avait un martinet. On les calmait avec le ceinturon... Donc eux, recevaient des coups par contre. Mais quand il en parle aux enfants, il leur dit "ça m'a pas fait mal, ça m'a dressé". Mais est-ce que je dirais qu'il en était malheureux, certainement* ».

I. 2. Des déterminants sociaux peu aidants

Une part des familles rencontrée a un rapport complexe avec l'école et cela n'est pas sans incidence sur leur difficulté à s'insérer dans la vie professionnelle, d'autant qu'une partie de ces personnes ne possèdent pas non plus le permis de conduire. En outre, les personnes rencontrées ont un statut professionnel souvent plus précaire que la moyenne du département mais quelques unes essayent de se former à de nouveaux métiers.

I. 2. 1. Des interviewés peu diplômés et souvent inactifs

Sur les 20 personnes rencontrées, seize ont un diplôme inférieur au baccalauréat dont quatre sont sans aucune qualification et trois ont leur CFG (Certificat de formation générale). Le diplôme le plus souvent déclaré est le CAP (Certificat d'aptitude professionnel) que possèdent sept des enquêtés. Dans l'Orne, 70,1 % de la population non scolarisée de plus de 15 ans possède un diplôme inférieur au baccalauréat¹⁶⁵. Nos enquêtés ne s'éloignent pas trop ici de la configuration départementale. De nombreuses études¹⁶⁶ ont déjà constaté

¹⁶⁵ Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le sexe en 2011 dans le département de l'Orne, http://www.insee.fr/fr/themes/dossier_complet.asp?codgeo=DEP-61, consulté le 27 avril 2015.

¹⁶⁶ Voir par exemple Serre D., *Les coulisses de l'Etat social...*, op. cit. ; Gavarini L., Petitot F., *La fabrique de l'enfant maltraité*, op. cit.

que « *la très large majorité des familles étiquetées "déviantes" et "maltraitantes" appartiennent aux franges les plus précaires des classes populaires ou catégorie précaire de chômeur*¹⁶⁷ ». Nos interviewés n'échappent pas à ce constat. Le faible niveau de qualification est une des explications possibles des activités exercées pour ceux qui travaillent.

Parmi les 20 personnes rencontrées, les deux tiers sont inactives (parent au foyer, longue maladie, situation de handicap, chômage). Un peu plus d'un tiers (7) travaille.

- Sept sont des parents au foyer.
- Trois sont en invalidité ou longue maladie.
- Deux personnes sont au chômage.
- Une est retraitée.
- Trois en intérim.
- Quatre personnes ont un emploi stable : trois à plein temps dont une bénéficie d'un poste adapté et une est à mi-temps en raison de problèmes de santé mentale.

Alicia a repris des formations. Elle a obtenu sa qualification pour être agent de service hospitalier et souhaite à terme devenir aide-soignante. Quand nous la rencontrons, elle est mère au foyer. Sylvie a fait une formation pour devenir aide à domicile. Cela devrait lui permettre de sortir de sa situation d'intérimaire. Si l'objectif est de donner un peu de stabilité financière à ces mères de familles, cette orientation vers des métiers du *care* étonne. En effet, il s'agit de mères qui sont suivies par les services sociaux en raison des violences et négligences auxquelles elles ont soumis leurs enfants. Il y a quelques risques qu'elles reproduisent ces violences dans le cadre professionnel. Il est également possible que ces mères apprennent de nouvelles pratiques qui leur permettent de sortir du cercle de la violence.

1. 2. 2. La mobilité physique et psychique

La difficulté à s'insérer professionnellement est pour partie liée à des difficultés de déplacement. La mobilité est un problème pour six des personnes rencontrées. L'absence du permis de conduire est à la fois un frein pour le travail mais aussi pour réaliser des activités de la vie quotidienne comme les courses, les rendez-vous médicaux ou emmener et ramener les enfants de l'école. Ce problème s'accroît pour ceux, comme Estelle, qui vivent dans un petit village où les transports en commun sont peu présents. Cette dernière doit attendre

¹⁶⁷ Schultheis F., *Familles dangereuses ou familles vulnérables ? Analyse sociologique des transformations du rapport social à l'enfance*, op. cit.

que son mari soit rentré pour qu'il la conduise où elle a besoin. Alicia utilise des bons transports : « *J'appelle [l'entreprise d'ambulance], et puis il m'emmène au [supermarché], et puis ils viennent me chercher quand j'ai fini mes courses* ». Christian dépend de copains plus ou moins bienveillants. Ces derniers lui font parfois payer ses déplacements comme le ferait un taxi. Carole demande à sa mère âgée de 64 ans de la conduire. Elle utilise de temps en temps les transports en commun. David sollicite un ami retraité. Une voisine lui fait parfois quelques courses. Séverine et Stéphane ont investi dans une voiturette et un scooter pour pallier cette difficulté.

Les déménagements et réaménagements sont courants. Ainsi Christian déclare : « *Si en région parisienne, on déménageait assez souvent. Depuis que je suis à X, c'est la quatrième fois* ». Il précise que les déménagements depuis qu'il habite dans cette commune sont consécutifs à des opérations de rénovations effectuées par les bailleurs sociaux. Comme lui, six autres parents rencontrés ont déménagé plus de sept fois au cours de leur vie. Certains ont connu des périodes où ils n'avaient pas de logement. Ils étaient soit hébergés par la famille ou des amis, soit à la rue. Parmi eux Maud et Rosa ont vécu quelque temps en foyer. La « *précarité résidentielle* » ou « *vulnérabilité résidentielle*¹⁶⁸ » est aussi présente : Carole, François, Pierre et Maud se plaignent de l'isolement thermique de leur logement. Le logement de Carole a des problèmes d'infiltration d'eau au niveau d'une fenêtre. La maison dont David est le propriétaire présente également des traces de vétusté¹⁶⁹.

I. 3. Des problèmes de santé dans le cercle familial

Les travaux sur les inégalités sociales de santé ont montré qu'il y avait un lien entre les conditions de vie socio-économiques défavorables et le recours au soin. Nos enquêtes

¹⁶⁸ Fijalkow Y., « Crises et mal-logement : réflexions sur la notion de "vulnérabilité résidentielle" », *Politiques sociales et familiales*, n°114, Logement : enjeux d'actualité, 2013, 31-38.

[/web/revues/home/prescript/article/caf_2101-8081_2013_num_114_1_2950](#), consulté le 28 mai 2015.

¹⁶⁹ Dans les dossiers consultés, les conditions de logement apparaissent aussi parfois insatisfaisantes au regard des besoins et de la sécurité des enfants. Les qualificatifs sont : « *exigu* », « *sale* », « *ancien, très vétuste* », « *des branchements électriques traversent la pièce, d'autres objets interdits sont accessibles* », « *maison insalubre* ». La problématique de la promiscuité des logements est également mise en avant dans les dossiers : « *l'enfant dort actuellement sur le clic-clac du séjour* », « *hébergée chez une amie* », « *la mère dormait dans la même chambre avec ses trois enfants* ». Rappelons qu'en termes de logement et d'habitat dans le pays du Perche ornaï, il est identifié d'importants besoins.

sont également confrontés à des difficultés de santé. Entre handicap, maladie grave, problèmes d'addiction et problèmes psychologiques, les difficultés de santé sont multiples et parfois se cumulent chez les personnes rencontrées dans le cadre de cette étude.

1. 3. 1. La forte présence de handicap et de maladie graves

Le handicap ou la maladie grave sont présents dans le vécu de quinze des familles rencontrées et treize fois cela concerne *ego*, soit près des deux tiers de notre population. Parmi les parents, la moitié est en situation de handicap autre que psychique. Plus d'un tiers des enfants sont en situation de handicap. Quelque fois, plusieurs personnes dans une même famille sont dans cette situation. Ainsi Estelle a une maladie dégénérative et un de ses enfants des troubles du comportement. Alicia a un handicap intellectuel et un de ses fils est atteint d'une pathologie neurologique inflammatoire. Parmi les personnes en situation de handicap Alicia, Séverine, Stéphane le sont pour des difficultés intellectuelles. David, Estelle, François, Maria et Pierre sont en invalidité ou longue maladie. Maria assure : « *je suis reconnue comme travailleur handicapé et je touche l'AAH. Parce que j'ai eu des soucis de santé. Et puis j'ai trop de problèmes de santé* ». Olivier a enchaîné en quelques années un cancer (2004) et un *burnout* (2009). Il travaille à plein temps mais il a un poste adapté.

Alicia, Christian, David, Estelle et Rosa ont un enfant qui est ou a été scolarisé en CLIS (Classe pour l'inclusion scolaire) ou en IME (Institut médico-éducatif). Le fils aîné d'Estelle a des troubles du comportement. Pour ce dernier une demande pour qu'il soit accueilli en ESAT (établissement de service et d'aide par le travail) a été formulée. Aurélie, Gilbert et Laure ont des frères handicapés. Cette dernière est la curatrice d'un de ses frères. Cette proximité avec la maladie grave, le handicap et les difficultés scolaires sont sources de désaffiliation. Maladie et handicap semblent entrainer une certaine vulnérabilité chez ces familles. Les parents ne peuvent pas se saisir des opportunités que la société offre à tout un chacun. Quand c'est l'enfant qui est en situation de handicap, l'attention des parents nécessite des capacités élargies. Il ne leur est pas toujours aisé d'avoir les bons repères de conduite car si le métier de parent est une mission impossible, celui de parents d'enfant handicapé l'est encore plus. Cela d'autant plus que du fait d'une moindre scolarisation des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire, les apprentissages entre pairs sociaux ne permettent que difficilement l'accès aux codes qui habituellement s'acquièrent dans cette rencontre avec les autres.

1. 3. 2. Les problèmes d'addictions

Un peu plus de la moitié des familles rencontrées est confrontée à des problématiques alcooliques sérieuses. Onze des personnes interviewées ont été confrontées à une addiction à l'alcool soit pour elles-mêmes, soit pour un de leurs conjoints. Le père du troisième fils d'Alicia est décédé d'une cirrhose, un des compagnons d'Aurélié avait une tendance à trop boire, l'ex-mari de Carole aimait faire la fête, Christian a connu une période d'alcoolisme et a consommé d'autres substances addictives quand il était SDF et David ainsi que sa dernière femme ont beaucoup consommé d'alcool, ce qui est une des raisons du suivi des enfants. La même raison a motivé le placement de la fille de Pierre, de même pour Séverine et Stéphane, et l'ex-mari de Ghislaine qui boit et a consommé des drogues. Chez Maria, ce sont les violences conjugales et la séparation qui l'ont conduite à boire. Maud a « *vécu avec des hommes qui buvaient beaucoup* ». Le dernier mari de Sylvie buvait, son alcoolisation s'accompagnait de la consommation d'autres substances addictives, il a suivi une cure.

I. 4. Conjugalité, parentalité et vie familiale

Pour neuf des familles rencontrées, les parents étaient souvent jeunes et l'enfant n'est pas le résultat d'un projet de couple. Exposées aux aléas de la vie, le cas échéant marquées par la violence conjugale, ces unions se terminent souvent par des séparations, des périodes de monoparentalité puis parfois des recompositions.

1. 4. 1. Les grossesses non programmées et les difficultés parentales

Les grossesses non désirées ou les dénis de grossesses sont présents chez huit familles. Sur les trois grossesses d'Alicia, deux sont des accidents. Lors de sa première grossesse, elle était en couple depuis près de trois mois. Son désir d'être mère n'est pas prémédité, il tient au fait qu'à ce moment-là sa sœur jumelle avait déjà un fils. Son dernier est un accident sans l'être : « *le dernier était voulu sans être voulu* » [...] *Ça a été un choc que je sois enceinte de trois mois et demi et puis que je ne m'y attendais pas, surtout. Je ne m'y attendais pas du tout d'en avoir un autre. J'en voulais un autre, mais il était pas tant d'urgence* ». Pour Ghislaine, trois des cinq enfants n'étaient pas attendus, y compris leur fille décédée de mort subite du nourrisson. La dernière d'Estelle est le fruit d'une amourette non protégée. L'aîné de Laure et Loïc est un accident de contraception. Laure dit avoir fait une

sorte de déni de grossesse, elle a envisagé d'avorter, la situation a nécessité un suivi PMI pendant plus de la moitié de la grossesse. Pierre a eu trois enfants. Pour deux d'entre eux, dont la dernière, il n'y avait pas de projet de bébé dans le couple. L'une des filles de Sabrina est le fruit d'un viol conjugal. Parmi ces grossesses accidents (surprises, non désirées, non programmées ou non voulues), trois parents disent qu'ils ne se sentaient pas prêts à assumer cette fonction : Laure, Maud et Olivier.

Le contexte joue beaucoup dans le désir d'enfant. Ainsi, Laure et Loïc vivaient chez la mère de ce dernier et Laure ne travaillait pas à ce moment-là. Maud subissait des violences conjugales ; le couple d'Olivier était en crise. Emmanuel de Becker écrit que *« l'enfant [accidentel ou non désiré] ne peut alors que réactiver symboliquement et réellement la blessure, d'autant que le parent procède par clivage et tente de nier cette part de haine qu'il adresse à celui qui l'a intrusé et lui a laissé ce "message" de destruction¹⁷⁰ »*.

Maria et Rosa font part de leur sentiment de ne pas être prêtes à être parent. Pour Maria, elle ne voulait pas d'enfant aussitôt après le mariage. Mais elle a finalement cédé à la pression des grands-parents au bout de deux ans. Au départ ce n'est pas elle mais sa mère qui s'est occupée du premier enfant. Rosa a elle aussi confié son aîné à sa mère, alors que la grossesse était bien un projet de couple. Elle déclare avoir confié les enfants à l'ASE car elle ne s'en sortait pas avec plusieurs enfants en bas-âge. Elle avait 18 ans et son mari 21 ans. Dans cette décision l'absence de travail a probablement joué un rôle important.

Maud quant à elle lie son enfance difficile à l'impression de ne pas être prête à élever ses enfants. On retrouve cette idée développée par Dominique Chabert et Annick Chauvin dans leur article « Devenir mère après avoir été abusée sexuellement dans l'enfance » : *« certaines [mères abusées sexuellement dans l'enfance] se sentent incapables ni de se séparer ni d'élever leur enfant¹⁷¹ »*. Lorsque Maud, abusée sexuellement dans son enfance, prend conscience de ses difficultés, elle contacte les services de l'ASE : *« je me suis aperçue que je commençais à devenir agressive, comme mon père. Et j'ai été voir l'assistante sociale en disant : aidez-moi. Je ne veux pas leur faire du mal à mes enfants, aidez-moi faites quelque chose »*. Les demandes d'aides spontanées sont plutôt rares. D'ailleurs, *« dans plus*

¹⁷⁰ Becker de E., « Transmission, loyautés et maltraitance à enfants », *op. cit.*

¹⁷¹ Chabert D., Chauvin A., « Devenir mère après avoir été abusée sexuellement... », *op. cit.*

de quatre-vingt pour cents des interventions réalisées dans le cadre de la protection de l'enfance, ce ne sont pas les familles qui sont à l'initiative de l'« aide » des services sociaux¹⁷²». Dans notre population, seules Maud et Rosa formulent cette demande.

Parmi les mères rencontrées six avaient 20 ans ou moins au moment de la première grossesse : Aurélie, Maria, Estelle, Sabrina, Rosa, Laure. Cinq d'entre-elles ont été victimes de violences dans leur enfance ; cinq subissaient ou avaient subi des violences conjugales. La mise en couple jeune paraît être un élément de fragilité pour ces mères. Ce sont des femmes qui ne sont pas sans formation. Aurélie et Maria sont titulaires d'un BEP. Estelle et Sabrina un CAP. Rosa a obtenu un baccalauréat. Laure possédait déjà ce diplôme au moment de la naissance de son premier enfant. Elle a ensuite repris des études pour obtenir un BTS. Trois ne se sentaient pas prêtes à être mère et trois ont également rencontré des difficultés scolaires avec au moins un de leur enfant. Cette liste à la Prévert qui tente de regrouper des facteurs ne nous permet que de constater la disparité des histoires.

On constate le décès d'un enfant dans trois familles. Une des filles de Ghislaine est décédée à 5 mois d'une mort subite du nourrisson, diagnostic posé après autopsie¹⁷³. C'est à la suite de la perte de son enfant que Ghislaine a commencé sa dépression et qu'elle s'est rendu compte des problèmes d'addiction de son mari. Maria a été marquée par la bronchiolite qui a emporté sa fille de 8 mois : « *Y'a des choses qu'on ne peut pas oublier dans la vie. Y'a des choses qui peuvent passer et des choses qui ne peuvent pas passer* ». Sylvie a perdu un enfant à 8 mois et demi de grossesse suite à des violences conjugales avec son premier mari. A la suite de cet événement, elle a divorcé.

1. 4. 2. Les violences conjugales

Les violences conjugales sont présentes chez neuf de nos enquêtés. Parmi ceux-ci, huit ont également vécu des violences dans leur enfance. On retrouve là un phénomène mis en évidence par Maryse Jaspard et coll.¹⁷⁴ dans leur *Enquête sur les violences envers les*

¹⁷² Hardy G. et al., « Travailler les compétences à l'aune du signalement et de l'information préoccupante », *op. cit.*

¹⁷³ Tursz A., « La maltraitance cachée : pour une meilleure connaissance épidémiologique », *Archives de Pédiatrie*, juin 2009, vol. 16, n°6, 936–939.

<http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0929693X09742101#>, consulté le 5 mai 2015.

¹⁷⁴ Jaspard M. et al., « Reproduction ou résilience... », *op. cit.*

femmes en France : le fait d'avoir subi des violences enfant entraîne un risque plus important d'être confronté à des violences à l'âge adulte. Se pose ainsi la question de l'installation dans le temps d'une « victimation » selon les auteures. En référence aux travaux italiens de Romito, les auteures expliquent le lien entre violence subie dans l'enfance comme à l'origine d'une faible estime de soi et favorisant la perception des violences comme mode de relation normal¹⁷⁵, ce qui favoriserait à l'âge adulte l'acceptation des violences conjugales.

Ghislaine à propos de son premier mari, le père de son aîné, reconnaît : « *Il était violent, enfin violent... Je me laissais pas faire non plus mais à partir du moment où il a commencé à s'en prendre à Richard, j'ai dit non, je veux pas de ça. Moi c'est vrai qu'en tant qu'enfant pas mal battu, je ne voulais pas que mon gamin...* ». Maud admet simplement en parlant de son premier concubin, le père de son aînée : « *y'a aussi qu'il me battait* ».

Aurélie et Sylvie ont connu des violences de la part de plusieurs de leurs compagnons. Ainsi Aurélie indique : « *le papa du petit, il me tapait dessus aussi* ». Elle ajoute plus loin : « *le papa des filles, moi, j'étais mariée avec lui. On a été marié six ans. Pendant toutes ces années-là, c'était l'enfer. Il me tapait dessus* ». Avec le deuxième compagnon de Sylvie, la violence est allée jusqu'à la perte d'un enfant lors d'une grossesse. Avec le dernier, elle a notamment reçu des coups de couteaux. Elle relate cet épisode : « *je revois monsieur K. me planter. En 2012, il a failli me planter dans le torse. Les voisins ne seraient pas intervenus et Corentin [son fils aîné], je ne serai plus de ce monde, je pense* ».

Pour Maria, Rosa et Sabrina, la violence physique se couple à d'autres formes de violence. La violence verbale a touché Maria et Rosa. La première raconte « *verbalement, aussi. Moi, je préfère recevoir des gifles que de recevoir des mots blessants. Parce que verbalement, on n'oublie pas, quoi. Une gifle, sur le moment, ça fait mal, mais on oublie. Mais après, non* ». Rosa raconte un épisode de conflit avec son compagnon actuel : « *Il a parlé méchamment, il a commencé à être violent, tiré mon gilet, tiré le bras. J'ai ma tête qu'il m'a cognée un petit peu. Mais moi, j'ai dit que ce n'est pas la violence qui a résolu les choses. J'ai dit avec la violence, je ne veux pas. Voilà. J'ai mis loin de moi la personne pendant deux semaines, ça lui a fait bien comprendre* ». Elle ne vit plus avec lui. Avec son premier mari, elle devait rester à la maison : « *il était trop sur moi. Je suis partie au foyer des femmes avec les*

¹⁷⁵ *Ibid.*

enfants, au foyer d'enfance, quand je me suis séparée de lui. Et il m'a repris, il m'a enfermée à la maison. Y'avait pas d'électricité ». L'enfermement était la raison pour laquelle elle avait fugué de chez ses parents à 17 ans. Chez Sabrina, les coups de son deuxième compagnon finissent par être accompagnés par l'alcool : *« quand je buvais, les coups ils étaient pareils, ils étaient violents, mais je les sentais moins »*. Aux coups, s'ajoute au moins un viol conjugal : *« La deuxième, il me l'a fait de force. Elle a 12 ans et je lui dirais pas »*. A l'inverse de ces violences subies par les femmes, Estelle a été l'auteure de violence avec son premier mari. Elle se justifie *« faut dire, il était pas épais »*. C'est la seule qui se déclare auteure de coups. La sortie de la violence conjugale se traite par la séparation qui est souvent la seule solution à portée pour ces personnes.

1. 4. 3. La monoparentalité et les multi-recompositions

La caractéristique dominante des familles rencontrées est la monoparentalité et les multi-recompositions. Dix-huit personnes sur 20 ont connu des périodes de monoparentalité entrecoupées de périodes de recomposition¹⁷⁶. On peut toutefois se demander si ce critère est légitime. En effet, un enfant sur dix vit dans une famille recomposée en 2013 en France¹⁷⁷. Ainsi, 9,3 % des familles avec enfant(s) mineur(s) sont des familles recomposées. En outre, 20 % des familles françaises sont monoparentales. Dans l'Orne, en 2011, 11,2 % des familles sont monoparentales¹⁷⁸, alors qu'elles sont près des 2/3 dans cette étude. Par ailleurs, *« les parents non diplômés sont depuis plus longtemps en famille monoparentale que les autres : 24 % des femmes et 15 % des hommes à la tête d'une famille monoparentale... »*¹⁷⁹. Parmi nos enquêtés monoparentaux, quatre vivent seuls depuis plus de 10 ans (Alicia, Gilbert, Maria et Maud). La monoparentalité et la recomposition sont surreprésentées chez nos enquêtés.

¹⁷⁶ Précisons que Gilbert et Stéphane ont été mariés une première fois, mais ils n'ont pas eu d'enfant de cette première union, aussi nous n'avons pas comptabilisé cette union comme une recomposition.

¹⁷⁷ Lapinte A., « Un enfant sur dix vit dans une famille recomposée », *INSEE Première*, octobre 2013, n°1470. http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1470, consulté le 15 avril 2015.

¹⁷⁸ http://www.insee.fr/fr/themes/dossier_complet.asp?codgeo=DEP-61, tableau FAM T3, consulté le 27 avril 2015.

¹⁷⁹ Buisson G., Costemalle V., Daguët F., « Depuis combien de temps est-on parent de famille monoparentale ? », Paris, *INSEE Première*, mars 2015, n° 1539, page 1. http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1539, consulté le 15 avril 2015.

En dehors des facteurs de risque et de vulnérabilité que nous avons spécifiquement ciblés, attardons-nous sur l'éducation des enfants.

I. 5. L'affirmation de leur engagement dans l'éducation de leurs enfants : les compétences parentales, l'éducatif et le quotidien

Le XX^{ème} siècle a vu naître des nouvelles normes de relations à soi, à l'autre, à l'autorité au sein des structures familiales. La manière d'éduquer les enfants a évolué en parallèle entraînant dans le sillage des années soixante une révolution de la parentalité (la loi n° 70-459 du 4 juin 1970 consacre le concept d'autorité parentale qui remplace celui de puissance paternelle). Le parent doit proposer à son enfant des conditions de vie qui lui permettent de se développer de façon harmonieuse. De Singly¹⁸⁰ estime que le parent est devenu un coach dont le rôle est de révéler le potentiel de l'enfant. Nous dégageons quatre sous-thèmes que nous abordons successivement : l'affirmation de l'amour et de compétences parentales, fêter les anniversaires, la relation à l'autorité et la prise de décision.

I. 5. 1. L'affirmation de l'amour et de compétences parentales

Les familles vulnérables « *ont la plupart du temps l'impression que l'on ne reconnaît guère socialement leur engagement au quotidien dans l'éducation de leurs enfants*¹⁸¹ ».

David affirme que « *c'est du travail* » mais que « *c'est normal, je veux rester seul avec mes enfants. Je dois assumer* ». David nous présente sa lutte pour « *la conservation d'un minimum de dignité*¹⁸² » parentale. Rosa est aussi dans cette logique d'essayer de prouver quelque chose : « *Ce n'est pas que faire des choses. Donner la confiance aux enfants, de partager, de mettre un lien avec les enfants. Quand tu as un lien avec tes propres enfants, les enfants, ils sont plus zen dans leur tête* ».

¹⁸⁰ Singly de F., *Le Soi, le couple et la famille*, Paris, Nathan, 1996.

¹⁸¹ Laurin I., et al., « Chapitre 18 : mère et père en contexte de vulnérabilité. Une démarche de recherche participative visant à favoriser une prise de parole en tant que parent citoyens », in Dorvil H. (dir.), *Problèmes sociaux. Tome 3 Théorie et méthodologie de la recherche*, Presses de l'Université du Québec, 2007, 491-520, p. 493.

¹⁸² *Ibid.*, p. 293.

Alicia est la seule à utiliser le verbe « *aimer* » : « *Ils savent que je les aime de ma façon* ». Elle justifiera le fait de ne pas inclure ses enfants dans son réseau par la phrase suivante : « *mes enfants, ils savent que je les aime* ». Cet amour résonne avec sacrifice. « *J'ai fait des concessions pour moi. J'aime bien m'acheter des trucs qui me plaisent. Mais moi, j'ai fait des concessions pour les enfants. [...] Ma priorité, c'est les enfants* ». Maria a une expression proche de celle d'Alicia : « *Moi, j'essaye de m'occuper de mes enfants le mieux possible. Moi, je dis que mes enfants sont prioritaires* ».

François livre des détails sur sa manière d'être parent : « *j'étais très proche de mes enfants. Je m'en occupais tout le temps, je donnais le biberon, je changeais les couches, tout ça. Je les lavais dans le bain, je m'en occupais, j'étais papa poule. Je m'en occupais malgré mon travail que j'avais* ». Aurélie aborde la manière d'être des enfants pour nous faire comprendre les signes de mal-être à détecter. « *Un enfant quand il est bien, il va rigoler, il va jouer, il va s'épanouir, il va être heureux. Quand un enfant est pas bien, il a la tête plus fermée, il va être plus dans son coin, pas trop parler* ».

1. 5. 2. Fêter les anniversaires

Tous ont l'habitude de fêter les anniversaires des enfants. Sylvie note qu'il faut que « *cela soit marquant pour eux* ». Parfois, la précarité économique implique que cet événement soit fêté le plus simplement possible mais la symbolique reste. Ainsi Maud raconte : « *Sibille [sa deuxième fille], elle s'en rappelle, je n'avais pas assez de sous et il fallait que je fasse quand même son anniversaire et j'avais des pains au lait et j'avais mis des bougies sur les pains au lait pour lui fêter son anniversaire. Mais, elle été contente quand même* ».

Au détour des entretiens, quelques parents parlent aussi de leur propre anniversaire. Il s'agit d'Aurélie, Sabrina, Olivier et Rosa. Un témoignage tranche, celui d'Estelle : « *j'avais jamais refêté mon anniversaire depuis l'âge de 17 ans. Y'a qu'à mes 40 ans, j'ai la voisine et une copine qui me l'a fait. Je n'étais pas pour. Bon, je ne dis que ça ne fait pas plaisir. Ce que je dis, c'est une journée comme une autre* ». On voit ici le peu d'attention qu'elle s'accorde à elle-même par la banalisation. Celle-ci devient un moyen de ne pas être déçue quand cette journée se passe mal. La mère d'Estelle a quitté son père le jour de son anniversaire et c'est une des raisons qui font qu'elle lui en veut.

I. 5. 3. La relation à l'autorité, obéissance et recours à la violence éducative

Selon Franz Schultheis, la définition du « bon parent » « oscille entre le pôle de l'autorité et de l'autoritarisme ¹⁸³ ». Il existerait une sorte d'injonction paradoxale entre ces deux pôles selon laquelle le parent doit trouver la bonne position. Nous pouvons répartir nos enquêtés en cinq catégories en fonction de leur position vis à vis de l'autorité parentale et le recours à la violence pour se faire obéir.

Tableau – Utilisation de la force et relation à l'autorité

	A de l'autorité	Difficulté avec l'autorité
Donne des coups	Loïc	Maria
Ne donne des coups que de manière exceptionnelle ou n'en donne plus	Christian, Estelle, Rosa, Stéphane, Sylvie, Aurélie, David	Séverine
N'utilise pas la violence physique	Alicia, Laure, Pierre, Sabrina, Maud, Olivier	Carole, François, Ghislaine, Gilbert

Anne-Marie Garnier a réfléchi aux évolutions récentes de l'autorité et aux modifications éducatives qu'elles entraînent. Elle constate qu'entre le modèle classique avec lequel les parents d'aujourd'hui ont grandi et un modèle où la relation avec l'enfant est mise en avant, les premiers ont des difficultés à trouver des repères. « *Aujourd'hui, elle [l'obéissance] n'est plus exigée comme une évidence; les parents craignent de l'obtenir par la force. Ils souhaitent être compris de leurs enfants, avoir de bonnes relations avec eux, au point d'en perdre parfois la capacité à exiger ce qui est nécessaire pour le bon développement même de l'enfant ou simplement la marche de la maison* ¹⁸⁴ ».

Laure nous explique les différences entre elle et son mari, qui est le seul à recourir au coup de manière un peu systématique : « *je m'énerve quasiment même pas d'ailleurs. Mon*

¹⁸³ Schultheis F., *Familles dangereuses ou familles vulnérables...*, op. cit.

¹⁸⁴ Garnier A.-M., « Nouvelles figures de l'autorité dans les relations parents-enfants », *Thérapie Familiale*, 2007, vol. 28, n°2, 139-152, p. 140. www.cairn.info/revue-therapie-familiale-2007-2-page-139.htm, consulté le 6 mai 2015.

mari, oui. Mais il se retient. Par accès de colère, oui, ça lui est arrivé ». A cela s'ajoutaient des divergences sur la façon de concevoir l'éducation des enfants. Cette tension entre deux modèles éducatifs engendre une grande partie de leurs disputes et une impossibilité « à maintenir une cohérence éducative¹⁸⁵ ». Laure souligne par ailleurs la place prise par leur fille dans la vie de la famille du fait de cette incohérence et comment ce problème a pu être pris en compte et résolu dans le cadre d'une thérapie familiale. Ce type de situation est décrite par Anne-Marie Garnier : « *des enfants d'âge primaire perdus dans des conduites d'opposition déstructurantes à l'école comme à la maison, et présentant de sévères troubles de la personnalité, mais aussi des enfants au bon développement, bien intégrés socialement, et qui régissent la vie de la maisonnée par des exigences, et des refus permanents de suivre des consignes adaptées à leur âge. Dans les formes graves, on caractérise plus les troubles de l'enfant. Dans les formes légères, on dira volontiers que les parents manquent d'autorité¹⁸⁶* ».

Six parents disent ne pas recourir à la violence pour se faire respecter : Alicia, Sabrina, Maud, Laure, Olivier, Pierre. Pierre se fait obéir facilement. Sabrina a « *beaucoup rouspété sur eux* ». Maud a opté pour une autre stratégie : « *si elle ne veut pas m'écouter, je supprime son poste, y'a l'ordi. Y'a tous les trucs qu'elle aime bien. Ça je supprime. Bon, elle râle, mais ce n'est pas grave* ». Alicia définit les limites : « *Il faut qu'ils comprennent aussi qu'ils ne sont pas les rois du monde dans la maison* ». Elle met les enfants au coin ou coupe l'électricité quand les enfants sont devant un écran.

Pour les sept parents ayant recours à la violence physique, « *la violence [apparaît] comme [une] stratégie de résolution de conflits¹⁸⁷* » ou de situation de crise. Ainsi pour Christian : « *c'est vraiment parce qu'on est arrivé à l'extrême, et que là y a plus de choix* ». Les situations de crises décrites par les autres parents sont relativement proches. La méthode de Christian pour se faire obéir est de ne pas accéder à leurs demandes tant que les enfants n'ont pas obtempéré. Rosa adapte ses punitions à l'âge des enfants : « *à mon deuxième fils [8 ans], j'ai fait écrire plusieurs fois la même chose. Ça leur fait du bien et en même temps, il est posé. Et le petit dernier qui a 5 ans, au coin. A 5 ans, il comprend bien le coin* ». Sylvie utilise aussi le coin. Aurélie envoie le plus souvent les enfants dans leur

¹⁸⁵ *Ibid.*, p. 140.

¹⁸⁶ *Ibid.*, p. 140.

¹⁸⁷ Gagné M.-H., Bouchard C., « Validation sociale du construit « violences psychologiques... », *op. cit.*, p. 228.

chambre. Stéphane se contente de « *gueuler et puis ils font* ». David élève également la voix.

Séverine et Maria ont recours à la violence et rencontrent des difficultés à se faire obéir. La première utilise la violence de manière exceptionnelle. Elle déclare : « *il m'avait fait une crise à table, et tout. Il était en train de tout casser, alors* ». Quand elle n'arrive pas à se faire obéir, Maria a recours à la violence « *éducative* ». « *Par exemple quand ils sortaient, qu'ils rentraient à 11h ou minuit du soir, alors qu'à 10h, 11h, minuit, ils doivent être dans le lit [...] Mais, rentrer après une certaine heure, c'est quelque chose que je ne m'admettais pas et je ne l'admets pas non plus* ».

Quatre parents ne donnent pas de coups et sont confrontés à des difficultés pour poser les limites : Carole, Ghislaine, François et Gilbert. Carole rencontre des difficultés. Elle convient avoir différé leurs demandes à de nombreuses reprises. Gilbert arrivait à punir mais ne tenait pas la punition : « *quand je voyais qu'elle pleurait tout ça ben j'aillais la consoler... Je cédaï beaucoup, de trop peut-être* ». François essayait de les priver « *de télé* » ou « *les envoyait au coin* ». Pourtant, il constate que ses enfants « *ne [le] craignaient pas* ». Ghislaine a décidé que ce n'était plus sa priorité : « *j'ai pas envie de punir, je les ai que deux jours, c'est pas pour leur faire la guerre tout le temps* ». Une remarque d'Anne-Maire Garnier rappelle un peu cette situation. « *Ils sont aussi intéressés par l'idée que des remontrances et des punitions trop fréquentes, finissent par perdre leur sens du fait de leur accumulation. Ce sont des choses que les parents sentent, mais il est différent pour eux de les entendre formuler. Les parents entrent souvent dans un cycle où ils n'ont plus que des interactions négatives avec leurs enfants : alors, ils n'osent quitter ce cycle de peur d'abandonner la place, d'abdiquer en quelque sorte, et faute de savoir quoi faire d'autre. Les aider à lâcher du lest les aide aussi, paradoxalement, à reprendre la main¹⁸⁸* ». Ici, Ghislaine aurait opéré ce lâcher prise et commencé à instaurer une relation différente avec ses enfants.

1. 5. 3. La prise de décision dans la famille en partie liée à l'âge des enfants

Alicia décide de l'orientation de sa fille en fin de 3^{ème} : « *Elle m'a dit maman pourquoi tu as mis en quatrième (position) [ville de 15000 habitants du département]. Je lui dis parce*

¹⁸⁸ Garnier A.-M., « Nouvelles figures de l'autorité dans les relations parents-enfants », *op. cit.*, p. 145.

que c'est en quatrième Gwenaëlle. Je lui ai dit, on va avoir la réponse pour les quatre lycées. Automatiquement, on a la réponse pour les quatre lycées, donc euh... Si elle est prise dans les quatre, c'est à moi de prendre la décision, c'est tout ». Elle ajoute plus loin : « Il faut bien qu'elle réfléchisse aussi un petit peu la grande. Je ne peux pas être partout non, vous voyez ce que je veux dire ». Pour Emmanuel de Becker, « il arrive que l'adulte s'approprie le projet existentiel de l'enfant, l'utilise comme un substitut, comme prolongement de lui-même, tentant de se réaliser à travers lui¹⁸⁹ ». Or, Alicia évoque à plusieurs reprises sa famille qui a tendance à l'étouffer. Sa fille ne rentre pas dans ce schéma : « Ma fille de 16 ans, elle me dit : « mais maman, j'ai 16 ans tu peux me laisser vivre ». Je lui dis, je te laisse vivre maintenant [rires]. J'ai encore du mal à la lâcher ».

Maria met un bémol à la décision prise par les parents quand il s'agit de l'orientation scolaire. On retrouve la même logique chez Carole, Laure, Loïc et Stéphane. David résume cette position d'adapter en fonction de l'âge des enfants : « c'est moi qui tranche. Mais, c'est normal, maintenant on commence [à écouter ma fille de 12 ans]. Bon, Léo [son fils de 9 ans], un peu moins..., il est encore trop... Mais, Mégane, je l'écoute davantage ». Estelle se rapproche de cette stratégie.

Maud prend la décision mais l'explique : « Quand c'est des choses importantes, on en parle avec les enfants. Mais bon, quand on doit prendre la décision nous-mêmes, on ne prend pas la décision avec les enfants. Mais bon, quand c'est quelque chose de très très important, essayer d'en parler avec les enfants ». Olivier a la même méthode et échange beaucoup avec son fils, comme le faisait son grand-père maternel avec lui. C'est également la solution mise en œuvre par Rosa.

Conclusion

En moyenne, les 18 familles rencontrées présentent 5,7 facteurs de risque de danger ou de vulnérabilités parmi les 13 critères de danger examinés. « Plus une famille regroupe des éléments de vulnérabilité, plus le risque existe de voir apparaître une "maltraitance"¹⁹⁰ »,

¹⁸⁹ Becker de E., « Transmission, loyautés et maltraitance à enfants », *op. cit.*

¹⁹⁰ Becker de E., « Transmission, loyautés et maltraitance à enfants », *op. cit.*

rappelle Emmanuel de Becker. Chantal Lavergne est du même avis : « *ce qui distingue les familles aux prises avec une juxtaposition de formes de violences des autres familles, c'est plutôt le cumul des difficultés avec lesquelles elles composent*¹⁹¹ ».

Les enquêtés qui présentent le moins de facteurs de vulnérabilité pour leurs enfants sont ceux pour lesquels les enfants sont venus dans le cadre d'un projet de couple : Carole, François, Gilbert, Séverine et Stéphane. Les aléas de la vie sont pour les trois premiers à l'origine des complications. Séverine et Stéphane combinent respectivement 2 et 4 facteurs de risque. Les deux facteurs de risque de Séverine se retrouvent chez Stéphane. Pour l'autre couple, 4 des 5 facteurs sont communs. Dans ce cas, la situation de couple joue sur le cumul des facteurs. Séverine et Stéphane buvaient ensemble.

Un peu plus de 4 personnes sur 10 dans notre population comptent 7 facteurs de risque ou plus :

- Maria est la seule à cumuler 9 facteurs de risque de danger.
- Aurélie, Ghislaine, Rosa et Sylvie réunissent 8 facteurs de risque.
- Alicia, Christian, Estelle et Olivier présentent 7 facteurs de risque.
David, Laure, Loïc, Pierre et Rosa rassemblent 5 facteurs de risque.
- Le facteur de risque le plus présent est la monoparentalité et les recompositions qui les accompagnent. Ces situations d'instabilité peuvent être sources de stress et d'insécurité pour les enfants. Vient ensuite la maladie grave ou le handicap. Dans ce cas, la mise en œuvre des compétences parentales devient moins facile pour différentes raisons. L'aide apportée par l'extérieur n'est pas toujours suffisante, qu'il s'agisse de l'aide aux aidants ou de l'aide aux personnes porteuses de handicap ou de maladie.
- Le troisième facteur de risque le plus présent est les violences subies dans l'enfance. Il serait tentant ici de parler de reproduction de la violence. Pourtant les violences ou négligences des parents sont rarement celles que les enquêtés ont connues dans leur enfance.
- Le quatrième facteur est celui de l'alcoolisation. Le secteur du Perche historique dans l'Orne reste rural. C'est un milieu où il est traditionnel de produire et de consommer de l'alcool.
- Les violences conjugales sont le cinquième facteur le plus présent. Les personnes rencontrées ici ont su s'en échapper mais cela ne s'est jamais fait sans difficultés.

¹⁹¹ Lavergne C. et al., « Cooccurrence de violence conjugale et de maltraitance envers les enfants : Facteurs individuels et familiaux associés », *La revue internationale de l'éducation familiale*, 2011, n°29, 37-61. www.cairn.info/revue-la-revue-internationale-de-l-education-familiale-2011-1-page-37.htm, copié le 29 mai 2015.

- Enfin, qu'elle soit une surprise ou non programmée, la grossesse non prévue au départ intervient comme une rupture dans le parcours et entraîne des modifications dans les projets de vie.

II. Les formes des réseaux personnels

Après avoir présenté les éléments biographiques des familles interviewées et conclu à une interaction des divers facteurs de risque qui entrent en collision¹⁹², parfois tôt dans la vie, pour expliquer la maltraitance, cette partie va s'attacher à décrire les réseaux personnels des familles. S'interroger sur la sociabilité en rendant compte des réseaux de relations individuels, c'est la méthode choisie pour comprendre la question de la maltraitance envers les enfants dans les familles. Le réseau social constitue un niveau intermédiaire entre l'individu et la société (*cf. supra*), il permet à celui-ci d'être relié aux autres, à des groupes et à des institutions. C'est un indice de la place de l'individu au sein de la société, de son insertion. Comme le dit Claire Bidart¹⁹³, chaque relation ouvrant de plus sur un « *petit monde* »¹⁹⁴, ce sont autant de petits mondes qui forment l'environnement social d'un individu (monde du travail, de la famille, des amis, d'une association sportive, *etc.*). Le réseau *via* les relations offre enfin à l'individu un ensemble de ressources sociales dans des domaines variés (information, conseil, soutien moral, service, aide financière, *etc.*). Le réseau est ainsi pensé comme un capital.

Les recherches menées en sociologie des réseaux sociaux ont montré que le réseau individuel, *via* son étendue, sa composition, ses interconnexions et les ressources qu'il fournit, joue un rôle de protection ou à l'inverse de facteur de risque, contre les aléas et les difficultés d'existence, autrement dit les situations de stress. Aussi il n'est pas étonnant que le réseau personnel, ou au moins certains réseaux personnels, soient un facteur associé au risque de maltraitance et de négligence envers les enfants. Les recherches anglo-saxonnes effectuées sur ce sujet depuis bientôt quatre décennies ont montré que les familles

¹⁹² Widmer E., Robert-Tissot C., Sapin M., « Intimités conjugales et configurations familiales. Une application du *Family network method* aux populations cliniques », in Burton-Jeangros C., Widmer E., Lalive d'Épinay C. (eds), *Interactions familiales et constructions de l'intimité. Hommage à Jean Kellerhals*, Paris, L'Harmattan, 2007, 381-397.

¹⁹³ Bidart C., « Étudier les réseaux : apports et perspectives pour les sciences sociales », *Informations sociales*, 2008, 147, 34-45.

¹⁹⁴ En référence à l'étude expérimentale de Milgram et Travers sur la méthode et le problème du « petit monde » ou la probabilité d'interconnexion entre des individus dans la société. (Travers, J., Milgram, S., « An experimental study of the small world problem », *Sociometry*, 1969, 32, 425-443).

« *physiquement maltraitantes* » ou « *négligentes* » présentaient des réseaux de petite taille, essentiellement composés de la parenté. Cependant, les résultats des études sur ce point ne sont pas univoques¹⁹⁵ : toutes les familles présentant de la maltraitance ou de la négligence ne sont pas décrites comme ayant peu de contacts avec les différents membres de leur réseau. Il y a en revanche plus d'unanimité des chercheurs quant au manque de soutien social perçu au sein des réseaux de relations.

Dans un premier temps, nous présenterons un essai de typologie des réseaux personnels¹⁹⁶ à partir d'une première analyse statistique, analyse en composantes principales (ACP1)¹⁹⁷ portant sur les différents indices structuraux retenus pour caractériser les réseaux (densité, transitivité, nombre de cliques, centralités, distance géodésique).

On peut distinguer, sur la représentation graphique de la première ACP, trois groupes distincts au niveau de la structure des réseaux personnels. L'axe 1, qui explique 57,15 % de la variance, correspond à la cohésion des réseaux (*versus* la désunion ou la dispersion) à laquelle s'ajoute la transitivité des relations (relations d'interconnaissance entre les membres nombreuses *vs* peu de relations d'interconnaissance). Le réseau de Sylvie, dont la contribution à la formation de l'axe 1 est la plus forte, est ainsi opposé à celui d'Alicia.

L'axe 2, expliquant 19,91 % de la variance, traduit la centralité (forte *versus* faible) et la distance géodésique. L'axe 2 oppose des réseaux avec un indice de centralité de degré et une distance géodésique élevés (partie supérieure du plan) à des réseaux avec des indices de centralité faible (ce qui correspond à un manque de connexions) et une distance géodésique peu élevée. Sont ainsi opposés les réseaux de Stéphane et Ghislaine à ceux de Sabrina et Olivier.

Les groupes des « *réseaux restreints mais soudés* » et le groupe des « *larges réseaux désunis avec des cliques* » sont opposés par la conjonction des deux axes.

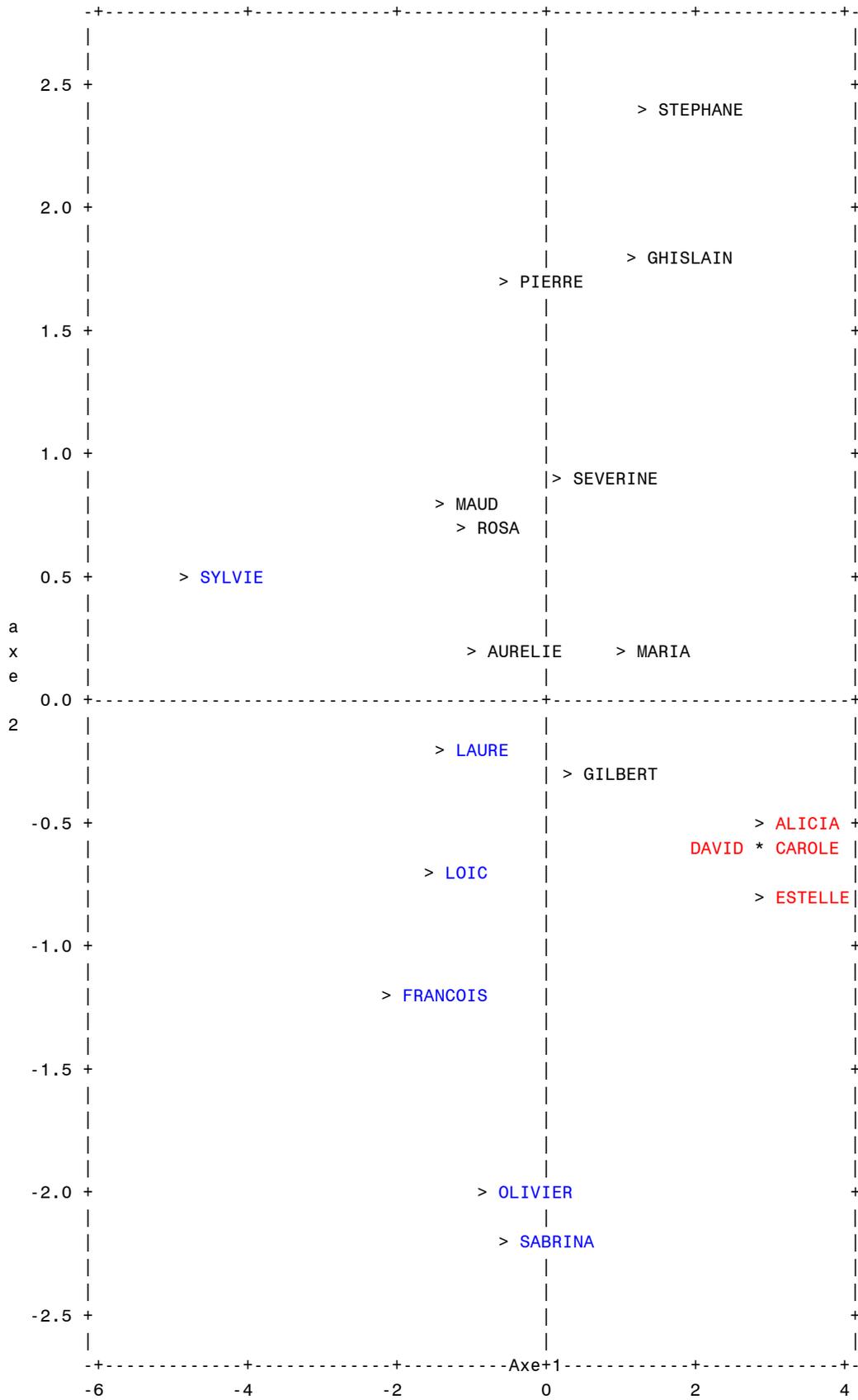
¹⁹⁵ Thompson donne sur ce point une excellente synthèse des résultats des recherches (Thompson R.A., « Social support and the prevention of child maltreatment », in Melton G.B., Barry F.D., *Protecting children from abuse and neglect*, New York, The Guilford Press, 1994, 40-130).

¹⁹⁶ Nous n'avons obtenu que 19 réseaux, une personne ayant refusé de décrire ses relations.

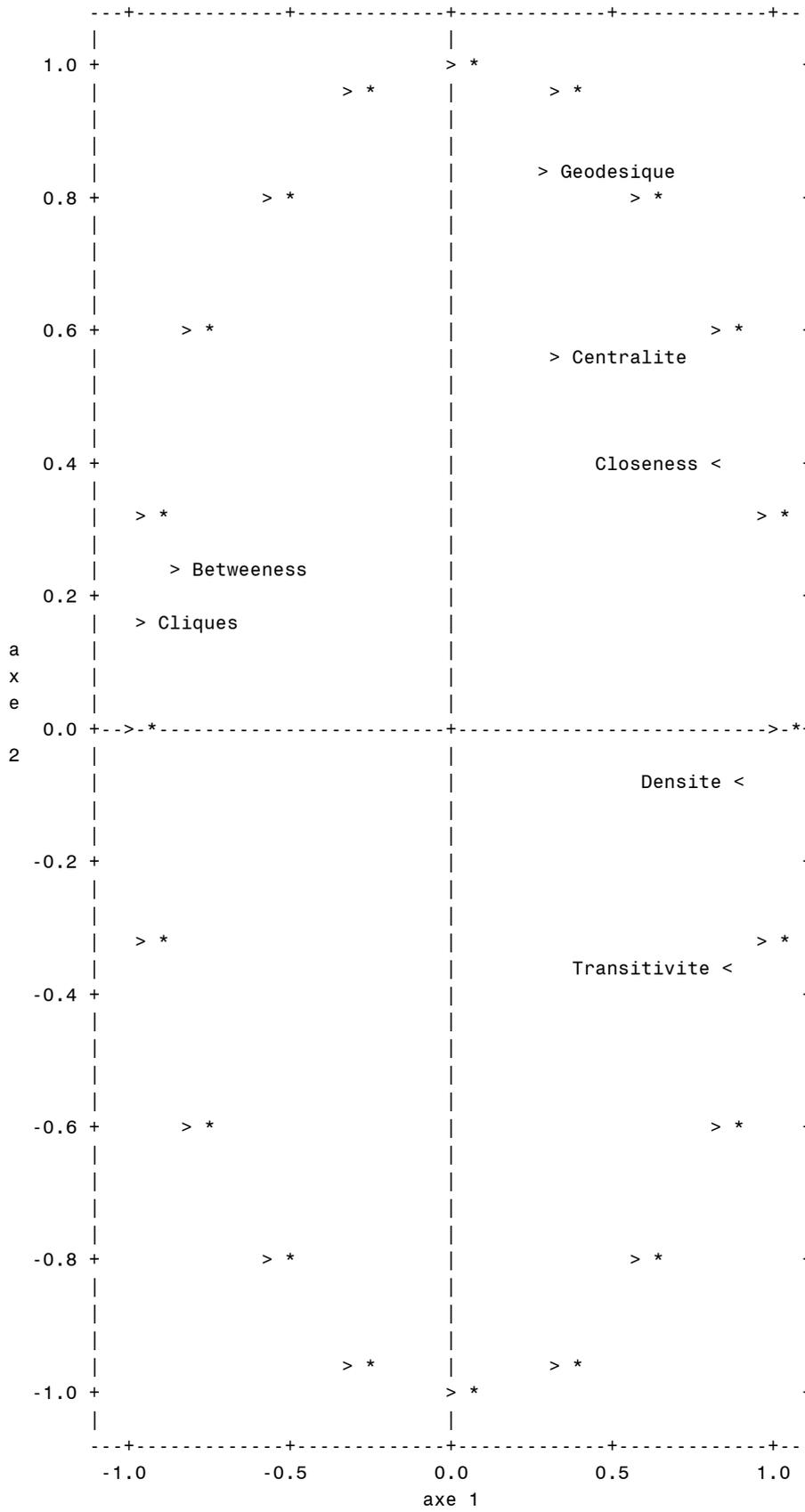
¹⁹⁷ Les plans factoriels présentent les coordonnées des réseaux vus comme des individus statistiques.

Au niveau des variables, les cliques contribuent pour 23,1% à la formation de l'axe 1 suivies de la densité (19,4%) et de la transitivité (18,8%). La distance géodésique contribue très fortement à la formation de l'axe 2 avec 49,2% avec l'indice de centralité (23,6%).

Plan factoriel 1 (ACP1 individus)



Plan factoriel 2 (ACP1 variables)



II. 1. Typologie des réseaux

Afin d'illustrer la typologie et dans un souci de compréhension, un graphe représentant chaque grand type de réseau sera fourni. Les couleurs des graphes ont été standardisées en indiquant en rouge *ego* et sa famille, en bleu le conjoint et la famille du conjoint, en vert les amis, en gris les collègues, en marron les travailleurs sociaux et en jaune les voisins. Le travail comporte deux temps selon les préconisations d'Alain Degenne : « *on analyse les interrelations et l'on utilise les informations dont on dispose sur les individus ou sur les relations pour interpréter la structure* »¹⁹⁸. Ainsi, l'exposé présentant l'aspect structural des réseaux sera-t-il, pour illustrer le propos, entrecoupé de vignettes qualitatives sur la sociabilité (en encadré) basées sur les données recueillies lors des entretiens.

II. 1. 1. Des réseaux restreints mais soudés

Le premier cluster, situé dans le quart inférieur droit de la représentation graphique de l'ACP, est composé de quatre individus (Alicia, Carole, David et Estelle). Ce groupe se caractérise par une petite taille du réseau : de deux à huit personnes (hors *ego*).

Caractéristiques structurales et composition des réseaux

Ces réseaux possèdent les indices de densité et de transitivité les plus élevés. L'indice de centralité de proximité (la moyenne) entre les membres constituant ces réseaux est le plus élevé de tous les groupes, ce qui signifie que les individus dans ces réseaux sont « *proches* »¹⁹⁹ les uns des autres (la moyenne de la distance géodésique est d'ailleurs la plus faible de tous les groupes). Les cliques, que sont les sous-groupes à l'intérieur du réseau, sont rares (le moins de cliques de tous les réseaux), l'intermédiarité y est nulle. Nous avons à faire ici à un environnement relationnel de taille extrêmement réduite (le plus petit de tous les réseaux comprend deux personnes), clos et à forte cohésion. Les relations y sont très transitives.

Les membres composant ces réseaux sont essentiellement certains membres choisis de la famille restreinte (on entend par là le (ou la) conjoint(e), les enfants, les parents et les

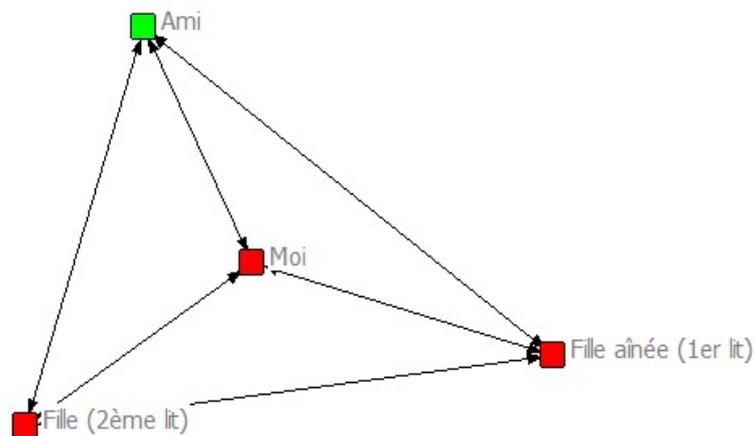
¹⁹⁸ Degenne A., « Quelques modèles en analyse des réseaux sociaux. Présentation du numéro », *Mathématiques, informatique et sciences humaines*, 1997, 137, 5-9, p. 6.

¹⁹⁹ Il ne s'agit pas de la proximité géographique mais de la proximité en termes de distances entre les sommets du graphe.

frères et sœurs). En effet, à l'instar de Catherine Bonvalet dans l'enquête « Proches et parents », on a distingué la « *famille restreinte* » de la « *famille éloignée* » ou étendue²⁰⁰. On compte aussi quelques amis (entre un et deux) dans ces réseaux personnels, ce qui est globalement peu.

Enfin notons que, dans ce cluster, trois personnes sur quatre participent à la vie d'une association (sportive, caritative ou culturelle), deux affirment se sentir seuls (Estelle et David).

Exemple de réseau restreint mais soudé (réseau personnel de David)



Quelques exemples de pratiques de sociabilité

Carole, au RSA, vit seule avec ses deux enfants, elle dit ne pas se sentir seule et « déclare ne parler à personne ». Elle n'a pas de contacts avec ses voisins « *qui font pas mal d'histoires, chacun chez soi, ça évite les histoires* ». La famille de son frère habite à quelques

²⁰⁰ Bonvalet C. et al., « Proches et parents », *op. cit.* On utilisera également comme synonymes de famille restreinte, les termes « famille immédiate » ou « famille nucléaire » quoique ce dernier terme possède une double composante : la famille nucléaire dont est issu *ego*, soit ses parents et ses frères et sœurs, dénommé aussi famille d'orientation, et la famille nucléaire fondée par *ego*, soit le conjoint et les enfants ou famille de procréation (voir Ghasarian C., *Introduction à l'étude de la parenté*, Seuil, Paris, 1996). La famille restreinte comprend ainsi la famille d'orientation et de procréation. Relevons que pour Martine Segalen, le terme de « famille étendue » renvoie avant tout à une configuration résidentielle, soit au fait que les différents membres d'une famille (ascendants, descendants, alliés, germains, etc.) vivent sous le même toit. L'auteur, qui est aussi ethnologue, préfère parler de « parenté » qui renvoie à la famille hors couple et enfants (Segalen M., « Les relations de parenté », in Singly de F., *La Famille. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 1992, 232-238, p. 234). La catégorie de famille étendue est composée des oncles, tantes, cousins, cousines, neveux, nièces et leurs conjoints. Alors que Catherine Bonvalet exclut la famille du conjoint de son enquête, nous l'avons prise en compte dans la description des réseaux.

kilomètres mais n'est pas considérée comme suffisamment importante pour figurer dans son réseau. Elle a rompu les liens avec sa belle-famille qui habite à une trentaine de kilomètres de là. Elle explique ne jamais l'avoir appréciée parce qu'elle trouvait qu'elle faisait des différences entre son fils et ses cousins. Selon elle, son fils était toujours celui qui se faisait punir quand il y avait des bêtises de faites. Elle ne fait pas partie d'une association. Elle n'a pas le permis de conduire et c'est sa mère figure de soutien importante dans son réseau, qui habite à côté (1,5 km), qui se déplace pour la voir.

David, 60 ans, en invalidité depuis dix ans pour des problèmes de lombalgie, vit seul avec ses deux derniers enfants. Abstinant aujourd'hui, il dit avoir rencontré de graves problèmes d'alcool (il a ainsi perdu son permis de conduire). Il a eu sept enfants en tout avec trois femmes différentes. Son réseau contient sa fille aînée adulte (âgée de 38 ans) et une autre fille d'un second lit (19 ans), il n'a donc pas noté l'ensemble de ses enfants. Il fait état d'un ami, qui habite dans la même commune, qu'il voit et appelle toutes les semaines. Il déclare avoir besoin de lui, « *il m'emmène souvent* », « *c'est plus souvent moi qui va qui le voir quand même* ». De sa fille aînée, il dit « *elle est toujours quand même derrière moi* ». A propos de la seconde, il déclare : « *je lui dis tout, je lui cache rien* ». Ses deux filles, qui habitent pour l'une à 50 km et pour l'autre à 38 km, lui rendent divers services comme la garde des deux plus jeunes. David fait partie de l'association de football locale où il a certaines responsabilités (coache des équipes). Il déclare cependant se sentir seul. Ses parents sont décédés, sa sœur aussi. Il a été élevé par son oncle remarié avec sa mère, son cousin est aussi son demi-frère, les liens sont très tendus avec ce dernier.

Alicia, mère au foyer âgée de 37 ans, vit seule, elle a un handicap intellectuel. Elle est la seule dans ce cluster à ne pas avoir mis ses trois enfants dans son réseau, les trois enfants sont issus de trois unions différentes. Les relations avec sa propre famille sont compliquées et aucune ne figure dans le réseau. Sa famille, « *c'est moi et mes enfants* » alors que, paradoxalement, elle ne les a pas mentionnés comme personnes importantes. En revanche, elle note deux amies (qui résident dans la même commune qu'elle) comme personnes importantes rencontrées dans l'association caritative dont elle fait partie. Elle déclare ne pas se sentir seule, une de ses amies vient la voir tous les mardis et pour l'autre, c'est toujours Alicia qui se déplace (elle n'a pas le permis de conduire). Elle déclare avoir « *tout le temps une de ses amies au bout du fil* ».

Estelle, 41 ans, est mère au foyer, elle ne possède pas le permis de conduire. Elle a quatre enfants issus de deux unions différentes qu'elle note dans son réseau avec son père, sa grand-mère, sa sœur et son conjoint : « *pour moi, les personnes importantes, c'est la famille, ceux qui ont toujours été là auprès de moi* ». Elle voit son père qui habite à 20 km environ une fois par mois, de même pour la grand-mère paternelle (c'est son compagnon ou sa fille aînée qui l'emmène). Sa sœur habite à 30 km. Estelle fait partie d'une association culturelle locale depuis quatre ans. Pour autant, elle déclare se sentir seule et « *n'avoir jamais vraiment été entourée, entourée* ». Elle ne mentionne pas sa mère, séparée de son père, dans son réseau avec qui les liens sont distendus (Estelle a subi une agression sexuelle étant jeune et sa mère aurait refusé de la croire).

Par ailleurs, les traitements statistiques (tris croisés et chi²) effectués sur les caractéristiques principales de chaque individu (âge, statut matrimonial, statut par rapport à l'emploi, type de violence repérée, mono ou pluri maltraitance, présence d'un handicap chez le parent, présence d'un handicap chez l'enfant, type de mesure et nombre de facteurs de risque) montre une surreprésentation pour ce premier cluster:

- des personnes en inactivité (femmes au foyer et personnes en situation de handicap)
- des personnes âgées de 40 à 49 ans
- des personnes vivant seules
- des négligences et des problèmes de comportements chez les enfants²⁰¹. Le chi² est ici presque significatif (probabilité : 0,062)
- des problèmes dans la situation familiale en second motif exprimé²⁰²
- des handicaps chez l'enfant²⁰³ (chi² significatif, probabilité : 0,043).
- des handicaps physiques et intellectuels chez le parent
- des mesures de type suivi social (prévention)
- un nombre de facteurs de risques allant de 5 à 7

²⁰¹ Cf. Grille d'Isabelle Fréchon sur les motifs de prise en charge des enfants entrés dans le dispositif de protection de l'enfance. Fréchon I., Robette N., « Typologie des parcours de prise en charge d'une cohorte d'enfants placés », in ONED, *Vulnérabilité, identification des risques et protection de l'enfance. Nouveau éclairages et regards croisés*, Paris, La documentation Française, 2014, 23-44. <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/144000286/0000.pdf>, consulté le 8 juillet 2014.

²⁰² *Ibid.*

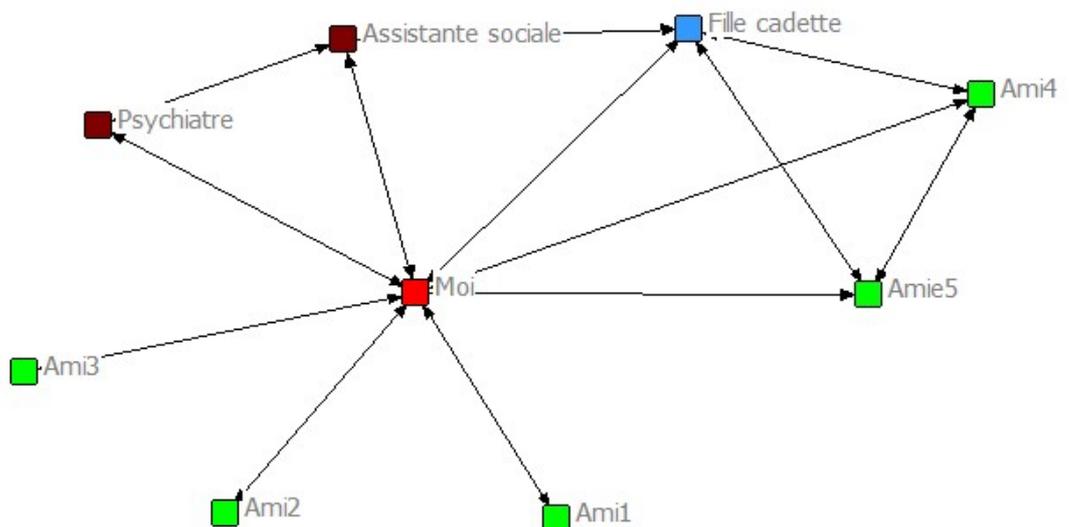
²⁰³ Quand les enfants sont atteints de handicaps, de déficiences ou de maladie, on a pu noter, lors de la consultation des dossiers, que les parents étaient confrontés à « *des difficultés éducatives* » et « *à un manque de réponses à apporter aux enfants* ».

Dans ce cluster, il existe un lien entre les handicaps présentés par les parents, les problèmes relevant de la situation familiale et les négligences d'un côté et, de l'autre, les handicaps des enfants et leurs problèmes de comportements.

II. 1. 2. Des réseaux avec des acteurs centraux

Le cluster 2 comprend la plus grande partie des réseaux, 9 en tout. Il s'agit des réseaux de Séverine, Aurélie, Maud, Gilbert, Maria, Pierre, Rosa, Stéphane et Ghislaine. Ce cluster se caractérise par la taille très variable des configurations relationnelles (de 5 à 14 personnes).

Exemple de réseau avec des individus centraux (réseau personnel de Maud)



Caractéristiques structurales et composition des réseaux

Ce groupe se caractérise par l'indice de centralité de degré le plus élevé ainsi que la distance géodésique la plus forte. Autrement dit, ces réseaux possèdent en moyenne un nombre de connections directes aux autres plus important que dans les deux autres clusters. Il en est de même pour la distance géodésique, qui correspond au plus court chemin à parcourir entre deux points (: les individus), l'indice est le plus élevé des trois clusters. L'indice de proximité demeure moins élevé que dans le cluster précédent, les individus de ces réseaux sont donc un peu plus éloignés les uns des autres. La densité est moyenne (0,45) et le nombre de cliques relativement important (4,44). On a plutôt affaire ici à des réseaux assez peu touffus et relativement éclatés.

Sur le plan de leur composition, certaines de ces configurations se caractérisent par l'inclusion d'intervenants sociaux (assistantes sociales et psychiatre nommés soit comme personnes importantes, soit pour remplir une fonction de soutien). On note aussi la présence de personnages religieux. Les travailleurs sociaux qu'*ego* mentionne comme personnes importantes dans sa vie jouent un rôle majeur pour lui, notamment en termes de confidences, de soutien moral et de relation de conseil. Quant aux figures religieuses, on les trouve uniquement dans le réseau de Maria qui contient aussi l'assistante sociale (voir plus loin).

On y retrouve les membres de la parentèle²⁰⁴, des amis en nombre important (entre 2 et 6), quelques collègues et voisins. Un des deux couples (Séverine et Stéphane) interviewés se retrouve dans ce cluster, les membres ont donc la même forme de réseau.

Les personnes de ce cluster ne participent pas à une association, sauf Gilbert (deux associations caritatives). Se sentir seul est un sentiment exprimé par un tiers des interviewés de ce groupe (Aurélié, Séverine et Pierre).

Quelques exemples de pratiques de sociabilité

Maud, 43 ans, demandeur d'emploi, actuellement au RSA, est titulaire d'un CAP de couture, elle vit seule avec une de ses filles, la cadette. Le rejet (depuis la grossesse associée à la violence conjugale) de sa fille aînée explique qu'elle ne la mentionne pas parmi les personnes importantes, celle-ci vit chez son père. Son réseau comprend huit personnes dont sa fille, individu central dans le réseau, plusieurs amis qui résident entre un et huit kilomètres de chez elle avec qui elle entretient régulièrement des contacts, essentiellement pour discuter. Elle a aussi un ami d'enfance, qu'elle connaît depuis plus de 20 ans, qui habite Outre Atlantique et avec qui les contacts téléphoniques sont nombreux (il lui téléphone deux

²⁰⁴ Ce terme nous semble le plus approprié pour parler des membres de la parenté *choisis* par *ego*. La parentèle, selon J.-H. Déchaux, se définit « comme l'ensemble des personnes avec lesquelles l'individu est apparenté (consanguins, alliés, beaux-parents par recomposition) ». Plus loin, dans l'ouvrage, l'auteur explique que « la parentèle constitue un réseau égocentré organisé en différents cercles concentriques. En distinguant les cercles selon la force des liens, appréciée par la densité des interactions (contacts, aides et services échangés) entretenue avec les divers parents, on constate que les parents en filiation directe (père, mère, fils, fille) sont les plus proches et forment le cercle restreint. Les germains (frères et sœurs) relèvent du cercle intermédiaire avec certains consanguins de rang deux (grands-parents, petits-enfants). Les autres consanguins (oncle, cousin, neveu, etc..) appartiennent au cercle périphérique. Cette structure en cercles concentriques peut varier ». Le terme de parentèle est donc bien lié au concept de réseau. (Déchaux J.-H., *Sociologie de la famille*, Paris, La Découverte, 2007, p. 87-90).

à trois fois par semaine). Le cinquième ami est en fait la fille d'un de ses amis, copine de sa fille, dont elle s'occupe deux fois la semaine. Enfin, son réseau comprend l'assistante sociale qui la suivait mensuellement et qui l'a incité à réagir dans les moments difficiles ainsi que la psychiatre qui s'est occupée d'elle au moment du placement, avec qui elle « *arrivait bien à parler* ». Il n'y a plus de liens aujourd'hui avec ces deux intervenants mais Maud exprime sa reconnaissance envers ces deux professionnels qu'elle considère d'ailleurs comme très proches. Maud ne met aucun membre de sa famille avec qui les liens sont tendus et ambivalents, surtout avec sa mère (Maud a subi des attouchements sexuels enfant par son père, aujourd'hui décédé, et son frère, elle en veut à sa mère, « *qui a tout vu* », de n'avoir pas su la protéger). Son frère et sa mère habitent la même commune que Maud.

Autre exemple, celui d'Aurélie, 32 ans, mère au foyer, titulaire comme Maud du permis de conduire. Son compagnon, qui n'est pas le père de ses trois enfants (12, 9 et 4 ans), travaille dans le bâtiment et les travaux publics. Ses deux filles sont actuellement placées en famille d'accueil dont l'une réside à 500 mètres de chez elle et l'autre à 100 kilomètres. Aurélie a la garde de son troisième enfant. Elle met dans son réseau son compagnon, ses trois enfants, ses frères, sa belle-sœur, une amie et ses parents nourriciers. Maltraitée dans son enfance et décrivant sa mère comme dépressive, Aurélie a en effet été placée de l'âge de 6 ans jusqu'à ses dix-huit ans. Elle entretient aujourd'hui encore des contacts téléphoniques ponctuels avec la dernière famille d'accueil (qui réside à 100 km) chez laquelle elle a vécu. Elle considère son assistante familiale comme sa mère et lui est reconnaissante de l'avoir accueillie, soignée et surtout permis de faire des études (Aurélie a fait l'école hôtelière). Malgré la séparation, Aurélie a conservé des liens avec ses frères – individus centraux - qu'elle inclut dans son réseau car elle déclare bien s'entendre avec eux mais elle ne mentionne pas ses parents ni ses sœurs. Ses deux frères habitent entre 35 et 45 km de chez elle, elle a des contacts téléphoniques réguliers (toutes les semaines). Elle voit ses deux filles placées tous les week ends et l'une cinq minutes tous les jours, à l'arrêt de bus de la commune, quand elle va et revient de l'école. Elle estime se sentir seule mais modère ses propos, sa belle-sœur, individu central, qu'elle connaît depuis plus de 10 ans est particulièrement importante pour elle, elle la considère comme sa meilleure amie :

« J'ai ma belle-sœur qui m'appelle assez souvent, donc euh. Je m'entends super bien avec elle. C'est la femme de mon frère. (...). C'est vrai qu'on s'appelle tous les jours et des fois on discute au téléphone, donc ouais. Je suis pas non plus toute seule, toute seule, sans avoir

d'amis, sans avoir de coup de fil, non. Non, non, j'arrive quand même à avoir des amis au téléphone. Je m'occupe la journée. J'ai mon petit voisin, des fois on discute et on boit un petit café ».

Le voisin n'est pas noté comme personne importante. Aurélie a une autre amie, autre individu central, qu'elle connaît également depuis plus de dix ans qui est la marraine de son fils, elle habite à 200 mètres de chez elle et la contacte plusieurs fois la semaine. Aurélie a rompu les liens avec une partie de sa famille d'origine et sa mère qui, selon elle, « *appelle quand elle a besoin de sous (...) ou toujours pour demander quelque chose* ». Aurélie estime que c'est à cause d'elle qu'elle a perdu ses enfants.

Les deux exemples qui précèdent donnent l'image d'une sociabilité plus étoffée que celle du cluster précédent. Cela étant, ce cluster est assez éclectique au niveau de sa composition. A côté des personnes qui possèdent une qualification professionnelle, qui travaillent, qui sont en recherche d'emploi (ou retraités) et qui peuvent se déplacer (permis et véhicule), d'autres, à l'inverse, semblent plus en difficulté.

Séverine, 40 ans, est femme au foyer et effectue très ponctuellement des missions d'intérim, elle se déplace en scooter (pas de permis). Elle est sortie du système scolaire à 14 ans sans diplôme. Elle touche le RSA et est sous curatelle, son mari est actuellement au chômage tout en effectuant également des missions d'intérim. Elle ne parle plus à ses frères et sœurs ni à ses parents. Nous n'en connaissons pas les raisons. Son réseau comprend son conjoint et ses quatre enfants (14, 13, 12 et 8 ans), dont les deux derniers sont placés dans des familles d'accueil différentes (elle ne sait pas exactement où habite l'une des deux familles d'accueil) ainsi qu'un couple d'amis qui sont d'anciens voisins, soit sept personnes en tout. Elle récupère ses enfants placés le week end ou le mercredi et voit le couple d'amis qui habite à 19 km de temps en temps le samedi soir, les deux femmes conversent plusieurs fois la semaine sur Facebook. Tous sont des individus centraux dans son réseau sauf les deux enfants placés qui n'ont de lien qu'avec leurs parents. Le réseau de son conjoint est réduit à la famille de procréation.

Dernière illustration, Maria, femme de 40 ans. Ses parents sont originaires d'un pays du Moyen-Orient où elle est née. Son père travaillait déjà en France. Elle raconte qu'elle a fait son CM2 dans son pays natal. En France, elle recommence sa scolarité en CE2. Elle est titulaire d'un BEP. Elle habite depuis 20 ans dans le Perche. Elle s'est mariée à 18 ans avec un homme qu'elle connaissait mais qu'elle n'a pas vraiment choisi. Elle a eu 4 enfants (18, 14 et

11 ans) d'une même union. Le deuxième est décédé à l'âge de 8 mois des suites d'une bronchiolite. Elle est divorcée depuis dix ans. Elle touche une AAH (reconnue travailleur handicapée). Elle a le permis de conduire. Tant qu'elle peut, elle essaie de se débrouiller seule, de ne pas dépendre de sa famille en particulier. Dans son réseau, on distingue ses trois enfants qui vivent chez leur père (individus les plus centraux dans le réseau) qui en la garde. Elle voit ses enfants tous les jours car elle leur prépare le déjeuner du midi et va les chercher à la sortie des cours le soir. Ce sont les enfants qui assurent la transmission d'informations avec son ex-mari. Ils évitent de se parler. Elle inclut sa mère qu'elle voit une fois la semaine et qui habite la même commune qu'elle, ainsi que son père. Elle a deux frères plus jeunes qui ne viennent pas la voir mais qu'elle peut rencontrer ponctuellement chez ses parents, l'un habite dans la même commune et est à l'église de scientologie, l'autre habite à 150 km, ils se téléphonent une fois par mois.

L'assistante sociale de secteur est quelqu'un qui compte pour elle : *« je suis suivie par elle. Dans ma vie, je ne cache rien à l'assistante sociale par qui je suis suivie. Je ne cache rien. Elle est gentille. Parce que c'est... Mes défauts, les bêtises que je fais, ben, je lui dis, quoi »*. Enfin, Maria note trois figures de sa communauté religieuse. Ces personnes comptent *« au niveau du moral. Le moral, avoir un bon moral. Moi, ma religion, c'est musulmane, mais j'ai été attirée par cette religion, par une publicité. (...) J'ai rencontré des personnes comme ça et puis à force de discuter, [elles] m'ont invitée à aller dans les églises... Et qui font des prières, ils parlent sur la bible, ils parlent de Jésus. Ils chantent des chœurs et puis des cantiques. Ce que j'aime chez eux, c'est les chants qu'ils font. Les chants, des louanges. Quand je rentre dans l'église parce que ça ne va pas, je sors tout le temps joyeuse »*. Maria estime que ses frères ne l'ont pas aidée au moment de ses difficultés et que c'est auprès de cette communauté qu'elle a trouvé du réconfort et de *« l'apaisement »*. Elle les voit de temps en temps mais les appelle en cas de besoin. Enfin Maria mentionne deux amies, veuves et retraitées, également impliquées dans la communauté religieuse qu'elle rencontre et appelle régulièrement, l'une réside dans sa commune, l'autre habite un peu plus loin (25 km). Seule Maria dans son réseau a des liens avec la communauté religieuse, ce qui donne l'impression de deux pans bien distincts dans la configuration.

Les traitements statistiques montrent pour ce deuxième cluster une surreprésentation :

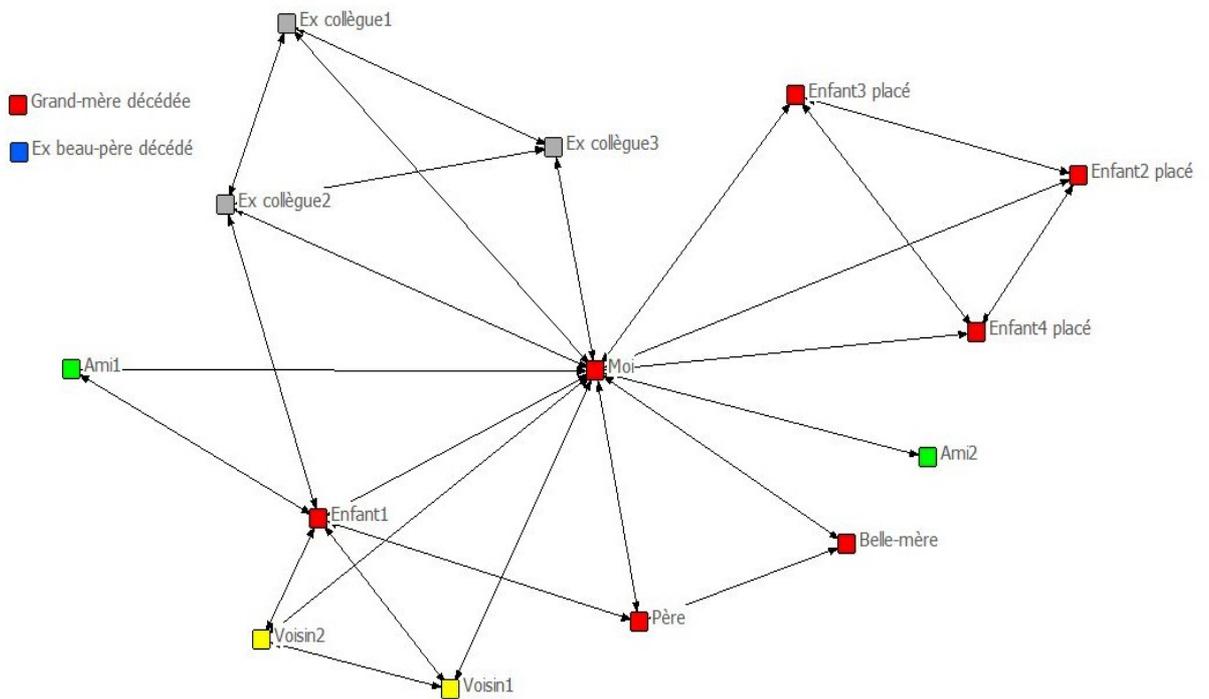
- des personnes en inactivité (femmes au foyer et personnes en situation de handicap) mais aussi des personnes en situation d'emploi
- des personnes âgées de 40 à 49 ans
- des personnes vivant seules
- des négligences, de la violence physique et des problèmes liés à la situation familiale
- de la violence psychologique et des problèmes liés à l'alcool en second motifs d'entrée en protection de l'enfance
- des plurimaltraitements
- des handicaps intellectuels et psychologiques chez le parent mais aussi l'absence de handicap
- des mesures de placement et d'AEMO
- un nombre de facteurs de risques allant de 8 à 9 mais aussi de 2 à 4

Dans ce cluster, les situations semblent plus graves et le nombre de facteurs de risque est le plus élevé de tous les clusters : des violences de nature différente et multiples, des handicaps d'ordre psychologique et intellectuel chez les parents, qui entraînent des mesures d'AEMO ou des placements. En même temps, il s'agit du cluster où l'on trouve les personnes qui travaillent et qui ont le moins de facteurs de risque, donc un cluster encore une fois hétérogène au niveau de sa composition.

II. 1. 3. De larges réseaux désunis avec des cliques

Ce dernier cluster rassemble six réseaux (François, le couple Laure et Loïc, Olivier, Sabrina et Sylvie). Il s'agit plutôt de réseaux de grande taille (entre 7 et 15 personnes).

Exemple de large réseau désuni avec des cliques (réseau personnel de Sylvie)



Caractéristiques structurales et composition des réseaux

Ces configurations se caractérisent par le nombre de cliques ou de sous-groupes le plus élevé (6,6 cliques en moyenne) et l'intermédiarité y est la plus forte, dit autrement, il existe des individus qui sont des points de passage obligés pour interagir avec d'autres, ce qui leur autorise un certain contrôle sur les interactions. Par exemple, dans le réseau de Loïc, si sa conjointe souhaite entrer en relation avec le frère de Loïc, elle passera forcément par *ego*. Donc, il ne s'agit pas ici d'un ensemble soudé (l'indice de densité γ est le plus faible : 0,32) mais relâché. Ces réseaux possèdent l'indice de centralité de degré le plus faible, ce qui veut dire que les membres de ces constellations ne sont pas fortement connectés directement les uns aux autres, ce qui s'explique d'une part par l'inclusion de personnes décédées, et par la présence d'enfants sans lien avec *ego* ni avec les autres membres du réseau. Enfin, la proximité est la plus faible de tous les clusters, ce qui signifie que les individus sont « éloignés » les uns des autres et interagissent moins aisément.

Quatre réseaux sur six se caractérisent par l'inclusion de plusieurs personnes décédées (deux en général), qui représentent des figures variées (père ou mère, grand-

parent, frère, ami). Nous obtenons donc des graphes avec des membres du réseau non connectés à *ego* ni aux autres personnes composant le réseau, comme on peut le voir sur la figure 3 où la grand-mère décédée et le beau-père sont sans connexion avec les autres. Ce résultat n'est pas nouveau, comme le montrent les résultats d'une étude menée par une équipe de recherche australienne²⁰⁵, qui révèlent que les enfants, maltraités et négligés, interrogés sur leur réseau personnel à partir de la *social network map*²⁰⁶, introduisent dans leur réseau des personnes qui leur sont chères et qui sont décédées. Citer dans le réseau un parent décédé signifie que le lien est encore là et donne un sentiment de continuité.

Dans certaines configurations, des enfants cités comme personnes importantes n'ont pas de lien avec *ego* ni avec les autres membres, c'est le cas dans le réseau de Sabrina qui a cinq enfants. Ses deux filles, nées d'une première union et âgées de 15 et 12 ans, vivent chez leur père, elle n'en a pas la garde et le père ne les présente pas à Sabrina pour les droits de visites, elle ne les voit donc plus. Quant à François, il n'a plus de contact non plus avec ses deux fils de 9 et 11 ans qui habitent chez leur mère à 11 km de chez lui, il n'a pas de droits de visite ni d'hébergement et il les voit très ponctuellement lors de visites médiatisées. Il fait des séjours réguliers à l'hôpital psychiatrique. Hormis les enfants et les personnes décédées, ces réseaux comprennent des membres choisis de la parentèle, des amis (entre un et six), des voisins et des anciens collègues, ils présentent donc une hétérogénéité au niveau de leur composition.

François est l'unique interviewé dans ce cluster à déclarer se sentir seul. Seul Olivier, instituteur, fait partie d'une association d'échec (François a fait partie d'une association caritative mais a arrêté et Sylvie, qui y va régulièrement pour une aide alimentaire, exprime le souhait d'y être intégrée comme bénévole).

²⁰⁵ Frederico M., Jackson A., Black C., *Give sorrow words – A language for healing, Take two – Second evaluation report 2004-2005*, Bundoora : School of social work and social policy, La Trobe university, 2006. Il s'agit d'un rapport d'évaluation sur une structure mettant en place des « programmes » à destination des enfants et des familles maltraitantes et négligentes. Les auteurs ont utilisé la « social network map » auprès d'enfants victimes de maltraitance et de négligence pour visualiser leur réseau, autrement dit les personnes importantes dans leur vie et celles pouvant leur apporter du soutien. A noter que les enfants introduisent aussi leurs animaux domestiques. Voir aussi Jackson A. Frederico M., Black C., Harrison J., McCluskey T., "Traumatised children's view of their social world: the application of the Social Network Map for children who have experienced abuse and neglect", Intervention au X^{ème} Congrès international de l'EUSARF, 26-29 mars 2008, Université de Padoue-Fondation Zuncan.

²⁰⁶ Tracy E.M., Whittaker J.K., « The social network map : assessing social support in clinical practice », *The journal of contemporary human services*, 1990, 71, 461-470.

Quelques exemples de pratiques de sociabilité

Sabrina a 31 ans, elle est au foyer, elle s'occupe de son dernier enfant qui a un an, elle a 5 enfants en tout dont deux sont placés (8 et 6 ans) et deux vivent chez leur père (15 et 12 ans) à 20 km de chez Sabrina, les enfants sont issus de trois unions différentes. Elle a quitté ses parents à l'âge de 14 ans, s'est mise en ménage et a eu son premier enfant à 19 ans puis a eu un parcours de vie compliqué (déménagement en Eure et Loir, violences conjugales successives, séquestration, problèmes d'alcool, a vécu sans domicile fixe, hospitalisation). Aujourd'hui son réseau contient ses 5 enfants, son compagnon actuel (depuis 2 ans), ses parents et sa belle-mère. Elle voit ses parents qui habitent à 4 km plusieurs fois la semaine, elle parle aussi avec eux *via* Facebook tous les jours, la famille d'accueil habite seulement à 4 km. Sabrina voit sa belle mère qui habite à 45 km tous les mercredis et se déplace pour lui rendre visite une fois par mois. Fâchée avec sa sœur à qui elle ne parle plus (brouille remontant à la période où Sabrina était hébergée chez sa sœur), Sabrina ne mentionne pas d'amis, « *ça reste pas des potes à longue durée* ».

François, 39 ans, divorcé, vit seul, il est originaire du Perche, il est en longue maladie (reconnu travailleur handicapé) suite à une dépression et une tentative de suicide, il a longtemps été hospitalisé en psychiatrie, il est suivi au CMP, il est aussi sous curatelle. Il déclare prendre 21 médicaments par jour. Ses deux enfants vivent chez leur mère avec qui le conflit est aigu. Il ne voit ses enfants que lors de visites médiatisées, mais ils le rejettent selon lui. Dans son réseau, François inclut ses enfants, son frère, également en situation de handicap comme son neveu, sa cousine et trois couples d'amis. Un couple, qu'il connaît depuis 13 ans, réside en région parisienne, il les voit surtout l'été (ont une maison dans le Perche), ils s'envoient des sms tous les jours. Ensuite, François note le parrain de son fils et sa femme qui habitent à 20 km, en fait d'anciennes relations professionnelles de son ex femme. François ne note pas ses parents, il estime que sa mère fait des différences entre ses enfants (François a six frères et sœurs) et que son père ne l'aide pas et qu'ils ne viennent jamais le voir.

Sa cousine habite à 30 km, il estime qu'elle est « *très présente* » pour lui (c'est elle qui l'a élevé), il ne la voit que rarement, la dernière occasion était l'enterrement de la grand-mère. Son frère, comme son jeune neveu, travaille dans un ESAT à 30 km de chez lui, ils se

téléphonent toutes les semaines et se voient à certaines occasions comme à Noël. François déclare se sentir seul.

Les traitements statistiques montrent pour ce troisième et dernier cluster une surreprésentation :

- des personnes en situation d'emploi
- des personnes âgées de 25 à 39 ans
- des personnes en couples
- de la violence psychologique et des problèmes liés à la situation familiale et aux comportements des enfants
- des plurimaltraitements
- des handicaps psychologiques chez le parent mais aussi l'absence de handicap
- des mesures en milieu ouvert (AEMO et AED)
- un nombre de facteurs de risques allant de 5 à 7

Dans ce cluster, nous sommes face à des situations de jeunes parents (comparés à l'âge des parents dans les deux autres clusters), en couple et qui travaillent. Le nombre de facteurs de risque est cependant assez élevé, des violences psychologiques et des handicaps d'ordre psychologique chez les parents, des soucis liés à la situation de la famille et aux comportements des enfants entraînent des mesures en milieu ouvert.

II. 2. Les réseaux personnels des couples

Prenons le couple Laure et Loïc qui appartiennent tout deux au cluster des larges réseaux désunis avec des cliques. Laure, 37 ans, titulaire d'un bac +2 et Loïc, 39 ans, cariste, sont propriétaires de leur maison dans une commune rurale du Perche. Ils sont mariés et parents de deux adolescents (17 et 15 ans). Ils travaillent tous les deux : Laure est commençante et Loïc est ouvrier qualifié. Dans son réseau, Laure place sa famille de procréation (son conjoint, ses enfants) et sa famille d'origine (son père, ses deux frères, une nièce et sa mère décédée) ainsi que cinq amis dont un est également disparu, soit un total de 12 personnes (avec les individus décédés). Loïc a un réseau comprenant en tout 11 personnes, fortement similaire à celui de sa femme sur le plan de la composition et de la structure : famille de procréation, famille d'origine et trois amis dont deux sont les mêmes que ceux de sa femme. Certains membres de ce réseau ne sont pas en relation : la mère ne connaît pas les amis du couple, les enfants n'ont pas tous des liens avec les amis, Laure n'a pas de lien avec un copain de Loïc. Il en est de même dans le réseau de Laure. Bref, on distingue de nombreux sous-groupes au sein des réseaux du couple, il existe une symétrie

entre les relations des conjoints pour reprendre les termes de Widmer et *al.*²⁰⁷. En revanche, au niveau des relations de soutien, on verra plus loin qu'il y a une différence.

Le second couple est celui constitué par Séverine, et Stéphane, ils possèdent des réseaux identiques sur le plan de la forme mais un peu différents sur le plan de la composition. Le réseau de Stéphane ne comprend que sa femme et ses quatre enfants dont deux sont placés (donc sans lien avec les autres), soit cinq personnes. Celui de Séverine est un peu plus grand, il comprend sept personnes : outre sa famille de procréation, elle rajoute un couple d'amis. Les réseaux du couple sont donc globalement réduits.

Conclusion

En résumé, sur le plan de leur forme, les réseaux personnels obtenus sont variés et nous ne pouvons conclure à une uniformité de structure. Les réseaux denses et de taille restreinte sont peu nombreux, ce type de réseau est associé avec les négligences et la présence de handicap chez le parent comme chez l'enfant. Rappelons que dans un réseau dense, l'autonomie de l'individu est faible. Comme l'a montré l'étude d'Elizabeth Bott²⁰⁸, les réseaux denses et fermés favorisent la conformité aux normes (qu'elles soient déviantes ou non) du fait que tous les membres soient en contact entre eux. Cette petite taille du réseau de manière générale nous semble constituer une condition du risque de violence et/ou de négligence parce qu'*ego* et son entourage sont refermés sur eux-mêmes et coupés du monde extérieur, ce que dit aussi le psychiatre Robert Neuburger²⁰⁹. Nous n'avons pas, en revanche, mis en lumière de lien clair entre les autres structures de réseau (notamment en raison de l'hétérogénéité du deuxième cluster) et les divers problèmes évoqués dans la famille.

Comparé à notre travail antérieur²¹⁰, nous obtenons des réseaux personnels plus petits (moyenne de 8,52 *versus* 11,43 membres), ce qui va globalement dans le sens des

²⁰⁷ Widmer E. et *al.*, « Intimités conjugales et configurations familiales... », *op. cit.*

²⁰⁸ Bott E., *Family and social network*, *op. cit.*

²⁰⁹ Neuburger R., « Violences sexuelles intra-familiales. De la dénonciation à l'énonciation », *Thérapie familiale*, 2000, 22, 1, 39-50.

²¹⁰ Desquesnes G., *Sociabilité, réseau, « vulnérabilité relationnelle » et contexte social de familles dites dysfonctionnelles par les services de protection de l'enfance...*, *op. cit.*

travaux menés sur les réseaux personnels des familles présentant de la maltraitance et/ ou de la négligence²¹¹.

Sur le plan de leur composition, les réseaux ne sont pas ouverts sur d'autres catégories sociales. On retrouve une forte homophilie sociale et professionnelle (par exemple, dans le réseau de Séverine et Stéphane, tous deux ouvriers, le couple d'amis est également ouvrier, Maud qui est demandeur d'emploi a deux amis dans cette même situation, le troisième est ouvrier). Le réseau d'Olivier, professeur des écoles comprend sa conjointe actuelle secrétaire, sa sœur « haut-fonctionnaire », son père, médecin, et sa mère également enseignante.

Les enfants sont dans la grande majorité des cas inclus dans les réseaux (sauf Gilbert, Ghislaine et Alicia), ce que l'on retrouve dans l'étude de Hammer et *al.*²¹² sur les réseaux de parents comparés à ceux de personnes sans enfant. Les personnes vivant à deux mentionnent toujours leur conjoint comme personne qui compte, ce qui n'était pas le cas dans les travaux antérieurs²¹³. Pour autant les alliés (parenté du conjoint) comme la famille étendue est assez peu représentée. Certains de ces réseaux se réduisent aux membres du foyer (conjoint et enfants). Dans l'étude citée de Hammer et *al.*, il apparaît que les mères qui ne travaillent pas et qui ont de faibles revenus (comparées à celles qui travaillent) ont moins de membres dans leur réseau, et ils sont plus liés à leur parenté, donc il y aurait moins de diversité dans les contacts. Outre le déséquilibre prononcé entre les registres de la socialité primaire et secondaire, les conflits graves ou les brouilles dans les relations de parenté sont aussi dominants. Nous pouvons alors parler d'isolement mais cet isolement social ne caractérise pas toutes les familles suivies dans le cadre de la protection de l'enfance que nous avons rencontrées, ce que dit aussi Elizabeth Seagull²¹⁴.

²¹¹ Salzinger, S. Kaplan S., Artemyeff C., « Mothers' personal social networks and child maltreatment », *op. cit.* ; Coohy C., *Child maltreatment : an exchange theoretic approach* ; Coohy C., « Child maltreatment : testing the social isolation hypothesis », *op. cit.*

²¹² Les parents ont certes nommé leurs enfants mais ils ont été exclus de l'analyse. Hammer M. et *al.*, « Parenthood and social networks. A preliminary view », *op.cit.*

²¹³ Desquesnes G., *Sociabilité, réseau, « vulnérabilité relationnelle » et contexte social de familles dites dysfonctionnelles par les services de protection de l'enfance...*, *op. cit.*

²¹⁴ Seagull E.A.W., « Social support and child maltreatment : a review of the evidence », *Child abuse and neglect*, 1987, 11, 41-52.

Dans cette recherche apparaît la figure des voisins comme personnes importantes, personnages absents des réseaux dans notre travail antérieur. L'hypothèse peut être faite qu'en milieu rural, les personnes résidant dans des petites communes connaissent leurs voisins et y ont plus facilement recours. Cela étant, une certaine ambivalence demeure au sujet des voisins. Certains interviewés déclarent cacher leur vie privée aux voisins (« *je parle pas aux voisins* », ou bien « *les voisins, c'est bonjour-au revoir* »). Certains voisins, dans le discours des interviewés, ont porté plainte pour maltraitance (c'est le cas pour Sylvie). D'autres, à l'inverse, s'appuient sur eux, ils sont alors considérés comme des liens forts (« *je m'entends bien avec eux* », « *on se voit tous les jours parce que des fois ils m'invitent à manger chez eux, on n'est pas une journée sans se voir, c'est rare (...) c'est un peu ma famille, c'est ... On est assez proches les uns des autres donc je les considère un peu comme ma famille* »). Les voisins jouent un rôle pour certains services du quotidien (cf. *infra*). Les voisins, peuvent aussi intervenir en cas de crise aigue de violence conjugale (comme c'est le cas pour Sylvie).

Les ruptures familiales sont nombreuses, on n'en connaît pas toujours les raisons. Ces ruptures se traduisent dans certains cas par une petite taille des réseaux. Dans d'autres situations, il nous semble que la présence d'amis, de collègues voire de voisins ou bien de membres choisis de la famille du conjoint vient compenser cette difficulté relationnelle avec la famille d'origine. Ghislaine déclare par exemple, suite aux diverses brouilles familiales, « *vivre avec son cercle d'amis* ». Onze personnes sur 19 ne mentionnent pas leurs parents ou fratrie dans leur réseau même si certains membres sont décédés. Comme on le verra dans la suite de ce travail, parents ou frères et sœurs ne sont pas retenus comme personnes qui comptent dans le réseau en raison de la maltraitance subie durant l'enfance, du placement, de préférences dans la fratrie de la part des parents, de mécontentement et/ou de la perception d'une absence de soutien.

Dans cinq réseaux, parrains et marraines des enfants sont cités (Aurélie, le couple Loïc et Laure, François et Sylvie). Ceux-ci jouent-ils un rôle particulier pour *ego* ? Dans notre travail antérieur, les parrains-marraines, essentiellement collatéraux d'*ego*, ne se distinguaient pas vraiment hormis par leur fonction symbolique de seconds parents auprès des enfants. Le soutien vis-à-vis d'*ego* n'était pas frappant et, à aucun moment dans les entretiens, il n'a été question d'une intervention des parrains-marraines ou d'un recours à

ceux-ci - « bons parents qui interviennent si leurs filleuls sont maltraités par leurs parents de sang »²¹⁵ - pour aider à résoudre les problèmes rencontrés avec les enfants. Dans cette recherche, il est étonnant de constater que les parrains et marraines ne sont pas, comme l'exige la tradition, choisis parmi les liens de consanguinité d'*ego*²¹⁶, ce sont uniquement des amis d'*ego*.

Ces réseaux sont enfin à mettre en lien avec les pratiques de sociabilité des enquêtés, celles-ci se concrétisent principalement par du temps informel passé avec les membres du réseau (boire un café, discuter, jardiner, se promener)²¹⁷. Les sorties extérieures (cinéma, restaurant) qui sont aussi des sorties urbaines sont inexistantes. Rares sont aussi les enquêtés dans notre population, contrairement à notre travail antérieur, à faire partie d'une association (associations caritatives essentiellement). Ce sont ainsi les démunis qui aident les plus démunis mais faire du bénévolat entraîne l'acquisition d'un autre statut : d'aïdés, ils deviennent aidants et payent ainsi symboliquement leur dette.

Dans l'ensemble, nous avons plutôt à faire à une sociabilité privée, domestique plus que publique. En reprenant la distinction proposée par M. Forsé²¹⁸, on parlera d'une sociabilité interne (axée sur le foyer) plus qu'externe, les amis étant finalement situés, selon l'auteur, entre les deux types de sociabilité.

La sociabilité limitée de certains de nos interviewés peut-elle se comprendre par le « manque d'habiletés sociales »²¹⁹, autrement dit par des difficultés à établir des relations sociales ? Difficiles de statuer sur ce point mais certaines de nos interviewées se décrivent effectivement comme « *solitaires* ».

²¹⁵ Fine A., *Parrains, marraines. La parenté spirituelle en Europe*, Paris, Fayard, 1994, p. 40.

A ce sujet, dans l'un des dossiers consultés, on a pu lire : « *L'enfant aurait appelé sa marraine mais personne ne serait venu à son aide* ».

²¹⁶ *Ibid.*

²¹⁷ A. Pitrou évoque des « rencontres sans objet précis » (Pitrou A., *Les Solidarités familiales. Vivre sans famille ?*, Toulouse, Privat, 1992, nouvelle édition mise à jour, p. 57).

²¹⁸ Forsé M., « Les réseaux de sociabilité : un état des lieux », *L'Année sociologique*, 1991, 41, 247-264.

²¹⁹ Hypothèse plutôt psychologique avancée dans certains travaux pour expliquer la petite taille du réseau personnel (voir par exemple Salzinger S. et al., « Mothers' personal social networks and child maltreatment », *op. cit.*).

III. Les réseaux de soutien

Après avoir étudié la forme des réseaux, nous allons explorer les ressources transmises par le réseau, en particulier le soutien social que nous avons défini comme l'ensemble des ressources (émotionnelles, matérielles, services et financières) transmises *via* les relations interindividuelles. Les membres des réseaux des familles dites maltraitantes sont-ils perçus comme des sources de soutien social ? D'une façon générale, quels types d'échanges circulent dans les réseaux personnels des familles interviewées ? Peut-on parler d'une solidarité familiale ?

Nous nous sommes intéressés aux échanges en termes de quantité de personnes mentionnées pour chaque type de soutien donné et reçu. Nous nous sommes également penchés sur les relations d'influence d'*ego* sur les autres - et vice versa - et sur les mésententes. Nous avons simplement additionné de façon globale le nombre de personnes mentionnées pour chaque contenu de relation.

De façon générale, les résultats des traitements statistiques (tris à plat, tris croisés et moyennes) montrent que le réseau personnel (les personnes qui comptent) ne coïncide pas avec le réseau d'échange et d'entraide qui est plus volumineux. Les interviewés ont en effet rajouté des personnes (ou des institutions), même si elles n'ont pas été mentionnées comme importantes, pour des aides particulières ainsi que pour les relations de conflit. Cette addition a pour effet d'augmenter le nombre de personnes comprises dans le réseau, parfois légèrement, parfois de façon importante. Par exemple Carole, qui possède un réseau de petite taille réduit à son conjoint et ses enfants, mentionne ses beaux-parents comme personnes avec qui elle est brouillée et son frère comme personne à qui elle rend ponctuellement des services (garde de ses enfants). Le réseau de soutien, comme le disait déjà Wellman et *al.*²²⁰, ne correspond qu'à une partie du réseau personnel, tous les liens sociaux ne fournissent pas du soutien et certains liens comme le note Deborah Belle dans sa recherche sur les réseaux personnels de femmes aux faibles revenus résidant en ville peuvent être à la fois soutenant et stressant en raison des conflits²²¹.

²²⁰ Wellman B., Wortley S., "Brothers' keepers...", *op. cit.*

²²¹ Belle D.E., "The impact of poverty on social networks", *Marriage and family review*, 1983, 5, 4, 89-103, p. 93.

III. 1. Vision d'ensemble des liens dans les réseaux

Soutien social reçu

Quasiment tous les interviewés reçoivent du soutien moral (sauf Pierre), 4 sur 10 ont au moins une personne dans leur entourage qui leur en procure et la même proportion également deux personnes. Les liens de soutien émotionnel émanent d'abord des amis puis des frères et sœurs et à égalité conjoint et parents (père et/ou mère). Plus du quart des enquêtés n'a personne à qui se confier et plus de la moitié a entre une et deux personnes pour la confiance. De même les amis arrivent en tête pour la confiance, suivis à égalité du conjoint et des voisins. Les parents sont peu cités pour ce type d'aide. Deux interviewés sur 10 ne demande de conseils à personne, plus de la moitié a au moins une personne dans son entourage à qui demander des conseils. Là aussi le conseil provient majoritairement des amis suivis des parents. Pour la première fois, la famille par alliance est citée. Quasiment la moitié de la population interviewée n'emprunte d'argent à personne, presque un tiers à une personne, 2 sur 10 à plusieurs personnes. Les amis sont de nouveau cités en premier suivis des parents. Pourtant majoritairement dans les enquêtes²²², l'entraide financière demeure verticale et ascendante. Plus des deux tiers des interviewés ont au moins une personne dans leur entourage pour les services. Les amis fournissent les services divers suivis à égalité des parents, de la fratrie et des voisins. Là aussi on note que la famille par alliance est citée ainsi que quelques membres de la parenté éloignée. Quatre interviewés sur 10 n'ont personne dans leur entourage pour garder leurs enfants, presque la moitié a au moins une personne. Il s'agit des amis le plus souvent suivis des parents. Là aussi, dans les enquêtes²²³, il apparaît que ce sont plutôt les grands-parents qui sont cités en premier pour la garde des enfants.

Les aides reçues de tout type émanent donc d'abord des amis, en seconde position viennent les parents.

Soutien social donné

Un tiers des interviewés ne donne pas de soutien moral, deux sur 10 en donnent à une personne de leur entourage (1 sur 10 à deux personnes). Le soutien émotionnel est

²²² Attias-Donfut C., « Les Solidarités entre générations », *Données sociales*, 1996, 317-323.

²²³ Degenne A., Lebeaux M.-O., « Qui aide qui, pour quoi ? », *L'Année sociologique*, 1997, 47, 1, 117-142.

donné aux amis puis aux frères et sœurs et enfin aux enfants. Quasiment la moitié des enquêtés ne reçoit de confiance de personne, un peu plus d'un quart d'une personne (et deux sur 10 entre 2 et 4 personnes). Les interviewés reçoivent essentiellement les confidences de leurs amis. Plus de la moitié des interviewés ne donne de conseils à personne, 3 sur 19 en donnent à une seule personne et presque un tiers à plusieurs interlocuteurs. De même le conseil est donné aux amis puis aux enfants. Presque 7 interviewés sur 10 ne prêtent pas d'argent, une sur 10 à une personne et 2 sur 10 à plusieurs personnes. L'argent est prêté aux amis. Quatre personnes sur 10 ne reçoivent pas de demande d'aide pour des services de la part de leur entourage, plus du tiers a au moins une demande de services. Les services sont majoritairement donnés aux amis puis aux voisins. Presque la moitié n'a pas de demande de garde d'enfants, 4 sur 10 gardent les enfants d'au moins une personne. Frères, amis et voisins sollicitent *ego* pour garder leurs enfants.

Relation d'influence et de conflit

Quatre individus sur 10 déclarent que personne ne les fait changer d'avis, la bonne moitié restante estime qu'au moins une personne a de l'influence. Sans surprise ce sont de loin les amis qui exercent une influence sur *ego*. Dans le sens inverse, plus de la moitié des enquêtés pense n'avoir aucune influence sur les autres. Quelques amis sont mentionnés suivis des enfants.

Sept enquêtés sur 10 sont fâchés avec au moins une personne de leur entourage (4 sur 10 avec une personne et 3 sur 10 avec plusieurs). Les interviewés sont fâchés avec trois figures principales de leur famille d'origine : leur mère, leur père et leurs frères et sœurs. Ces résultats sont un peu inversés si l'on compare avec l'enquête de C. Bonvalet et *al.*²²⁴ qui met en lumière que les conflits s'expriment d'abord au sein d'une même génération (entre frères et sœurs) puis avec les parents et corollaires des parents. Les deux tiers des interviewés sont en colère contre au moins une personne de leur entourage (plus de 3 sur 10 avec une personne et un quart avec plusieurs personnes). La colère est très majoritairement exprimée à l'égard de la mère puis des frères et sœurs.

²²⁴ Bonvalet C., et *al.* « Proches et parents », *op. cit.*

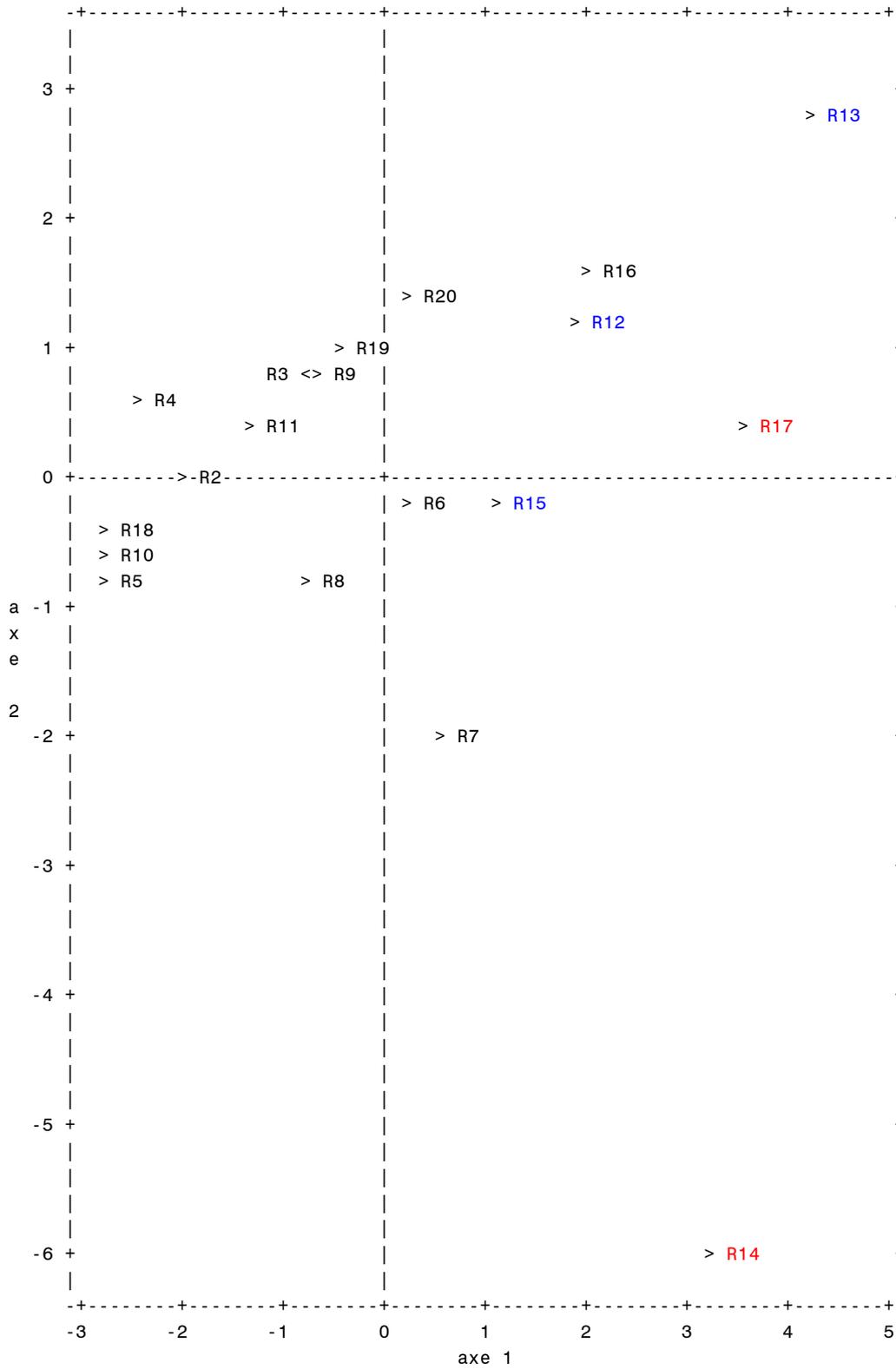
III. 2. Typologie des réseaux de soutien et d'échange

Une analyse en composantes principales (ACP) suivie d'une CAH en trois classes a été réalisée sur les matrices comportant le nombre total de personnes pour chaque type de relation de soutien, reçu et donné, d'influence et de mésentente. Trois grands types de réseau de soutien apparaissent.

Sur le plan représentant les individus, l'axe 1 correspond au nombre de liens contenus dans les réseaux, il incarne en quelque sorte le « capital soutien », plus les liens sont nombreux, plus il y a de relations d'échanges. Dans la partie droite du plan, la sociabilité est faite de liens riches en soutien alors que dans la partie gauche du plan, elle est pauvre en ce type de lien. Sur la représentation graphique, le réseau de Laure (n°13), qui explique à lui seul 20 % de la variance, et celui de Maria (n°17, 14,6% de la variance expliquée), s'opposent sur l'axe 1 aux réseaux de Stéphane (n°5) et d'Olivier (n°10). Laure possède en effet 40 liens dans son réseau et Maria 44, soit la constellation contenant le plus de relations alors que Stéphane possède en tout 4 liens dans son réseau, soit le plus petit nombre de liens et Olivier 8 liens. Pour autant ces deux réseaux ne sont pas les plus petits en taille de notre échantillon. L'axe 2, qui représente l'affectivité des liens tout notamment les personnes à qui *ego* apporte du soutien, oppose quant à lui, au pôle supérieur, une sociabilité de type conflictuelle, avec de nombreux liens de colère et à une sociabilité plutôt consensuelle, avec peu de personnes avec qui *ego* est en désaccord, au pôle inférieur du plan. Sur cet axe, les réseaux de Laure (n°13) qui explique à lui seul 12,9 % de la variance et François s'opposent aux réseaux de Gilbert (n°14, soit 61,3% de la variance) et Sabrina (n°7, soit 7,3% de la variance). Dans le réseau de Gilbert, on note en effet l'absence de liens de colère et de mésentente alors que dans le réseau de Laure, il existe 3 liens de colère et dans celui de François, réseau contenant 32 liens, on distingue 10 liens de colère et des querelles plurielles avec son entourage familial. L'axe 3 incarne quant à lui la répartition du soutien reçu et donné dans les échanges avec l'entourage, les réseaux de Maria et de Ghislaine contribuent respectivement pour 53,3% et 18% à la formation de cet axe. Par exemple, Ghislaine reçoit du soutien moral d'une seule personne mais en donne à 4 amies, cette même proportion se retrouve pour les relations de confiance et de conseil. Dans celui de Maria, hormis le réconfort moral, il y a déséquilibre entre le soutien donné et reçu, ce dernier étant plus volumineux.

Sur le plan factoriel des variables, sur l'axe 1, le nombre de liens dans les réseaux contribue pour 21,1% de la variance, puis le soutien moral donné (10,2%) et reçu (9,2%), procurer des services (8%). Sur l'axe 2, demander des conseils (17,2%), l'aide donnée pour la garde d'enfants (13,1%), le soutien moral reçu (12,8%) et donné (10,1%) et les liens de colère (10,4%).

Plan factoriel 3 (ACP2 individus)



III. 2. 1. Des réseaux démunis en soutien

Ce cluster comprend 14 réseaux, soit presque les trois quarts de notre échantillon (Olivier, Estelle, François, Pierre, Rosa, Alicia, Sylvie, Carole, Séverine-Stéphane, Aurélie, Sabrina, David et Maud). Il est caractérisé par le nombre le moins élevé de liens dans les réseaux (15,7 liens en moyenne) et de soutien social reçu, il existe globalement très peu de liens d'échanges dans ces réseaux. On remarque qu'on retrouve ici tous les réseaux restreints mais soudés, 6 réseaux avec des acteurs centraux sur 9 et 4 réseaux désunis avec des cliques sur 6. Ce cluster rassemble tous les individus aux petits réseaux mais aussi ceux de plus grande taille, ce qui tendrait à montrer l'absence de lien entre la forme du réseau et le soutien dont bénéficie *ego* comme nous le précisons dans nos précédents travaux.

Dans certaines situations, on note que l'aide est externalisée, elle émane des institutions. Par exemple Alicia se confie au psychologue du CMP (comme Olivier), demande de l'argent à sa tutelle et de l'aide au transport au taxi ambulance. Dans son réseau composé de deux amies seulement, elle n'a qu'un lien de soutien moral réciproque avec l'une d'entre elles ainsi qu'une relation de confiance non réciproque. Elle peut être amenée à confier ses enfants à sa sœur. Maud mentionne l'assistante sociale et la psychiatre comme personnes importantes dans sa vie parce que toutes deux l'ont aidée lors d'une période difficile dans sa vie mais elle ne reçoit plus actuellement de soutien de leur part : « *Elle était super [la psychiatre]. J'arrivais bien à parler avec elle. Et, euh, j'ai pas pu continuer avec elle... Mais, c'est vrai qu'elle été importante pour moi* ».

Les réseaux de ce cluster, outre de comporter du soutien institutionnel, comprennent pour une partie d'entre eux des personnes décédées ainsi que les enfants, qui ne donnent pas de soutien à *ego*. On retiendra que dans presque toutes les situations, les enfants ne sont pas mentionnés comme destinataires du soutien d'*ego*, nous avons mis en évidence un résultat contraire dans nos travaux antérieurs²²⁵.

Les amis ne procurent pas non plus systématiquement de l'aide à *ego*. Dans le réseau de Sylvie par exemple, on note 8 amis, seul un couple (en fait ses voisins) lui donne du

²²⁵ Desquesnes G., *Sociabilité, réseau, vulnérabilité relationnelle...*, op. cit.

soutien moral. De plus, les liens ne sont pas réciproques (elle ne donne pas de soutien moral à ce couple de voisins mais à deux autres amies). Elle ne mentionne pas son actuel compagnon comme personne pouvant lui apporter du soutien émotionnel. Elle n'a qu'un seul lien de confiance (avec la femme du couple qui lui donne du soutien moral). Ainsi certains interviewés peuvent-ils avoir un réseau très étendu et diversifié dans sa composition (comme Sylvie qui a des amis, des voisins, des collègues et des membres de sa parentèle) et pour autant ne pas bénéficier d'un soutien volumineux. On note enfin que les parrains-marraines, figures de « donneurs » comme le dit Agnès Fine, n'apportent pas systématiquement du soutien à *ego*.

Observons à présent les moyennes pour chaque type de liens. Dans ce premier cluster, les réseaux sont caractérisés par :

Soutien reçu

- Le moins de soutien moral reçu (1,3 personne en moyenne), ce sont soit les amis, soit un membre de la parentèle d'*ego*.
- Le moins de personnes à qui ils peuvent se confier (0,8 personne) : 5 personnes dans ce cluster déclarent n'avoir personne à qui se confier. Pierre est le seul interviewé à n'avoir personne pour le soutien moral ni pour la confiance.
- Le moins de personnes à qui ils peuvent demander des services (1,9 personne)
- Le moins de liens pour la garde des enfants (0,9)
- Le moins de personnes pour emprunter de l'argent (0,7 personne). Ce résultat n'a rien d'étonnant puisque dans ce cluster sont rassemblées les personnes en situation d'inactivité (femmes au foyer, chômage et invalidité).

Pour certain type de relation de soutien, *ego* peut mentionner « personne » alors que son réseau ne contient que des liens forts, c'est ainsi que nous reprenons l'idée d'une faiblesse des liens forts pour caractériser ces réseaux de soutien²²⁶. Les critères constituant les liens forts tels que définis par Granovetter²²⁷ - intensité émotionnelle²²⁸, confidences mutuelles, échange réciproques de services et quantité de temps passé ensemble dont la fréquence des contacts - mentionnés par nos interviewés dans leurs réseaux ne s'appliquent pas toujours. Les confidences et les échanges de services sont peu fréquents et loin d'être toujours réciproques. On peut penser ici qu'il existe chez *ego* une volonté de ne pas se

²²⁶ *Ibid.*

²²⁷ Granovetter M., "The strength of weak ties", *op. cit.*

²²⁸ Cette dimension apparaît toutefois comme étant l'indicateur le plus fiable de la force du lien selon certains auteurs (Marsden P.V., Campbell K.E., « Measuring tie strength », *Social forces*, 1984, vol. 63, 2, 482-501).

rendre dépendant des autres. Demander de l'aide, donc montrer sa propre vulnérabilité, c'est créer une situation de dette à l'égard de celui qui aide.

Soutien donné

- Ces réseaux se caractérisent par le moins de soutien moral donné (1 personne en moyenne). La moitié des personnes constituant ce cluster déclare simplement ne pas donner de soutien moral aux autres membres du réseau.
- La relation de prêt d'argent est la plus élevée de tous les clusters tout en étant très faible (0,7 personne)
- Quasi absence de lien pour « Qui me demande de l'aide pour la garde de ses enfants ? » (0,4 personne). On peut ici supposer que ces personnes sont d'une certaine manière reconnues par leur entourage comme non bientraitantes à l'égard de leurs enfants.
- Une relation d'influence sur *ego* très faible : une personne peut les faire changer d'avis (chiffre le moins élevé de tous les clusters)

Par ailleurs, les traitements statistiques (tris croisés et chi²) effectués sur les caractéristiques principales de chaque individu (âge, statut matrimonial, statut par rapport à l'emploi, type de violence repérée, mono ou pluri maltraitance, présence d'un handicap chez le parent, présence d'un handicap chez l'enfant, type de mesure et nombre de facteurs de risque) montre pour ce premier cluster une surreprésentation :

- des inactifs
- des 25-39 ans et des plus de 50 ans, des personnes vivant seules
- les négligences dominant et la situation familiale est le plus fréquemment mentionnée en deuxième motif, des plurimaltraitements
- entre 2 et 4 et 5 et 7 facteurs de risque
- présence de handicap chez les enfants et chez les parents (physique et intellectuel)
- des mesures de placement, d'AEMO et de suivi social

Il s'agit donc d'un groupe composé de personnes de tout âge, seules et inactives qui cumulent des multi handicaps et font preuve de négligences nécessitant la mise en place de mesures variées. Il existe une faiblesse du soutien social de tout type, reçu et donné.

Se trouve dans ce cluster le couple formé par Séverine et Stéphane, on notera que chaque membre du couple estime recevoir du soutien moral de la part de l'autre mais paradoxalement déclare ne pas en donner au partenaire. Il en est de même pour Olivier qui cite sa conjointe comme personne qui compte, il reçoit d'elle du réconfort moral sans déclarer lui en donner. A l'inverse, Sabrina qui vit en couple, déclare ne pas recevoir de soutien moral de son compagnon (ce sont ses parents qui lui en procurent), seulement lui en

donner. Enfin Estelle qui vit également en couple ne cite pas son conjoint pour la relation de soutien moral ni pour la confiance, ce qui interroge sur la qualité du lien conjugal.

III. 2. 2. De l'aide tournée vers les autres

Ce cluster est composé de 3 réseaux : le couple Laure-Loïc et Ghislaine. Ces trois personnes travaillent, le couple est d'ailleurs propriétaire de sa maison, ils ont des amis nombreux dans leur entourage. Le nombre moyen de liens dans ces réseaux est de 31,6.

Ce cluster est principalement caractérisé par le soutien social donné aux autres. Il existe aussi des liens de soutien reçu (un peu plus que dans le précédent mais moins que dans le suivant). Ce sont les personnes les moins fâchées (0,3 personne) mais les plus en colère avec leurs proches (1,3 personne). Par exemple, Ghislaine raconte être en colère contre son père :

« Et qui vous met souvent en colère ? Papa... [...], il comprend pas. Chaque fois que je vais là bas, c'est les mêmes reproches : qu'est-ce que t'as été épousée un mec comme ça, il était déjà faignant à la base, il a jamais fait su vivre sa famille, vous avez eu quatre gosses, voilà ce que c'est au jour d'aujourd'hui, enfin il m'en met plein les dents à chaque fois que j'y vais quoi ».

Laure et Loïc font partie dans la typologie des formes de réseaux des constellations désunies avec des cliques alors que Ghislaine fait partie des réseaux avec des acteurs centraux, ce sont des structures relationnelles de taille restreinte pour Ghislaine (5 personnes) et moyenne pour Laure et Loïc (respectivement 12 et 11 personnes dont deux personnes décédées à chaque fois).

Ce cluster met en évidence :

Soutien reçu

Le plus faible nombre de personnes à qui ils peuvent demander des conseils (0,6 personne). Cependant, les individus de ce cluster ont en moyenne 2,3 personnes à qui ils peuvent se confier et 1,6 personne pour le soutien moral reçu. Ghislaine, par exemple, déclare recevoir du réconfort moral uniquement de son psychiatre : *« la seule personne à qui je parle, c'est à la psy »*. Elle estime en donner en revanche à ses quatre amies.

Les individus de ce groupe présentent aussi les relations de soutien reçu suivantes :

- Confier ses enfants (1,6 personne)
- Demander des services (4,3 personnes)

- Emprunter de l'argent (1, 3 personne)
- Me fait changer d'avis (1 personne)

Soutien donné

- Il s'agit du cluster où *ego* donne des conseils au nombre le plus élevé de personnes (2,3)
- Ce sont ceux qui déclarent le plus recevoir les confidences des autres (5 personnes) et donner du soutien moral (4 personnes). Loïc par exemple estime donner du réconfort moral à ses enfants et à sa femme et en recevoir d'elle. A l'inverse, son épouse estime recevoir du réconfort moral de ses amies uniquement mais en donner à ses enfants et à son conjoint. Les liens ne sont donc pas totalement réciproques même si la réciprocité des relations est plus apparente dans ce cluster.
- Ce sont ceux qui déclarent le plus garder les enfants de leur entourage (1,6 personne)
- C'est à eux qu'on demande le plus des services (2,3 personnes)

En revanche, ils ne prêtent de l'argent à personne.

Selon les résultats des recherches²²⁹, il apparaît toutefois que les aides données sont toujours plus nombreuses que celles qui sont reçues. Pour rendre compte des échanges dans ces réseaux, il nous semble intéressant de reprendre l'hypothèse de J. Godbout et J. Charbonneau²³⁰, qui évoquent la « dette mutuelle positive ». Cette notion traduit le fait que l'on donne le plus possible, plus que ce que l'on reçoit, et que, si à un moment donné on a besoin, on recevra.

Par ailleurs, les traitements statistiques (tris croisés et chi2) effectués sur les caractéristiques principales de chaque individu (âge, statut matrimonial, statut par rapport à l'emploi, type de violence repérée, mono ou pluri maltraitance, présence d'un handicap chez le parent, présence d'un handicap chez l'enfant, type de mesure et nombre de facteurs de risque) montre pour ce deuxième cluster une surreprésentation :

- des actifs
- des 40-49 ans, des personnes en couple
- des problèmes de comportements chez les enfants et dans la situation familiale, des monomaltraitements
- entre 5 et 7 et 8 et 9 facteurs de risque
- pas de handicap chez les enfants ni chez les parents

²²⁹ Degenne A., Lebeaux M.-O., « Qui aide qui, pour quoi ? », *op. cit.* et Degenne A., Lebeaux M.-O., « L'entraide entre les ménages : un facteur d'inégalité sociale ? », *Sociétés contemporaines*, 1991, 8, 21-42.

²³⁰ Godbout, J. T., Charbonneau J., en collaboration avec Lemieux V., *La circulation du don dans la parenté*, Montréal, INRS-Urbanisation, Rapport de recherche, 1996. http://www.ucs.inrs.ca/pdf/rap1996_01.pdf

- des mesures d'AED

Il s'agit donc du seul groupe sans handicap, présentant les problématiques « les moins sévères », ces individus semblent plus inscrits dans des relations d'échange, ils déclarent plus que les autres aider leurs proches et bénéficient d'un soutien social plus prononcé surtout en termes de services divers.

III. 2. 3. Des réseaux épaulants parsemés de relations conflictuelles

Ce cluster comprend 2 réseaux : Gilbert (à la retraite après avoir été ouvrier toute sa vie, il a un réseau familial très étendu dans le département, sa fratrie est particulièrement nombreuse : 9 frères et soeurs) et Maria (touche l'AAH, insérée dans une communauté religieuse qui l'écoute et la reconforte moralement, Maria considère aussi que l'assistante sociale qui la suit est une personne importante qui lui apporte du soutien : essentiellement des conseils et la fait changer d'avis).

Gilbert et Maria ont la même forme de réseau : de grande taille (14 personnes) avec des acteurs centraux. Le soutien et les échanges dans ce groupe nous semblent de fait en lien avec les positions de chacun dans les configurations. Par exemple, dans le réseau de Gilbert, son frère qui lui apporte différents types d'aide n'est pas en lien avec le couple de voisins à qui Gilbert peut se confier et obtenir du réconfort moral. Ces voisins ne sont pas non plus en lien avec un couple d'amis de qui Gilbert reçoit du soutien moral. Ce réseau plus diversifié avec moins de connexions, révélant un capital social qui transite par des ponts, permet un accès à une information variée et procure plus d'autonomie au sujet (*bridging type of social capital* selon Widmer²³¹).

Ce cluster montre le nombre de liens le plus élevé (42), il y circule le plus de soutien social reçu mais en même temps les conflits avec les proches (enfants, parents, ex conjoint) sont relativement importants (sauf chez Gilbert), le soutien social donné est peu élevé hormis le réconfort moral.

Ce cluster se caractérise par :

- Le plus de soutien moral reçu (7 personnes) et le plus de soutien moral donné (9,5 personnes). Ces liens sont réciproques pour Gilbert mais pas pour Maria.

²³¹ Widmer E., « Who are my family members ? Bridging and binding social capital in family configurations », *Journal of social and personal relationships*, 2006, 23, 6, 979-998.

- Le plus de confidences (4,5 personnes) mais personne ne se confie à eux. On notera que dans la situation de Maria, le soutien émotionnel et informationnel (réconfort moral, confiance et conseil) émane des travailleurs sociaux (se confie à l'assistante sociale, demande des conseils à l'éducatrice) ainsi que de la communauté religieuse dont elle fait partie (réconfort moral et confiance).
- Demander des conseils (3 personnes) mais ils ne donnent de conseil à personne.
- Demander des services (4 personnes), mais ce sont ceux qui sont le moins sollicités pour rendre des services (0,5 personne).
- Ils ne prêtent de l'argent à personne, mentionnent une seule personne pour emprunter de l'argent.
- Ce sont les plus fâchés (3 personnes), une personne les met en colère. Maria raconte par exemple être fâchée à l'égard de plusieurs personnes dont ses parents :

« Avec qui êtes vous fâchée ? Maria : y'a l'assistante sociale qui s'est fâchée contre moi, mais elle me met dans le droit chemin. Y'a les parents, les enfants aussi. Pourquoi tu fais ça ? Pourquoi tu fais pas ça ? Mais, mes amis, non ».
- Il s'agit du cluster où *ego* mentionne le plus de personnes (7 en tout) comme ayant une influence sur lui. En lien avec l'absence de conseils donnés aux autres, ces *ego* citent très peu de personnes (le moins de tous les clusters) sur qui il a de l'influence.

Par ailleurs, les traitements statistiques (tris croisés et chi²) effectués sur les caractéristiques principales de chaque individu (âge, statut matrimonial, statut par rapport à l'emploi, type de violence repérée, mono ou pluri maltraitance, présence d'un handicap chez le parent, présence d'un handicap chez l'enfant, type de mesure et nombre de facteurs de risque) montre pour ce troisième cluster une surreprésentation :

- des inactifs
- des 40-49 ans et des plus de 50 ans, des personnes seules
- de la violence physique et de la violence psychologique en deuxième motif, des plurimaltraitements
- entre 2 à 4 et 8 à 9 facteurs de risque
- des handicaps d'ordre psychologique chez le parent mais pas de handicap chez les enfants
- des mesures en milieu ouvert (AEMO et AED)

Il s'agit d'individus plus âgés, vivant seuls, présentant des violences de nature différente dues à des problèmes psychologiques et nécessitant des mesures en milieu ouvert.

Conclusion

Au total, les interviewés reportent pour la grande majorité d'entre eux peu de soutien de la part des personnes qui comptent. Dans tous les clusters, on ne peut s'empêcher de remarquer qu'il existe du soutien institutionnel (pour l'aide morale, la

confiance et les conseils) qui se cumule avec l'aide des proches souvent insuffisante. De même, dans l'étude menée par Debora Ortega²³², les réseaux des mères comprennent une forte proportion de professionnels (16%). Ces mères tendent à penser dit l'auteure que le soutien informel n'est pas adéquat en cas de situations de stress. Une évaluation menée par Lovell et Hawkins²³³ d'une intervention thérapeutique auprès de mères d'enfants maltraités centrée sur le réseau et la perception du soutien social montre, en fin de prise en charge, une tendance des mères à intégrer une proportion plus importante de professionnels perçus comme aidants dans la relation avec leurs enfants. Selon les auteurs, ces professionnels pourraient servir de pont (*bridge*) dans le développement des capacités des femmes à créer pour elles-mêmes des liens soutenant. Bien plus récemment, Manji et coll.²³⁴, ont de nouveau montré que la majorité des parents impliqués dans les services de protection de l'enfance, déclarent que le soutien formel, en particulier les conseils reçus des professionnels des organisations sociales, leur est utile.

Les réseaux de soutien les plus pauvres sont en lien avec les négligences et la question du handicap chez les parents comme chez les enfants et des plurimaltraitements. Les réseaux les plus soutenant (clusters 2 et 3) - qu'il est difficile de mettre en lien avec une forme déterminée de maltraitance - ont plutôt tendance à être de grande taille, ce qui offre une diversification des rôles plus importante mais ce point de vue doit être nuancé (cas de Ghislaine). Pour Thompson²³⁵, il n'y a pas forcément de relation entre les caractéristiques structurales du réseau et les dimensions du soutien social, cette question n'a d'ailleurs toujours pas été tranchée par la littérature.

Le soutien social reçu, dans tous les domaines, émane en premier lieu des amis, qui sont les personnages centraux en termes de soutien sauf pour l'aide financière qui demeure intrafamiliale. Dans l'exploitation de l'enquête « modes de vie » faite par l'INSEE en 1988, A. Degenne et M.-O. Lebeaux²³⁶ constatent que les aides reçues viennent d'abord de la famille

²³² Ortega D.M., "How much support is too much? Parenting efficacy and social support", *op. cit.*

²³³ Lovell M.L., Hawkins D.J., "An evaluation of a group intervention to increase the personal social networks of abusive mothers", *Children and youth services*, 1988, vol. 10, 175-188.

²³⁴ Manji S., Maiter S., Palmer S., « Community and informal social support for recipients of child protective services », *op. cit.*

²³⁵ Thompson R.A., « Social support and the prevention of child maltreatment », *op. cit.*

²³⁶ Degenne A., Lebeaux M.-O., « Qui aide qui, pour quoi ? », *op. cit.*

et seulement après de la sphère extrafamiliale (amis, voisins, etc.), ce qui signifie que, comparé à la population générale, notre échantillon se particularise avec des aides reçues émanant prioritairement du secteur hors famille. Avec les amis, qui sont des personnes dont l'expérience et les valeurs sont similaires ou proches de celles d'*ego*, il n'existe pas de relation d'inimitié et la relation de soutien émotionnel est particulièrement forte, ils offrent la possibilité de discussions intimes et rendent aussi des services, ils remplissent divers rôles comme le note fort justement Manji et coll.²³⁷ dans leur étude qualitative du soutien social reçu chez des parents impliqués dans des services de protection de l'enfance. C'est aux amis encore que le soutien social est majoritairement donné. La réciprocité dans l'échange, cette fameuse *golden rule* dont parlent Wellman et coll.²³⁸, est ainsi nettement plus effective avec les amis qui donnent à *ego* le même type d'aide et/ou une aide différente.

Les parents ne nous semblent pas vraiment présenter pour *ego* une figure de soutien contrairement aux résultats de l'enquête d'A. Pitrou²³⁹ où les parents apparaissaient comme « *prioritaires dans la liste des donneurs d'aide* ». Il en est de même pour les frères et sœurs. Ainsi, ce n'est pas une image forcément positive de la famille qui nous ait donné à voir, le groupe familial n'est pas pour tous les interviewés un lieu affectif sécurisant encore moins d'entraide. Le fait d'inclure dans le réseau relationnel des personnes qui ne sont plus vivantes est également troublant puisque la relation affective et de soutien avec le proche n'existe plus. Il nous semble que la famille recouvre une autre réalité pour nos interviewés. D'une manière générale, les familles enquêtées présentent des relations familiales instables, complexes, ambivalentes et conflictuelles, ce qui limite le soutien familial. C'est majoritairement avec les membres de leur famille restreinte que les personnes sont fâchées et/ou en colère : mère, père frères et sœurs. Les raisons de ces brouilles sont diverses : soit il s'agit de problèmes vécus durant l'enfance avec les parents et la fratrie (carences et maltraitements subies), soit il s'agit d'un manque d'entraide perçu par *ego* à un moment où il en avait besoin dans sa vie, soit il existe des désaccords entre *ego* et sa famille sur des sujets variés (choix du partenaire, styles de vie), constat congruent avec celui que dressent Manji et

²³⁷ Manji S., Maiter S., Palmer S., « Community and informal social support for recipients of child protective services », *op. cit.*

²³⁸ Plickert G., Côté R.R., Wellman B., "It's not who you know, it's how you know them...", *op. cit.*

²³⁹ Pitrou A., *Les Solidarités familiales...*, *op. cit.*

coll. dans l'étude déjà citée. Selon certains chercheurs²⁴⁰ les conflits et les comportements de colère qui caractérisent les relations entre les parents maltraitants et les membres de leur réseau social contribuent à leur isolement social. Or, le soutien familial, constitue la « forme élémentaire de solidarité »²⁴¹. La famille fournit les aides essentielles à la vie quotidienne : réconfort, prêt d'argent, garde des enfants, dépannages, coups de main divers ; dans les classes populaires notamment, elle est un facteur d'autarcie. Réduire ou faire sans cette solidarité peut effectivement amener à l'isolement, mais aussi à la dérive, la sortie des normes. S'il n'y a pas d'entraide, il y a rupture dans la relation comme le constate Agnès Pitrou²⁴², qui considère comme communément partagées voire universelles les conduites de solidarité au sein de la famille. Outre la culpabilité, explique l'auteur, c'est l'impression d'une transgression sociale, d'être à contre-courant, que ressentent les personnes en rupture d'échange et d'aide avec leur famille.

La faiblesse du soutien social reçu et le peu d'aide échangée dans ces réseaux peut aussi se comprendre à travers les questions de la dépendance et de la dette comme le souligne Claude Martin²⁴³: demander de l'aide ou du soutien entraîne une dépendance à l'égard de l'autre. Sachant que l'on n'aura rien à donner en retour et que l'on ne peut rendre la pareille, l'auteur postule finalement « *qu'on aide d'autant plus ceux qui en ont le moins besoin* ». Le coût de l'aide est donc plus important que les avantages que l'on peut en retirer. De fait, nous constatons le manque et le peu de réciprocité vécus par les interviewés dans les relations d'aide avec les membres significatifs de leur réseau (quoique le réconfort moral soit le domaine dans lequel l'aide soit la plus réciproque). Comme on l'a dit, c'est avec les amis que l'aide est la plus souvent réciproque. Ce résultat, que nous avons déjà souligné dans nos précédents travaux, a été mis en évidence par Patricia Crittenden²⁴⁴ qui parle

²⁴⁰ Gaudin J.M., Polansky N.A., Kilpatrick A.C., Shilton P., « Family functioning in neglectful families », *Child abuse and neglect*, 1996, 20, 4, 363-377.

²⁴¹ Paugam S., *La Disqualification sociale*, Paris, PUF, 2006, 3^{ème} édition.

²⁴² Pitrou A., *Les Solidarités familiales...*, *op. cit.*

²⁴³ Martin C., « Support et affection : logiques d'échange et solidarités familiales après désunion », *Revue internationale d'action communautaire*, 1992, 27/67, 89- 99.

²⁴⁴ Crittenden P.M., « Social networks, quality of child rearing and child development », *Child development*, 1985, 56, 5, 1299-1313.

plutôt d'aide reçue unilatérale et Norman Polansky et ses collaborateurs²⁴⁵ le confirment avec des mères présentant des comportements de négligence.

La nouvelle figure de soutien qui apparaît dans cette recherche est celle du voisin ou du couple de voisin qui apporte à *ego* tout type de soutien : moral (réciproque), confidences, conseils et services divers pour Gilbert; services divers pour Sylvie ; garde des enfants pour Rosa et Maria ; conseils réciproques, service divers, garde d'enfants (réciproques) pour Estelle et service divers pour David). Le voisinage avec qui les liens sont multiplexes joue encore un rôle crucial dans les villages à la campagne comme l'a montré Henri Mendras dans *La fin des paysans*²⁴⁶.

Enfin, nos résultats nous incitent ensuite à nous s'interroger sur la nature du lien conjugal. Si les personnes en couple estiment recevoir du soutien moral de leur partenaire, elles estiment paradoxalement ne pas lui en donner ou inversement ne pas en recevoir et en donner ou bien enfin le conjoint n'est pas cité pour ce type de relation. Il en est de même pour la confiance réciproque au sein du couple : le partenaire est loin d'être cité de manière systématique. Le seul couple se démarquant est celui de Laure et Loïc, le soutien conjugal y est nettement plus présent. On retrouve pour les autres ce que Widmer²⁴⁷ nomme le déficit de conjugalité, autrement dit un manque de soutien mutuel dans le lien conjugal. Des travaux ont mis en lumière que la relation entre les conjoints constitue la première source de soutien quand on est parent en particulier quand le soutien social émanant du réseau est faible²⁴⁸. Or le soutien conjugal mutuel qui est une protection en toutes circonstances, semble plus difficile à maintenir dans les couples vivant sous le seuil de pauvreté²⁴⁹ en raison de la pression constante exercée par les problèmes financiers.

²⁴⁵ Polansky N.A. and *al.*, « Loneliness and isolation in child neglect », *op. cit.* ; Polansky N.A., « Determinants of loneliness among neglectful and other low-income mothers », *op. cit.*

²⁴⁶ Mendras H., *La fin des paysans*, Paris, Actes sud, 1992. L'auteur montre comment, face aux « progrès techniques » (mécanisation massive, produits phytosanitaires) et à la quête de la productivité à outrance, le fonctionnement communautaire, solidaire et autarcique des sociétés paysannes s'est transformé petit à petit pour aller vers une société d'individus.

²⁴⁷ Widmer E., et *al.*, « Intimités conjugales et configurations familiales... », *op. cit.*

²⁴⁸ Simons R.L., Lorenz F.O., Wu C.I., Conger R.D., "Social network and marital support as mediators and moderators of the impact of stress and depression on parental behavior", *Developmental psychology*, 1993, vol. 29, n°2, 368-381.

²⁴⁹ Comme l'a montré Deborah Belle (Belle D., "The impact of poverty on social networks", *op. cit.*).

L'analyse des réseaux sociaux appliquée au problème de la maltraitance est une perspective qui a donné lieu à de nombreux travaux notamment dans les années 1980-1990, période où cette approche a été appliquée au secteur de la santé mentale et à diverses problématiques sociales. Ce type d'analyse fournit un portrait du réseau de relations à un moment M, cette perspective est plutôt statique que dynamique rappelle Sluzki²⁵⁰ sauf à l'utiliser de façon diachronique comme le fait par exemple Claire Bidart²⁵¹ dans ses travaux sur les transformations du réseau de sociabilité lors du passage des jeunes à la vie adulte. Or, on le sait, les relations interpersonnelles comme le réseau sont changeants. Avec le temps et les événements de vie, l'individu crée de nouveaux liens tandis que d'autres disparaissent. Par ailleurs, on ne sait pas bien comment le réseau personnel agit : les caractéristiques du réseau tant dans sa forme que dans le soutien social constituent-elles plutôt une cause (parmi d'autres) du problème étudié, ou bien sont-elles la résultante du dit problème ? Un même constat a été dressé pour l'isolement social : « souvent on ne sait pas s'il préexistait au problème ou si c'est celui-ci qui l'a causé » déclarent Johanne Charbonneau et Martin Turcotte²⁵² dans un chapitre de synthèse consacré aux réseaux sociaux. Cette question n'a à ce jour pas vraiment été tranchée par la littérature que ce soit en matière de maltraitance ou de négligence envers les enfants²⁵³ ou de trouble mental²⁵⁴. Dans un article récent, Sluzki²⁵⁵ affirme que finalement le réseau personnel intervient à la fois comme cause et conséquence de l'état de santé et qu'il existe un effet réciproque de l'un sur l'autre. Il en est de même mentionne la sociologue Peggy Thoits²⁵⁶ pour la relation entre les événements de vie et le soutien social, il existe des effets interactifs entre les deux variables. Selon l'auteure, les chercheurs ont oublié que les événements de vie viennent aussi modifier le soutien

²⁵⁰ Sluzki C.E., « Personal networks and health : conceptual and clinical implications of their reciprocal impact », *Family systems and health*, 2010, vol. 28, n°1, 1-18.

²⁵¹ Bidart C., « Dynamiques des réseaux personnels et processus de socialisation : évolutions et influences des entourages lors des transitions vers la vie adulte », *Revue française de sociologie*, 2008, 49, 3, 559-583.

²⁵² Charbonneau J., Turcotte M., *Réseaux sociaux. Projet d'enquête socio-économique et de santé intégrée et longitudinale (ESSIL)*, 2002, p. 24. <http://www.stat.gouv.qc.ca/docs-hmi/statistiques/sante/etat-sante/sante-globale/enquete-sante-longitudinale-1.pdf#page=173> consulté le 27 juin 2015.

²⁵³ Coohy C., *Child maltreatment : an exchange theoretic approach*, *op. cit.*

²⁵⁴ Hammer M. et al., "Social networks and schizophrenia", *op. cit.* ; Mueller, D.P., « Social networks : a promising direction for research... », *op. cit.* ; Carpentier N., White D., « Le soutien social. Mise à jour et raffermissement d'un concept », *op. cit.*

²⁵⁵ Sluzki C.E., « Personal networks and health... », *op. cit.*

²⁵⁶ Thoits P., "Conceptual, methodological, and theoretical problems in studying social support as a buffer against life stress", *Journal of health and social behaviour*, 1982, vol. 23, 145-159.

social. En matière de maltraitance ou de trouble psychiatrique, l'évaluation du réseau et du soutien social se situe forcément en aval²⁵⁷. En fait, seules des études longitudinales de suivi de cohortes permettraient de savoir quel est le rôle du réseau comme du soutien social et comment ils se modifient au gré des événements de vie²⁵⁸. Finalement, il nous semble que c'est le manque de potentiel heuristique de ce modèle « d'analyse réseau », il s'agit là d'une hypothèse, qui a fait que les travaux appréhendant la maltraitance et les autres problèmes liés à la santé ont été abandonnés par les chercheurs. Enfin, on ne peut nier que les variables sociales comme le niveau d'éducation et la catégorie sociale d'appartenance ont des effets sur les réseaux personnels (sur le nombre de liens sociaux entre autres) et influencent nos résultats.

²⁵⁷ Comme le mentionne Clyde Mitchell dans l'étude qu'il relate sur les familles sans-abri à Manchester. Les données sur le réseau sont collectées après les événements, non observables et non prévisibles, qui ont mené à l'absence de domicile (Mitchell C.J., « Ethnography and networks », *Connections*, 1986, vol. 9, 1, 17-23, p. 19).

²⁵⁸ Mueller, D.P., « Social networks : a promising direction for research... », *op. cit* ; Thoits P., "Conceptual, methodological, and theoretical problems in studying social support as a buffer against life stress", *op. cit*.

Piste d'actions

Un certain nombre de thèmes pour des pistes d'actions ont émergé au cours des entretiens menés avec les différents professionnels interviewés :

- Mise en place d'une supervision ou analyse des pratiques avec un psychologue extérieur
- Mise en place de groupes de paroles pour les parents ou d'un café des parents. A noter qu'un travail pluripartenarial sur la parentalité a par ailleurs commencé avec la création d'un comité de pilotage à Mortagne-au-Perche et la mise en place d'un réseau de professionnels autour de la parentalité à Bellême. L'ensemble de ce travail autour de la parentalité pourrait nécessiter la création d'un poste de coordinateur parentalité-petite enfance sur le territoire du Perche ornais et/ou plus largement la

création d'un REAAP (Réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents) qui vise selon la circulaire interministérielle du 13 février 2006 « *la mise en réseau d'actions visant à conforter, à travers le dialogue et l'échange, les compétences des parents et la mise en valeur de leurs capacités dans le respect et le soutien. Ils sont, par ailleurs, un cadre de partenariat entre les différentes institutions et associations intervenant dans le champ de la parentalité essentiel pour le développement de synergies et la mutualisation des pratiques, ainsi que des connaissances* »²⁵⁹.

- Lutter contre l'isolement social des mères en proposant des activités supports à des rencontres (ateliers d'écriture, cuisine, couture, etc.).
- Favoriser le développement de lieux d'accueil spécialisés sur le secteur de Mortagne (structures de soin psychologiques car le CMP est engorgé, lieu d'accueil pour les mères avec leurs enfants victimes de violences conjugales type centre maternel ou hôtel social, une structure d'accueil pour les personnes ayant un problème de drogue, il existe uniquement un CSAPA à Mortagne). En effet, toutes les structures spécialisées sont localisées à Alençon, ce qui contribue à alimenter le sentiment d'isolement des professionnels.
- Inclure dans les projets sociaux de territoires et dans la mise en œuvre des réseaux locaux de promotion de la Santé la notion de Maltraitance intrafamiliale comme un axe de travail prioritaire
- Favoriser le développement d'un réseau de santé périnatalité : la maternité et la pédiatrie sont situées à Alençon et il n'y a toujours pas de médecin PMI affecté au secteur de Mortagne-au-Perche.
- Améliorer les retours d'informations avec le Parquet en ce qui concerne les enquêtes pénales (retour non systématique)
- Renforcer les partenariats existants notamment (par exemple entre les assistantes sociales de secteur et les TISF) et développer le travail en réseau pour mettre en commun la réflexion et la coordination sur des problématiques transversales (ici la maltraitance) et/ou aider à la mise en place de projets. La mise à disposition d'une assistante sociale au sein de la Gendarmerie concernant les violences intrafamiliales est reconnue par tous les acteurs comme un dispositif permettant une première approche de la situation et une recherche plus rapide de solution. Il facilite la continuité et la cohérence de l'intervention auprès de la personne surtout en cas de crise. Il s'agit aussi d'une forme de décloisonnement des institutions.
- Améliorer l'information sur les dispositifs mis en place pour favoriser la mobilité des personnes (location mobylette, taxi)
- Accentuer les actions de prévention sur l'éducation sexuelle, les violences et en particulier les violences sexuelles avec les établissements scolaires. La médiathèque de Mortagne-au-Perche pourrait également être utilisée dans ce sens (en s'appuyant sur des outils tels qu'albums, bandes dessinées, jeux en rapport avec la protection de l'enfance)
- Développer et renforcer la formation continue des professionnels sur le thème de la maltraitance envers les enfants à partir de cas cliniques concrets
- Enfin, les professionnels regrettent l'absence d'orthophoniste dans le Perche ornaï (il faut se déplacer à Nogent-le-Rotrou ou à L'Aigle).

²⁵⁹ <http://www.sante.gouv.fr/fichiers/bo/2006/06-03/a0030042.htm>

Les professionnels mentionnent aussi ce qui fonctionne bien sur le territoire : la halte garderie itinérante et le dispositif mobilité (location de mobylette). Il existe une réflexion en cours sur les pratiques en matière d'accueil du jeune enfant (charte du bon accueil) et un projet doit de nouveau être mené sur la garde d'enfants avec des horaires atypiques. Signalons enfin qu'un foyer de jeunes travailleurs est en cours de construction, l'ouverture est prévue en septembre 2015.

Quelques-uns de ces thèmes ont été proposés aux professionnels présents lors de la restitution des résultats de la recherche le 3 juin 2015 à Mortagne-au-Perche (voir invitation en annexe). Nous pensons comme le dit Sellenet que la restitution d'une recherche aux acteurs qui y ont participé « *participe d'une posture qui ouvre à une possible déstabilisation, à une remise en cause des certitudes, à des découvertes fructueuses* » (p. 205)

Trois pistes d'action ont finalement retenu l'attention des professionnels.

1. La création d'un café des parents ou de groupe de paroles pour accompagner la parentalité

Au titre de la prévention, il pourrait être mis en place des groupes de paroles pour les familles afin qu'elles s'expriment et échangent avec d'autres parents sur les difficultés qu'elles rencontrent. Le but serait le partage d'expériences sur les difficultés de chacun, la recherche commune de solutions, la valorisation des compétences parentales et le renforcement de l'estime de soi (mais en évitant que ce lieu devienne un espace thérapeutique pour chacun, donc en orientant si besoin les personnes vers des lieux de consultation). L'existence d'un tel groupe, qui demanderait à être animé par un professionnel (formé à la psychologie et à la dynamique de groupes), participerait également à rompre l'isolement de certains parents. Cet espace d'échange pour les parents dans un climat de respect mutuel et de bienveillance pourrait se faire *via* la création d'un café des parents. Ce café des parents pourrait aussi s'implanter au sein d'un café de la ville de Mortagne-au-Perche comme c'est le cas à Auch pour le Café parents créé par l'Association française des centres de consultation conjugale (AFCCC)²⁶⁰ qui s'inscrit dans le REAAP. Ce

²⁶⁰ http://www.afccc-gers.fr/afccc3/?page_id=1658 et <http://www.ladepeche.fr/article/2014/02/14/1818235-lecture-un-cafe-parents-un-samedi-par-mois.html>

café offre une demi-journée par mois, dans un cadre convivial, des rencontres pour les parents et a aussi la particularité d'accueillir les enfants.

II. L'appropriation de « l'outil réseau » pour travailler avec les familles

Le réseau est ici utilisé comme une technique ou une démarche dans l'intervention psychosociale auprès des usagers. Certains auteurs comme Dumoulin et coll.²⁶¹ évoquent « l'intervention de réseau » pour renvoyer au travail mené en entretien sur le réseau de l'utilisateur et ses ressources. Nous préférons quant à nous parler d'intervention sur le réseau, syntagme qui nous semble plus explicite. Il nous faut ici ouvrir une parenthèse sur l'origine de cette pratique.

Celle-ci prend ses sources dans la thérapie familiale écosystémique (Bateson) et dans la psychiatrie sociale ou communautaire des années 1970 qui pensait que l'environnement social du patient pouvait aussi permettre de comprendre et traiter les troubles mentaux que celui-ci présentait²⁶². C'est ainsi que des pratiques thérapeutiques dites alternatives, centrées sur les interactions, se développent au sein du domicile des malades basées sur des rencontres répétées avec le réseau du patient. Le principe est que les personnes autour du malade détiennent aussi des ressources et peuvent aider le patient à trouver des solutions et lui apporter du soutien, il s'agit d'une forme de dépsychiatisation. Le réseau social, défini en référence aux travaux princeps de Barnes et Bott²⁶³ « *becomes the unit of treatment* »²⁶⁴. Ces « thérapies de réseau » ou « séances de réseau » ont été développées au Québec par une équipe d'intervention pluridisciplinaire du centre hospitalier Douglas²⁶⁵. L'approche

²⁶¹ Dumoulin P., Dumont R., Bross N., Masclat G., *Travailler en réseau. Méthodes et pratiques en intervention sociale*, Paris, Dunod, 2006.

²⁶² L'ouvrage clé de cette approche est *Family Networks* de Ross Speck et Carolyn Attneave paru en 1973 où est évoquée pour la première fois la *Network intervention* traduite en français sous l'expression intervention en (ou de) réseau. Dans cet ouvrage est relatée un type de thérapie familiale pratiquée à Philadelphie avec un patient schizophrène et l'ensemble de son réseau social. Pour une synthèse de la notion de réseau en psychiatrie, voir Bantman P., Dufour-Zelmanovitch L., « La notion de réseau en psychiatrie. Réflexions sur l'utilisation du terme réseau dans le champ médicosocial », *Informations psychiatriques*, n°8, octobre 1995.

²⁶³ Dans ces travaux, on trouve aussi des références à des auteurs comme Moreno ou Lewin.

²⁶⁴ Speck R.V., Attneave C.L., *Family networks*, Pantheon books, New York, 1973, p. 6.

²⁶⁵ Voir Desmarais D., Mayer R., « Le modèle d'intervention auprès du réseau », *Santé mentale au Québec*, 1980 ; vol. 5, n°1, 22-40 ; Blanchet L. et al., « L'intervention en réseau, un modèle alternatif de prise en charge communautaire », *Santé mentale au Québec*, 1981, vol. 6, n°2, 126-132.

clinique des réseaux²⁶⁶ a ensuite été appliquée au domaine social, notamment avec Claude Brodeur et ses collaborateurs²⁶⁷ dans les centres locaux de services communautaires. Ces auteurs ont travaillé sur le réseau social autour de l'individu, notamment le réseau dit primaire (parenté, amitié, voisinage) et son articulation au réseau dit secondaire (institutions). Ce modèle d'action est fondé sur deux mouvements qui sont : la collectivisation²⁶⁸ et l'autonomisation. Dans la collectivisation, il s'agit de replacer la problématique à l'intérieur du réseau primaire pour qu'il la prenne en charge. Dans l'autonomisation, la finalité est de rendre la personne et son environnement autonome par rapport aux réseaux secondaires (institutions). En Italie, Lia Sanicola²⁶⁹, professeure en travail social, a repris ce modèle d'action. L'intervention de réseau, forme de travail social de groupe, permet des changements dans la situation de la personne : sortir de la situation d'isolement, instaurer une dynamique de partage entre les personnes, « *le fardeau se redistribue* »²⁷⁰ et surtout redonner du sens aux relations interpersonnelles (par le biais de la réciprocité). De la *Network intervention* appliquée à la prise en charge de malades psychiatriques (publicisée en Europe grâce aux travaux de Mony Elkaïm) découle l'intervention de (ou sur) le réseau dans le travail social et éducatif. On peut citer, dans les années 1990 en Belgique, les travaux de Michel Born et coll.²⁷¹ visant à analyser de manière longitudinale l'état du réseau social de plusieurs familles dans un quartier défavorisé de Liège afin de comprendre le fonctionnement familial et individuel. Les auteurs font ressortir trois types de réseaux sociaux en particulier et montrent comment les ressources sociales

²⁶⁶ Le lien entre les travaux théoriques sur les réseaux sociaux (Bott, Mitchell) et l'usage clinique de la pratique est cependant assez peu développé comme le mentionne Garrison et al. ainsi qu'Erickson (Garrison J., Werfel S., « A network approach to clinical social work », *Clinical social work journal*, 1977, vol.5, n°2, 108-117 ; Erikson G. D., "The concept of personal network in clinical practice", *Family process*, 1975, 14, 487-498).

²⁶⁷ Brodeur C., Rousseau R. (dir.), *L'intervention de réseaux, une pratique nouvelle*, Montréal, Editions France Amérique, 1984.

²⁶⁸ Collectivisation que l'on retrouve aussi dans les travaux de Speck et Attneave. Les auteurs (Ross Speck est psychiatre et Carolyn Attneave est une anthropologue amérindienne) sont animés par le souhait de revenir à des formes de solidarité qu'ils s'estiment disparues dans la société urbaine et industrielle, proches d'une vie communautaire. Les auteurs évoquent d'ailleurs dans les différentes phases thérapeutiques que traversent le patient et son réseau la « retribalisation » comme une phase cruciale de mobilisation de la solidarité autour du malade.

²⁶⁹ Sanicola L., « La contribution de l'intervention de réseau à la prévention », *Nouvelles pratiques sociales*, 1996, vol. 9, n°2, 49-64.

²⁷⁰ *Ibid.*, p. 55.

²⁷¹ Born M., Lioni A.-M., *Familles pauvres et intervention en réseau*, Paris, L'Harmattan, 1996.

constituent des éléments importants en termes de protection de l'enfant et surtout comment l'intervention sociale peut venir s'articuler au réseau.

L'« approche réseau », sans aller jusqu'à faire venir les membres du réseau, conçoit l'intervention ou l'accompagnement différemment, de manière plus large. Elle permet d'accéder à une autre connaissance des familles et d'évaluer les ressources de l'entourage. En amont, il s'agit comme le dit Nathalie Wats²⁷² de comprendre comment le réseau peut « donner du sens aux difficultés », comment il participe à l'émergence et/ou au maintien des problèmes familiaux. On peut aussi inviter le réseau à participer aux entretiens, faire appel aux personnes significatives du réseau pour aider la famille ou la personne à trouver une solution aux difficultés qu'elle rencontre.

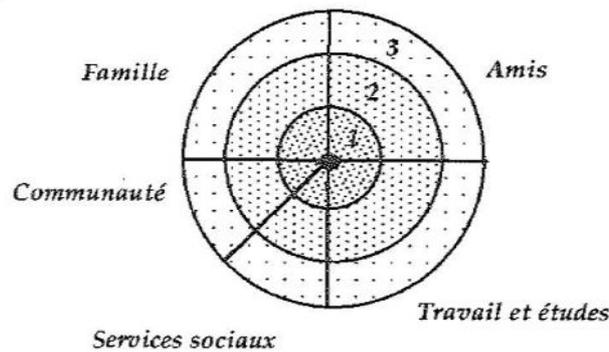
L'outil qui peut être utilisé pour tracer la carte du réseau est celui du psychiatre Sluzki²⁷³, outil tiré des travaux élaborés par Tracy et Whittaker²⁷⁴. La « carte du réseau personnel » (*personal social network map*) se présente sous forme de trois cercles concentriques et de quatre quadrants représentant les grandes catégories de liens (famille, amis, travail, services et loisirs). Le cercle le plus central représente les personnes les plus intimes, plus on s'éloigne de celui-ci, plus les liens sont distants. Un certain nombre de questions sont posées sur les liens (fréquence des contacts, type de soutien social transmis²⁷⁵, réciprocité). Les noms des personnes sont ainsi inscrits à différents endroits de la figure. Puis pour cerner la densité, des traits sont tirés entre les personnes qui se connaissent. Cette technique est plus simple d'utilisation que l'analyse des réseaux personnels dans la tradition de la *Social networks analysis*. Elle permet aussi d'appréhender les caractéristiques du réseau comme la taille, la composition, la densité, la réciprocité des liens et les fonctions de soutien social. Pour Sluzki, le réseau social est défini comme la somme de toutes les relations perçues par un individu comme significatives et susceptibles d'apporter une aide, un soutien dans la vie de tous les jours.

²⁷² Wats N., « Travail en réseau et maltraitance », *Médecine et hygiène*, « *Thérapie familiale* », 2005/1, vol. 26, 7-18.

²⁷³ Sluzki C.E., « Le réseau social : frontière de la thérapie systémique », *Thérapie familiale*, 1993, 14, 3, 239-251.

²⁷⁴ Tracy E.M., Whittaker J.K, « The social network map: assessing social support in clinical practice », *op. cit.*

²⁷⁵ Sluzki reprend les cinq grandes fonctions des liens en s'inspirant des travaux de Wellman et Wortley : compagnie sociale, soutien émotionnel, guide cognitif, régulation sociale et aide matérielle (Sluzki C.E., « Le réseau social : frontière de la thérapie systémique », *op. cit.*).



Graphique 2 : Modèle de Sluzki

276

Cette approche centrée sur les réseaux des usagers n'est pas exempte de critiques. Michel Corbillon²⁷⁷, dans un article faisant état des résultats de plusieurs recherches menées sur les réseaux dans les interventions socio-éducatives fut l'un des premiers en France à défendre l'intérêt d'une telle approche. Il en recense plusieurs comme par exemple le caractère pensé comme intrusif de ce type d'intervention dans la vie familiale ou bien encore la promotion de l'aide bénévole et des solidarités familiales qui viendraient se substituer aux aides publiques vues comme en déclin. La critique la plus importante concerne à nos yeux la « *difficulté (l'impossibilité ?) de mener à la fois une action préventive /protectrice des enfants et de mobiliser la famille et le réseau social* »²⁷⁸, ce qui pose rappelle Corbillon la question de la collaboration avec la famille.

Dernier outil susceptible d'être mobilisé par les travailleurs sociaux, les groupes d'entraide. Ces derniers constituent une autre manière de travailler sur le réseau : le postulat de départ étant que les personnes ayant des difficultés similaires peuvent se rencontrer en groupe pour échanger, partager et s'aider mutuellement. Ces groupes sont comme le soulignent Devault et Fréchette²⁷⁹, vecteurs de soutien social à la fois cognitif (informations, stratégies) et émotionnel (écoute, compréhension).

Pour conclure cette section, il nous semble que le rôle du professionnel dans ce travail sur la reconstitution du réseau et l'évaluation du soutien, pourrait être d'aider à la

²⁷⁶ Source : Sluzki C.E., « Le réseau social : frontière de la thérapie systémique », *Thérapie familiale*, 1993, 14, 3, 239-251, p. 244.

²⁷⁷ Corbillon M., « Réseau social et interventions socio-éducatives », *Les Sciences de l'éducation. Pour l'Ere nouvelle*, 2000, 33, 4, 135-158.

²⁷⁸ *Ibid.*, p. 150.

²⁷⁹ Devault A., Fréchette L., « Le soutien social et l'intervention de nature psychosociale ou communautaire », *Cahier du GERIS*, série recherches, novembre 2002, n°19.

construction de nouvelles relations de la famille, que ce soit avec la famille d'origine, les amis, les organisations (associations, clubs) ou les groupes plus informels (comme des groupes de parents).

III. Une restitution simplifiée de la recherche dans une visée pédagogique concernant les réseaux personnels aux familles intéressées

Lors de cette restitution, il s'agira d'expliquer comment ce « maillage » autour de la personne (qui n'a pas conscience de son réseau personnel), c'est-à-dire les différents liens sociaux qu'elle a, les caractéristiques du réseau (taille, densité, composition, hétérogénéité) et l'aide reçue-donnée par les proches, sont considérés comme des facteurs de protection contre les difficultés quotidiennes de l'existence et les moments de crise et favorisent un sentiment de bien être. Il s'agira de reconstituer avec la personne son réseau et de le commenter. Cette séance pourrait se faire en petit groupe.

En septembre 2015, le comité de pilotage de la recherche doit se réunir à nouveau. Nous nous sommes engagés à poursuivre la dernière phase de l'étude en collaboration avec les services du Conseil départemental de l'Orne et les partenaires impliqués dans cette recherche.

Conclusion générale

Nous sommes partis d'une commande émise par le Conseil départemental de l'Orne faisant état d'une augmentation ou d'un sentiment d'augmentation des cas de maltraitances envers les enfants sur un territoire, celui du Perche ornais. Nous avons montré grâce aux données chiffrées en notre possession, données parcellaires, que nous ne constatons pas de hausse et qu'il s'agissait plutôt d'un effet d'artefact (2010 étant l'année intégrale de mise en fonctionnement de la CRIP dans le département de l'Orne). Les violences sexuelles sont en

revanche plus nombreuses, sans être en augmentation, sur le territoire du Perche ornais. Nous avons posé l'hypothèse selon laquelle la manière de définir, traiter et compter la maltraitance pouvait avoir une incidence sur les sentiments qu'ont les professionnels de son étendue.

Des discours des professionnels, il ressort que la maltraitance demeure difficile à repérer, ils évoquent plutôt des situations familiales complexes à propos desquelles ils ont des doutes. A partir de la conduite de l'enfant (y compris à l'école), les professionnels établissent une inférence causale sur le comportement des parents, l'enfant est, dans la poursuite de la psychanalyse freudienne, le symptôme d'un dysfonctionnement familial. Ensuite, c'est à partir de leur observation et de leur sensibilité, qui reposent sur leur expérience, que les professionnels appréhendent la maltraitance. Notion floue, « *sans définition absolue*²⁸⁰ », la maltraitance comprend le risque (de maltraitance), le handicap (psychologique ou intellectuel), l'alcoolisme, l'exposition aux violences conjugales, les conséquences pour l'enfant des séparations conjugales, bien sûr les violences physiques ou sexuelles, mais aussi la non-collaboration des familles. La séparation d'avec le terme danger, non défini par la loi, est loin d'être claire, de même la notion de risque ne fait pas consensus parmi les professionnels dont une partie continue d'utiliser le terme signalement à la place d'IP. L'IP est aussi utilisée pour contraindre la famille à coopérer avec les services sociaux et pour rentrer dans la famille et mener une enquête. Dans un contexte de relative méconnaissance de loi 2007, les professionnels ne savent pas tous comment fonctionne la CRIP et qui la compose. Nous confirmons ainsi l'hypothèse émise : il y a bien une incidence de la loi 2007 non sur l'étendue ou l'augmentation du phénomène mais sur les représentations et les pratiques des professionnels. Les nouveaux vocables tendent finalement à brouiller les représentations d'un phénomène, comme le dit Laurence Gavarini, déjà difficilement « *identifiable et identifié* ». L'augmentation des IP reflète une acceptation de moins en moins importante d'une « *non-bientraitance* » des enfants, on ne peut confirmer ou infirmer cette hypothèse dans la mesure où l'augmentation des IP a été ponctuelle et ne se maintient pas dans la durée. Cela étant, les IP ayant pour motif la

²⁸⁰ Jack G., « An ecological approach to social work with children and families », in Frost N., *Child welfare : major themes in health and social welfare*, Abington, Routledge, 2005, 109-120.

maltraitance représentent, selon nos décomptes, toujours entre un quart et un tiers du total des motifs des IP analysées sur la période 2008-2012.

Loin d'être une notion allant de soi, la maltraitance s'inscrit dans un nouveau rapport à l'enfance, dans une nouvelle sensibilité à l'enfant et Gavarini²⁸¹ qualifie ce rapport de véritable « *passion* » en référence à la passion du Christ, dans le prolongement de Dolto, de Singly évoque quant à lui la « *cause de l'enfant* »²⁸². Ceci signifie que l'enfant est devenu un individu très investi, objet de toutes les attentions, choyé, sacralisé et l'enfant maltraité affirme l'auteure incarne l'envers ou l'anti-figure de cet enfant désiré, aimé, choyé. Depuis le début des années 1960, l'enfant a fait l'objet d'un surinvestissement tant parental que sociétal qui se traduit entre autres par la découverte des compétences précoces du bébé avec Brazelton, l'invention des PMA, le développement de la psychanalyse pour enfants avec les émissions radiophoniques de Françoise Dolto, place est laissée au désir et au respect du développement de l'enfant, l'émergence des droits de l'enfant à travers la CIDE). A cela s'ajoute l'évolution des formes familiales et de ses relations. Bref, la maltraitance qui connaît un élargissement constant (« *inflationniste* » selon Schultheis et al.²⁸³), incarne aujourd'hui un intolérable ; en fait, ce qui a changé, c'est ce qui est pensé aujourd'hui comme intolérable dans les relations et les pratiques avec les enfants. Enfin, la difficulté dans la manipulation de cette notion de maltraitance tient, à ce qu'elle renvoie à un ensemble de comportements divers, dont la médecine et la psychologie ont sans relâche recherché les causes et en même temps à une construction sociale, ce qui signifie que les comportements étiquetés maltraitants varient selon le temps et le contexte.

Nos résultats montrent sans nouveauté qu'un ensemble de facteurs à différents niveaux interagissent et permettent de comprendre l'émergence des comportements de maltraitance et/ou de négligence envers les enfants : caractéristiques individuelles et psychologiques, trajectoire personnelle, vécu dans l'enfance, conditions de vie, l'abus d'alcool et/ou de drogue, etc. Les réseaux de relations et le soutien sont un des facteurs en cause. Utiliser les réseaux personnels nous a permis de mettre en évidence le processus de fragilisation : les réseaux de relations personnelles portent la trace comme disent Bidart et

²⁸¹ Gavarini L., *La Passion de l'enfant*, op. cit.

²⁸² Singly de F., *Enfants adultes vers une égalité de statuts ?* Paris, Universalis, 2004.

²⁸³ Schultheis F. et al. *Maltraitance, contribution à une sociologie de l'intolérable*, op. cit.

al. des trajectoires individuelles chaotiques, des évènements de vie difficiles (violences subies durant l'enfance, placement, difficulté avec les beaux-parents, sortie précoce du système scolaire, difficulté à travailler, séparations conjugales conflictuelles, violences conjugales, problèmes d'alcool, etc). En même temps, le réseau personnel offre une vision à un instant T de l'entourage social (vision synchronique de la vulnérabilité).

Dans cette recherche, les réseaux personnels ont été utilisés pour comprendre les comportements de maltraitance et de négligence envers les enfants, ils nous ont semblé constituer un cadre fécond pour penser la maltraitance envers les enfants dans la famille. Dans cette perspective, nous nous sommes intéressés au cœur du réseau (personnes significatives pour *ego*, ou ce qui constitue le *primary network*) et aux caractéristiques des liens sociaux. Si l'on reprend l'idée développée par Hammer et *al.*²⁸⁴, le réseau personnel d'un individu constitue la source primaire de *feed back social* qui permet le développement ou le maintien d'un comportement approprié en société.

Les réseaux personnels de la grande majorité des familles ne constituent pas une source de soutien social en cas de problème, notre hypothèse se trouve confirmée. On a pu mettre en évidence que les réseaux de soutien les plus pauvres sont en lien avec les négligences et la question du handicap chez les parents comme chez les enfants et des plurimaltraitements. Nos résultats questionnent aussi la qualité du lien conjugal. L'entraide est parasitée par les ruptures nombreuses dans les relations avec la parenté et les relations non harmonieuses avec celle-ci.

Au terme de cette recherche, nous évoquerions plutôt une recherche sur commande plus qu'une recherche-action. En effet, la recherche-action, dans son sens lewinien, implique un travail conjoint avec toutes les personnes concernées et une situation-problème portée par les membres d'une collectivité (dans notre cas de plusieurs institutions même si la demande est portée par le Conseil départemental). Il a été demandé à l'équipe de recherche d'apporter des éléments de compréhension sur les comportements de violence envers les enfants sur le territoire du Perche. Si cette commande d'étude est relativement claire, le volet recherche pour l'action, destiné à éclairer les travailleurs sociaux sur la situation-problème (ici les violences envers les enfants) nous semble moins net, surtout après le

²⁸⁴ Hammer M. et *al.*, "Social networks and schizophrenia", *op. cit.*

départ de la majorité de l'équipe du secteur de Bellême et du directeur Enfance famille du Conseil départemental de l'Orne ayant initié cette recherche.

Bibliographie

- Abric J.-C., *Pratiques sociales et représentations*, Paris, PUF, 2003.
- Attias-Donfut C., « Les Solidarités entre générations », *Données sociales*, 1996, 317-323.
- Bantman P., Dufour-Zelmanovitch L., « La notion de réseau en psychiatrie. Réflexions sur l'utilisation du terme réseau dans le champ médicosocial », *Informations psychiatriques*, octobre 1995, n°8.
- Barbe L., « Pour un usage raisonné du concept de prévention », *Journal du droit des jeunes*, avril 2005, n°244.
- Barnes J.A., « Class and committees in a norwegian island parish », *Human relations*, 1954, VII, 39-58.
- Beauregard L., Dumont S., « La mesure du soutien social », *Service social*, 1996, vol. 45, n°3, 55-76.
- Becker de E., « Transmission, loyautés et maltraitance à enfants », *La psychiatrie de l'enfant*, 2008, vol. 51, n°1, 43-72.
- www.cairn.info/revue-la-psychiatrie-de-l-enfant-2008-1-page-43.htm, consulté le 25 mai 2015.
- Belle D.E., « The impact of poverty on social networks », *Marriage and family review*, 1983, 5, 4, 89-103.
- Belle D.E., « Social ties and social support », in Belle D., *Lives in stress : women in depression*, Beverly Hills, Sage publications, 1982, 133-144.
- Benichou J.-J., « Reconnaissance et prise en charge aux urgences des enfants victimes de mauvais traitements », *Annales de pédiatrie*, 1996, 43, 6, 416-419.
- Berque A., « Le rural, le sauvage et l'urbain », *Etudes rurales*, janvier-juin 2011, 187, 51-62.
- Bidart C., Degenne A., Grossetti M., *La vie en réseau. Dynamique des relations sociales*, Paris, PUF, 2011.
- Bidart C., « Etudier les réseaux : apports et perspectives pour les sciences sociales », *Informations sociales*, 2008, 147, 34-45.
- Bidart C., « Dynamiques des réseaux personnels et processus de socialisation : évolutions et influences des entourages lors des transitions vers la vie adulte », *Revue française de sociologie*, 2008, 49, 3, 559-583.
- Blanchet L. et al., « L'intervention en réseau, un modèle alternatif de prise en charge communautaire », *Santé mentale au Québec*, 1981, vol. 6, n°2, 126-132.
- Boissevain J., « Network analysis : a reappraisal », *Current anthropology*, juin 1979, vol. 20, n°2, 392-394.
- Bonvalet C., « La famille-entourage locale », *Population*, 2003, 58, 1, 9-44.
- Bonvalet C., Maison D., Le Bras H., Charles L., « Proches et parents », *Population*, 1993, 1, 83-110.
- Born M., Lioni A.-M., *Familles pauvres et intervention en réseau*, Paris, L'Harmattan, 1996.
- Bott E., *Family and social network*, London, Tavistock publications LTD, 1971, 2nd edition.
- Boutin G., Durning P., *Enfants maltraités ou en danger. L'apport des pratiques socio-éducatives*, Paris, L'Harmattan, 2008.
- Brodeur C., Rousseau R. (dir.), *L'intervention de réseaux, une pratique nouvelle*, Montréal, Editions France Amérique, 1984.
- Buisson G., Costemalle V., Daguët F., « Depuis combien de temps est-on parent de famille monoparentale ? », Paris, *INSEE Première*, mars 2015, n° 1539.
- http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1539, consulté le 15 avril 2015.
- Cadet B., Chasseigne G., *Psychologie du jugement et de la décision. Des modèles aux applications*, De Boeck, Bruxelles, 2009.
- Cailly Claude, « L'industrie nourricière dans le Perche aux XVIII^e et XIX^e siècles », *Cahiers percherons*, 2^eème trimestre 2008, 174, 1-26.

- Canovas S., « Enfance en danger : des acteurs sociaux sous influence », <http://www.les-seminaires.eu/enfance-en-danger-des-acteurs-sociaux-sous-influence/> mis en ligne le 20 octobre 2013.
- Carpentier N., White D., « Le soutien social. Mise à jour et raffermissement d'un concept » in Dorvil H., Mayer R. (dir.), *Problèmes sociaux*, vol. 1, *Théories et méthodologies*, Québec, Presses de l'université de Québec, 2001, 277-304.
- Cassel J., "The contribution of the social environment to host resistance", *American journal of epidemiology*, 1976, vol. 104, n°2, 107-123.
https://campus.fsu.edu/bbcswebdav/institution/academic/social_sciences/sociology/Reading%20Lists/Mental%20Health%20Readings/Cassel-AmEpid-1976.pdf
- Chabert D., Chauvin A., « Devenir mère après avoir été abusée sexuellement dans l'enfance », *Neuropsychiatrie de l'Enfance et de l'Adolescence*, février-mars 2005, vol. 53, n° 1-2 Le temps du bébé, 62-70. <http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0222961704001692>, consulté le 30 avril 2015.
- Chourfi F., « La construction de la loi du 5 mars 2007. Pour une analyse sociopolitique des mutations de la protection de l'enfance », *Sociétés et jeunesses en difficulté*, printemps 2010, n°9, <http://sejed.revues.org/6715>
- Cobb S., « Social support as a moderator of life stress », *Psychosomatic medicine*, 1976, 38, 300-314.
- Cochran M., « Personal networks in the ecology of human development », in Cochran M., Larner M., Riley D., Gunnarson L., Henderson C.R., *Extending families. The social networks of parents and their children*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990, 3-33.
- Cochran M., Brassard J.A., « Child development and personal social networks », *Child development*, 1979, 50, 601-616.
- Coohy C., « The relationship between mothers' social networks and severe domestic violence : a test of the social isolation hypothesis », *Violence and victims*, 2007, 22, 4, 503-512.
- Coohy C., « Social networks, informal child care and inadequate supervision by mothers », *Child welfare*, 2007, 86, 6, 53-66.
- Coohy C., « The role of friends, in-laws, and other kin in father-perpetrated child physical abuse », *Child welfare*, 2000, 79, 4, 373-402.
- Coohy C., « Child maltreatment : testing the social isolation hypothesis », *Child abuse and neglect*, 1996, 20, 3, 241-254.
- Coohy C., « Neglectful mothers, their mothers, and partners : the significance of mutual aid », *Child abuse and neglect*, 1995, 19, 8, 885-895.
- Coohy C., *Child maltreatment : an exchange theoretic approach*, Dissertation submitted to the faculty of the school of social service administration in candidacy for the degree of doctor of philosophy, University of Chicago, Illinois, 1993.
- Corbillon M., « Réseau social et interventions socio-éducatives », *Les Sciences de l'éducation. Pour l'Ere nouvelle*, 2000, 33, 4, 135-158.
- Coslin P.G. et al., *Rapport final ONED. Influence des théories implicite d'intervenants professionnels dans la perception et l'analyse des situations d'enfants en danger*, Université Paris Descartes-LPCP-GERPA, septembre 2008.
<http://www.oned.gouv.fr/system/files/ao/rapport%20final%20coslin%20ao2005.pdf> consulté le 21 juin 2015.
- Crittenden P.M., « Social networks, quality of child rearing and child development », *Child development*, 1985, 56, 5, 1299-1313.
- Déchaux J.-H., *Sociologie de la famille*, Paris, La Découverte, 2007.
- Degenne A., Forsé M., *Les Réseaux sociaux*, Paris, Armand Colin, 1994.
- Degenne A., « Quelques modèles en analyse des réseaux sociaux. Présentation du numéro », *Mathématiques, informatique et sciences humaines*, 1997, 137, 5-9.
- Degenne A., Lebeaux M.-O., « Qui aide qui, pour quoi ? », *L'Année sociologique*, 1997, 47, 1, 117-142.

- Degenne A., Lebeaux M.-O., « L'entraide entre les ménages : un facteur d'inégalité sociale ? », *Sociétés contemporaines*, 1991, 8, 21-42.
- Desmarais D., Mayer R., « Le modèle d'intervention auprès du réseau », *Santé mentale au Québec*, 1980, vol. 5, n°1, 22-40.
- Desquesnes G., *Sociabilité, réseau, « vulnérabilité relationnelle » et contexte social de familles dites dysfonctionnelles par les services de protection de l'enfance : une approche de la maltraitance*, Thèse pour le doctorat de sociologie, sous la direction de Beynier D., Université de Caen Basse-Normandie, 2009.
- Desquesnes G., Beynier D., « Les réseaux personnels de soutien de couples dits maltraitants : une faiblesse des liens forts », *Dialogue. Revue de recherches cliniques et sociologiques sur le couple et la famille*, 2011, n°194, 137-150.
- Desquesnes G., Beynier D., « Parcours de vie et réseaux personnels de familles dites maltraitantes », *La Revue internationale de l'éducation familiale*, 2012, n° 31, 97-121.
- Deydier J., Eymennier M., « Le recueil et le traitement de l'information préoccupante », *Les Cahiers Dynamiques*, 2010, n°49, 36-44. www.cairn.info/revue-les-cahiers-dynamiques-2010-4-page-36.htm, consulté le 25 mai 2015.
- Devault A., Fréchette L., « Le soutien social et l'intervention de nature psychosociale ou communautaire », *Cahier du GERIS*, série recherches, novembre 2002, n°19.
- Dourgnon L., « Inquiétantes informations préoccupantes : le glissement des institutions vers la confusion des pouvoirs », *Journal du droit des jeunes*, 2012, n° 317, 26-32. www.cairn.info/revue-journal-du-droit-des-jeunes-2012-7-page-26.htm, consulté le 25 mai 2015.
- Dumoulin P., Dumont R., Bross N., Masclat G., *Travailler en réseau. Méthodes et pratiques en intervention sociale*, Paris, Dunod, 2006.
- Durning P., Fortin A., « La maltraitance psychologique : quatrième modalité ou dimension essentielle de tout mauvais traitement ? » in Gabel M., Lebovici S, Mazet P. et al., *Maltraitance psychologique*, Paris, Fleurus, 1996, 53-76.
- Dussy D., *Une première approche de l'inceste d'un point de vue anthropologique*, 2005, <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00004140/document>
- Eloi M., *Du silence à l'indignation : la découverte de l'enfant maltraité. Pratiques et normes de l'Aide sociale à l'enfance d'hier et d'aujourd'hui en Dordogne (1960-2000)*, Thèse pour le doctorat de sociologie sous la direction de Cuin C.-H., Université de Bordeaux 2, 2007.
- Elmer E., *Children in jeopardy. A study of abused minors and their families*, Pittsburgh, University of Pittsburgh Press, 1968, 2nd edition.
- Erikson G. D., "The concept of personal network in clinical practice", *Family process*, 14, 1975, 487-498.
- Fijalkow Y., « Crises et mal-logement : réflexions sur la notion de "vulnérabilité résidentielle" », *Politiques sociales et familiales*, n°114 Logement : enjeux d'actualité, 2013, 31-38. [/web/revues/home/prescript/article/caf_2101-8081_2013_num_114_1_2950](http://web/revues/home/prescript/article/caf_2101-8081_2013_num_114_1_2950), consulté le 28 mai 2015.
- Fine A., *Parrains, marraines. La parenté spirituelle en Europe*, Paris, Fayard, 1994.
- Forsé M., « Les réseaux de sociabilité : un état des lieux », *L'Année sociologique*, 1991, 41, 247-264.
- Fischer C.S., *To dwell among friends. Personal networks in town and city*, Chicago, The University of Chicago Press, 1982.
- Fréchon I., Robette N., « Typologie des parcours de prise en charge d'une cohorte d'enfants placés », in ONED, *Vulnérabilité, identification des risques et protection de l'enfance. Nouveau éclairages et regards croisés*, Paris, La documentation Française, 2014, 23-44. <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/144000286/0000.pdf>, consulté le 8 juillet 2014.

- Fréchon I. et al., *Les politiques sociales à l'égard des enfants en danger, trajectoires des prises en charge par la protection de l'enfance dans deux départements d'une cohorte de jeunes ayant atteint 21 ans*, Rapport de recherche INED-CNRS-université de Caen, mars 2009.
- Frederico M., Jackson A., Black C., *Give sorrow words – A language for healing, Take two – Second evaluation report 2004-2005*, Bundoora : School of social work and social policy, La Trobe university, 2006.
- Gagne M.-H., Bouchard C., « Validation sociale du construit "violences psychologiques" dans le cas des enfants maltraités », *Revue canadienne de service social*, 2000, vol. 17, n°2, 225-244.
- Garnier A.-M., « Nouvelles figures de l'autorité dans les relations parents-enfants », *Thérapie Familiale*, 2007, vol. 28, n°2, 139-152. www.cairn.info/revue-therapie-familiale-2007-2-page-139.htm, consulté le 6 mai 2015.
- Garrison J., Werfel S., « A network approach to clinical social work », *Clinical social work journal*, 1977, vol. 5, n°2, 108-117.
- Gaudin J.M., Polansky N.A., Kilpatrick A.C., Shilton P., « Family functioning in neglectful families », *Child abuse and neglect*, 1996, 20, 4, 363-377.
- Gavarini L., « Où se niche la prévention ? », *La lettre de l'enfance et de l'adolescence*, 2006/3, n° 65.
- Gavarini L., « Les configurations familiales : objet sociologique, dispositif psychique et point de friction éthique », in Ouellette F.-R., Joyal R., Hurtubise R. (dir.), *Familles en mouvance : quels enjeux éthiques*, Laval, Les Presses de l'Université de Laval, 2005, 41-65.
- Gavarini L., « La passion de l'enfant et ses abus », *Mouvements*, 4/2002, n° 23.
- Gavarini L., *La Passion de l'enfant*, Paris, Hachette-Denoël, 2001.
- Gavarini L., Petitot F., *La Fabrique de l'enfant maltraité. Un nouveau regard sur l'enfant et la famille*, Ramonville Saint-Agne, Erès, 1998.
- Ghasarian C., *Introduction à l'étude de la parenté*, Seuil, Paris, 1996.
- Giovannoni J.M., Billingsley A., « Child neglect among the poor : a study of parental adequacy in families of three ethnic groups », *Child welfare*, 1970, 49, 4, 1, 96-204.
- Godbout, J. T., Charbonneau J., en collaboration avec Lemieux V., *La circulation du don dans la parenté*, Montréal, INRS-Urbanisation, Rapport de recherche, 1996. http://www.ucs.inrs.ca/pdf/rap1996_01.pdf
- Gokalp C., « Le réseau familial », *Population*, 1978, 6, 1077-1094.
- Gouin-Lévêque P., « Le rôle des petites villes dans les espaces de faible peuplement, regards sur le Perche ornais », *L'avenir des petites villes*, Actes du colloque international de Clermont-Ferrand novembre 2002, Clermont-Ferrand, Presses universitaires de Clermont-Ferrand, 2003, 81-90.
- Gouin P., *Le Perche ornais, de la région homogène à l'émergence de pays*, Thèse pour le doctorat nouveau régime sous la direction de Bertrand J.R., Département de géographie, Université du Mans, 1992.
- Granovetter M., « The strength of weak ties », *The American journal of sociology*, 1973, 78, 6, 1360-1380.
- Guay J., « Le réseau social de l'ex-patient psychiatrique », *Revue québécoise de psychologie*, octobre 1981, vol. 2, n°3.
- Hammer M., "Core and extended social networks in relation to health and illness", *Social sciences and medicine*, 1983, vol. 17, n°7, 405-411.
- Hammer M., "Parenthood and social networks. A preliminary view", *Social sciences and medicine*, 1982, vol. 16, 2091-2100.
- Hammer M., Makiesky-Barrow S., Gutwirth L., "Social networks and schizophrenia", *Schizophrenia bulletin*, 1978, vol. 4, n°4, 522-545.

- Hardy G., Darnaud T., Entras P., « Travailler les compétences à l'aune du signalement et de l'information préoccupante », *Journal du droit des jeunes*, 2009, n° 284, 15-19. www.cairn.info/revue-journal-du-droit-des-jeunes-2009-4-page-15.htm, téléchargé le 25 mai 2015.
- Haute autorité de santé (HAS), *Maltraitance chez l'enfant : repérage et conduite à tenir. Rapport d'élaboration*, octobre 2014. http://webcache.googleusercontent.com/search?q=cache:LeM2Ck-KSz0J:www.has-sante.fr/portail/jcms/c_1775439/fr/maltraitance-enfant-rapport-d-elaboration+&cd=1&hl=fr&ct=clnk&gl=fr
- Héran F., « La sociabilité, une pratique culturelle », *Economie et statistique*, 1988, 216, 3-22.
- House J.S., Umberson D., Landis K.R., "Structures and processes of social support", *Annual review of sociology*, 1988, 14, 293-318.
- Israël L., « L'usage des archives en sociologie » in Paugam S., *L'enquête sociologique*, Paris, PUF, 2010, 167-185.
- Jack G., « An ecological approach to social work with children and families », in Frost N., *Child welfare : major themes in health and social welfare*, Routledge, Abington, 2005, 109-120.
- Jackson A. Frederico M., Black C., Harrison J., McCluskey T., "Traumatized children's view of their social world: the application of the Social Network Map for children who have experienced abuse and neglect", Intervention au X^{ème} Congrès international de l'EUSARF, 26-29 mars 2008, Université de Padoue-Fondation Zuncan.
- Jaspard M. et al., « Reproduction ou résilience : les situations vécues dans l'enfance ont-elles une incidence sur les violences subies par les femmes à l'âge adulte ? », *Revue française des affaires sociales*, 2003, n° 3, 157-190. www.cairn.info/revue-francaise-des-affaires-sociales-2003-3-page-157.htm, consulté le 27 avril 2015.
- Jaspard M., Brown E., Condon S., Fougeyrollas-Schwebel D., Houel A., Lhomond B., Maillochon F., Saurel-Cubizolles M.-J., Schiltz M.-A., *Les Violences envers les femmes en France. Une enquête nationale*, Paris, La Documentation française, 2003.
- Lapinte A., « Un enfant sur dix vit dans une famille recomposée », *INSEE Première*, octobre 2013, n°1470. http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1470 consulté le 15 avril 2015.
- Laurin I., et al., « Chapitre 18 : mère et père en contexte de vulnérabilité. Une démarche de recherche participative visant à favoriser une prise de parole en tant que parent citoyens », in Dorvil H. (dir.), *Problèmes sociaux*, Tome 3, *Théorie et méthodologie de la recherche*, Presses de l'Université du Québec, 2007, 491-520.
- Lavergne C. et al., « Cooccurrence de violence conjugale et de maltraitance envers les enfants : Facteurs individuels et familiaux associés », *La revue internationale de l'éducation familiale*, 2011, n° 29, 37-61. www.cairn.info/revue-la-revue-internationale-de-l-education-familiale-2011-1-page-37.htm, copié le 29 mai 2015.
- Le Breton D., « Les conduites à risque des jeunes », *Agora débats/jeunesses*, 2002, n° 27, 4-45. web/revues/home/prescript/article/agora_1268-5666_2002_num_27_1_1995, consulté le 21 mai 2015.
- Lemieux V., Ouimet M., *L'Analyse structurale des réseaux sociaux*, Laval, Presses de l'Université de Laval, 2004.
- Les mécanismes de la violence, Etats-institutions-individu*, Paris, Editions sciences humaines, 2007.
- Lovell M.L., Hawkins D.J., "An evaluation of a group intervention to increase the personal social networks of abusive mothers", *Children and youth services*, 1988, vol. 10, 175-188.
- Manciaux M., Gabel M. et al., *Enfances en danger*, Editions Fleurus, Paris, 2002.
- Manciaux M. (dir.), *L'Enfant maltraité. A la mémoire de Pierre Straus*, Paris, Editions Fleurus, 1993.
- Manji S., Maiter S., Palmer S., « Community and informal social support for recipients of child protective services », *Children and youth services review*, 2005, 27, 291-308.

- Marsden P.V., Campbell K.E., « Measuring tie strength », *Social forces*, 1984, vol. 63, 2, 482-501.
- Martin C., « Support et affection : logiques d'échange et solidarités familiales après désunion », *Revue internationale d'action communautaire*, 1992, 27/67, 89-99.
- Massé R., « Evaluation critique de la recherche sur l'étiologie de la violence envers les enfants », *Santé mentale au Québec*, 1990, 15, 2, 107-128.
- Mellier D., « L'équipe, c'est aussi un groupe », *Enfances et psy*, 2002/3, n°19, 22-28. <http://www.cairn.info/revue-enfances-et-psy-2002-3-page-22.htm> consulté le 22 juin 2015.
- Mendras H., *La fin des paysans*, Paris, Actes sud, 1992.
- Mitchell C.J., « Ethnography and networks », *Connections*, 1986, vol. 9, 1, 17-23.
- Mitchell C.J., « The concept and use of social networks », in Mitchell C.J., *Social networks in urban situations. Analysis of personal relationships in central African towns*, Manchester, Manchester University Press, 1969, 1-50.
- Mueller D.P., "Social networks : a promising direction for research on the relationship of the social environment to psychiatric disorder", *Social sciences and medicine*, 1980, vol. 14A, 147-161.
- Navès P., *La réforme de la protection de l'enfance. Une politique publique en mouvement*, Paris, Dunod, 2007.
- Neuburger R., « Violences sexuelles intra-familiales. De la dénonciation à l'énonciation », *Thérapie familiale*, 2000, 22, 1, 39-50.
- ONED, *Enquête nationale informations préoccupantes*, Octobre 2011. http://www.oned.gouv.fr/system/files/publication/enquete_ip_201110_5.pdf consulté le 27 mai 2015.
- ORS avec la collaboration de Desquesnes G., Beynier D., « Enquête santé des bas-normands : les événements difficiles survenus pendant l'enfance et/ou l'adolescence », *Info santé Basse-Normandie*, juillet 2015. <http://www.orsbn.org/>
- Ortega, D. M., "How much support is too much? Parenting efficacy and social support", *Children and Youth Services Review*, 2002, 24, 11, 853-876.
- Paugam S., *La Disqualification sociale*, Paris, PUF, collection « Quadrige », 2006, 3ème édition.
- Pitrou A., *Les Solidarités familiales. Vivre sans famille ?*, Toulouse, Privat, 1992, nouvelle édition mise à jour.
- Plickert G., Côté R.R., Wellman B., "It's not who you know, it's how you know them : who exchanges what with whom", *Social networks*, 2007, 29, 405-429.
- Polansky N.A. and al., « Loneliness and isolation in child neglect », *Social casework : The journal of contemporary social work*, 1985, 66, 38-47.
- Polansky N.A., « Determinants of loneliness among neglectful and other low-income mothers », *Journal of social services research*, 1985, 8, 3, 1-14.
- Riley D., Cochran M., « Naturally occurring childrearing advice for fathers : utilization of the personal social network », *Journal of marriage and the family*, 1985, 47, 2, 275-286.
- Rivière C.-A., « La spécificité française de la construction sociologique du concept de sociabilité », *Réseaux*, 2004/1, 123, 207-231.
- Rollet C., « L'enfance, un bien national ? Approche historique », in Singly de F., *La Famille. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 1992, 310-319.
- Salzinger S., Kaplan S., Artemyeff C., « Mothers' personal social networks and child maltreatment », *Journal of abnormal psychology*, 1983, 92, 68-76.
- Sanicola L., « La contribution de l'intervention de réseau à la prévention », *Nouvelles pratiques sociales*, 1996, vol. 9, n°2, 49-64.
- Schultheis F., Frauenfelder A., Delay C., *Maltraitance, contribution à une sociologie de l'intolérable*, Paris, L'Harmattan, 2007.

Schultheis F., *Familles dangereuses ou familles vulnérables ? Analyse sociologique des transformations du rapport social à l'enfance*, Université de Genève, novembre 2005. <https://www.alexandria.unisg.ch/export/DL/38508.pdf>, consulté le 29 mai 2015.

Seagull E.A.W., « Social support and child maltreatment : a review of the evidence », *Child abuse and neglect*, 1987, 11, 41-52.

Segalen M., *A qui appartiennent les enfants ?*, Paris, Tallandier, 2010.

Segalen M., « Les relations de parenté », in Singly de F., *La Famille. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 1992, 232-238.

Sellenet C., *L'enfance en danger. Ils n'ont rien vu ?*, Paris, Belin, 2006.

Serre D., *Les coulisses de l'Etat social. Enquête sur les signalements d'enfant en danger*, Paris, Raisons d'agir, 2009.

Serre D., « Une écriture sous surveillance : les assistantes sociales et la rédaction des signalements d'enfants en danger », *Langage et société*, 2008, n°126, 39-56.

Serre D., « La « judiciarisation » en actes. Le signalement « d'enfants en danger » », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2001, 136, 37, 70-82.

Simons R.L., Lorenz F.O., Wu C.I., Conger R.D., "Social network and marital support as mediators and moderators of the impact of stress and depression on parental behavior", *Developmental psychology*, 1993, vol. 29, n°2, 368-381.

Singly de F., *Enfants adultes vers une égalité de statuts ?* Paris, Universalis, 2004.

Singly de F., *Le Soi, le couple et la famille*, Paris, Nathan, 1996.

Soulet M.-H., « La vulnérabilité, nouvel opérateur des politiques publiques », Communication au séminaire Vulnérabilités, identification des risques et protection de l'enfance, ONED, 2013.

Sluzki C.E., « Personal networks and health : conceptual and clinical implications of their reciprocal impact », *Family systems and health*, 2010, vol. 28, n°1, 1-18.

Sluzki C.E., « Le réseau social : frontière de la thérapie systémique », *Thérapie familiale*, 1993, 14, 3, 239-251.

Somerhausen C., « Les enfants maltraités. Approche sociologique du phénomène », *Revue de l'institut de sociologie*, Université libre de Bruxelles, 1984, 1-2, 199-212.

Speck R.V., Attneave C.L., *Family networks*, Pantheon books, New York, 1973.

Tolsdorf C.C., « Social networks, support, and coping : an exploratory study », *Family process*, 1976, 15, 4, 407-417.

Tracy E.M., Whittaker J.K., « The social network map: assessing social support in clinical practice », *The journal of contemporary human services*, 1990, 71, 461-470.

Travers, J., Milgram, S., « An experimental study of the small world problem », *Sociometry*, 1969, 32, 425-443.

Thoits P., "Conceptual, methodological, and theoretical problems in studying social support as a buffer against life stress", *Journal of health and social behaviour*, 1982, vol. 23, 145-159.

Thompson R.A., « Social support and the prevention of child maltreatment », in Melton G.B., Barry F.D., *Protecting children from abuse and neglect*, New York, The Guilford Press, 1994, 40-130.

Tursz A., « La maltraitance cachée : pour une meilleure connaissance épidémiologique », *Archives de Pédiatrie*, juin 2009, vol. 16, n° 6, 936-939. <http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0929693X09742101#>, consulté le 5 mai 2015.

Vassigh Darya D., *Les relations adultes-enfants en France dans la seconde moitié du XIXe siècle. Etude discursive des écrits autobiographiques, éducatifs, juridiques et médico-légaux relatifs à cette question*, Thèse pour le doctorat d'histoire sous la direction de Perrot M., Université Paris VII, 1996.

Wats N., « Travail en réseau et maltraitance », *Médecine et hygiène*, « Thérapie familiale », 2005/1, vol. 26, 7-18.

Wellman B., Wortley S., « Brothers' keepers : situating kinship relations in broader networks of social support », *Sociological perspectives*, 1989, 32, 3, 273-306.

Wellman B., « Studying personal communities », in Marsden P.V., Lin N., *Social structure and network analysis*, Beverly Hills, Sage publications, 1982, 61-80.

Widmer E., Robert-Tissot C., Sapin M., « Intimités conjugales et configurations familiales. Une application du Family network method aux populations cliniques », in Burton-Jeangros C., Widmer E., Lalive d'Epinay C. (eds), *Interactions familiales et constructions de l'intimité. Hommage à Jean Kellerhals*, Paris, L'Harmattan, 2007, 381-397.

Widmer E., « Who are my family members? Bridging and binding social capital in family configurations », *Journal of social and personal relationships*, 2006, 23, 6, 979-998.

Widmer E., La Farga L.-A., « Family networks : a sociometric method to study relationships in families », *Field methods*, 2000, 12, 2, 108-128.

Widmer E., La Farga L.-A., « Boundedness and connectivity of contemporary families : a case study », *Connections*, 1999, 22, 2, 30-36.

Wolock I., Horowitz B., « Child maltreatment and material deprivation among AFDC-recipient families », *Social service review*, 1979, 53, 175-194.

Youf D., « Protection de l'enfance et droits de l'enfant », *Études*, 12/2011, Tome 415, p. 617-627 www.cairn.info/revue-etudes-2011-12-page-617.htm, consulté le 24 mai 2015.

Travaux étudiants

Belviso D., Chanteloup D., Guillou E., *La maltraitance intrafamiliale dans le Perche ornais*, Rapport d'étude de terrain en vue de l'obtention du DEIS, IAE-IUP MSS, Université de Caen Basse-Normandie, 2013.

Diaz G., Salmon M., Staës J., *Les violences envers les enfants dans le Perche ornais*, Rapport d'étude de terrain en vue de l'obtention du DEIS, IAE-IUP MSS, Université de Caen Basse-Normandie, 2014.

François D., Gervis C., Morice B., Régaïa M., *Les violences intrafamiliales envers les enfants dans le Perche ornais*, Rapport d'étude de terrain en vue de l'obtention du DEIS, IAE-IUP MSS, Université de Caen Basse-Normandie, 2012.

Martin C., *L'impact de la loi du 5 mars 2007 sur les définitions et les pratiques de la protection de l'enfance*, Mémoire de Master 2 IEP SL sous la direction de Desquesnes G., IAE-IUP MSS, Université de Caen Basse-Normandie, 2012.

INSEE

INSEE, « Département de L'Orne (61) - Dossier complet. Chiffres clés Évolution et structure de la population »

http://www.insee.fr/fr/themes/dossier_complet.asp?codgeo=DEP-61, consulté le 27 avril 2015.

INSEE, « L'attractivité du pays du Perche ornais », *Cent pour cent*, novembre 2013.

INSEE, « Le pays du Perche ornais », *Portrait de territoire*, 2011.

Inspection académique de l'Orne, *Signaler une situation d'enfant en danger pour lui venir en aide est une obligation. Guide à l'usage des chefs d'établissement, des directeurs d'école et des équipes éducatives*. http://webcache.googleusercontent.com/search?q=cache:jYzGikP6c0AJ:www.ac-caen.fr/mediatheque/ia61/eleves/sante_social/plaquette_protection_enfance.doc%3F1431666796+&cd=1&hl=fr&ct=clnk&gl=fr

Site du Conseil départemental de l'Orne

Conseil départemental de l'Orne, Protocole, protection enfance,

http://www.ac-caen.fr/mediatheque/ia61/eleves/sante_social/protocole_protection_enfance.pdf,

consulté le 27 mai 2015.

Conseil départemental de l'Orne, Rapport d'activité 2009,
<http://www.orne.fr/sites/www.orne.fr/files/fichiers/parution/10/12/rapportdactivite2009.pdf>,

consulté le 22 mai 2015.

Conseil départemental de l'Orne, Rapport d'activité 2010,
<http://www.orne.fr/sites/www.orne.fr/files/fichiers/parution/11/06/rapportactivite2010.pdf>,

consulté le 22 mai 2015.

Conseil départemental de l'Orne, Rapport d'activité 2013.
<http://www.orne.fr/sites/www.orne.fr/files/fichiers/parution/14/06/rapportcg2013.pdf>, consulté le 22 mai 2015.

Pole Sanitaire et Social du Conseil départemental de l'Orne, Schéma départemental de l'enfance et de la famille 2011-2016, septembre 2011. <http://www.orne.fr/parution/schema-departemental-lenfance-famille-2011-2016>, consulté le 11 mai 2015.

Autres sites de conseils départementaux

Conseil départemental de la Manche, Département de la Manche Chiffres de la prévention et de la protection de l'enfance 2011, Réunion annuelle de l'Observatoire départemental de la prévention et de la protection de l'enfance du 24 octobre 2012, Présentation Power-point. <http://mptll.fr/pages/Departement%20de%20la%20Manche%20Chiffres%20de%20la%20prevention%20et%20de%20la%20protection%20de%20l'enfance%202011.pdf>, consulté le 22 mai 2015.

Conseil départemental de la Manche, Schéma départemental 2011-2015 de l'enfance et de la famille, http://conseil.general.manche.fr/iso_album/2011_04_14_shema_departemental_de_la_famille.pdf, consulté le 22 mai 2015.

Conseil départemental du Maine-et-Loire, Maine & Loire, le mensuel du Conseil départemental, n° 4, octobre 2010. http://www.maine-et-loire.fr/fileadmin/user_upload/internet/informations/magazine/Maine_et_Loire_4.pdf, consulté le 22 mai 2015.

Direction Enfance-Familles du Conseil départemental du Maine-et-Loire, lettre n°6 de l'observatoire départemental de la protection de l'enfance 2011, octobre 2012, http://solidarites.maine-et-loire.fr/fileadmin/portail_social/actions_sociales/Lettredelobservatoire2011.pdf, consulté le 22 mai 2015.

Direction Enfance-Familles du Conseil départemental du Maine-et-Loire, lettre n°7 de l'observatoire départemental de la protection de l'enfance 2012, juillet 2013. http://solidarites.maine-et-loire.fr/fileadmin/portail_social/actions_sociales/lettre_ODPE_2012.pdf, consulté le 22 mai 2015.

Direction Enfance-Familles du Conseil départemental du Maine-et-Loire, lettre n°8 de l'observatoire départemental de la protection de l'enfance du Maine-et-Loire données 2013, juillet 2014. http://solidarites.maine-et-loire.fr/fileadmin/portail_social/actions_sociales/Lettre_ODPE_2013.pdf, consulté le 22 mai 2015.

Table des matières

SOMMAIRE	2
REMERCIEMENTS.....	6
RAPPEL DE LA COMMANDE.....	8
PARTIE 1 PROBLEMATIQUE, HYPOTHESES ET DEMARCHE DE LA RECHERCHE.....	12
I. MALTRAITANCE : HISTOIRE DE LA NOTION ET TENTATIVE DE DECONSTRUCTION.....	13
II. AXES DE RECHERCHE ET HYPOTHESES	15
II. 1. L'INCIDENCE DE LA LOI 2007 SUR LES REPRESENTATIONS ET LES PRATIQUES DES PROFESSIONNELS.	16
II. 2. DE LA CONTRIBUTION DES RESEAUX PERSONNELS A LA COMPREHENSION DE LA MALTRAITANCE ET DE LA NEGLIGENCE ENVERS LES ENFANTS.....	18
II. 3. REFLEXION COLLECTIVE SUR LES PRATIQUES	26
III. METHODOLOGIE DE L'ENQUETE.....	27
III. 1. LES ENTRETIENS AVEC LES PROFESSIONNELS	27
III. 2. LA CONSULTATION DES DOSSIERS	28
III. 3. LA COLLECTE DES DONNEES CHIFFREES.....	29
III. 4. LES ENTRETIENS AVEC LES FAMILLES.....	31
III. 4. 1. Modalités d'accès aux familles	31
III. 4. 2. Le questionnaire réseau.....	32
III. 5. LE TRAITEMENT DES DONNEES RELATIONNELLES	34
PARTIE 2 DONNEES CHIFFREES ET REPRESENTATIONS DES PROFESSIONNELS.....	36
I. L'ANALYSE DES DONNEES CHIFFREES SUR LA VIOLENCE FAITE AUX ENFANTS DANS LE PERCHE ORNAIS.....	37
I. 1. QUELQUES DONNEES GENERALES RELATIVES A LA PROTECTION DE L'ENFANCE DANS LE DEPARTEMENT DE L'ORNE.....	37
I. 2. ANALYSE DES MOTIFS DES INFORMATIONS PREOCCUPANTES.....	38
I. 2. 1. Quelques précautions méthodologiques	38
I. 2. 2. Les signalements judiciaires recueillis.....	39
I. 3. LES DONNEES FOURNIES PAR LE SERVICE SOCIAL DE L'INSPECTION ACADEMIQUE DE L'ORNE : UNE VIOLENCE PHYSIQUE EN HAUSSE... 50	50
I. 4. LES DONNEES DE LA GENDARMERIE (FICHIER 4001) : DES VIOLENCES SEXUELLES PLUS PRESENTES DANS LE PERCHE QUE DANS LE RESTE DE L'ORNE	51
II. MALTRAITANCE : LES REPRESENTATIONS DES PROFESSIONNELS.....	53
II. 1. LE RESSENTI MAJORITAIRE D'UN ACCROISSEMENT DES IP ET DES DEMANDES D'ENQUETE	54
II. 2. VISIONS DU TERRITOIRE ET DES FAMILLES	56
II. 2. 1. Une vision persistante du Perche comme « territoire à problématiques incestueuses »	56
II. 2. 2. Des représentations binaires des familles percheronnes	57
II. 2. 3. Des représentations différenciées des territoires d'intervention : Mortagne versus Bellême.....	59
II. 3. LES DEFINITIONS DE LA MALTRAITANCE ET DE LA VIOLENCE : L'USAGE DE CATEGORIES FLOUES ET SUBJECTIVES.....	60

II. 3. 1. Les violences psychologiques, l'enfant témoin de violences conjugales et les carences.....	63
II. 3. 2. Les difficultés à penser les abus sexuels	66
II. 4. LES CAUSES PERÇUES DE LA MALTRAITANCE ENVERS LES ENFANTS : LE PRIMAT DE L'HISTOIRE PERSONNELLE.....	68
II. 5. AMALGAME, GLISSEMENT ET SUBSTITUTION DES NOTIONS DE DANGER ET RISQUE DE DANGER.....	71
II. 5. 1. Le risque de danger : une notion du travail social bien imprécise.....	74
II. 6. LE REPERAGE DES SITUATIONS DE MALTRAITANCE : UNE HISTOIRE D'ANTENNES ET DE CLIGNOTANTS.....	76
II. 7. LES INFORMATIONS PREOCCUPANTES ET LEUR TRAITEMENT	83
II. 7. 1. Des définitions hétérogènes de l'IP, des conséquences sur les pratiques.....	83
II. 7. 2. Instrumentalisation de l'IP, obtention d'un nouveau mandat et renforcement du contrôle social exercé sur les familles	86
II. 7. 3. Une CRIP réduite et un fonctionnement vu comme obscur	87
II. 8. RETOUR SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES ASSISTANTES SOCIALES : L'IMPORTANCE CRUCIALE DE LA REUNION D'EQUIPE, DES ESPACES DE PAROLE ET DU PARTENARIAT	90
CONCLUSION	93

PARTIE 3 LES RESEAUX PERSONNELS **97**

I. ELEMENTS BIOGRAPHIQUES ET CONTEXTES DE VIE DES FAMILLES : DES FACTEURS DE RISQUE VARIES.....	98
I. 1. UNE ENFANCE RAREMENT HEUREUSE	105
I. 1. 1. Les violences subies dans l'enfance.	105
I. 1. 2. Regard porté sur l'enfance.....	111
I. 2. DES DETERMINANTS SOCIAUX PEU AIDANTS.....	112
I. 2. 1. Des interviewés peu diplômés et souvent inactifs.....	112
I. 2. 2. La mobilité physique et psychique.....	113
I. 3. DES PROBLEMES DE SANTE DANS LE CERCLE FAMILIAL	114
I. 3. 1. La forte présence de handicap et de maladie graves.....	115
I. 3. 2. Les problèmes d'addictions	116
I. 4. CONJUGALITE, PARENTALITE ET VIE FAMILIALE.....	116
I. 4. 1. Les grossesses non programmées et les difficultés parentales	116
I. 4. 2. Les violences conjugales	118
I. 4. 3. La monoparentalité et les multi-recompositions.....	120
I. 5. L'AFFIRMATION DE LEUR ENGAGEMENT DANS L'ÉDUCATION DE LEURS ENFANTS : LES COMPÉTENCES PARENTALES, L'ÉDUCATIF ET LE QUOTIDIEN	121
I. 5. 1. L'affirmation de l'amour et de compétences parentales.....	121
I. 5. 2. Fêter les anniversaires	122
I. 5. 3. La relation à l'autorité, obéissance et recours à la violence éducative	123
I. 5. 3. La prise de décision dans la famille en partie liée à l'âge des enfants.....	125
CONCLUSION	126

II. LES FORMES DES RESEAUX PERSONNELS	128
II. 1. TYPOLOGIE DES RESEAUX.....	133
II. 1. 1. Des réseaux restreints mais soudés	133
Caractéristiques structurales et composition des réseaux.....	133
II. 1. 2. Des réseaux avec des acteurs centraux	137
Caractéristiques structurales et composition des réseaux.....	137
II. 1. 3. De larges réseaux désunis avec des cliques	142
Caractéristiques structurales et composition des réseaux.....	143
II. 2. LES RESEAUX PERSONNELS DES COUPLES.....	146
CONCLUSION	147
III. LES RESEAUX DE SOUTIEN	151
III. 1. VISION D'ENSEMBLE DES LIENS DANS LES RESEAUX.....	152
Soutien social reçu	152
Soutien social donné.....	152
Relation d'influence et de conflit.....	153
III. 2. TYPOLOGIE DES RESEAUX DE SOUTIEN ET D'ECHANGE	154
III. 2. 1. Des réseaux démunis en soutien	158
Soutien reçu.....	159
Soutien donné.....	160
III. 2. 2. De l'aide tournée vers les autres	161
Soutien reçu.....	161
Soutien donné.....	162
III. 2. 3. Des réseaux épaulants parsemés de relations conflictuelles.....	163
CONCLUSION	164
<u>PISTE D' ACTIONS</u>	<u>171</u>
I. LA CREATION D'UN CAFE DES PARENTS OU DE GROUPE DE PAROLES POUR ACCOMPAGNER LA PARENTALITE.....	173
II. L'APPROPRIATION DE « L'OUTIL RESEAU » POUR TRAVAILLER AVEC LES FAMILLES	174
III. UNE RESTITUTION SIMPLIFIEE DE LA RECHERCHE DANS UNE VISEE PEDAGOGIQUE CONCERNANT LES RESEAUX PERSONNELS AUX FAMILLES INTERESSEES.....	178
<u>CONCLUSION GENERALE</u>	<u>179</u>
<u>BIBLIOGRAPHIE</u>	<u>184</u>
<u>TABLE DES MATIERES.....</u>	<u>194</u>
<u>ANNEXES.....</u>	<u>199</u>

ANNEXE I GUIDE D'ENTRETIEN A DESTINATION DES PROFESSIONNELS	200
ANNEXE II QUESTIONNAIRE RESEAU	204
ANNEXE III CARTES DU PERCHE	210
ANNEXE IV ARTICLE DE PRESSE	212
ANNEXE V COURRIER DESTINE AUX FAMILLES SUIVIES PAR LE SERVICE D'AEMO DE MORTAGNE.....	213
ANNEXE VI INVITATION A LA JOURNEE D'ETUDE.....	214
ANNEXE VII TABLEAUX DES CONTRIBUTIONS DES INDIVIDUS ET DES VARIABLES A LA FORMATION DES AXES DES DIFFERENTES ACP	215
ANNEXE VIII DONNEES TRANSMISES PAR L'EDUCATION NATIONALE ET LA GENDARMERIE.....	236

Annexes

Annexe I

Guide d'entretien à destination des professionnels

Nous effectuons à la demande du Conseil départemental de l'Orne un travail de recherche sur le territoire du Perche ornais. Cette recherche vise à appréhender votre ressenti et votre expérience sur les problématiques familiales et les questions de violence observées sur ce territoire.

Le contenu de cet entretien restera strictement anonyme, il durera environ une heure trente. Il sera enregistré, puis son enregistrement sera détruit après sa retranscription et son exploitation rendues anonymes. Les données personnelles d'identification seront conservées dans un document séparé de la retranscription. Elles seront stockées dans des lieux différents. Il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Ce qui nous intéresse, c'est de cerner votre point de vue en tant que professionnel.

Date :	Lieu :
Intervenant :	Entretien n° :

Nous allons commencer cet entretien en vous demandant quelques renseignements vous concernant :

Homme Femme Âge : ans

Le diplôme qui vous a servi à accéder à votre poste :

Votre diplôme le plus élevé :

Profession de vos parents :

Votre père :

Votre mère :

Quel est l'intitulé de votre poste ?

Depuis combien de temps l'exercez-vous ?

Votre date d'entrée dans le poste actuel ?

THÉMATIQUE 1 : L'Activité professionnelle

En quoi consiste votre travail ? Pouvez-vous me le décrire brièvement ? Qu'êtes vous amenés à faire, quelles sont vos missions ?

Pensez-vous que le cadre d'exercice de votre travail ait changé ces dernières années ? En quoi ?

De façon générale, à quelles problématiques êtes-vous le plus souvent confronté dans votre pratique ?

Êtes-vous amené à travailler en partenariat ? Avec qui et dans quel objectif ?

Estimez-vous recevoir suffisamment d'écoute, de soutien de vos collègues ?

Vous sentez-vous isolé dans votre travail ?

Les Bénéficiaires

Auprès de quels bénéficiaires êtes vous amenés à intervenir ? Par qui vous sont-ils envoyés ? Dans quels lieux les rencontrez-vous (domicile, service social...) ?

A quelle fréquence et/ou à quelle occasion êtes-vous en contact avec les familles ?

THÉMATIQUE 2 : Les Représentations de la maltraitance

Quels sont à votre connaissance les critères de définition utilisés pour répertorier les différentes situations de violence ?*

Quelles dimensions peuvent recouvrir les violences faites aux enfants ?* (*forme, fréquence, intensité, gravité...*)

Utilisez-vous une définition particulière de la violence ?

Que recouvrent pour vous les termes de danger, risque de danger, violence, maltraitance à enfant ?

Qu'est-ce qui les distingue selon vous ?

Pensez-vous que la terminologie d'aujourd'hui soit mieux adaptée pour définir et/ou repérer la violence ? Si oui, en quoi ?

Et vous, quel terme utilisez vous le plus souvent ? (*ou plus facilement*)

Dans le cadre de vos missions êtes-vous amenés à rencontrer des situations de violence envers les enfants ? (*police, Gendarmerie, médecins, urgences, institutrice, infirmière scolaire...*)

Pourriez-vous me raconter une situation de danger / violence / maltraitance à enfant, fréquemment rencontrée ?

THEMATIQUE 3 : Les causes

D'après vous, existe-t-il un lien entre l'origine sociale, l'âge, le sexe et la maltraitance ?*²⁸⁵

²⁸⁵ Les questions marquées d'un astérisque sont inspirées du guide d'entretien du rapport de Schultheis F., Frauenfelder A., et Delay F., *La maltraitance envers les enfants : entre consensus moral, fausses évidences et*

Selon vous, quels sont les facteurs de risque de la maltraitance dans les familles du Perche ?*

Comment d'après-vous ce phénomène est-il réparti dans la population percheronne et pourquoi ? (*personnes en situation précaire, tous milieux sociaux, géographiquement, types de familles, générationnel, population immigrée, gens du voyage, familles du perche, familles récemment arrivées...*)

Selon vous s'agit-il plutôt de causes multiples et/ou individuelles ?*

Les médias font souvent référence à l'idée que les situations de maltraitance seraient parfois liées à « l'origine culturelle » de certains groupes dans la population ? Qu'en pensez-vous ?*

THÉMATIQUE 4 : Le Dépistage, la procédure et le traitement institutionnel de la violence

Avez-vous connaissance de la loi de mars 2007 en matière de protection de l'enfance qui introduit la notion d'information préoccupante ?

Qu'est-ce qu'une information préoccupante selon vous ?

Sur quels critères vous appuyez-vous pour la qualifier ?

Depuis la loi, les critères pour qualifier une information préoccupante ont-ils évolué ?* Si oui, en quoi ? Vous permettent-ils aujourd'hui d'avoir une meilleure appréhension des situations de violence ?

A partir de quel moment êtes-vous amenés à caractériser une situation comme étant une information préoccupante ? ou, Avez-vous déjà été amené à déclencher une information préoccupante et/ou à faire un signalement ? (*police, Gendarmerie, médecins, urgences, institutrice, infirmière scolaire...*)

Avez-vous des grilles spécifiques à remplir ?

Pouvez-vous me raconter quel en est le protocole, la procédure ?

A quel interlocuteur vous-êtes vous adressé prioritairement ?

D'où proviennent les informations préoccupantes traitées par la CRIP ?

Est-ce qu'on peut revenir à la question de la CRIP ?

La CRIP, quel est son fonctionnement, qui la compose ?

Y participez-vous, ou y avez-vous déjà participé ?

Si oui dans quel cadre : parce que vous l'avez vous-même saisie, parce qu'on vous demande d'y assister même si la demande n'émane pas de vous (*afin de recevoir un avis distancié*) ? Comment se déroulent les discussions ? Comment procèdent ses membres ? Y a-t-il parfois désaccord ? Comment se prennent les décisions ? Le consensus s'obtient-il facilement, y a-t-il des délibérés ? En cas de désaccord, qui tranche ?

Pouvez-vous nous raconter des exemples où la décision à prendre est difficile « situation d'enfant à risque / situation d'enfants maltraités », y a-t-il des situations où la définition de l'intérêt de l'enfant ne va pas de soi ?*

Savez-vous ce qu'il advient d'une situation traitée par la CRIP ?

THEMATIQUE 5 : La Formation des professionnels

Avez vous bénéficié de formations dans le domaine de l'enfance en danger autre que votre formation initiale ? (*formation interne, externe, colloque, obligatoire, à la discrétion du salarié*)

Si oui, est-ce que cette formation vous aide dans votre travail au quotidien auprès des familles, des enfants ?

Si non, de quels contenus spécifiques de formation auriez-vous besoin ? (Prise en charge des enfants victimes d'abus sexuels, accompagnement et participation des parents dans le placement, évolution psychologique des enfants abusés, comment présenter les choses aux familles et aux enfants, analyse systémique des familles, supervision).

THEMATIQUE 6 : Les Préconisations pour améliorer les pratiques professionnelles et soutenir, aider les familles « maltraitantes » et leurs enfants.

Échangez-vous avec vos collègues et/ou votre hiérarchie sur les situations rencontrées ?

Ces échanges et réflexions sont-ils une source de préconisations face à ces situations ?

Est-ce que cela participe à une cohésion de service ?

Bénéficiez-vous d'une supervision ? Comment cela se passe t-il ? Qui l'anime ? A quelle fréquence ?

En retirez-vous un intérêt, des bénéfices ?

Avez-vous le sentiment d'être suffisamment reconnu au sein votre institution ?

Qu'attendez-vous, que souhaitez-vous de votre service en termes d'aide et de soutien ?

Conviendrait-il d'élaborer de nouveaux outils, de nouvelles démarches ? Lesquels, en auriez-vous à suggérer ? (*des services particuliers, des institutions, du personnel, des lieux d'écoute, d'accueil, de logements autonomes pour les jeunes, de foyers éducatifs, haltes garderies, crèches, aide à la parentalité REAP, du partenariat spécifique...*).

Quels types de prévention pourraient être imaginés au bénéfice des familles et des enfants*

Annexe II

Questionnaire réseau

Questionnaire n°

Date

Lieu

*Je m'intéresse à la vie des gens en famille, aux liens qui existent dans les familles.
L'objectif est de comprendre le fonctionnement et l'entraide dans les familles aujourd'hui.*

*J'aimerais recueillir votre point de vue sur ce thème et vous poser quelques questions
sur vous et votre famille.*

Les réponses que vous me donnerez resteront strictement anonymes.

I. Éléments biographiques et contextuels. Informations générales vous concernant

Q1. Sexe

Q2. Quel est votre âge ?

Q3. Quel est le diplôme le plus élevé que vous avez obtenu ?

Aucun diplôme

Certificat d'études, CFG, CAP, BEP, Brevet des collèges, BEPC

Bac (général, technique)

Niveau bac + 2 (DUT, BTS, DEUG)

Diplôme de l'enseignement supérieur

Q4. Dans quelle catégorie professionnelle vous situez-vous ?

Agriculteur exploitant

Artisan, commerçant, chef d'entreprise

Cadre et profession intellectuelle supérieure, profession libérale

Profession intermédiaire

Employé

Ouvrier

Q5. Quelle est votre situation professionnelle actuelle ?

Vous exercez un emploi à temps plein

Vous exercez un emploi à temps partiel

Vous êtes au chômage (inscrit ou pas inscrit à l'ANPE)

Vous êtes retraité ou en préretraite

Vous êtes en stage de formation, d'insertion

Vous êtes au foyer (sans profession)

Autres

Q6. Quelles sont vos sources de revenus ?

Salaire ou autre revenu professionnel

Assedic (allocation chômage, de fin de droits)

Revenu minimum d'insertion
Prime de retour à l'emploi
Allocations pour les enfants (Paje, familiales, complément familial...)
Allocations enfants handicapés
Allocation adulte handicapé
Allocations parent isolé-séparé
Allocations logement
Pension alimentaire
Autres

Q7. Etes-vous bénéficiaire de la couverture médicale universelle (CMU) ?

Oui

Non

NSP

Vécu dans l'enfance :

Q8. Dans votre enfance, viviez-vous avec vos parents ?

Q9. Si oui, avez-vous fait l'objet d'un suivi éducatif ou d'un placement dans votre jeunesse ?

Q10. Pour quelles raisons ?

Q11. Pouvez-vous me parler de votre enfance ? Comment cela se passait-il avec vos parents ? (relations, limites, autorité, échanges, expression du ressenti, partage d'activité, autre).

Q12. Quelle était la profession de vos parents ?

Q13. Avez-vous des frères et sœurs ? Quelles relations aviez-vous avec eux ?

Q14. Aujourd'hui, quel est votre regard sur votre enfance ? Diriez-vous que vous avez eu une enfance heureuse ou malheureuse ?

Votre vie de couple et votre vie avec vos enfants.

Q15. Quel est votre parcours matrimonial entre votre première mise en couple et votre situation actuelle ?

Q16. Vivez-vous seul(e) ou à deux ?

Seul(e)

A deux

Q17. Diriez-vous, qu'avec votre conjoint(e), durant les douze derniers mois, vous vous disputez

Rarement

Quelques fois

Souvent

Très souvent

Q18. Pour quelles raisons ?

Q19. Lors de ces disputes, est-ce que vous-même ou votre conjoint(e) en êtes venu(s) aux mains ?²⁸⁶

- Non
- Seulement vous
- Seulement votre conjoint(e)
- Tous les deux

Q20. Combien d'enfants avez-vous ?

- Q22.1.** Sexe des enfants
- Q22.2.** Quel âge ont-ils ?
- Q22.3.** Diriez-vous de certains d'entre eux qu'ils n'avaient pas été prévus ?
- Q22.4.** Prématurité de certains
- Q22.5.** Eventuels handicaps présentés
- Q22.6.** Grossesses ou accouchements difficiles

Q21. Où vivent vos enfants même ceux que vous avez eus avec un autre partenaire ?

- Avec vous
- Avec leur père ou leur mère
- Avec leur beau-père ou leur belle-mère
- Placement (famille d'accueil, institution, lieu de vie)
- Autres

Q22. Combien d'enfants a votre conjoint(e) ?

Q23. Sexe des enfants

Q24. Quel âge ont-ils ?

Q25. Où vivent les enfants de votre conjoint(e) même ceux qu'il (elle) a eus avec un(e) autre partenaire ?

- Avec vous
- Avec leur père ou leur mère
- Avec leur beau-père ou leur belle-mère
- Placement (famille d'accueil, institution, lieu de vie)
- Autres

L'Educatif et le quotidien :

Q26. Quand votre/ vos enfant(s) ou ceux de votre conjoint(e) a (ont) du mal à vous obéir, comment ça se passe ?

- Vous en discutez avec eux
- Vous les priver de quelque chose (dessert, sortie)
- Vous les envoyer dans leur chambre
- Vous menacer de donner des coups
- Vous ne savez pas quoi faire
- Vous donnez une gifle
- Vous donnez des coups

²⁸⁶ Les questions 19, 30, 32 et 33 sont directement inspirées du questionnaire utilisé par Maryse Jaspard et coll. Sur la violence envers les femmes. Jaspard M., Brown E., Condon S., Fougeyrollas-Schwebel D., Houel A., Lhomond B., Maillouche F., Saurel-Cubizolles M.-J., Schiltz M.-A., *Les Violences envers les femmes en France. Une enquête nationale*, Paris, La Documentation française, 2003.

Q27. Quand vous donnez une gifle ou des coups, c'est parce que :

- Vos enfants, entre frères et sœurs, s'entendent mal
- Vous étiez en colère
- Vous étiez fatigué(e)
- Vos enfants se chamaillaient avec leurs copains (copines)
- Il y avait trop de cris

Q28. Avez-vous l'habitude de fêter les anniversaires des enfants ?

Q29. Avec lequel de ces énoncés êtes-vous d'accord (*une seule réponse possible*) :

Ce sont les parents qui prennent les décisions dans la famille

Ce sont les parents qui décident après avoir consulté les enfants

Événements de la vie

Q30. Nous allons maintenant parler de problèmes qui ont pu affecter vous-même ou votre conjoint(e). Avez-vous eu :

- | | |
|--|------------------|
| Des problèmes d'alcool | Vous/conjoint(e) |
| Des problèmes de drogue | Vous/conjoint(e) |
| Subi des sévices ou reçu des coups répétés | Vous/conjoint(e) |

Q31. Avez-vous vécu, durant les douze derniers mois, des événements stressants ?

- Deuil-perte d'un être cher
- Tentative de suicide d'un proche
- Perte d'emploi
- Maladie (physique)
- Maladie (mentale)
- Hospitalisation
- Problèmes financiers
- Problèmes concernant le travail
- Autres

Q32. Prenez-vous ou avez-vous pris, au cours des douze derniers mois, des médicaments somnifères, tranquillisants, antidépresseurs ou anxiolytiques ?

- Jamais
- Occasionnellement
- Vous en avez pris régulièrement mais vous avez arrêté
- Vous en prenez encore actuellement

Q33. Vous sentez-vous :

- | | |
|---|---------|
| Malheureux(se) et déprimé(e) | oui/non |
| Incapable de faire face à vos difficultés | oui/non |
| Constamment stressé(e) | oui/non |
| Vous pensez que vous ne valez rien | oui/non |
| Votre logement | |

Q34. Combien de pièces possède votre logement ?

Q35. Diriez-vous que vous y êtes à l'étroit, serrés ?

Q36. Dans les douze derniers mois, avez-vous déménagé ?

Q37. D'une manière générale, diriez-vous que vous avez été amenés à déménager souvent au cours de votre vie ?

Q38. Participez-vous régulièrement aux activités d'une ou plusieurs associations locales (de toutes sortes), que ce soit pour vous ou vos enfants ?

- Non
- Oui, une seule
- Oui, plusieurs

Nous allons continuer ce questionnaire par quelques questions générales sur les personnes qui vous entourent.

II. Composition et taille du réseau personnel

Les personnes qui comptent

Q39. Quelles sont les personnes qui comptent pour vous dans votre vie (ou qui ont compté) ?

Nous allons les répertorier ensemble. (Inscrire les prénoms sur la feuille).

Je vais vous relire la liste, pensez vous à d'autres personnes y compris dans votre foyer ?

Q40. *Je vais vous relire la liste, dites-moi, pour chacune d'entre-elles, celles dont vous pourriez dire qu'elles font partie de votre famille (ou qu'elles ont un jour fait partie de votre famille) ?*

Je vais maintenant vous demander quelques renseignements sur les personnes que vous avez citées :

Q41. Quel est le lien de ces personnes avec vous ?

Q42. Sexe de chacune des personnes citées ?

Q43. Age de chacune des personnes citées ?

Q44. Statut matrimonial des personnes citées ?

Q45. Catégorie socioprofessionnelles des personnes citées ?

Q46. Quelles sont les personnes dans la liste qui se rencontrent même sans vous ?

Q47. Quelles sont les personnes, dans la liste citée, qui refusent ou évitent de se rencontrer ?

Je vais maintenant vous poser quelques questions sur la fréquence de vos contacts.

Fréquence des relations

Q48. Quelle est la fréquence de vos relations avec chacune des personnes citées ?

- | | |
|-------------------|-------------------------------------|
| Rencontre de visu | Une fois par : jour/semaine/mois/an |
| Téléphone | Une fois par : jour/semaine/mois/an |
| Courrier/mail | Une fois par : jour/semaine/mois/an |

Q49. Qui est à l'origine, prend l'initiative du contact ?

- Plutôt vous
- Plutôt lui
- Partagé

Q50. Dans quelles occasions, situations avez-vous des relations avec chacune des personnes citées ?

- Activités de loisirs et de détente (sport...)
- Vivre en commun
- Fêtes (anniversaires, soirées ...)
- Passer des vacances ensemble
- Travailler ensemble
- Confier ses enfants (garde, soins)

Sortir ensemble (cinéma, restaurant ...)

Passer du temps ensemble (discuter, faire des courses...)

Q51. Pouvez-vous m'indiquer à quelle distance de votre résidence vit chacune des personnes que vous avez citées ?

Q52. Vous arrive-t-il de vous sentir seul(e) ?

Oui

Non

NSP

Voici maintenant quelques questions sur le type de relations que vous entretenez avec les personnes que vous avez citées comme importantes.

III. Perception du soutien social

Soutien émotionnel

Q53. A l'intérieur du groupe que vous venez d'énumérer, à qui demandez-vous du soutien lors d'un problème grave (perte d'emploi, problème de santé sérieux, problème avec les enfants...) ?

Q53. A l'intérieur du groupe que vous venez d'énumérer, à qui donnez-vous du soutien lors d'un problème grave (perte d'emploi, problème de santé sérieux, problème avec les enfants...) ?

Q54. A qui confiez-vous vos problèmes personnels et intimes (sur votre relation avec votre conjoint, votre enfant, votre vie de famille) ?

Conseils

Q56. Si vous avez une décision importante à prendre par exemple, à qui demandez-vous des conseils ?

Q57. Qui vient vous demander des conseils ?

Autres formes de soutien (financier, matériel, services)

Q58. Si vous avez besoin d'une somme d'argent importante, à qui emprunterez-vous ? (5000 euro par exemple)

Q59. A qui prêteriez-vous une somme d'argent importante ?

Q60. A qui demandez-vous de l'aide pour s'occuper de la maison pendant les vacances, vous aider lors d'un déménagement, vous transporter quelque part ?

Q61. Qui vous demande de l'aide pour s'occuper de sa maison, pour un déménagement ?

Q62. A qui demandez-vous de l'aide pour s'occuper de vos enfants pendant votre absence (garde, soins quotidiens) ?

Q63. Qui vous demande de l'aide pour s'occuper de ses enfants ?

Pouvoir et influence

Q64. Selon vous, qui dans votre réseau familial, est capable de vous faire changer d'avis ?

Q65. Selon vous, sur qui, votre avis a-t-il de l'importance ?

Conflits

Q66. Avec qui êtes-vous fâché ?

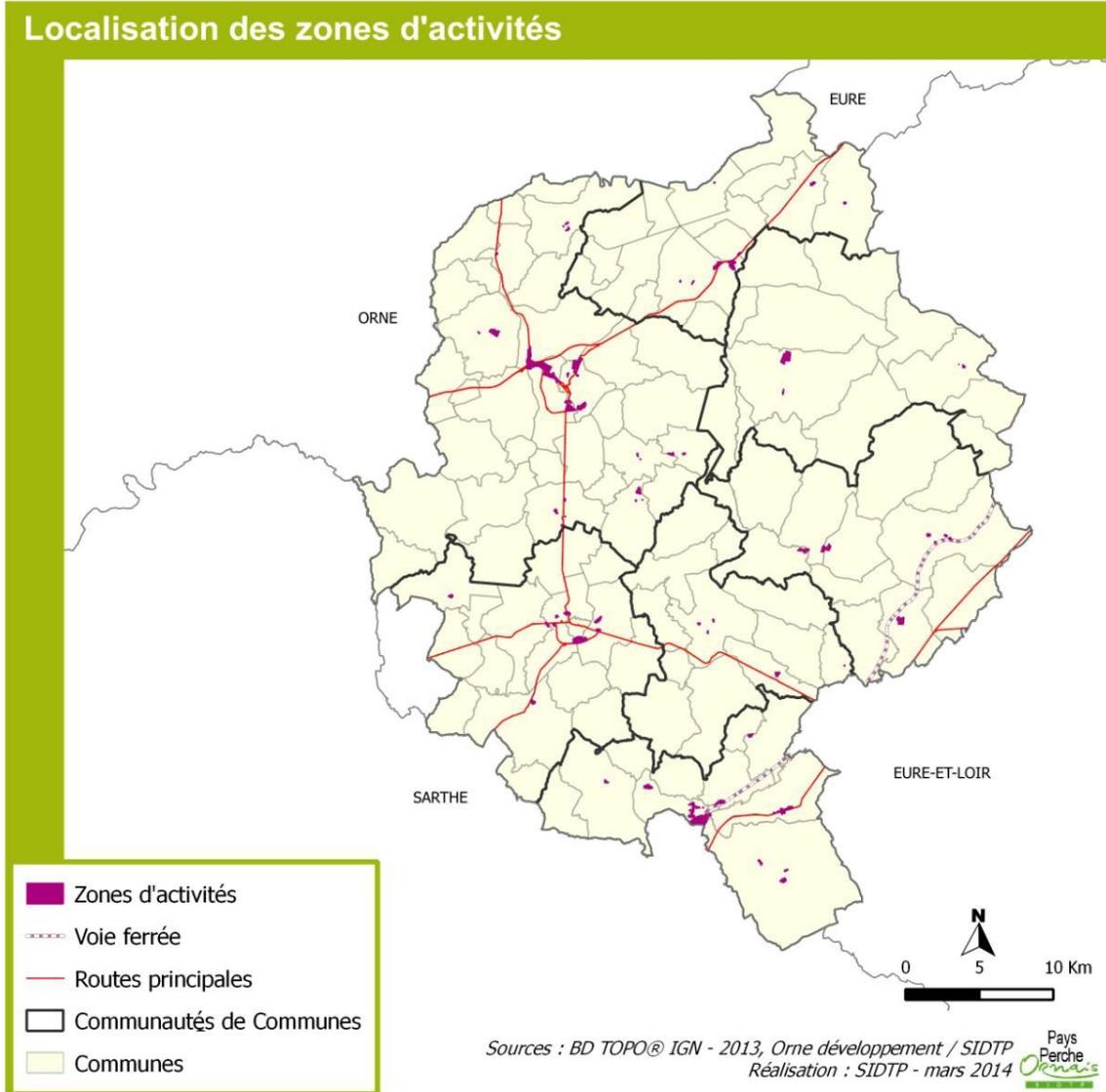
Q67. Qui, dans votre famille, vous met souvent en colère, vous fâche ?

Pour finir, avez-vous des questions ou des remarques ? Souhaitez-vous ajouter quelque chose. Nous vous remercions de ce moment partagé avec nous.

Annexe III

Cartes du Perche

Carte du Perche ornais et de ses zones d'activité



Carte du Perche

Syndicat intercommunal pour le développement du territoire du Perche en 2012



Annexe IV

Article de presse

2 • 2005 n°145 0151M

L'ORNE HEBDO

Mardi 24 juin 2014 • 4

La région en parle

Prise d'otages au Pôle social : une Alençonnaise interpellée

Elle souhaitait que le dossier de placement de son enfant soit réexaminé. Pour ce faire, une Alençonnaise a retenu, sous la menace d'une arme, deux agents du service d'aide sociale à l'enfance du Conseil Général. En moins de deux heures, la procureure de la République d'Alençon a finalement négocié sa reddition à la Police,

Une femme s'est présentée dans nos bureaux avec un flingue. Elle a séquestré deux de nos collègues de l'Aide sociale à l'enfance. Les larmes aux yeux et des tremolos dans la voix, les travailleurs sociaux du Pôle Sanitaire et Social, rassemblés sur le parking de ce service du Conseil Général de l'Orne sis rue Marchand-Saillant à Alençon, sont visiblement sous le choc.

Arme à poing et bouteille de gaz

Ce mardi 17 juin, vers 10 h 30, une Alençonnaise d'une cinquantaine d'années a effectivement pris en otages deux agents. Une arme de poing à la main et une bouteille de gaz, dissimulée dans un sac à dos, reliée à une télécommande, elle a menacé de "tout faire sauter" si sa situation n'était pas réexaminée.

Ses revendications, "confuses", selon la procureure de la République, portaient sur divers points dont "son manque de logement, de revenus et le placement de son enfant". Rapidement sur les lieux,



La Police a fait évacuer les lieux durant la prise d'otages. Les pompiers ont pris en charge les agents sous le choc.

la Police a fait installer un périmètre de sécurité et évacuer le site. La cinquantaine d'agents présents

dans les locaux a été dirigée vers l'extérieur. Attendant dans une angoisse palpable, le dénouement de la séquestration.

Dans la foulée, une vingtaine de pompiers ont pris en charge les travailleurs sociaux sous le choc.

Carole Étienne, la procureure de la République, s'est alors présentée au service d'aide sociale à l'enfance et a entamé la discussion avec la femme. Depuis le couloir, dans un premier temps. Jusqu'à la libération des deux femmes. Effondrées et manifestement en état de choc, elles ont été dirigées vers le centre hospitalier d'Alençon.

Pendant ce temps, Carole Étienne a fait face à l'Alençonnaise retranchée dans un bureau du 3^e étage du Pôle sanitaire et social.

L'échange avec la femme,

d'environ trois-quarts d'heure, s'est soldé par la remise de l'arme à la procureure de la République et sa reddition aux forces de l'ordre. Non sans une tension extrême puisque l'Alençonnaise, avant de se rendre, aurait ouvert la fenêtre. Un geste interprété comme une possible tentative de défenestration.

L'arme que détenait l'Alençonnaise n'était pas chargée et le dispositif reliant la télécommande à la bouteille de gaz serait factice. "Cela n'excuse pas la méthode", précisait le préfet

"Une femme désespérée"

À 12 h 30, la femme a quitté les lieux sous haute escorte policière. "Elle va être mise en garde à vue. Mais va d'abord être dirigée vers le centre hospitalier d'Alençon pour un bilan clinique et psychique", déclarait la procureure de la République, juste après les faits. "C'est certainement l'œuvre d'une femme désespérée mais qui a fait le choix d'un comportement insensé

et irresponsable, de nature à compliquer fortement l'évolution de sa situation", a ajouté la représentante du Parquet d'Alençon.

À l'issue de sa garde à vue, l'auteur des faits a été hospitalisée au centre psychothérapeutique de l'Orne. Elle devrait être jugée prochainement par le tribunal correctionnel d'Alençon pour "violences avec arme et préméditation et séquestration". Elle encourt une peine de dix ans d'emprisonnement.

Karina PUJOLLE

"Il est grand temps d'agir !"

"Deux agents du Conseil Général prises en otage au Pôle Sanitaire et Social ? Comment cela peut-il se produire ? N'existe-t-il donc aucun moyen de leur permettre de travailler en sécurité ? Ce ne sont tout de même pas les systèmes de protection qui manquent à notre époque !

Personne ne peut dire que ce type de situation est une première. En 18 mois, plusieurs agressions verbales et physiques s'y sont produites.

Elles traduisent, certes, la détresse et la souffrance des personnes : enfants, adolescents, parents qui, pour des raisons aussi multiples que variées, ne parviennent plus à vivre une existence familiale harmonieuse.

Mais les agents du Conseil Général, qui ont en charge la protection des enfants et des adolescents en difficultés, sont-ils responsables de cet état de fait ? Non, bien sûr ! En leur âme et conscience, et dans le respect total des procédures légales, ils s'efforcent de trouver les solutions les plus adaptées pour assurer le bien être et la sécurité des enfants et adolescents en danger.

Méritent-ils d'exercer leur métier dans des conditions d'insécurité totale ? Qui peut accepter de travailler en situation de menace permanente ?

Y a-t-il des services, au siège du Conseil Général, boulevard de Strasbourg, dont les agents soient ainsi exposés à la violence et la menace physique et morale ?

Il paraît urgent que chaque conseiller général, élu par les Ornaïis, prenne conscience de sa propre responsabilité en matière de sécurité de tous les agents et cadres du département. Il ne s'agit pas de rejeter sur l'autre ce devoir mais de s'asseoir autour de la table des discussions, avec les personnes concernées, et de réfléchir, ensemble et positivement, aux solutions à mettre en place de toute urgence.

Heureusement que les agents de ce service du Pôle Sanitaire et Social soient solidaires et que leur responsable de service soit une femme à la hauteur de ses responsabilités !

Il est grand temps d'agir."

M-A Chemin



À 12 h 30, la femme se rend aux policiers. La procureure de la République, le directeur départemental de la sécurité publique et le préfet de l'Orne se félicitent du dénouement

de l'Orne, Jean-Christophe Moraud, présent sur les lieux aux côtés de Gilbert Grinstein, le directeur départemental de la sécurité publique.

Entretiens individuels

Une cellule psychologique a été déployée sur le site, dans l'après-midi, pour l'ensemble des personnels du Pôle social et sanitaire. "Sur réquisition de Mme Étienne, nous sommes intervenus pour apporter une écoute aux personnels qui n'ont pas été victimes directement de la séquestration mais qui étaient sur place. "Les victimes directes" ont, elles, été prises en charge immédiatement par l'hôpital. Nous avons mené au entretien collectif puis des entretiens individuels avec ceux qui l'ont souhaité, soit 5 personnes", déclare sommairement Hervé Lasne, le chef de service de l'ACJM (association d'aide aux victimes).

À l'issue de sa garde à vue, l'auteur des faits a été hospitalisée au centre psychothérapeutique de l'Orne. Elle devrait être jugée prochainement par le tribunal correctionnel d'Alençon pour "violences avec arme et préméditation et séquestration". Elle encourt une peine de dix ans d'emprisonnement.

Karina PUJOLLE

Vers un accueil sécurisé ?

Pendant la séquestration de leurs deux collègues, des agents du Conseil Général n'ont pas caché qu'ils réclamaient "depuis longtemps", un accueil sécurisé. "Tout le monde peut venir ici, c'est un service public. Mais fréquemment, on reçoit des menaces de visu ou par téléphone", lâchaient-ils, à brûle-pourpoint.

"Au regard de la gravité de la situation, une enquête administrative interne sera menée en complément de l'enquête policière. Elle permettra de mettre en œuvre des solutions pour mieux sécuriser les conditions de travail des agents de la collectivité sur ce site d'accueil du public", répond le Conseil Général de l'Orne dans un communiqué adressé à la presse, dans la soirée du 17 juin.

Alain Lambert, président du Conseil général de l'Orne "a adressé un message à l'ensemble des fonctionnaires de la collectivité pour apporter tous son soutien aux agents touchés de près ou de loin par cet incident et les assurer de la mobilisation de l'assemblée départementale pour éviter que de tels actes ne se reproduisent sur leurs lieux de travail. Il a également rappelé que les services sociaux du Conseil Général apportent chaque jour avec beaucoup de compétence et d'engagement leur appui aux personnes et familles rencontrant des difficultés budgétaires, psychosociales ou aux personnes en grande détresse dans le cadre des missions relatives à l'insertion, la lutte contre la précarité et les exclusions, la prévention et protection de l'enfance ainsi que l'accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie."

Selon lui, "notre société traverse actuellement des évolutions qui rendent la vie extrêmement difficile à certains. La mission des agents sociaux du Conseil Général est délicate, souvent difficile, car elle touche à l'être humain. Elle l'est encore davantage en ces temps de crise".

Annexe V

Courrier destiné aux familles suivies par le service d'AEMO de Mortagne



Nom famille

Adresse famille

Objet : Recherche auprès des familles suivies par l'AEMO de Mortagne-au-Perche

Madame, Monsieur,

Dans le cadre d'une étude relative à l'enfance en danger et à la protection de l'enfance, que nous effectuons à l'Université de Caen-Basse-Normandie, avec l'accord du Conseil départemental de l'Orne, nous souhaiterions effectuer des entretiens de recherche avec des personnes suivies par les services d'AEMO de Mortagne-au-Perche.

Cette recherche n'a aucun lien avec l'accompagnement en cours réalisé par l'AEMO. Le contenu de notre échange reste confidentiel et aucun retour n'est effectué au service.

Le but de notre recherche est de mieux comprendre la vie des gens, les liens qui existent et les différentes difficultés rencontrées par les familles faisant l'objet d'un suivi éducatif.

Nous aimerions recueillir votre point de vue sur ces sujets lors d'une interview anonyme d'une durée d'une heure à une heure trente environ. Cette interview est enregistrée afin de garder le plus fidèlement vos propos. Une fois l'entretien retranscrit, le fichier audio est détruit.

Cet entretien peut se dérouler à votre domicile.

Vous êtes totalement libre de participer à cette étude. Ne pas y participer n'aura pas de conséquence sur votre relation avec le service.

Si vous êtes intéressé par cet entretien anonyme et confidentiel avec des chercheurs, ou pour toutes autres informations relatives à cette recherche, vous pouvez contacter :

Madame Annie Lochon soit par mail (annie.lochon@unicaen.fr), soit par téléphone au XX.XX.XX.XX.XX. ou au XX.XX.XX.XX.XX.. entre 8h30 à 17h30.

Nous vous prions de recevoir nos sentiments les plus cordiaux.

L'équipe de recherche,

Dominique Beynier, Gillonne Desquesnes, Annie Lochon

Annexe VI

Invitation à la journée d'étude

Journée d'étude organisée par le Conseil départemental de l'Orne en collaboration avec le Centre d'étude et de recherche sur les risques et les vulnérabilités (CERReV) de l'Université de Caen Basse-Normandie

Mortagne-au-Perche - 3 juin 2015

Les violences envers les enfants dans le Perche ornais : résultats de la recherche

Cette journée vise à restituer les résultats de la recherche menée avec le Conseil départemental de l'Orne et financée par l'Observatoire national de l'enfance en danger dans le cadre de son appel d'offre thématique sur les violences envers les enfants. Elle s'adresse à tous les professionnels impliqués dans la protection de l'enfance.

- 9h-9h30 Accueil des participants
- 9h30-10h Allocutions d'ouverture
- 10h *Restitution des résultats de l'enquête sociologique sur les violences envers les enfants dans le Perche ornais (axe 1)* Gillonne Desquesnes, Maître de conférences en sociologie, Université de Caen Basse-Normandie
- 11h *L'apport des réseaux personnels à la compréhension de la maltraitance envers les enfants (axe 2)* Dominique Beynier, Professeur de sociologie, Université de Caen Basse-Normandie
- 12h-12h30 Débat avec la salle
-
- 12h30-14h Repas
-
- 14h-15h Conférence de Didier Le Gall, *L'évolution des formes de la famille contemporaine*, Professeur de sociologie, Université de Caen Basse-Normandie.
- 15h-16h Table ronde : retour des professionnels sur leur participation à la recherche, utilisation des réseaux dans le travail auprès des familles, réflexion sur les pratiques et préconisations
- 16h30-17h Conclusion de la journée

Cette journée sera animée par Nadine Proia-Lelouey, Professeur de psychologie clinique et psychopathologie, Université de Caen Basse-Normandie.

Annexe VII

Tableaux des contributions des individus et des variables à la formation des axes des différentes ACP

Num		Densite	Centralite	Cliques	Closeness	Transitivite	Betweeness	Geodesique
Obs	Res							
1	R02	1.00000	0.3333	1	1.0000	1.0000	0.0000	1.0000
2	R06	0.38180	0.0909	5	0.6385	0.6495	6.1818	1.0000
3	R03	1.00000	0.2500	1	1.0000	1.0000	0.0000	1.0000
4	R08	1.00000	0.2500	1	1.0000	1.0000	0.0000	1.0000
5	R11	1.00000	0.1111	1	1.0000	1.0000	0.0000	1.0000
6	R16	0.25760	0.0833	6	0.0000	0.5323	4.8333	0.7222
7	R15	0.60000	1.6667	3	0.7404	0.6522	2.0000	1.1111
8	R14	0.58100	0.0667	3	0.7288	0.9193	5.8667	1.0000
9	R13	0.39740	0.0769	7	0.0000	0.6910	3.6329	1.0947
10	R12	0.34850	0.0833	6	0.0000	0.6338	3.6667	0.9306
11	R17	0.49520	0.0667	3	0.6759	0.7819	0.0667	1.2133
12	R09	0.36110	0.1154	6	0.6316	0.4091	5.1111	1.0740
13	R10	0.35714	0.1250	5	0.0000	0.7500	1.2500	0.6563
14	R18	0.47220	0.0294	6	0.6312	0.6290	5.1111	1.4444
15	R19	0.38890	0.1111	6	0.6430	0.4800	4.8889	1.0988
16	R07	0.40000	0.1000	4	0.0000	0.8630	2.0000	0.6667
17	R04	0.18420	0.1250	4	0.7847	0.7857	2.2500	1.2813
18	R05	0.66660	1.6667	4	0.7798	0.6429	1.6667	1.2778
19	R20	0.20970	0.0588	12	0.0000	0.0000	8.4706	0.8340

* Caractéristiques de la classification

*

```

*   Nombre de variables           =    7
*   Nombre d'observations         =   19
*   Nombre d'observations pondérées =   19
*   Nombre d'observations éliminées =    0
*   Variable de pondération       =
*   Variable identifiant          = NOM
*   Nombre de noeuds édités       = MAX
*   Méthode utilisée              = WARD

```

Liste des variables :

Densite Centralite Cliques Closeness Transitivite Betweeness Geodesique

Les sorties de la macro CAHNUM
 Tableau des noeuds de la hiérarchie
 Inertie totale : 7.000000

Noeud	Effectif pondéré	Classes jointes	Perte d'inertie inter- 0/00 cum. dif !			Histogramme
CL1	19.0	CL15-CL2	346	346	.	!*****
CL2	15.0	CL3-CL4	213	559	133	!*****
CL3	9.0	CL5-CL12	149	708	64	!*****
CL4	6.0	CL6-SYLVI	120	828	29	!*****
CL5	7.0	CL7-CL10	47	876	73	!*****
CL6	5.0	CL9-CL14	33	909	14	!*****
CL7	5.0	CL8-GILBE	28	937	5	!*****
CL8	4.0	CL11-PIERR	23	960	5	!****
CL9	3.0	FRANC-CL13	14	974	9	!***
CL10	2.0	MARIA-SEVER	9	984	5	!*
CL11	3.0	AUREL-CL16	6	990	3	!*
CL12	2.0	GHISL-STEPH	3	994	3	!
CL13	2.0	LAURE-LOIC	3	997	0	!
CL14	2.0	OLIVI-SABRI	2	999	2	!
CL15	4.0	CL17-ESTEL	1	999	1	!
CL16	2.0	MAUD-ROSA	0	1000	0	!
CL17	3.0	ALICI-CL18	0	1000	0	!
CL18	2.0	CAROL-DAVID	0	1000	0	!

Les sorties de la macro CAHNUM
 Décomposition de la distance entre les centres de gravité
 des classes jointes
 (Il s'agit aussi de la décomposition de la perte d'inertie interclasse)

Noeud	Effectif pondéré	Classes jointes	Perte d'inertie inter	Densite	Centralite	Cliques
CL1	19	CL15-CL2	346	333	1	187
CL2	15	CL3-CL4	213	30	68	91
CL3	9	CL5-CL12	149	54	850	17
CL4	6	CL6-SYLVI	120	15	0	311
CL5	7	CL7-CL10	47	30	0	95
CL6	5	CL9-CL14	33	7	1	133
CL7	5	CL8-GILBE	28	96	0	236
CL8	4	CL11-PIERR	23	30	6	4
CL9	3	FRANC-CL13	14	65	0	13
CL10	2	MARIA-SEVER	9	542	6	59
CL11	3	AUREL-CL16	6	1	2	114
CL12	2	GHISL-STEPH	3	66	0	157
CL13	2	LAURE-LOIC	3	37	0	161
CL14	2	OLIVI-SABRI	2	52	6	300
CL15	4	CL17-ESTEL	1	0	1000	0
CL16	2	MAUD-ROSA	0	89	1	0
CL17	3	ALICI-CL18	0	0	1000	0
CL18	2	CAROL-DAVID	0	0	0	0

Noeud	Closeness	Transitivite	Betweenness	Geodesique
CL1	156	161	161	1
CL2	410	15	2	385
CL3	4	0	72	2
CL4	0	427	247	1
CL5	9	107	673	86
CL6	0	162	259	437

CL7	12	519	10	127
CL8	0	56	3	901
CL9	0	102	80	740
CL10	32	0	315	47
CL11	0	560	178	145
CL12	11	2	19	745
CL13	0	62	0	740
CL14	0	448	189	6
CL15	0	0	0	0
CL16	7	710	67	127
CL17	0	0	0	0
CL18	0	0	0	0

VARIABLE DE CLASSE : CLASS3

Classe numéro 1

ALICIA CAROLE DAVID ESTELLE

Classe numéro 2

AURELIE GHISLAINE GILBERT MARIA MAUD PIERRE ROSA SEVERINE STEPHANE

Classe numéro 3

FRANCOIS LAURE LOIC OLIVIER SABRINA SYLVIE

La macro PARTNUM : partition en 3 classes

Partition en 3 classes : Décomposition de l'inertie totale

	CLASS3	Inertie	En 0/00 de l'inertie totale	Effectif absolu	Effectif pondéré (en 0/00)
Inertie totale		7.0000	1000	19	1000
Inertie inter		3.9144	559	.	.
	1	1.9135	273	4	211
	2	0.4596	66	9	474
	3	1.5413	220	6	316
Inertie intra		3.0856	441	.	.
	1	0.0058	1	4	211
	2	1.8721	267	9	474
	3	1.2078	173	6	316

La macro PARTNUM : partition en 3 classes

Décomposition signée du RH02 (distance entre le centre des classes et le centre selon les variables de l'analyse

tous les chiffres sont en millièmes, exceptés l'effectif absolu et le RH02

Classe	Effectif absolu	Effectif pondéré	rho2	Densite	Centralite	Cliques
1	4	211	9.08900	333	-1	-187
2	9	474	0.97028	-75	105	0
3	6	316	4.88071	-117	-35	150

Classe	Closeness	Transitivite	Betweeness	Geodesique
1	156	161	-161	-1
2	166	-36	78	541
3	-399	-57	32	-211

La macro PARTNUM : partition en 3 classes

Décomposition signée de la distance entre les centres de gravité des classes de tous les chiffres sont en millièmes

exceptées la perte d'inertie inter et la distance

Classes	Distance	Perte d'inertie inter	Densite	Centralite	Cliques
2 - 1	11.4013	1.66172	-354	15	151
3 - 1	24.0754	3.04111	-258	-4	194
3 - 2	7.8672	1.49062	-30	-68	91

Classes	Closeness	Transitivite	Betweeness	Geodesique
2 - 1	-55	-171	193	60
3 - 1	-277	-125	107	-34
3 - 2	-410	-15	2	-385

La macro PARTNUM : partition en 3 classes
Moyenne et écart-type par classe, tests de significativité :
test de Fisher dans la colonne Ensemble et test de comparaisons de moyennes

Variable	Statistique	Ensemble	_1	_2	_3
	Eff.pond	19.000	4.00000	9.00000	6.00000
Betweenness	Moyenne	3.000	0.00000	3.68256	3.97558
	Ec.type	2.481	0.00000	2.07029	2.32685
	V.test	5.168	-2.64891	1.10755	1.13354
	Proba	0.019	0.00808	0.26806	0.25699
Centralite	Moyenne	0.285	0.23610	0.43762	0.08788
	Ec.type	0.480	0.07978	0.65756	0.02055
	V.test	0.923	-0.22222	1.28270	-1.18295
	Proba	0.417	0.82415	0.19960	0.23683
Cliques	Moyenne	4.421	1.00000	4.44444	6.66667
	Ec.type	2.622	0.00000	1.25708	2.56038
	V.test	11.513	-2.85847	0.03591	2.46847
	Proba	0.001	0.00426	0.97136	0.01357
Closeness	Moyenne	0.540	1.00000	0.69488	0.00000
	Ec.type	0.387	0.00000	0.06036	0.00000
	V.test	685.999	2.60641	1.61438	-4.02009
	Proba	0.000	0.00915	0.10644	0.00006
Densite	Moyenne	0.532	1.00000	0.45900	0.32839
	Ec.type	0.269	0.00000	0.13957	0.07097
	V.test	45.647	3.80970	-1.08565	-2.17515
	Proba	0.000	0.00014	0.27763	0.02962
Geodesique	Moyenne	1.021	1.00000	1.16674	0.81742
	Ec.type	0.201	0.00000	0.14009	0.15690
	V.test	10.892	-0.23271	2.91507	-2.92719
	Proba	0.001	0.81599	0.00356	0.00342
Transitivite	Moyenne	0.706	1.00000	0.66107	0.57835
	Ec.type	0.243	0.00000	0.14707	0.27775
	V.test	5.617	2.65122	-0.75013	-1.51951
	Proba	0.014	0.00802	0.45317	0.12864

Table en sortie créée par la macro PARTNUM

Obs	CLASS3	NOM	Num		Centralite	Cliques	Closeness
			Res	Densite			
1	1	ALICIA	R02	1.00000	0.3333	1	1.0000
2	2	AURELIE	R06	0.38180	0.0909	5	0.6385
3	1	CAROLE	R03	1.00000	0.2500	1	1.0000
4	1	DAVID	R08	1.00000	0.2500	1	1.0000
5	1	ESTELLE	R11	1.00000	0.1111	1	1.0000
6	3	FRANCOIS	R16	0.25760	0.0833	6	0.0000
7	2	GHISLAINE	R15	0.60000	1.6667	3	0.7404
8	2	GILBERT	R14	0.58100	0.0667	3	0.7288
9	3	LAURE	R13	0.39740	0.0769	7	0.0000
10	3	LOIC	R12	0.34850	0.0833	6	0.0000
11	2	MARIA	R17	0.49520	0.0667	3	0.6759
12	2	MAUD	R09	0.36110	0.1154	6	0.6316

Obs	Transitivite	Betweenness	Geodesique	TYPVIO1	TYPVIO2	NBVIO
1	1.0000	0.0000	1.0000	NEG		MONO
2	0.6495	6.1818	1.0000	SIT	NEG	PLURI
3	1.0000	0.0000	1.0000	COM	SIT	PLURI
4	1.0000	0.0000	1.0000	NEG		MONO
5	1.0000	0.0000	1.0000	COM		MONO
6	0.5323	4.8333	0.7222	PSY		MONO
7	0.6522	2.0000	1.1111	SIT		MONO
8	0.9193	5.8667	1.0000	PHY		MONO
9	0.6910	3.6329	1.0947	COM		MONO
10	0.6338	3.6667	0.9306	COM		MONO
11	0.7819	0.0667	1.2133	PHY	PSY	PLURI
12	0.4091	5.1111	1.0740	SIT		MONO

Obs	NBFACT	SEX	SITMAT	AGE	TYPME	HANDP	HANDE	ACTIF	Nres
1	8	F	S	37	SUI	INT	OUI	NON	2
2	8	F	S	32	PLA	NON	NON	NON	3
3	3	F	S	44	PLA	NON	NON	NON	4
4	5	H	S	60	SUI	PHY	OUI	NON	5
5	7	F	C	41	AED	PHY	OUI	NON	6
6	3	H	S	39	AEM	PSY	NON	NON	7
7	8	F	S	42	AED	NON	NON	OUI	8
8	2	H	S	62	AED	NON	NON	INA	9
9	5	F	C	37	AED	NON	NON	OUI	10
10	5	H	C	40	AED	NON	NON	OUI	11
11	9	F	S	40	AEM	PSY	NON	NON	12
12	6	F	S	39	PLA	NON	NON	INA	13

Table en sortie créée par la macro PARTNUM

Obs	CLASS3	NOM	Num		Centralite	Cliques	Closeness
			Res	Densite			
13	3	OLIVIER	R10	0.35714	0.1250	5	0.0000
14	2	PIERRE	R18	0.47220	0.0294	6	0.6312
15	2	ROSA	R19	0.38890	0.1111	6	0.6430
16	3	SABRINA	R07	0.40000	0.1000	4	0.0000
17	2	SEVERINE	R04	0.18420	0.1250	4	0.7847
18	2	STEPHANE	R05	0.66660	1.6667	4	0.7798
19	3	SYLVIE	R20	0.20970	0.0588	12	0.0000

Obs	Transitivite	Betweenness	Geodesique	TYPVIO1	TYPVIO2	NBVIO
13	0.7500	1.2500	0.6563	PSY		MONO
14	0.6290	5.1111	1.4444	SIT	ALC	PLURI
15	0.4800	4.8889	1.0988	NEG		MONO
16	0.8630	2.0000	0.6667	SIT	NEG	PLURI
17	0.7857	2.2500	1.2813	NEG		MONO
18	0.6429	1.6667	1.2778	NEG		MONO
19	0.0000	8.4706	0.8340	SIT	NEG	PLURI

Obs	NBFACT	SEX	SITMAT	AGE	TYPME	HANDP	HANDE	ACTIF	Nres
13	7	H	C	50	AEM	PHY	NON	OUI	14
14	5	H	S	59	AEM	PHY	NON	NON	15
15	8	F	S	27	PLA	NON	OUI	NON	16
16	5	F	C	35	PLA	NON	NON	NON	17
17	3	F	C	40	PLA	INT	NON	OUI	18
18	4	H	C	43	PLA	INT	NON	OUI	19
19	8	F	S	43	PLA	NON	OUI	OUI	20

Table en sortie créée par la macro PARTNUM

The FREQ Procedure

TYPVIO1

TYPVIO1	Cumulative Frequency	Cumulative Percent	Frequency	Percent
COM	4	21.05	4	21.05
NEG	5	26.32	9	47.37
PHY	2	10.53	11	57.89
PSY	2	10.53	13	68.42
SIT	6	31.58	19	100.00

TYPVIO2

TYPVIO2	Frequency	Percent	Cumulative Frequency	Cumulative Percent
ALC	1	16.67	1	16.67
NEG	3	50.00	4	66.67
PSY	1	16.67	5	83.33
SIT	1	16.67	6	100.00

Frequency Missing = 13

NBVIO

NBVIO	Frequency	Percent	Cumulative Frequency	Cumulative Percent
MONO	13	68.42	13	68.42
PLURI	6	31.58	19	100.00

Table en sortie créée par la macro PARTNUM

The FREQ Procedure

NBFACT

NBFACT	Frequency	Percent	Cumulative Frequency	Cumulative Percent
2	1	5.26	1	5.26
3	3	15.79	4	21.05
4	1	5.26	5	26.32
5	5	26.32	10	52.63
6	1	5.26	11	57.89
7	2	10.53	13	68.42
8	5	26.32	18	94.74
9	1	5.26	19	100.00

SEX

SEX	Frequency	Percent	Cumulative Frequency	Cumulative Percent
F	12	63.16	12	63.16
H	7	36.84	19	100.00

SITMAT

SITMAT	Frequency	Percent	Cumulative Frequency	Cumulative Percent
C	7	36.84	7	36.84
S	12	63.16	19	100.00

Table en sortie créée par la macro PARTNUM

The FREQ Procedure

AGE

AGE	Frequency	Percent	Cumulative Frequency	Cumulative Percent
27	1	5.26	1	5.26
32	1	5.26	2	10.53
35	1	5.26	3	15.79
37	2	10.53	5	26.32
39	2	10.53	7	36.84
40	3	15.79	10	52.63
41	1	5.26	11	57.89
42	1	5.26	12	63.16
43	2	10.53	14	73.68
44	1	5.26	15	78.95
50	1	5.26	16	84.21
59	1	5.26	17	89.47
60	1	5.26	18	94.74
62	1	5.26	19	100.00

TYPME

TYPME	Frequency	Percent	Cumulative Frequency	Cumulative Percent
AED	5	26.32	5	26.32
AEM	4	21.05	9	47.37
PLA	8	42.11	17	89.47
SUI	2	10.53	19	100.00

HANDP

HANDP	Frequency	Percent	Cumulative Frequency	Cumulative Percent
INT	3	15.79	3	15.79
NON	10	52.63	13	68.42

```
*****
*          Caractéristiques de la classification
*****
*   Nombre de variables           =   17
*   Nombre d'observations         =   19
*   Nombre d'observations pondérées =   19
*   Nombre d'observations éliminées =   0
*   Variable de pondération       =
*   Variable identifiant          = INDENT
*   Nombre de noeuds édités      = MAX
*   Méthode utilisée             = WARD
*****
```

Liste des variables :

NBLIEN SOUTRECU SOUTDONE CONFIDENC QUICONFIMOI DEMANCONSEIL CONSEILDON EMPRUNT P
 RETARGEN DEMANDESERV QUIMEDEMAID CONFIENFAN QUIDEMAIDENF CHANGERAVI MEFAITCHAV F
 ACHE COLERE

de soutien

Tableau des noeuds de la hiérarchie

Inertie totale : 17.000000

Noeud	Effectif pondéré	Classes jointes	Perte d'inertie inter- !			Histogramme
			0/00	cum.	dif !	
CL1	19.0	CL4-CL2	189	189	.	*****
CL2	5.0	CL7-CL3	152	340	37	*****
CL3	2.0	R14-R17	129	470	22	*****
CL4	14.0	CL12-CL5	101	571	28	*****
CL5	9.0	CL6-R16	74	644	28	*****
CL6	8.0	CL8-CL10	68	712	6	*****
CL7	3.0	CL9-R13	56	768	12	*****
CL8	6.0	CL11-CL15	45	813	11	*****
CL9	2.0	R12-R15	45	859	0	*****
CL10	2.0	R6-R7	32	891	13	*****
CL11	4.0	R3-CL13	27	918	6	*****
CL12	5.0	CL14-R4	19	936	8	*****
CL13	3.0	R8-CL17	17	953	1	*****
CL14	4.0	CL16-CL18	15	968	2	*****
CL15	2.0	R19-R20	11	979	4	***
CL16	2.0	R2-R10	8	987	3	**
CL17	2.0	R9-R11	7	995	0	!**
CL18	2.0	R5-R18	5	1000	2	!*

CAH sur les Échanges de soutien

DÉcomposition de la distance entre les centres de gravité des classes jointes
(Il s'agit aussi de la décomposition de la perte d'inertie interclasse)

Noeud	Effectif pondéré	Classes jointes	Perte	NBLIEN	SOUTRECU	SOUTDONE	CONFIDENC
			d'inertie inter				
CL1	19	CL4-CL2	189	175	98	160	148
CL2	5	CL7-CL3	152	19	189	72	51
CL3	2	R14-R17	129	1	52	95	48
CL4	14	CL12-CL5	101	130	20	1	0
CL5	9	CL6-R16	74	44	1	16	17

Noeud	QUICONFIMO	DEMANCONSEIL	CONSEILDON	EMPRUNT	PRETARGEN	DEMANDESERV
CL1	100	6	11	13	46	61
CL2	183	84	79	3	0	1
CL3	0	121	0	44	0	151
CL4	14	100	61	22	5	82
CL5	17	3	42	35	43	1

Noeud	QUIMEDEMAID	CONFIENFAN	QUIDEMAIDENF	CHANGERAVID	MEFAITCHAV	FACHE	COLERE
CL1	43	10	81	45	3	0	1
CL2	75	8	75	69	30	61	2
CL3	11	36	27	233	0	150	31
CL4	110	96	99	11	178	4	68
CL5	34	64	12	59	35	195	381

CAH sur les Échanges de soutien

DÉcomposition de la distance entre les centres de gravité des classes jointes
(Il s'agit aussi de la décomposition de la perte d'inertie interclasse)

Noeud	Effectif pondéré	Classes jointes	Perte	NBLIEN	SOUTRECU	SOUTDONE	CONFIDENC
			d'inertie inter				
CL6	8	CL8-CL10	68	17	5	5	0
CL7	3	CL9-R13	56	41	3	8	4
CL8	6	CL11-CL15	45	34	14	2	23
CL9	2	R12-R15	45	0	9	3	137
CL10	2	R6-R7	32	3	0	5	0

Noeud	QUICONFIMO	DEMANCONSEIL	CONSEILDON	EMPRUNT	PRETARGEN	DEMANDESERV
CL6	2	146	137	28	3	45
CL7	99	6	5	547	0	29
CL8	27	4	166	84	416	4
CL9	0	22	183	0	0	242
CL10	14	121	0	44	285	38

Noeud QUIMEDEMAID CONFIENFAN QUIDEMAIDENF CHANGERAVI MEFAITCHAV FACHE COLERE

CL6	111	372	108	0	2	1	19
CL7	34	28	21	15	0	13	147
CL8	5	108	13	0	7	2	91
CL9	124	0	77	14	166	0	22
CL10	173	36	0	19	231	0	30

CAH sur les Échanges de soutien

DÉcomposition de la distance entre les centres de gravité
des classes jointes

(Il s'agit aussi de la DÉcomposition de la perte d'inertie interclasse)

Noeud	Effectif pondÈrÈ	Classes jointes	Perte d'inertie inter	NBLIEN	SOUTRECU	SOUTDONE	CONFIDENC
CL11	4	R3-CL13	27	1	3	4	4
CL12	5	CL14-R4	19	1	2	13	59
CL13	3	R8-CL17	17	2	33	12	214
CL14	4	CL16-CL18	15	30	14	20	92
CL15	2	R19-R20	11	9	0	56	64

Noeud QUICONFIMOI DEMANCONSEIL CONSEILDON EMPRUNT PRETARGEN DEMANDESERV

CL11	12	6	143	36	14	0
CL12	40	21	79	31	112	15
CL13	9	76	18	112	45	0
CL14	0	0	0	0	691	10
CL15	43	0	340	132	0	28

Noeud QUIMEDEMAID CONFIENFAN QUIDEMAIDENF CHANGERAVI MEFAITCHAV FACHE COLERE

CL11	79	7	22	61	572	30	6
CL12	0	6	0	3	0	569	48
CL13	0	92	272	3	36	0	77
CL14	0	39	0	0	0	72	33
CL15	130	0	0	0	0	199	0

CAH sur les Échanges de soutien

DÉcomposition de la distance entre les centres de gravité
des classes jointes

(Il s'agit aussi de la DÉcomposition de la perte d'inertie interclasse)

Noeud	Effectif pondÈrÈ	Classes jointes	Perte d'inertie inter	NBLIEN	SOUTRECU	SOUTDONE	CONFIDENC
CL16	2	R2-R10	8	6	0	19	87
CL17	2	R9-R11	7	73	0	0	0
CL18	2	R5-R18	5	2	79	255	129

Noeud QUICONFIMOI DEMANCONSEIL CONSEILDON EMPRUNT PRETARGEN DEMANDESERV

CL16	0	123	0	181	291	0
CL17	62	0	123	0	309	163
CL18	0	183	0	268	0	57

Noeud QUIMEDEMAID CONFIENFAN GUIDEMAIDENF CHANGERAVI MEFAITCHAV FACHE COLERE

CL16	0	149	0	19	0	0	125
CL17	0	0	0	21	251	0	0
CL18	0	0	0	29	0	0	0

CAH sur les Échanges 13:24 Thursday, May 28, 2015 8
 La macro PARTNUM : partition en 3 classes
 Partition en 3 classes : composition des classes

VARIABLE DE CLASSE : CLASS3

Classe numÈro 1

R10 R11 R16 R18 R19 R2 R20 R3 R4 R5 R6 R7 R8 R9

Classe numÈro 2

R12 R13 R15

Classe numÈro 3

R14 R17

CAH sur les
 La macro PARTNUM : partition en 3 classes
 Partition en 3 classes : DÈcomposition de l'inertie totale

	CLASS3	Inertie	En 0/00 de l'inertie totale	Effectif absolu	Effectif pondÈrÈ (en 0/00)
Inertie totale		17.000	1000	19	1000
Inertie inter		5.7846	340	.	.
	1	0.8437	50	14	737
	2	2.0808	122	3	158
	3	2.8600	168	2	105
Inertie intra		11.215	660	.	.
	1	7.2998	429	14	737
	2	1.7180	101	3	158
	3	2.1976	129	2	105

La macro PARTNUM : partition en 3 classes

DÉcomposition signÉE du RH02 (distance entre le centre des classes et le centre selon les variables de l'analyse

tous les chiffres sont en milliÈmes, exceptÈs l'effectif absolu et le RH02

Classe	Effectif		rho2	NBLIEN	SOUTRECU	SOUTDONE	CONFIDENC	QUICONFIMO
	absolu	pondÈrÈ						
1	14	737	1.1451	-175	-98	-160	-148	-100
2	3	158	13.1783	62	-2	20	25	316
3	2	105	27.1703	117	250	183	150	-18

Classe	DEMANCONSEIL	CONSEILDON	EMPRUNT	PRETARGEN	DEMANDESERV	QUIMEDEMAID
1	-6	-11	-13	46	-61	-43
2	-20	80	17	-31	49	132
3	66	-22	1	-15	16	-7

Classe	CONFIENFAN	QUIDEMAIDENF	CHANGERAVI	MEFAITHAV	FACHE	COLERE
1	-10	-81	-45	3	0	-1
2	22	183	-0	6	-31	3
3	-0	-1	99	-24	32	-0

CAH sur les Èchanges

La macro PARTNUM : partition en 3 classes

DÉcomposition signÉE de la distance entre les centres de gravitÈ des classes de tous les chiffres sont en milliÈmes

exceptÈes la perte d'inertie inter et la distance

Classes	Distance	Perte d'inertie					
		inter	NBLIEN	SOUTRECU	SOUTDONE	CONFIDENC	QUICONFIMO
2 - 1	19.9033	2.58805	92	1	44	49	285
3 - 1	35.9766	3.31363	138	240	196	164	-3
3 - 2	40.8235	2.57833	19	189	72	51	-183

Classes	DEMANCONSEIL	CONSEILDON	EMPRUNT	PRETARGEN	DEMANDESERV	QUIMEDEMAID
2 - 1	-10	65	18	-38	57	119
3 - 1	56	-12	2	-21	23	-1
3 - 2	84	-79	-3	0	-1	-75

Classes	CONFIENFAN	QUIDEMAIDENF	CHANGERAVI	MEFAITHAV	FACHE	COLERE
2 - 1	21	174	2	3	-21	2
3 - 1	0	0	97	-21	24	-0
3 - 2	-8	-75	69	-30	61	-2

CAH sur les Échanges

La macro PARTNUM : partition en 3 classes

Moyenne et Écart-type par classe, tests de significativité :

test de Fisher dans la colonne Ensemble et test de comparaisons de moyennes

Variable	Statistique	Ensemble	_1	_2	_3
	Eff.pond	19.0000	14.0000	3.0000	2.0000
CHANGERA VI	Moyenne	1.7895	1.0714	1.6667	7.0000
	Ec.type	3.1719	1.3869	1.2472	7.0000
	V.test	3.8003	-1.6071	-0.0711	2.3905
	Proba	0.0446	0.1080	0.9433	0.0168
COLERE	Moyenne	1.1053	1.0714	1.3333	1.0000
	Ec.type	1.2521	1.2797	1.2472	1.0000
	V.test	0.0525	-0.1918	0.3346	-0.1223
	Proba	0.9490	0.8479	0.7379	0.9026
CONFIDENC	Moyenne	1.4737	0.8571	2.3333	4.5000
	Ec.type	1.4998	0.7423	1.2472	1.5000
	V.test	12.2533	-2.9185	1.0530	2.9364
	Proba	0.0006	0.0035	0.2923	0.0033
CONFIENFAN	Moyenne	1.0526	0.9286	1.6667	1.0000
	Ec.type	1.1459	1.2227	0.4714	1.0000
	V.test	0.4584	-0.7686	0.9845	-0.0668
	Proba	0.6403	0.4421	0.3249	0.9467
CONSEILDON	Moyenne	1.0000	0.8571	2.3333	0.0000
	Ec.type	1.2978	1.1867	1.2472	0.0000
	V.test	2.5000	-0.7815	1.8875	-1.1213
CONSEILDON	Proba	0.1136	0.4345	0.0591	0.2622
DEMANCONSEIL	Moyenne	1.3158	1.2143	0.6667	3.0000
	Ec.type	1.2588	1.0127	0.4714	2.0000
	V.test	2.4606	-0.5725	-0.9474	1.9471
	Proba	0.1170	0.5670	0.3435	0.0515
DEMANDESERV	Moyenne	2.5263	1.9286	4.3333	4.0000
	Ec.type	2.2564	1.3344	2.6247	4.0000
	V.test	1.9735	-1.8807	1.4712	0.9504
	Proba	0.1714	0.0600	0.1412	0.3419
EMPRUNT	Moyenne	0.8421	0.7143	1.3333	1.0000
	Ec.type	1.0394	0.6999	1.8856	1.0000
	V.test	0.4108	-0.8730	0.8682	0.2211
	Proba	0.6699	0.3826	0.3853	0.8250
FACHE	Moyenne	1.4211	1.4286	0.3333	3.0000
	Ec.type	1.6957	1.3997	0.4714	3.0000
	V.test	1.4815	0.0315	-1.1784	1.3550
	Proba	0.2569	0.9749	0.2386	0.1754

CAH sur les Échanges

La macro PARTNUM : partition en 5 classes

Moyenne et Écart-type par classe, tests de significativité :

test de Fisher dans la colonne Ensemble et test de comparaisons de moyennes

Variable	Statistique	Ensemble	_1	_2	_3
MEFAITCHAV	Moyenne	0.7368	0.7857	1.0000	0.0000
	Ec.type	0.9086	0.9395	0.8165	0.0000
	V.test	0.7395	0.3819	0.5321	-1.1802
MEFAITCHAV	Proba	0.4930	0.7026	0.5947	0.2379
NBLIEN	Moyenne	21.0000	15.7143	31.6667	42.0000
	Ec.type	11.8010	8.1014	5.9067	2.0000
	V.test	12.5211	-3.1798	1.6605	2.5896
	Proba	0.0005	0.0015	0.0968	0.0096
PRETARGEN	Moyenne	0.5263	0.7143	0.0000	0.0000
	Ec.type	0.8188	0.8806	0.0000	0.0000
	V.test	1.3850	1.6299	-1.1809	-0.9354
	Proba	0.2788	0.1031	0.2376	0.3496
QUICONFIMOI	Moyenne	1.2632	0.6429	5.0000	0.0000
	Ec.type	1.8308	0.7178	1.4142	0.0000
	V.test	30.5548	-2.4054	3.7498	-1.0040
	Proba	0.0000	0.0162	0.0002	0.3154
QUIDEMAIDENF	Moyenne	0.6316	0.4286	1.6667	0.5000
	Ec.type	0.6657	0.4949	0.4714	0.5000
	V.test	6.6605	-2.1648	2.8563	-0.2876
	Proba	0.0079	0.0304	0.0043	0.7736
QUIMEDEMAID	Moyenne	0.9474	0.7143	2.3333	0.5000
	Ec.type	1.0500	0.8806	0.9428	0.5000
	V.test	3.9496	-1.5759	2.4249	-0.6200
QUIMEDEMAID	Proba	0.0404	0.1150	0.0153	0.5352
SOUTDONE	Moyenne	2.3684	1.0000	4.0000	9.5000
	Ec.type	3.1989	1.0690	0.8165	4.5000
	V.test	18.5875	-3.0370	0.9370	3.2443
	Proba	0.0001	0.0024	0.3487	0.0012
SOUTRECU	Moyenne	2.0000	1.3571	1.6667	7.0000
	Ec.type	1.9194	0.6103	0.4714	2.0000
	V.test	32.3431	-2.3777	-0.3190	3.7907
	Proba	0.0000	0.0174	0.7497	0.0002

CAH sur les Échanges

Table en sortie cr  e par la macro PARTNUM

Obs	CLASS3	INDENT	NOM	NBLIEN	SOUTRECU	SOUTDONE
1	1	R2	ALICIA	10	1	1
2	1	R3	CAROLE	16	1	0
3	1	R4	SEVERINE	8	1	0
4	1	R5	STEPHANE	4	1	0
5	1	R6	AURELIE	25	2	2
6	1	R7	SABRINA	22	2	1
7	1	R8	DAVID	16	2	0
8	1	R9	MAUD	18	1	1
9	1	R10	OLIVIER	8	1	0
10	1	R11	ESTELLE	11	1	1
11	2	R12	LOIC	27	2	3
12	2	R13	LAURE	40	2	5
13	3	R14	GILBERT	40	9	14
14	2	R15	GHISLAINE	28	1	4
15	1	R16	FRANCOIS	32	2	3
16	3	R17	MARIA	44	5	5
17	1	R18	PIERRE	5	0	3
18	1	R19	ROSA	21	2	0
19	1	R20	SYLVIE	24	2	2

Table en sortie cr  e par la macro PARTNUM

Obs	CONFIDENC	QUICONFIMOI	DEMANCONSEIL	CONSEILDON	EMPRUNT
1	2	0	0	0	1
2	1	0	1	0	0
3	0	1	0	1	0
4	1	0	1	0	0
5	1	0	2	0	2
6	1	1	4	0	1
7	2	1	2	2	0
8	0	1	1	2	1
9	1	0	1	0	0
10	0	0	1	1	1
11	4	4	0	1	0
12	2	7	1	2	4
13	3	0	5	0	0
14	1	4	1	4	0
15	0	2	2	0	0
16	6	0	1	0	2
17	0	0	0	0	1
18	2	1	1	4	1
19	1	2	1	2	2

Table en sortie cr  e par la macro PARTNUM

Obs	PRETARGEN	DEMANDESERV	QUIMEDEMAID	CONFIENFAN	QUIDEMAIDENF
1	1	1	0	1	0
2	0	2	0	1	1
3	0	0	0	0	0
4	0	0	0	0	0
5	2	3	1	4	0
6	0	5	3	3	0
7	0	2	1	2	0
8	1	3	1	1	1
9	2	1	0	0	0
10	0	1	1	1	1
11	0	2	3	2	2
12	0	3	3	1	2
13	0	8	1	0	0
14	0	8	1	2	1
15	0	3	2	0	1
16	0	0	0	2	1
17	0	1	0	0	0
18	2	3	0	0	1
19	2	2	1	0	1

CAH sur les  changes

13:24 Thursday, May 28, 2015 19

Table en sortie cr  e par la macro PARTNUM

Obs	CHANGERAVI	MEFAITCHAV	FACHE	COLERE	TYPVIO1
1	0	0	1	1	NEG
2	3	3	2	1	COM
3	0	0	4	1	NEG
4	1	0	0	0	NEG
5	2	2	1	1	SIT
6	0	0	1	0	SIT
7	0	1	1	0	NEG
8	1	1	1	1	SIT
9	1	0	1	0	PSY
10	0	0	1	1	COM
11	2	2	0	0	COM
12	3	1	1	3	COM
13	0	0	0	0	PHY
14	0	0	0	1	SIT
15	5	2	5	5	PSY
16	14	0	6	2	PHY
17	0	0	0	0	SIT
18	1	1	0	2	NEG
19	1	1	2	2	SIT

Table en sortie cr  e par la macro PARTNUM

Obs	TYPVIO2	NBVIO	NBFACT	SEX	SITMAT
1		MONO	8	F	S
2	SIT	PLURI	3	F	S
3		MONO	3	F	C
4		MONO	4	H	C
5	NEG	PLURI	8	F	S
6	NEG	PLURI	5	F	C
7		MONO	5	H	S
8		MONO	6	F	S
9		MONO	7	H	C
10		MONO	7	F	C
11		MONO	5	H	C
12		MONO	5	F	C
13		MONO	2	H	S
14		MONO	8	F	S
15		MONO	3	H	S
16	PSY	PLURI	9	F	S
17	ALC	PLURI	5	H	S
18		MONO	8	F	S
19	NEG	PLURI	8	F	S

CAH sur les  changes

13:24 Thursday, May 28, 2015 21

Table en sortie cr  e par la macro PARTNUM

Obs	AGE	TYPME	HANDP	HANDE	ACTIF
1	37	SUI	INT	OUI	NON
2	44	PLA	NON	NON	NON
3	40	PLA	INT	NON	OUI
4	43	PLA	INT	NON	OUI
5	32	PLA	NON	NON	NON
6	35	PLA	NON	NON	NON
7	60	SUI	PHY	OUI	NON
8	39	PLA	NON	NON	INA
9	50	AEM	PHY	NON	OUI
10	41	AED	PHY	OUI	NON
11	40	AED	NON	NON	OUI
12	37	AED	NON	NON	OUI
13	62	AED	NON	NON	INA
14	42	AED	NON	NON	OUI
15	39	AEM	PSY	NON	NON
16	40	AEM	PSY	NON	NON
17	59	AEM	PHY	NON	NON
18	27	PLA	NON	OUI	NON
19	43	PLA	NON	OUI	OUI

Table en sortie cr  e par la macro PARTNUM

The FREQ Procedure

NBLIEN				
NBLIEN	Frequency	Percent	Cumulative Frequency	Cumulative Percent
4	1	5.26	1	5.26
5	1	5.26	2	10.53
8	2	10.53	4	21.05
10	1	5.26	5	26.32
11	1	5.26	6	31.58
16	2	10.53	8	42.11
18	1	5.26	9	47.37
21	1	5.26	10	52.63
22	1	5.26	11	57.89
24	1	5.26	12	63.16
25	1	5.26	13	68.42
27	1	5.26	14	73.68
28	1	5.26	15	78.95
32	1	5.26	16	84.21
40	2	10.53	18	94.74
44	1	5.26	19	100.00

Annexe VIII

Données transmises par l'Education nationale et la Gendarmerie

Statistiques service social scolaire Orne - 2008-2012

2008/2009		Mortagne-au-Perche	Argentan	Alençon	L'Aigle
RIP	Violence physique	5	3	4	9
dont 1er degré		3	1	2	4
dont 2nd degré		2	2	2	5
	Violence psychologique	0	1	3	2
dont 1er degré		0	1		0
dont 2nd degré		0		3	2
	Violence sexuelle	1	0	2	1
dont 1er degré		0			1
dont 2nd degré		1		2	0
Parquet	Violence physique	0	2		0
dont 1er degré		0	2		
dont 2nd degré		0			
	Violence psychologique	0	1		1
dont 1er degré		0			
dont 2nd degré		0	1		1
	Violence sexuelle	2	1	2	3
dont 1er degré		1		0	1
dont 2nd degré		1	1	2	2
TOTAL		8	8	11	16

2009/2010		Mortagne-au-Perche	Argentan	Alençon	L'Aigle
RIP	Violence physique	4	3	2	5
dont 1er degré		3	3	1	4
dont 2nd degré		1	0	1	1
	Violence psychologique	3	3	0	2
dont 1er degré		2	2		1
dont 2nd degré		1	1		1
	Violence sexuelle	2	3	0	1
dont 1er degré		2			1
dont 2nd degré		0	3	1	
Parquet	Violence physique	0	0	0	0
dont 1er degré		0			
dont 2nd degré					
	Violence psychologique	0	0	0	0
dont 1er degré		0			
dont 2nd degré		0			
	Violence sexuelle	4	1	5	3
dont 1er degré		1		1	1
dont 2nd degré		3	1	4	2
TOTAL		13	10	7	11

2010/2011		Mortagne-au-Perche	Argentan	Alençon	L'Aigle
RIP	Violence physique	7	6	11	13
dont 1er degré		4	3	2	8
dont 2nd degré		3	3	9	5
	Violence psychologique	2	4	2	6
dont 1er degré		1		1	1
dont 2nd degré		1	4	1	5
	Violence sexuelle	2	1	2	5
dont 1er degré		2	1		3
dont 2nd degré		0		2	2
Parquet	Violence physique	0			0
dont 1er degré		0			
dont 2nd degré		0			
	Violence psychologique	0		1	0
dont 1er degré		0			
dont 2nd degré		0		1	
	Violence sexuelle	2	1	2	2
dont 1er degré		0		2	
dont 2nd degré		2	1		2
TOTAL		13	12	18	26

2011/2012 (au 11.05.2012)		Mortagne-au-Perche	Argentan	Alençon	L'Aigle
RIP	Violence physique	9	3	5	4
dont 1er degré		5	2	2	3
dont 2nd degré		4	1	3	1
	Violence psychologique	4	3	1	0
dont 1er degré			2		
dont 2nd degré		4	1	1	
	Violence sexuelle	1	3	2	0
dont 1er degré			1	1	
dont 2nd degré		1	2	1	
Parquet	Violence physique	2	1	4	1
dont 1er degré		1		4	
dont 2nd degré		1	1		1
	Violence psychologique				0
dont 1er degré					
dont 2nd degré					
	Violence sexuelle	1	1	3	1
dont 1er degré				1	
dont 2nd degré		1	1	2	1
TOTAL		17	11	15	6

ATTEINTES PHYSIQUES ET SEXUELLES SUR PERIODE 2008 A 2011

INDEX	NATURE FAITS	2008								2009								2010								2011							
		GPT	MAP	ARG	DFT	AIG	MAP	BEL	LGY	GPT	MAP	ARG	DFT	AIG	MAP	BEL	LGY	GPT	MAP	ARG	DFT	AIG	MAP	BEL	LGY	GPT	MAP	ARG	DFT	AIG	MAP	BEL	LGY
46	viols sur majeur(e)s	15	12	3	0	6	0	3	3	33	21	3	9	6	12	3	0	33	12	12	9	3	3	0	6	63	30	15	18	6	9	6	9
47	viols sur mineur(e)s	39	21	9	9	3	9	9	0	45	27	3	15	6	9	3	3	66	51	6	9	27	15	6	3	66	30	27	9	6	15	6	3
	dont auteur membre famille **	4	1	3	0	0	0	0	1	3	2	1	0	2	0	0	0	6	3	1	2	1	1	0	3	2	0	1	1	0	1	0	0
48	harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre majeur(e)s	9	3	0	6	0	3	0	0	27	15	6	6	9	0	3	3	24	6	12	6	6	0	0	0	57	36	6	15	30	3	3	0
49	harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre mineur(e)s	75	42	9	24	6	6	27	3	54	24	12	18	9	3	12	0	90	42	36	12	12	6	15	9	84	45	27	12	6	21	15	3
	dont auteur membre famille **	5	4	1	0	1	3	0	0	5	2	1	2	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7	3	1	3	1	1	1	0
50*	atteintes sexuelles (autres que violences)	108	60	21	27	18	24	9	9	81	54	18	9	33	6	6	9	147	63	45	39	30	0	15	18	114	42	39	33	21	0	9	12
	dont victime(s) mineure(s)	84	27	15	15	9	15	3	0	108	45	18	0	21	15	3	6	153	51	39	12	18	0	12	21	177	33	63	48	24	0	0	9
	dont auteur membre famille **	2	0	2	0	0	0	0	0	4	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
51	homicides de mineurs de moins de 15 ans	3	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	3	0	0	3	0	0	0	3	0	3	0	0	0	0	0
52	violences correctionnelles ou criminelles sur mineurs de 15 ans	78	36	24	18	12	0	24	0	60	36	12	12	9	6	9	12	69	27	15	27	15	6	0	6	90	30	36	24	12	12	3	3
1-6	homicides	3	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9	9	0	0	9	0	0	0	9	0	3	6	0	0	0	0
7	Violences correctionnelles ou criminelles	1071	528	261	282	213	129	132	54	1038	519	243	276	243	99	111	66	1191	507	399	285	264	87	93	63	1089	450	378	261	174	117	120	39

GPT *groupement de gendarmerie de l'Orne (compagnies de gendarmerie de Mortagne, Alençon-Argentan et Domfront)*
MAP *compagnie de Mortagne au Perche (communautés de brigades de L'Aigle, Mortagne, Bellême et Longny au Perche)*
ARG *compagnie d'Alençon-Argentan (communautés de brigades d'Alençon, Argentan, Sées et Gacé)*
DFT *compagnie de Domfront (communautés de brigades de Domfront, Flers et La Ferté Macé)*
AIG *Communauté de brigades de L'Aigle (cantons de L'aigle, La Ferté Fresnel et Moulins la Marche)*
MAP *Communauté de brigades de Mortagne au Perche (cantons de Mortagne, Bazoches sur Hoene et Pervenchères)*
BEL *communauté de brigades de Bellême (cantons de Bellême, Nocé et Le Theil sur Huisne)*
LGY *communauté de brigades de Longny au Perche (cantons de Longny, Tourouvre et Rémalard)*